

IKHLEF Sybille
Année 2020-2021
Session juin 2021

M2 Matilda
M2 Histoire

L'internat Favre à Lyon : orphelin.es, internes, une histoire des ruptures et des continuités familiales en institution (1894-1991)

Directrices : THIVEND Marianne, ROSSIGNEUX-MÉHEUST Mathilde



Université Lumière Lyon 2 86 Rue Pasteur 69007 Lyon

En couverture : Photographie nommée « Enfants des Fougères en promenade »,
entre 1955-1989. Producteur inconnu. Fond de l'internat Favre, conservé aux
Archives Municipales de Lyon. Cote : 2494W4.

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement mesdames Marianne Thivend et Mathilde Rossigneux-Méheust pour leurs conseils riches en expériences et en critiques fécondes. Leur soutien permanent m'a grandement aidé à savoir quels chemins emprunter dans mes recherches tout comme leur bienveillance.

Mes remerciements vont aussi à monsieur Vuillet et à toute l'équipe des archives municipales de Lyon pour leur aide dans mes recherches, leur accompagnement et leur gentillesse.

Je voudrais également remercier mes camarades de master pour leur soutien et leurs conseils et plus particulièrement Margot Magguili, Camille Tortai et Jordan Ruynat pour leur aide particulière.

Enfin, je remercie mes proches et ma famille qui m'ont encouragée et auxquels j'ai souvent pensé pendant ce travail.

Avertissement

Les fautes d'orthographe présentes dans les archives et les tournures de phrases originelles ont été conservées dans la mesure où celles-ci ne nuisent pas à la compréhension du propos. Dans le cas contraire, les modifications sont indiquées entre crochets. Le nom des filles et des garçons, tout comme ceux de leurs proches, ont été supprimés ainsi que toutes les informations qui auraient permis leur identification.

Dans la mesure où les dossiers individuels des enfants radiés de l'internat sont conservés par ordre alphabétique et que l'on ne peut mentionner les noms des enfants, leur référencement en note de bas de page ne fait apparaître que leur prénom et la cote générale du carton archivistique.

L'ensemble des sources convoquées dans cette étude est issu du fond de l'internat Favre conservé aux archives municipales de Lyon (en note AML suivi de la cote du carton). Quand cela a été possible, la nomination des documents mobilisés est précisée.

Sommaire

Introduction générale p.8

Partie I : La création de l'orphelinat : à la rencontre des premiers et premières orphelin.es. et de leurs familles (1884 - 1914) p.30

Introduction : De l'orphelin.e seul.e au monde à l'orphelin.e dans le monde p.31

Chapitre 1 Fonder un orphelinat municipal : confrontation aux enjeux politiques, sociaux et économiques d'une époque p.34

A- Le projet d'orphelinat municipal de Lyon : un projet social et républicain p.34

B- Les débuts de l'orphelinat municipal de jeunes filles : analyse d'une formule d'accueil à l'ambition innovante p.42

C- De l'orphelinat municipal de jeunes filles à l'orphelinat de jeunes filles et de jeunes garçons. p.50

Chapitre 2 Faire entrer les familles à l'orphelinat p.56

A- La première génération d'orphelin.es : méthode p.56

B- Les orphelines et leurs familles : portraits économiques et sociaux des demandeuses et demandeurs p.58

C- Les familles face à l'institution : motifs de refus d'admission à l'orphelinat p.63

D- Parcours des orphelin.es et de leur famille au sein de l'orphelinat p.65

E- Perpétuer les liens familiaux à l'orphelinat p.69

Bilan : Un orphelinat qui n'en n'est pas strictement un ... p.71

Partie II : D'une guerre à l'autre, de l'orphelinat à l'internat : élargissement du public. 1914-1945 p.73

<i>Introduction : L'orphelinat face à la guerre, une réaction paradoxale</i>	p.74
Chapitre 3 : Quand accueillir des orphelin.es ne suffit plus...	
Nouvelles formules d'accueil, nouveaux publics.	p.76
A- L'orphelinat dans la Grande Guerre : maintien de ses prérogatives	p.76
B- Les limites de l'orphelinat : une difficile conciliation entre le modèle et les pratiques	p.78
C- Réaffirmation d'un idéal : transformation en internat et élargissement du public	p.83
Chapitre 4 : Parcours de vie des internes et de leurs familles	p.92
A- Ce que les dossiers individuels des enfants ont à nous dire...	p.92
B- Être interne à Favre : quelques repères sur une population spécifique d'enfants	p.94
C- Être parent d'interne : motifs de placement et regards de l'institution	p.103
D- Paroles et discours de l'attachement familial	p.112
<i>Bilan : La période d'Entre-deux-guerres : une période de remise en question pour l'institution</i>	p.115
Partie III : Intégration de l'internat à des ensembles plus vastes : Systèmes d'assistance, systèmes des familles. 1945-1991	p.117
<i>Introduction : L'internat Favre à la croisée des institutions et des familles</i>	p.118
Chapitre 5 : L'internat Favre, un internat éducatif indépendant parmi une constellation d'institutions et d'acteurs	p.121
A- L'internat Favre : un internat scolaire avant tout	p.121
B- Un nouveau personnel éducatif au sein de l'internat Favre	p.128

C- L'internat Favre, entre adaptations et innovations des offres d'assistance contemporaines	p.132
Chapitre 6 : Vocation de l'internat Favre, composer avec les familles	p.136
A- Les familles, interlocutrices privilégiées de l'internat	p.136
B- Passer par l'internat Favre, une parenthèse marquante dans la vie des internes	p.139
C- Confrontation des attentes institutionnelles et familiales	p.146
D- 1945-1991 : Une période d'effusion des liens familiaux dans les dossiers individuels	p.155
<i>Bilan : L'internat Favre, combinaison d'une formule institutionnelle et familiale, au service de la prise en charge des enfants</i>	p.159
<i>Conclusion générale</i>	p.161
Catalogue de sources	p.165
Annexes	p.170
Table des illustrations	p.199
Table des graphiques	p.200
Bibliographie	p.202
Table des matières	p.214

Introduction générale

« L'enfant n'appartient pas seulement aux siens ; il est le futur de la nation et de la race, producteur, reproducteur, citoyen et soldat de demain. Entre lui et la famille, surtout lorsqu'elle est pauvre et présumée incapable, se glissent des tiers : philanthropes, médecins, hommes d'Etat qui entendent le protéger, l'élever, le discipliner. »¹

C'est en ces mots que l'historienne Michelle Perrot décrit la situation de l'enfant au XIX^e siècle. Ce dernier prend une place centrale au sein des considérations familiales mais également au cœur de la société toute entière. Effectivement, le XIX^e siècle est celui de l'avènement de « l'invasion du public dans l'espace privé »², une invasion à laquelle, plutôt que la, les situations enfantines ne résistent pas. En effet, les enfants sont au cœur de nouvelles mesures dont le développement de l'offre puis de l'obligation scolaire³ mais aussi la protection face aux abus exercés au sein de la sphère du travail ou de celle des familles⁴ à leur rencontre sont autant d'exemples démontrant de cette dynamique. L'enfant est devenu un sujet à part entière et par conséquent objet des politiques publiques. Cet intérêt pour ce dernier n'a pas décliné, et est encore très marqué jusqu'à nos jours. L'abaissement de l'obligation scolaire à l'âge de trois ans à la rentrée 2020 témoigne de l'actualité permanente des débats publics sur l'enfance. Une des particularités de ces considérations publiques quant à l'enfant est qu'elles brouillent les limites entre la sphère privée, soit les familles dans lesquelles évoluent ces enfants, et la sphère sociale qui impose des normes et des

¹ Michelle Perrot, « Parents et enfants » in Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, IV, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1999 p.148.

² Expression empruntée à Lynn Hunt, « Révolution française et vie privée » in Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, IV, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1999 p.21

³ On peut penser aux différentes lois sur la scolarisation scolaire qui fleurissent au XIX^e siècle : Loi Guizot de 1833, Loi Falloux de 1850 et enfin les Lois Ferry de 1881, 1882 et 1886.

⁴ L'industrialisation croissante au XIX^e siècle rend insupportable le travail des enfants dans les fabriques, l'âge légal minimum est sans cesse repoussé : huit ans en 1841, douze ans en 1874 et treize ans en 1892. Quant à la protection des mineurs on peut évoquer la Loi de 1889 sur la déchéance de l'autorité paternelle pour les enfants jugés « moralement abandonnés ».

lois limitant et dessinant les comportements souhaitables et acceptables des familles face à ces derniers et cela sous peine de sanction. Ainsi, l'interpénétration de ces deux sphères, privée et publique, au sujet de l'enfant est un lieu de pouvoir où la famille peut être disqualifiée et privée de l'enfant par l'Etat au nom de sa protection. Néanmoins, cette interconnexion peut également être un espace de soutien où les institutions publiques mais aussi des organismes privés et charitables tentent d'accompagner les familles dans leur rapport à leurs enfants. Le XIX^e siècle se dessine donc comme le siècle d'un rapport nouveau entre sphère publique et privée dans lequel l'enfant occupe une place charnière. Ce rapport n'est pas seulement théorique : il s'inscrit dans des réalisations publiques ou privées en faveur des enfants qui se multiplient au cours du XIX^e siècle et dont l'internat Favre de Lyon fait partie. C'est de cette rencontre entre institution et familles que ce présent travail cherche à rendre compte sous l'angle du maintien du lien entre enfants et parentèle.

L'internat Favre : l'institution face aux familles

L'internat Favre de Lyon ouvre ses portes en 1894 et fonctionne sous sa forme municipale jusqu'en 2015. Il est situé au cœur du quartier de la Croix-Rousse dans le quatrième arrondissement de Lyon. Initialement orphelinat municipal de jeunes filles, il accueille ensuite des jeunes garçons à partir de 1908. L'arrivée de ces derniers à l'orphelinat est l'occasion de travaux visant à séparer strictement les deux sexes qui ne partagent en réalité que quelques espaces comme le réfectoire ou la cour de récréation mais où filles et garçons ne se mélangent pas pour autant. En 1925 l'orphelinat cède sa place à l'internat nommé Favre et accueille filles et garçons âgés de trois à treize ans. Les aménagements successifs de l'établissement ont permis d'augmenter progressivement sa capacité d'accueil qui culmine à 170 enfants dès les années 1930. Les enfants restent majoritairement entre quelques mois et trois ans à l'internat, bien que de grandes variations existent selon qu'ils soient accueillis au début de la période ou à la fin.

L'orphelinat puis l'internat ont toujours eu vocation à proposer aux lyonnais-es dans le besoin à cause de situations familiales, sociales ou économiques, une prise en charge matérielle et éducative de leurs enfants. Cette prise en charge s'accompagne d'une scolarisation au sein des écoles élémentaires du quartier et se limite donc aux activités quotidiennes de soin et d'accompagnement scolaire

dispensés aux enfants. C'est pourquoi à côté du directeur ou de la directrice et du conseil d'administration de l'établissement, la majorité des employé.es des internats sont des femmes dispensant un travail de care auprès de ces enfants et assurant le fonctionnement quotidien de l'institution.

L'ambition d'aide aux familles est une permanence de l'institution comme en témoignent les propos tenus à son égard. D'abord le projet de création de l'orphelinat en 1881 est motivé par la possibilité de « diminuer les charges des familles indigentes, [permettant] à ces familles de supporter ce qui leur reste sans trop de pénibles privations, par le produit du travail »⁵ et cela tout en garantissant l'instruction des enfants car « par nos soins [ceux de l'orphelinat], le jeune garçon et la jeune fille se seront instruits à l'abri des privations pénibles »⁶. L'internat, en 1925, poursuit cette même ambition en offrant ses places vacantes à « des familles lyonnaises désireuses d'assurer à leurs enfants une bonne instruction primaire et une bonne éducation ».⁷ Entièrement conçu et financé par la ville de Lyon, il bénéficie d'une certaine autonomie par rapport aux autres organismes d'État tels que l'Assistance publique puis de la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS) comme en témoigne ces mots du directeur de l'internat en 1987 qui décrit l'institution comme « un établissement à caractère social géré par la ville de Lyon.[où] Les parents y inscrivent leurs enfants directement, volontairement, sans intervention de la DDASS ou de l'Éducation surveillée »⁸. Cette insistance sur le placement volontaire des enfants par leurs familles est une constance de l'institution. L'internat Favre n'a pas vocation à accueillir des enfants placés par la justice ou abandonnés par leurs parents. Au contraire, proposée comme une réponse aux difficultés économiques, sociales ou éducatives des familles, l'institution lyonnaise ne cherche pas à rompre le lien entre les enfants et leur proche. D'ailleurs, c'est plutôt le maintien de cette relation qui est souhaité. L'autorisation voire même l'encouragement, par l'orphelinat, des visites des

⁵ AML 744WP068, Session ordinaire du conseil municipal de février 1881, proposition par Jean Chapitet de la création d'un orphelinat municipal.

⁶ *Idid*

⁷ AML 744WP069 Extrait du registre des Arrêtés du maire du 20 octobre 1925 (art.2).

⁸ AML 2497 W1 Attestation du directeur de l'internat à l'intention d'une assistante sociale suivant un enfant radié de l'internat.

familles des orphelin.es et des sorties avec ces dernières en est une première preuve⁹. Dès lors, à contre-courant de ce qu'on pourrait attendre, les premiers interlocuteurs de l'orphelinat sont bien les familles et notamment certains parents des enfants. Cette dynamique de communication entre institution et familles se renforce à partir de 1925 lorsque l'orphelinat cède sa place à l'internat et ce pour une raison pratique en premier lieu : les parents de ces internes sont pour la plupart bien vivants et peuvent physiquement maintenir une relation avec leurs enfants. Ainsi, la dénomination problématique de l'institution en orphelinat est résolue par cette transformation en internat.

Cette position face aux familles donne à l'internat Favre une place particulière dans l'ensemble des institutions visant les enfants qui ont été étudiés jusqu'alors par les historien.nes. Les travaux sur les pensions ou les lycées qui mobilisent l'internat scolaire,¹⁰ mettent en lumière que le public visé est issu des couches sociales les plus élevées où les liens familiaux sont rarement questionnés par l'institution car les parents en sont les clients et sont donc à ménager pour maintenir la prospérité de l'établissement. Au contraire, l'étude des internats de rééducation,¹¹ visant les enfants placés par la justice ou abandonnés par leur famille, montre que les liens familiaux sont vus comme pathogènes à éviter. L'internat Favre semble occuper une position paradoxale. Par le public qu'il vise, les enfants de familles populaires, on aurait pu s'attendre à une méfiance voire un rejet de celle-ci au sein de l'institution or tout laisse à penser qu'au contraire, à l'instar des internats pour enfants des classes plus aisées, les familles sont une composante essentielle.

Cette posture étonnante face aux familles motive ce mémoire et explique cette étude sur les liens familiaux en institution. Les allers retours permanents entre la

⁹ Les registres de sortie de l'orphelinat recensent les visites et départs pour la journée ou les vacances des enfants. AML 2495 WP 23 Autorisation de sortie (filles): registre 1909-1927. AML 2495 WP 22 Autorisation de sortie (garçons) : registre 1912-1928.

¹⁰ Voir par exemple les travaux de Rebecca Rogers sur les internats scolaires pour filles : Rebecca, Rogers *Les Bourgeoises au pensionnat, l'éducation féminine au XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007 ou ceux pour les garçons de Jean Claude Caron « Uniforme(s) étudiant(s) ? », in *Génération romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814-1851)*, Paris, Armand Colin, 1991. pp. 169-196.

¹¹ Voir par exemples le travail de synthèse de Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les Âmes mal nées : jeunesse et délinquance en France et en Europe XIXe-XXe siècles, Actes du colloque international*, Besançon, 2006 ou plus spécifiquement en ce qui concerne les filles les travaux de Anne Thomazeau, « Violence et internat : les centres de rééducation pour filles, en France, de la Libération au début des années 1960 », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, N°9, 2007, pp. 107-125.

famille et l'établissement semblent propices à l'analyse des liens familiaux réels non pas dans leur rupture mais bien dans leur continuité et dans leur complexité, élément rare ou difficile à capter dans l'histoire des institutions¹². De plus, si l'histoire de la famille et des liens familiaux n'est pas nouvelle¹³, l'étude de celle-ci au sein de l'internat Favre relève pour sa part d'un certain attrait. D'abord, par le caractère inédit que représente une telle recherche sur cette institution jusqu'ici non travaillée par les historien.ne.s. Il n'existe, à ma connaissance, aucun travail de ce type sur cet établissement. Cette situation explique aussi la prégnance de l'histoire institutionnelle de l'internat dans ce mémoire. Comprendre, même sommairement, le fonctionnement de cet objet d'étude est une étape nécessaire pour identifier les attentes des acteurs, institutionnels ou familiaux, dans le maintien des liens affectifs entre enfants et proches. Ensuite, ces éléments sur l'histoire de l'internat pourront, éventuellement, servir à d'autres travaux historiques sur ce sujet. Cependant, il ne s'agit pas ici de faire une monographie de l'institution de son ouverture à sa fermeture. Ainsi, ce qui importe dans ce mémoire, c'est plutôt de déceler, à travers la fenêtre que représente l'internat, les liens familiaux existant entre les orphelin.es puis les internes et leurs proches à l'extérieur.

Ce choix s'explique aussi par le fond d'archives en lui-même. Extrêmement riche et dense, il se compose, entre autres, des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991¹⁴. Or, ce sont notamment ces dossiers d'enfants qui permettent d'appréhender les liens familiaux à l'œuvre au sein de l'institution. Ils relatent les raisons de la mise en internat des enfants, les situations familiales mais aussi la correspondance entre l'institution et la famille et enfin les dossiers d'évaluation notamment scolaires ou psychologiques des enfants. Ce sont autant de documents qui laissent des traces des liens familiaux.

Reste à savoir quelle période aborder pour cette étude. Le choix d'embrasser une période le plus large possible s'est peu à peu imposé à cette recherche. L'importance de l'histoire institutionnelle de l'internat explique en grande partie la date

¹² Séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires », du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1, 2018-2019 : Liens familiaux et institutions disciplinaires : Podcast de la séance 1 21/12/18, Introduction de la thématique de l'année « Les institutions séparent-elles les familles ? » .

¹³ Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, IV, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1999.

¹⁴ AML 2495W1 à 2495W109 Dossiers individuels des enfants radiés jusqu'en 1991.

de 1894. Il était difficile de ne pas démarrer cette histoire avec l'ouverture de l'établissement, sachant le poids de la conception idéologique du projet de l'orphelinat dans les liens familiaux à l'œuvre dans cette institution. L'étude se poursuit sur plus d'un siècle soit jusqu'en 1991, date plus tardive des dossiers individuels des enfants disponibles aux archives. La période 1894-1925, soit la période où l'internat est un orphelinat municipal de jeunes filles puis de jeunes garçons, n'a pas été exclue de cette recherche. Cette décision s'explique d'abord par une raison qui peut sembler en premier lieu curieuse : les orphelin.es accueilli.es ne sont pas forcément des orphelin.es de père et de mère et les liens avec leurs parents encore en vie ou leurs proches semblent encore possibles. Ensuite, bien que l'exploration des dossiers individuels des enfants n'ait pas été féconde pour cette période précisément, d'autres sources nous ont permis d'appréhender les familles de ces enfants et les liens qui les unissaient à travers des études de cas antérieures à 1925. Enfin, la longévité de l'internat Favre suscitait l'envie de suivre son histoire à travers les grands bouleversements sociaux, économiques et politiques du XX^e siècle. Les deux guerres mondiales et le Régime de Vichy peuvent avoir eu des conséquences sur l'institution comme sur les enfants et leurs familles. De plus, l'étude des grandes mutations sociales de la famille au XX^e siècle comme le développement du divorce, la reconnaissance progressive des familles monoparentales ou encore l'importance du travail des mères est permise par l'étude du fond archivistique qui s'étend jusqu'en 1991.

Inscrire l'internat Favre et les familles dans l'histoire

Ainsi, suivre les enfants de l'internat et leurs familles pendant plus d'un siècle demande de se plonger dans un contexte social et historique précis. En effet, pour rendre compte des ruptures et des continuités familiales à l'œuvre au sein de l'internat, l'étude de l'univers dans lequel elles s'inscrivent est primordiale : comment comprendre les attentes réciproques de l'institution, des enfants et des familles quant aux liens qui les unissent, sans prendre en compte le contexte de vie de ces acteurs, leurs motivations et leurs difficultés ?

L'histoire politique et sociale des XIX^e et XX^e siècles a une importance clé dans l'élaboration de l'enfance comme problème social. Dans un siècle marqué par les

révolutions, les questions sociales sont au cœur des débats politiques¹⁵. Le cadre urbain et industriel est le théâtre d'une intensification des inquiétudes quant aux mutations socio-économiques à l'œuvre notamment à partir de la seconde partie du XIX^e siècle. Lieu d'enrichissement pour une nouvelle classe bourgeoise, la ville est aussi le lieu privilégié de l'appauvrissement pour les classes populaires bien que cela ne soit pas le cas systématiquement. Ce qui frappe surtout, c'est la progression générale de l'inégalité : plus il y a de riches, plus il y a de pauvres comme le fait remarquer l'historien Yves Lequin¹⁶. Ces mutations font naître dans les hautes sphères de la société, comme le souligne Jean Claude Farcy, un nouveau regard, teinté d'inquiétudes. Par conséquent, un discours nouveau se forge sur la ville et ses habitants et particulièrement sur ses marges : les banlieues industrielles et les populations nouvelles qu'elles attirent font naître des peurs¹⁷. Jugées potentiellement criminogènes, elles vont devenir les sujets de politiques visant à préserver l'ordre social¹⁸.

Dès lors, sous l'égide de réflexions philosophiques, médicales et scientifiques, se multiplient les mesures visant à encadrer cet espace et sa population. On peut penser à l'encadrement du travail industriel par un appareil législatif qui se renforce notamment à destination des femmes et des enfants mais aussi aux politiques d'hygiène engagées pour améliorer les conditions de logement et la santé des classes populaires sous la Troisième République¹⁹. Ces mesures peuvent être prises à

¹⁵ Maurice Agulhon et alii, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008. « Chapitre 4 : L'évolution sociale, 1852-1880 » pp.53-65 et « Chapitre 11 : Les transformations sociales, 1880-1914 » pp. 160-171.

¹⁶ Yves Lequin « Le monde des travailleurs manuels » in Georges Duby, Maurice Agulhon, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 4, La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1981. p. 499.

¹⁷ On peut penser à l'expression « Classes laborieuses, classes dangereuses » de Louis Chevalier, discutée sans cesse par les historien.nes de l'histoire sociale contemporaine comme Jean-Claude Vimont, « Introduction, Louis Chevalier « revisité » » in Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp.15-21 ou Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les âmes mal nées : jeunesse et délinquance en France et en Europe XIXe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Besançon, 2006.

¹⁸ Jean-Claude Farcy, « La ville contemporaine (XIX^e-XX^e siècles) est-elle criminogène ? » in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp.22-33.

¹⁹ Lucie Paquy, « Naissance et développement d'un service sanitaire municipal. Le Bureau d'hygiène de Grenoble (1889-1914) » in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp 223-233.

l'échelle nationale en créant des organismes de contrôle et de diffusions de normes mais également à l'échelle locale.

L'histoire spécifiquement lyonnaise met en scène l'application concrète de l'ensemble des dispositions législatives et politiques du XIX^e siècle tout en proposant une adaptation propre selon son contexte social particulier. Ainsi, "Les grands travaux de Lyon, entrepris par le préfet de Vaïsse, sont exécutés dans le même esprit et entraînent les mêmes démolitions massives que ceux de Paris."²⁰ Lyon suit donc les grandes évolutions urbaines à l'échelle nationale comme l'haussmannisation qui repousse aux franges de la ville les classes laborieuses. De plus, l'essor de la Fabrique de la soie grossit le contingent d'ouvriers et d'ouvrières notamment migrants des régions alentour. L'exemple des usines-internats travaillées par Abel Chatelain met bien en lumière les dynamiques migratoires, notamment d'une population féminine, autour de Lyon et cela dès la première moitié du XIX^e siècle²¹. Par conséquent, on retrouve à Lyon les mêmes inquiétudes face aux mutations socio-économiques dues à l'urbanisation et à l'industrialisation de la part des édiles municipaux.²² La ville est donc confrontée aux problèmes sociaux liés aux inégalités économiques. Fidèles à la Troisième République, les élus municipaux lyonnais ou certains grands patrons issus de la bourgeoisie urbaine appliquent avec zèle l'idéal républicain d'assistance aux plus démunis de la société. Ainsi, si l'instruction scolaire devient laïque, gratuite et obligatoire par les lois Ferry dans la décennie 1880, la municipalité²³ et le patronat lyonnais²⁴ ont déjà amorcé un mouvement de mise en place des écoles. L'imbrication entre instances publiques nationales et locales et instances privées charitables est une réalité spécifique à Lyon quant au traitement de l'enfance aux XIX^e et XX^e siècles. L'internat Favre est un exemple de l'action sociale

²⁰ Françoise Choay, « Réalisations » in Georges Duby, Maurice Agulhon, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 4, La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1981. p.165.

²¹ Abel Chatelain, « Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise : seconde moitié du XIX^e siècle et début XX^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 48, N°3, 1970, pp. 373-394.

²² Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990.

²³ Marianne Thivend, « Constructions scolaires et planification urbaines à Lyon au début de la Troisième République » in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e-fin XX^e siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp.295-306.

²⁴ Bernadette Angleraud, « Les écoles municipales laïques : un enjeu pour le patronat lyonnais (fin XIX^e siècle-1914) », in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e-fin XX^e siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp.284-294.

municipale indépendante à destination de ce nouveau public. Cette action existe aussi dans le domaine associatif et privé. Les recherches de Dominique Dessertine sur *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance* le démontrent bien. Cette association met en place l'accueil des enfants moralement abandonnés suite à la loi de 1889 notamment des garçons de plus de 12 ans à qui elle offre au sein de son internat de Sacuny une formation professionnelle.²⁵

En définitive, au niveau national comme au niveau local les politiques publiques et sociales peu à peu mises en place témoignent d'une nouvelle conception de l'enfance. Elle devient une nouvelle catégorie institutionnelle qu'il convient de définir précisément selon ses critères d'appartenance et d'exclusion. Ainsi, l'âge, la classe et le genre deviennent déterminants dans cette entreprise de caractérisation de l'enfance.

C'est pourquoi l'approche intersectionnelle, qu'on retrouve en histoire mais aussi dans d'autres disciplines comme la sociologie et qui croise les catégories d'âge, de classe et de genre²⁶ peut être féconde dans une réflexion sur les liens familiaux en institution. En effet, si le traitement des politiques publiques et sociales est en soi primordial, il ne faut pas négliger le public visé par celles-ci car il les conditionne. En privilégiant certains profils des classes populaires plutôt que d'autres, ces politiques ont contribué à l'institutionnalisation et à la définition de groupes spécifiques.

Nous avons expliqué comment l'association entre classes laborieuses et classes dangereuses s'était progressivement réalisée dans les sphères politiques et sociales. En ce qui concerne l'âge, il faut noter que l'organisation sociale pense les temps de la vie et les existences humaines et définit, par conséquent, leurs besoins. Saisir ce qu'est l'enfant comme catégorie socialement et historiquement située²⁷ permet de comprendre comment l'âge "devient une catégorie de gouvernement des populations, utilisée dans la rédaction des lois, dans les politiques publiques et dans l'ensemble des pratiques de gestion des personnes." selon les termes des

²⁵ Dominique Dessertine, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890 - 1960). Face à l'enfance en danger, un siècle d'expérience de l'internat et du placement familial*, ERES, 1990. « Partie I : Les origines du Sauvetage » pp.17-65.

²⁶ Joan Scott, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, 1988, 37-38, pp. 125-153.

²⁷ Pierre Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », entretien avec Anne-Marie Métailié, *Les Jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, pp. 143-154.

sociologues Michel Bozon et Juliette Rennes²⁸. En somme, l'enfance ne forme pas un tout homogène et intemporel. Elle répond à des critères variables dans le temps et l'espace et à très longtemps été façonné par des individus extérieurs à cette dernière. Voilà tout le paradoxe de la jeunesse, qui selon les mots d'Ivan Jablonka est à la fois « banale et ondoyante »²⁹. Banale en ce que tous et toutes croient savoir ce qu'est la jeunesse et ondoyante en ce que les critères et les limites de ce qu'est la jeunesse ou non varient irrémédiablement. Pour illustrer cette étrangeté de la jeunesse, on peut s'intéresser aux sous-catégories qui la composent à l'instar du travail de Giovanni Levi et Jean-Claude Schmitt dans leur *Histoire des jeunes en Occident*³⁰. Il n'y a non pas une jeunesse mais des jeunesses : ouvrière, paysanne, étudiante, masculine, militaire, révoltée ou conformiste mais aussi féminines bien que les filles soient absentes de cet ouvrage. Pareillement, si la jeunesse peut faire écho à différentes classes sociales, elle peut également englober des âges fort variés. Dès lors, il s'agit de comprendre ce qui différencie un enfant de trois ans, de huit ans ou de 12 ans, d'un jeune de 14 ans, 16 ans ou 18 ans. Les travaux historiques cherchant à spécifier ces moments sont d'une importance capitale pour montrer l'ampleur de la construction sociale qui réside dans la catégorisation des âges de la vie. Les recherches de Jean-Noël Luc sur l'invention du jeune enfant³¹ ou encore celle d'Agnès Thiercé sur l'adolescence³² en sont révélateurs. L'étude des critères, de classe, de genre et d'âge est déterminante pour comprendre le public visé par l'internat Favre. Initialement établissement pour filles issues de classes populaires âgées de six à treize ans puis pour garçons de mêmes âges, c'est seulement à partir de 1943 que les enfants de trois à cinq ans sont réellement acceptés dans l'institution par exemple³³.

Un autre critère important de ces politiques publiques réside dans le sexe des personnes visées. Les filles et garçons des classes populaires ne suscitent pas les

²⁸ Michel Bozon, Juliette Rennes, « Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, N°42, 2015, pp 7-23.

²⁹ Expression citée par Jean-François Sirinelli dans la préface de Ludivine Bantigny, Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige, Histoire des jeunes en France (XIXe - XXe siècles)*, PUF, 2009. Introduction pp. 1-3. p.1.

³⁰ Giovanni Levi, Jean-Claude Schmitt (dir), *L'époque contemporaine, Histoire des jeunes en Occident*, t.2, Paris, Seuil, 1996.

³¹ Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle*, Belin, 1997.

³² Agnès Thiercé, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Belin, 1999.

³³ AML 218WP8, Délibération du conseil municipal du 4 octobre 1943 : accord pour la création d'un pavillon spécial à l'internat A. Favre.

mêmes attentes et le même traitement par les politiques publiques. Cette réalité fait écho à la situation différenciée des hommes et des femmes dans la société, une réalité mise en lumière par l'histoire des femmes et du genre et par la sociologie contemporaine.

En effet, si *Les femmes ont toujours travaillé*³⁴ comme le souligne les travaux de Sylvie Schweitzer, le code civil français n'a pas reconnu, jusqu'à une période récente, « de femme(s) tout court, mais seulement des femmes classées selon leurs rapports institutionnels aux hommes et leur éventuelle maternité »³⁵. Dès lors, l'association des femmes aux enfants dans leur relégation dans l'espace privé, les premières devant en théorie élever et éduquer les seconds, conditionne leur traitement et leur destin dans la sphère politique, sociale et économique. La classe, l'âge et le genre sont donc bien des catégories déterminantes sans pour autant être figées dans la définition de l'enfance.

Ainsi, comme le montre l'historienne Catherine Rollet, « la place de l'enfant et donc le type d'éducation qui lui est destiné sont tributaires de nombreux facteurs contextuels, économiques, politiques sociaux et culturels. »³⁶ Or, c'est au XIX^e siècle que le modèle éducatif bourgeois se diffuse au sein de la société et participe à l'édification de nouvelles normes quant à la manière d'être parent et d'élever ses enfants³⁷. Au centre d'une nouvelle sollicitude et affection, l'enfant doit bénéficier d'une éducation hygiéniste et libérale. Cette éducation est marquée par l'élaboration d'un savoir scientifique spécifique autour de l'enfant et qui spécifie l'environnement dans lequel il doit être élevé : un environnement sain caractérisé par la circulation de l'air et de la lumière mais aussi épanouissant sur le plan affectif et social.³⁸ L'imposition d'un tel modèle tend cependant à rendre suspectes d'autres pratiques éducatives notamment celles de milieux populaires. Le développement des institutions de prises en charge comme les salles d'asiles et les écoles primaires sont par conséquent un

³⁴ Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIXe et XXe siècle*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002.

³⁵ *Ibid* p.18.

³⁶ Catherine Rollet, « Chapitre 3. L'enfance et l'éducation donnée aux enfants : perspective historique. » In Geneviève Bergonnier-Dupuy, Hélène Join-Lambert, et Paul Durning. *Traité d'éducation familiale*. Dunod, 2013 p.57.

³⁷ Maurice Crubellier, *L'Enfance et la jeunesse dans la société française : 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979, « Chapitre 1 : La famille, milieu éducatif » pp.21-36.

³⁸ Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle*, Belin, 1997. "Chapitre 5 : Monsieur, madame, bébé" pp.111-152.

moyen d'influencer l'éducation des enfants issus des classes populaires. Les conditions d'existence des parents notamment leur pauvreté associée à une prétendue légèreté morale motivent l'intervention des instances publiques et privées à destination de leurs enfants. Les travaux sur les institutions scolaires révèlent bien cette double dynamique. Les enfants issus des classes sociales privilégiées poursuivent leur éducation dans des établissements bien différents de ceux à destination des enfants des classes populaires tout comme filles et garçons ne se mélangent pas³⁹. Quant aux classes moyennes, elles adhèrent de plus en plus aux normes éducatives des classes supérieures et cherchent, par l'instruction dispensée à leurs enfants, une certaine promotion sociale. On peut penser au développement des collèges du peuple ou encore à ceux des cours du soir qui permettent à ces enfants de classes moyennes d'acquérir une formation professionnelle reconnue et valorisante. Les travaux de Rebecca Rogers mettent en avant par exemple « l'intérêt croissant pour l'éducation des filles [qui] fournit l'impulsion culturelle nécessaire au développement d'établissements féminins, la plupart de ceux qui s'adressent aux classes moyennes prenant la forme de pensionnats. »⁴⁰

L'étude des écoles à destination d'un public masculin ou féminin fait apparaître des différences de conceptions et de pratiques sur les attendus spécifiques à chaque genre selon leur classe sociale. Les études récentes mêlant histoire de l'éducation et histoire du genre sont éclairantes quant à la place destinée aux filles et aux garçons dans la société. Les travaux de Rebecca Rogers et Françoise Thébaud témoignent bien du destin social réservé aux jeunes filles, celui d'épouse et de mère, et vers lequel tend toute leur éducation. Le développement des lycées et collèges de jeunes filles promis par la loi Camille Sée en 1880 répond à une demande par les classes moyennes d'une instruction plus sérieuse. En même temps, le programme scolaire féminin n'est pas similaire à celui des garçons, le latin et le grec n'étant pas enseignés, et il ne débouche pas sur la présentation du baccalauréat. De plus cet enseignement est prévu pour cinq ans dont les deux dernières années ne sont pas obligatoires.⁴¹ Il

³⁹ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques : Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997. Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2007.

⁴⁰ Rebecca Rogers, *Les Bourgeoises au pensionnat, l'éducation féminine au XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007. p.145.

⁴¹ Rebecca Rogers, Françoise Thébaud, *La Fabrique des filles, l'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Textuel, 2010. « Les nouveaux lycées et collèges de jeunes filles » pp.18-19.

existe donc bien une asymétrie entre l'instruction dispensée aux garçons et réservée aux filles, cette différence reflétant le destin réservé à chacun des sexes

Ces réflexions sont primordiales pour comprendre les conséquences de telles politiques et conceptions au sein de l'internat Favre. Les filles et les garçons accueillis en fonction de leur situation socio-familiale ont-ils et ont-elles reçus ces éducations différenciées au sein de l'internat ? Existe-t-il des tensions ou des difficultés quant à l'application de ce modèle face aux familles des enfants ?

En effet, l'étude historique des politiques de jeunesse⁴² réfléchit au traitement qu'induit la conceptualisation des catégories d'âges avec, d'une part, des attentes spécifiques du côté des individus en question, et, d'autre part, du côté de ceux qui conçoivent et modèlent des réponses à ces dernières ou en fabriquent d'autres qu'ils estiment légitimes. C'est ce que soulignent les contributions de Jean-Claude Caron à propos de la construction politique de la jeunesse dans la France des notables ou celle d'Annie Crépin et Odile Roynette sur le service militaire dans l'ouvrage collectif *Jeunesse oblige* dirigé par Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka⁴³.

Dans cette optique, l'histoire de la jeunesse dite irrégulière⁴⁴ est intéressante en ce qu'elle illustre les tensions entre les institutions et les individus. Comme toute catégorie sociale, la jeunesse qui transgresse les normes est jugée négativement. De plus, par la nature même de cette catégorie sociale, jugée encore dépendante, la responsabilité de la famille peut être mise en question. La jeunesse peut représenter un péril pour la société ou pour elle-même, ce qui justifie énormément de discours. Un des discours les plus importants est le discours politique et législatif car il formule des injonctions et des normes relatives à la jeunesse. A cet égard l'ouvrage de Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*⁴⁵, donne des clés de compréhension quant à la justice et à la protection

Rebecca Rogers, *Les Bourgeoises au pensionnat, l'éducation féminine au XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

⁴²Valérie Becquet, Patricia Loncle, Cécile Van de Velde, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012.

⁴³Jean-Claude Caron, « La jeunesse dans la France des notables. Sur la construction politique d'une catégorie sociale (1815-1870) », pp.21-35. Annie Crépin, Odile Roynette « Jeunes hommes, jeunesse et service militaire au XIXe siècle » pp.67-82. in Ludivine Bantigny, Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige, Histoire des jeunes en France (XIXe - XXe siècles)*, PUF, 2009.

⁴⁴ Expression tirée de la *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* qui vise à retracer l'histoire de l'enfance marginale et marginalisée.

⁴⁵ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, ERES, 2009.

des mineurs en France du XIX^e siècle à aujourd'hui. Plus précisément, il faut faire une distinction entre ces deux principes bien que leur frontière soit assez poreuse. D'un côté, il s'agit de punir des actes de délinquances ou de criminalité commis par les jeunes, de l'autre il est question de protéger les jeunes face à certains dangers comme la prostitution, l'abandon ou la pauvreté. Ces dangers sont décrits comme des aléas pouvant toucher ces enfants à cause de la situation socio-économique de leurs familles. En effet, la misère économique est souvent décrite comme le terreau d'une immoralité des familles populaires dont les premières victimes sont leurs enfants. Dans un contexte où les réflexions autour de l'hérédité de la faute sont prépondérantes dans les pensées médicales, politiques et sociales⁴⁶, les familles deviennent responsables des déviances de leurs enfants. Ainsi, elles peuvent être stigmatisées voire condamnées et le plus souvent disqualifiées dans l'éducation portée à leur progéniture. Dans cette perspective, les travaux de Ivan Jablonka⁴⁷ sur les enfants de l'Assistance Publique ou ceux plus récents, réalisés par Antoine Rivière, à l'échelle de l'Assistance Publique de la Seine⁴⁸ sont essentiels pour comprendre la méfiance diffuse face aux familles des enfants des classes populaires. Ces "Âmes mal-nées" selon l'expression de Jean-Jacques Yvorel et de Jean-Claude Caron⁴⁹, doivent être protégées d'un contexte social et familial susceptible de les corrompre.

Cette protection passe par une prise en charge aussi bien des garçons que des filles bien que des spécificités de traitement se dégagent selon le genre. C'est ce dont témoignent les travaux récents sur les déviances féminines et leurs condamnations. Les recherches historiques de Véronique Blanchard et David Niget sur les *Mauvaises*

⁴⁶ On peut penser à la littérature naturaliste de Zola où la "tare familiale" se transmet de génération en génération au sein de la famille Rougon-Macquart ou encore aux théories du "criminel-né" développées par le docteur Cesare Lombroso à la fin du XIX^e siècle.

⁴⁷ Ivan Jablonka, *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, 2006. Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010.

⁴⁸ Antoine Rivière, « De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol.9, n°1, 2016, pp.26-51 et *LA MISÈRE ET LA FAUTE. Abandon d'enfants et mères abandonneuses à Paris (1876-1923)*, thèse d'histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne, École doctorale Histoire moderne et contemporaine Centre d'histoire du XIX^e siècle, 2012.

⁴⁹ Jean-Claude Caron, Annie Stora Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les mes mal nées : jeunesse et délinquance en France et en Europe XIXe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Besançon, 2006.

filles⁵⁰ et ceux de Anne Thomazeau sur les centres de rééducation pour filles⁵¹ offrent des exemples concrets de spécificités de traitement selon le genre du public visé. Pour autant, la prévention et le contrôle des déviances n'a pas toujours lieu dans le cadre judiciaire, la prison ou les internats de rééducation ne sont pas les seuls espaces d'encadrement de cette population.

L'internat Favre peut également être compris comme une solution d'encadrement des enfants filles et garçons des classes populaires. Néanmoins, ils sont généralement inconnus de la justice et des services sociaux ou en tout cas non placés par ceux-ci⁵². Leur placement est le fruit d'une décision volontaire des parents, ce qui oblige l'institution à composer avec les attentes de ces derniers sous peine qu'ils retirent leurs enfants de l'internat. Ces critères modèlent ainsi les solutions de prise en charge mises en place au sein de l'établissement qui relèvent plus de la conciliation et de la composition avec la famille plutôt que de l'enfermement des enfants et du rejet de leurs proches. C'est ce dont témoigne une lettre de l'adjoint au maire au vice-président du conseil d'administration de l'orphelinat en mars 1869 quant à la restriction du droit de visite des parents :

« Il [au conseil municipal] lui paraît qu'une limite plus étroite du droit de visite des parents donnerait à l'établissement un caractère de lieu de correction et de réclusion qui n'existe pas dans l'esprit de ceux qui l'ont fondé, qui en ont rédigé et voté le règlement ». ⁵³

De plus, les enfants de l'orphelinat puis de l'internat sont toujours sous la responsabilité légale de leurs parents : toutes les décisions concernant leur santé ou leur éducation sont dans la mesure du possible prises avec l'accord de ces derniers⁵⁴.

Néanmoins, les parents délèguent les pratiques quotidiennes de soin et d'éducation de leurs enfants au personnel de l'établissement. Cette complémentarité

⁵⁰Véronique Blanchard, David Niget, *Mauvaises Filles, incorrigibles et rebelles*, Textuel, 2016.

⁵¹Anne Thomazeau, « Violence et internat : les centres de rééducation pour filles, en France, de la Libération au début des années 1960 », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, N°9, 2007, pp. 107-125.

⁵² AML 2497W1 Dossiers individuels des enfants radiés avant 1991 attestation du directeur du 24 avril 1987 « L'internat municipal Adolphe Favre est un établissement social géré par la ville de Lyon. Les parents y inscrivent leurs enfants directement, volontairement, sans intervention de la DDASS ou de l'éducation surveillée. »

⁵³ AML 2495WP6 lettre de l'adjoint au maire au vice-président du conseil d'administration de l'orphelinat de mars 1896.

⁵⁴ AML 2497W1 à 2497W27. Dossiers individuels des enfants radiés avant 1991. On peut noter les autorisations récurrentes demandées par l'établissement et accordées par les parents pour les opérations médicales, les choix d'orientation.

entre familles et internat mobilise une notion récente dans le champ historique et sociologique, celle du care⁵⁵. Traduit maladroitement en français par l'expression « souci des autres⁵⁶ », ce concept décrit certes le fait de se soucier des autres mais aussi celui de prendre soin et de soigner quelqu'un. Le care fait appel à la fois à une attention à autrui, à une responsabilité face à lui et également à des compétences⁵⁷.

En effet, l'entretien quotidien des enfants de l'internat est réalisé par des professionnel.les, en majorité des femmes, souvent invisibilisées⁵⁸ qui peuvent dans leur fonction entrer en concurrence avec les familles. Cette invisibilisation est pointée par les chercheurs et chercheuses de ce champ d'étude et semble correspondre avec le traitement que reçoivent les femmes de service de l'internat. Les travailleuses du care présentes dans l'établissement accomplissent un travail pratique qui consiste par exemple à nourrir, entretenir et occuper les enfants mais elles s'acquittent aussi d'un travail émotionnel. Elles mobilisent à la fois des gestes techniques et affectifs qui teintent l'acte professionnel d'une couleur émotionnelle. C'est ce dont témoigne par exemple le travail de la sociologue Stéphanie Boujut⁵⁹. Ces travailleuses du care peuvent tisser des liens étroits avec les enfants dont elles s'occupent parfois pendant plusieurs années. Un certain attachement réciproque, tout comme une aversion, peuvent naître entre ces acteurs et peuvent avoir une conséquence quant aux liens affectifs entre familles et enfants.

De plus, ce geste technique et affectif est prescrit fortement aux femmes. Tâche féminine par excellence, « parce que dès l'enfance, notre appartenance sexuelle s'exprime en nous pour nous apprendre que les femmes auraient toujours eu à faire avec le soin, le souci des autres, la sollicitude, tout ce qui compose un imaginaire de mère bienveillante et d'épouse attentive »⁶⁰, le *care* associe les femmes à l'enfance

⁵⁵ Francesca Scrinzi « Care », in *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, " Hors collection Sciences Humaines", 2016, pp. 106-115.

⁵⁶ Patricia Paperman et Sandra Laugier (dir.), *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011.

⁵⁷ Joan Tronto, « Chapitre Premier : Care démocratique et démocraties du care » in Pascale Molinier, Sandra Laugier et Patricia Paperman, *Qu'est-ce que le care ?* Paris, Payot, coll. Petite bibliothèque Payot, 2009. pp.37-38.

⁵⁸ Nathalie Benelli, Marianne Modak « Analyser un objet invisible : le travail de care », *Revue française de sociologie*, vol 51, n°1, 2010, pp 39-60.

⁵⁹ Stéphanie Boujut, « Le travail social comme relation de service ou la gestion des émotions comme compétence professionnelle », *Déviance et Société*, vol. 29, n° 2, 2005, p. 141-153.

⁶⁰ Fabienne Brugère, *Le sexe de la sollicitude*, Paris, Le Seuil, 2008 p.11.

et notamment à la petite enfance où les individus ici concernés présentent une autonomie restreinte. A l'instar des nounous, bien étudiées par la sociologie⁶¹, les femmes employées à l'internat Favre font face également à une séparation d'avec leur propre famille pour prendre soin constamment des enfants des autres non sans subir une certaine dévalorisation de leur travail. C'est aussi le cas de nombre de mères plaçant leurs enfants à l'internat au motif de leur travail de care. Sur les 307 situations professionnelles des mères recensées dans les dossiers individuels des enfants entre 1926 et 1945, 38 soit 12% de l'effectif total sont employées aux hospices civils de Lyon comme infirmières, aides-soignantes ou auxiliaires de service⁶². C'est au motif de cet emploi que ces mères placent leurs enfants à l'internat. Cette décision volontaire oblige la délégation de leur propre travail de care auprès de leurs enfants ce qui peut renforcer les concurrences avec les travailleuses de l'internat les « remplaçant » en quelque sorte dans cette fonction parentale. La méfiance et la surveillance de ces mères, mais pas que, sur l'internat est prégnante dans les archives comme le montre les lettres adressées au directeur pour dénoncer des comportements ou des traitements du personnel à l'encontre des enfants.

De plus, les lingères, couturières, cuisinières... de l'internat sont soumises à un règlement⁶³ très strict qui les oblige à vivre au sein de l'internat et leur impose un salaire assez bas. Elles subissent aussi des jugements moraux constants comme le montre cette lettre du directeur de l'orphelinat au maire datant du 9 juillet 1913 qui requiert le licenciement de deux femmes, une lingère et une couturière, au motif qu'elles sont une source de corruption pour les jeunes filles car elles ne sont pas titularisées et viennent de l'extérieur pour travailler à l'internat⁶⁴. Néanmoins, ces travailleuses au sein de l'internat peuvent jouer un rôle fondamental dans la perpétuation ou non des liens familiaux entre les enfants dont elles s'occupent et leurs familles qu'elles côtoient régulièrement. Après 1945 notamment, la présence de la parole des éducatrices et éducateurs spécialisé.es dans les dossiers individuels des

⁶¹ Caroline Ibos, « Du macrocosme au microcosme, du vaste monde à l'appartement parisien, la vie morale de la Nounou », *Multitudes*, 2009/2, n° 37-38, pp. 123-131. Caroline Ibos, « Les « nounous » africaines et leurs employeurs : une grammaire du mépris social ». *Nouvelles Questions Féministes*, 27 (2), 2008, pp. 25-38.

⁶² AML 2497 W1 à 2497W27, dossiers individuels des enfants radiés avant 1991.

⁶³ AML 744WP068 Règlement intérieur de l'orphelinat municipal de Jeunes filles 1895, reproduit en annexes de ce mémoire p.171.

⁶⁴ AML 2495WP4 Lettre du directeur de l'orphelinat municipal au maire de Lyon du 9 juillet 1913.

enfants met en valeur leur rôle d'intermédiaire entre la famille et l'enfant en ce qu'ils témoignent d'échanges avec les parents et ces derniers.

L'histoire des liens familiaux en institution peut offrir des pistes réflexives quant à la manière d'appréhender et de transcrire ces relations. Cette histoire a une vocation d'emblée marquée par la pluridisciplinarité. Si l'interrogation historique sur les politiques familiales et les institutions est assez ancienne, comme le montrent les recherches d'Anne Cadoret⁶⁵, cette dernière croise dès sa naissance d'autres champs d'étude comme l'ethnographie mais surtout la sociologie notamment quand elle convoque les sentiments et émotions des institués et de leurs familles. Ainsi, une réelle réflexion épistémologique a été enclenchée pour réussir à retranscrire l'histoire des émotions⁶⁶.

Cette visée n'est effectivement pas simple, car les archives peuvent rester assez silencieuses sur ce sujet intime. Pour autant, les institutions dédiées à l'accueil des enfants mais pas que, peuvent laisser des traces de ces liens affectifs et familiaux comme le souligne les recherches d'Antoine Rivière⁶⁷. Pour cause, toute institution dédiée à accueillir des individus, qu'ils soient enfants, prisonniers, malades ou fous soustrait bien souvent ces derniers d'une famille ou du moins d'un cercle de proches et de connaissances. Néanmoins, cette soustraction n'annule pas forcément tous les liens familiaux, au contraire⁶⁸. Par la correspondance⁶⁹, les visites⁷⁰ et les sorties ces derniers peuvent se maintenir, se recréer et se redéfinir⁷¹. Or, les institutions gardent

⁶⁵ Anne Cadoret, « Accueillir l'enfant de l'Assistance publique. Jalons pour une histoire de la politique familiale (1840-1960) », *Ethnologie française*, vol. XXIII, n° 4, 1993, p. 517-525.

⁶⁶ DELUERMOZ Quentin, FUREIX Emmanuel, MAZUREL Hervé et OUALDI M'hamed, « Ecrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 47/2013, p. 155-189.

⁶⁷ Antoine Rivière, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre et Histoire*, 2015, n°16.

⁶⁸ Séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires », du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1, 2018-2019 : Liens familiaux et institutions disciplinaires. Podcast de la séance 1 21/12/18, Introduction de la thématique de l'année « Les institutions séparent-elles les familles ? ».

⁶⁹ Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique », *Sociétés et représentations*, 2002/1, n°13, p.43-50.

⁷⁰ Gwénola Ricordeau, « Entre dedans et dehors : les parloirs », *Politix*, 2012/1 (n° 97), p. 101-123

⁷¹ Séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires », du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1, 2018-2019 : Liens familiaux et institutions disciplinaires. Podcast de la séance 3 du 29/01/19, « Visiter, être visité », intervention de Caroline Touraut, « les parloirs, une rencontre tant attendue, aux enjeux pluriels ».

des traces de ces liaisons entre l'intérieur et l'extérieur, entre l'institué.e et sa famille. Dès lors, ce processus, par le biais des archives institutionnelles, peut être perceptible et ainsi étudié par les historien.nes. C'est ici l'un des objectifs visés par le séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires » du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1 en 2018-2019 sur les liens familiaux et les institutions disciplinaires.

L'internat Favre comme laboratoire d'analyse des liens familiaux

A l'aune de ces réflexions, ce mémoire sur l'internat Favre cherche à comprendre comment entre les orphelin.es et internes et leurs familles se maintiennent, se distendent ou se recréent les liens qui existent entre eux. Il s'agit de convoquer à la fois les paroles des proches et de la famille, celle des professionnel.les intervenant à l'internat ou à l'école, et celle des enfants eux-mêmes. Ainsi, l'étude de l'internat Favre relève d'une histoire sociale et locale, d'une histoire institutionnelle et éducative mais aussi et surtout d'une histoire des liens familiaux. Autant d'histoires où l'usage de la catégorie d'analyse genre est féconde.

En 2015, lors de la fermeture de l'internat Favre sous sa forme municipale d'origine, la dernière directrice de l'établissement avait soulevé la question de la conservation des archives. La direction de l'Éducation et les archives municipales ont eu recours au centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon et à leurs archivistes itinérants pour classer l'ensemble des documents jusqu'alors conservés à l'internat⁷². Cette opération archivistique a servi à collecter les matériaux produits sur plus d'un siècle par les services et agents municipaux à propos de cet établissement. La longévité d'une telle institution, son originalité car pensée et gérée par la seule ville de Lyon peuvent déjà justifier cet intérêt. De plus, par le public qu'il a pu accueillir, des jeunes enfants, il a pu jouer un rôle dans l'histoire individuelle de certaines personnes qui ne manquent pas de s'adresser aux archives pour consulter leurs dossiers individuels.

⁷² « L'Internat Adolphe Favre, situé au 86 rue Chazière à la Croix Rousse, structure éducative municipale pionnière dans le cadre du programme de réussite éducative, a cessé son activité en juillet 2015. La question des archives a rapidement été posée par la dernière directrice en poste. La Direction de l'Éducation, responsable du site, et les Archives municipales ont alors choisi de faire appel aux services des archivistes itinérants du Centre de gestion du Rhône » extrait de la page internet des archives municipales de Lyon, http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/zoom/internat_favre/, consultée le 14/04/2020.

Le fond archivistique de l'internat Favre s'étend des années 1880, décennie qui a vu naître le projet de l'institution, jusqu'à sa fermeture en 2015 sous sa forme municipale. Il se compose de plus de soixante-cinq pages de référencements, classées dans la série W, soit celle des archives postérieures à 1790. Particulièrement riches, les archives de l'internat Favre sont aussi inédites, aucun.e historien.ne ne les ont encore exploitées. Ces archives administratives peuvent se diviser en deux grandes catégories.

La première concerne les archives propres au fonctionnement de l'internat. Cette littérature grise se compose par exemple du règlement de l'internat et ses différentes moutures successives, des comptes rendus du conseil d'administration de l'établissement et ceux du conseil municipal de la ville concernant l'internat mais aussi des états de service du personnel. Un volet de documents, fait de lettres et de rapports en tout genre, est consacré aux relations qu'entretient l'internat avec d'autres institutions comme les Hospices Civiles ou l'internat de Séverin aussi dirigés par la ville ou d'autres internats de France de passage dans la région. Ce fond donne également à voir de nombreuses photographies ayant pour cadre l'internat et mettant en scène les enfants de l'institution⁷³.

La seconde catégorie des archives relèvent plus de la vie quotidienne à l'internat avec les activités journalières de chacun.e, les conflits et les relations entre les individus qui gravitent autour de l'internat, notamment les familles. C'est le cas, entre autres, des correspondances entre les directeurs et directrices et les familles des orphelin.es et internes et de correspondances entre ces derniers et leurs proches. C'est aussi et surtout le cas des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991⁷⁴ qui permettent d'approcher au plus près les internes accueillis et leurs familles.

Au vu de l'importance du nombre de cartons dédiés aux dossiers individuels des enfants, plus de 109, il était impossible de tous les exploiter. De plus, leur classement alphabétique a empêché la sélection d'un corpus regroupant par exemple l'ensemble des dossiers individuels pour une période donnée ou encore un nombre déterminé pour chaque période. Par conséquent, je me suis attachée à dépouiller l'ensemble des dossiers relatifs à la lettre A et la lettre B soit 27 cartons et 663 cas

⁷³ AML 2494W1 à 2494W31, photographies de l'internat Favre 1955-1989. Une sélection de ce fond photographique a été reproduite en annexes p.195 et certaines photographies ponctuent le corps de ce mémoire.

⁷⁴ AML 2497 W1 à 2497 W109. Suivi des enfants radiés avant 1991. 1920-1991.

d'enfants. Le choix de la lettre A est un choix par défaut car l'absence de référencement alphabétique précis pour chaque carton aux archives nous a contraint à partir du premier carton pour atteindre une lettre précise. Néanmoins, la lettre B a été choisie car c'est l'initiale que l'on retrouve le plus souvent dans les noms français, ce qui lui confère une certaine représentativité.

Ces dossiers se composent la plupart du temps de documents officiels comme l'État civil et l'acte de naissance de l'enfant. Il y a aussi tout un volet sanitaire avec l'enregistrement des vaccins et des visites médicales pratiqués. Un autre volet de documents est de nature éducative avec les fiches pédagogiques⁷⁵ remplies par les responsables de la prise en charge des enfants au sein de l'internat mais aussi des bulletins avec appréciations remplies par les maîtresses et maîtres des enfants. On retrouve également très souvent les demandes et les dossiers d'inscriptions pour l'internat remplies par les parents. Enfin, au sein même de ces dossiers, d'autres documents ont été ponctuellement conservés comme des lettres et des billets échangés entre les parents et les directeurs et directrices de l'établissement ou des coupures de journaux relatifs aux enfants.

Le dialogue entre sources administratives sur le fonctionnement global et sources plus biographiques et individuelles peut permettre la compréhension des mécanismes institutionnelles à l'œuvre au sein de l'internat Favre tout comme la perpétuation des liens familiaux qui s'y déroulent.

En effet, il conviendra de mieux appréhender cette institution notamment dans le cadre urbain et politique à travers une question globale : Pourquoi la ville de Lyon s'est-elle investit dans la création d'un orphelinat puis dans sa perpétuation en internat ? Cela était-il une réponse à des problèmes et à des préoccupations propres à la ville motivant une politique sociale et municipale à destination des familles populaires ? Cette institution fait-elle partie d'un ensemble plus large, reprenant à son compte une politique étatique, des préoccupations de son temps ou bien emprunte-elle une voie inédite ou remaniée ?

Ensuite, il s'agira de focaliser plus en détail cette étude sur un aspect particulier de l'internat Favre à savoir les liens familiaux entretenus au sein de l'institution. Par sa nature, l'internat n'ayant pas vocation à rompre les liens familiaux ni à protéger les enfants d'une influence parentale néfaste, il donne à voir les interactions entretenues

⁷⁵ Un exemple type de fiche pédagogique a été reproduit en annexes. p.194.

entre les membres d'une famille. Chose qui est difficile à capter en général dans un travail de recherches historiques. Au cœur de ce sujet il y a donc une interrogation principale : En quoi l'internat Favre est-il un laboratoire d'analyse fécond des relations entre les enfants et leurs proches notamment leurs parents ? Témoins de ces relations, l'orphelinat puis l'internat ont-ils eu un rôle plus actif ? Les ont-ils remodelées, modifiées ou recrées ?

On peut distinguer trois temps dans l'histoire de l'internat et son rapport aux familles. Le premier distingue la période allant de la création de l'internat jusqu'à la Première Guerre mondiale. Moment de rencontre entre les penseurs de l'institution et ses acteurs et les premiers et premières orphelin.es et leurs familles, cette période détermine le cadre institutionnel dans lequel va évoluer un public spécifique fait en majorité d'orphelin.es pour lequel les rôles de la famille diffèrent de ceux présents par la suite. Après la Première Guerre mondiale, un nouveau public fait son apparition au sein de l'institution : les internes. Ceux-ci sont issus de familles aux profils plus variés et l'internat s'adapte de plus en plus à ces derniers en élargissant ses prérogatives. Enfin, après la Seconde Guerre mondiale, les grandes mutations socio-économiques qui touchent l'ensemble de la société entraînent un renouvellement du public de l'établissement et remodelent grandement le comportement de l'internat et de ses acteurs face aux familles.

**Partie I : La création de l'orphelinat : à la
rencontre des premiers et premières orphelin.es
et de leurs familles (1884 - 1914)**

Introduction : De l'orphelin.e seul.e au monde à l'orphelin.e dans le monde

« *Je suis un enfant trouvé.*

Mais jusqu'à huit ans j'ai cru que, comme tous les autres enfants, j'avais une mère, car lorsque je pleurais, il y avait une femme qui me serrait si doucement dans ses bras, en me berçant, que mes larmes s'arrêtaient de couler. »

Hector Malot, *Sans Famille*, 1878, Chapitre I Au village, p.6

L'histoire de Rémi, le narrateur du roman *Sans Famille*, a connu un grand succès dès sa parution jusqu'à nos jours comme en témoignent les multiples adaptations au cinéma, à la télévision ou encore en bandes dessinées. Cette histoire, comme bien d'autres⁷⁶, a contribué à forger, tout au long du XIX^e siècle grâce à la littérature romantique et réaliste, une image de l'orphelin.e comme un enfant livré à lui-même et dont les parents et la famille sont absents que ça soit pour cause de décès ou d'abandon.

Or, cette vision repose sur une acception misérabiliste de l'orphelin.e issue d'une sensibilité accrue à son égard et d'une formation progressive d'une politique sociale au cours du XIX^e siècle. En effet, comme le souligne l'historien Antoine Rivière c'est « au cours du XIX^e siècle, dans un contexte marqué à la fois par la transformation du regard porté sur l'enfant et par l'affirmation du rôle régulateur de l'Etat face aux effets économiques et sociaux de la révolution industrielle, [que] se développe en France une véritable politique publique d'assistance à l'enfance. »⁷⁷ Cette vision ne doit pas pour autant passer sous silence les dynamiques familiales dans lesquelles

⁷⁶ On peut penser aux personnages des contes des frères Grimm mais aussi au personnage d'Oliver Twist de Charles Dickens ou du côté français à la figure de Cosette dans les *Misérables* de Victor Hugo.

⁷⁷ Rivière Antoine, « De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol.9, no.1, 2016, pp.26-51.

ces enfants peuvent s'inscrire. Au contraire, l'assistance publique n'intervient qu'en dernier ressort, que lorsque « les solidarités familiales ou charitables ont échoué »⁷⁸. Cette situation paradoxale de l'orphelin.e se perçoit dans les propos de Rémi qui se dit avoir été à la fois un « enfant abandonné » et avoir eu une mère.

Cet exemple nous pousse à nous interroger sur la définition propre de l'orphelin.e, et à confronter la représentation dominante aux réalités de cette situation. Ainsi selon le Littré, l'orphelin.e est un « Enfant qui a perdu son père **et** sa mère **ou** l'un des deux ». Tout de suite, on comprend que l'image qu'on se fait de l'orphelin.e comme un enfant privé de tout parents et ressources peut parfois être bien loin des situations réellement vécues par ce dernier. Il n'y a pas un type d'enfant secouru dont l'orphelin.e complet serait l'archétype parfait mais une multitude de situations et de cas particuliers qui composent l'ensemble du public visé par l'assistance publique mais aussi par d'autres institutions publiques ou privées. Cette hétérogénéité des situations peut se lire dans les travaux des historiens Ivan Jablonka et Antoine Rivière sur les enfants de l'assistance publique⁷⁹.

Au début de la Troisième République se forme officiellement une politique d'assistance publique nationale qui prend en charge progressivement quatre grandes catégories d'enfants. D'abord, les enfants trouvés dont les parents biologiques sont inconnus. C'est le cas par exemple du personnage fictif de Rémi évoqué plus haut. Ensuite il y a les enfants abandonnés dont la famille est connue. Puis il y a les orphelin.es pauvres placé.es en institution ou dans leur famille. Enfin, à partir de 1889 apparaît une catégorie d'enfants de douze à seize ans jugés « moralement abandonnés »⁸⁰. Ces différents placements peuvent résulter d'une décision volontaire des parents ou de la famille mais ils peuvent être aussi le fruit d'une décision judiciaire. Dans tous les cas, il faut surtout noter que le placement n'a pas toujours vocation à être irrévocable et permanent même si sa pratique temporaire est très peu encouragée par l'institution. Si, comme l'explique Antoine Rivière, « Au début de la

⁷⁸ *Ibid*

⁷⁹ Notamment Ivan Jablonka Ni père ni mère. *Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Seuil, 2006 et *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. Antoine Rivière *LA MISÈRE ET LA FAUTE. Abandon d'enfants et mères abandonneuses à Paris (1876-1923)*, thèse d'histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne, École doctorale Histoire moderne et contemporaine Centre d'histoire du XIXe siècle, 2012.

⁸⁰ Ivan Jablonka, Ni père ni mère. *Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Seuil, 2006, Introduction. pp.9-26.

Troisième République, le refus des admissions provisoires est indéniablement un point saillant de la culture de l'assistance à l'enfance. A l'initiative des institutions hospitalières ou des municipalités, des dispositifs d'accueil temporaires des enfants existent pourtant bel et bien dans certaines grandes villes mais ils ne s'appliquent qu'à des cas bien précis d'indisponibilité parentale ».⁸¹ De plus, depuis « la grande charte de 1904, le législateur a reconnu [que] l'admission temporaire ne se situait plus ni à la marge ni en dehors de la vocation des services d'assistance à l'enfance mais qu'elle en faisait pleinement partie, au même titre que l'accueil des enfants dont les parents ont définitivement renoncé à s'occuper »⁸².

Ainsi, les orphelin.es ont rarement été complètement coupé.es de leur entourage familial proche notamment leur parent survivant ou la parentèle plus ou moins éloignée (des grands-parents, des oncles, des tantes, des frères et des sœurs également). De plus, il ne faut pas confondre enfants orphelins et enfants abandonnés. La situation des premiers fait suite à la mort d'un parent qui représente une rupture irrévocable du lien entre l'enfant et son parent sans que toutefois cette rupture ne l'empêche de garder des liens avec les autres membres de la famille qui peuvent prendre le relais dans le soin apporté à l'enfant. C'est pourquoi tout orphelin.e n'est pas placé.e dans une institution. A l'inverse, les enfants abandonnés peuvent encore avoir leurs parents en vie mais ceux-ci et parfois la famille tout entière sont incapables de subvenir à leurs besoins matériels ou éducatifs. Cette situation peut entraîner un placement volontaire de l'enfant par les parents et les familles ou un saisissement de l'enfant par l'assistance publique. Néanmoins, ce placement ne signifie pas forcément que les liens familiaux soient rompus. Au contraire, Ivan Jablonka souligne de rares relations épistolaires et de retrouvailles clandestines entre les enfants placés et leurs familles biologiques⁸³. Les travaux plus récents d'Isabelle Grenut consacrés à l'abandon dans les Basses-Alpes disent encore une fois « le caractère parfois relatif de la rupture du lien » car « en dépit des difficultés propres à chaque famille et des obstacles dressés par l'administration, des parents et des

⁸¹Rivière Antoine, « De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol.9, no.1, 2016, pp.26-51.

⁸² *Ibid*

⁸³ Ivan Jablonka, Ni père ni mère. *Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Seuil, 2006, « Chapitre I La famille biologique : une séparation définitive ? » pp.29-52.

enfants parviennent à maintenir ou à reprendre une relation », relevant là « l'inévitable persistance des liens familiaux », évoquée par l'historien Ivan Jablonka.⁸⁴

Loin de l'image misérabiliste désignant l'orphelin.e comme seul.e au monde, cet enfant est bien souvent au cœur d'un réseau si ce n'est de parentèle au moins dans un dispositif d'assistance et de prise en charge qui s'institutionnalise au cours du XIX^e siècle. Dès lors, l'offre d'assistance offerte par l'orphelinat municipal de Lyon peut devenir une fenêtre d'observation féconde pour saisir les représentations, mais aussi la place dévolue aux orphelin.es dans un monde de l'assistance marquées par des aspirations idéologiques.

Chapitre 1 Fonder un orphelinat municipal : confrontation aux enjeux politiques, sociaux et économiques d'une époque

A- Le projet d'orphelinat municipal de Lyon : un projet social et républicain

La municipalité lyonnaise n'a pas attendu l'époque industrielle pour secourir les orphelin.es de la ville. Les hospices civils, les hôpitaux et les institutions religieuses ou privées fonctionnent déjà depuis plusieurs siècles et recueillent nombre d'enfants abandonnés ou orphelins comme par exemple l'Hôtel-Dieu⁸⁵. Dans ce contexte, comment expliquer la création d'un orphelinat municipal ? Quels motifs motivent l'élaboration d'une telle institution au début de la III^e République ? Existe-t-il des spécificités lyonnaises, politiques, économiques ou sociales qui expliquent un tel projet ?

⁸⁴ Isabelle Grenut, « L'enfant abandonné et sa famille d'origine : quel lien après la séparation ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°19, 2017, pp. 67-85.

⁸⁵ Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990. p. 57.

Contexte de production du projet d'orphelinat municipal

La situation de Lyon au XIX^e siècle met en évidence plusieurs traits pouvant motiver une telle entreprise municipale. La ville bénéficie d'une certaine prospérité économique grâce à la Fabrique et au commerce de la soierie notamment. Ces industries sont pourvoyeuses d'emplois et demandeuses d'une main d'œuvre importante⁸⁶. Néanmoins, cette demande ne peut être comblée par le développement démographique naturel. Le déficit permanent des naissances par rapport aux décès et la forte mortalité infantile favorisée par la mise en nourrice des enfants dans les campagnes périphériques⁸⁷ expliquent le recours constant à une immigration régionale. Cette réalité démographique n'échappe pas aux observateurs et aux édiles de la ville notamment dans un contexte de souci accru de l'enfance et une peur croissante de la dénatalité dès les années 1880⁸⁸. Parallèlement, au niveau politique, Lyon s'est « (auto-)proclamée capitale de la République. »⁸⁹ Dès lors, les maires républicains successifs de la ville incarnent ce modèle. Antoine Gailleton (1881-1900), Victor Augagneur (1900-1905) et Edouard Herriot (1905-1940 et 1946-1957) parviendront à asseoir leur autorité sur le conseil municipal et à imposer peu à peu leur programme républicain.⁹⁰ Le programme politique de ces maires s'inscrit dans une trame socialiste et suivent globalement celui du pouvoir central. La politique sociale et la laïcisation des institutions gouvernementales, progressivement mises en place par la Troisième République, sont fortement encouragées à Lyon. Dans cette optique, il faut remplacer les œuvres de secours privées, charitables et souvent

⁸⁶ Pierre Cayez, « Chapitre 1 : La prospérité lyonnaise » in Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990. pp. 245-262.

⁸⁷ Pierre Cayez « Chapitre II : Les lentes transformations sociales » pp.263-280 in Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990.

⁸⁸ Sur la peur de la dénatalité et le souci accru de l'enfance, voir entre autres, les travaux de Jean-Noël Luc sur *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle*, Belin, 1997 ou ceux rassemblés dans ARIES Philippe, DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée, IV, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1999.

⁸⁹ Pierre Cayez « Chapitre II : Les lentes transformations sociales » pp.263-280 in Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990.

⁹⁰ Jacques Prévosto « Chapitre VI : Soixante ans de République (aux environs de 1880 - 1940) » pp.351-370 in Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990.

catholiques par des institutions d'État comme l'assistance publique mais aussi, suivant le zèle républicain du conseil municipal, par des institutions propres à la ville⁹¹.

C'est dans ce contexte que l'idée d'un orphelinat municipal naît au début des années 1880 à Lyon. Suite à la nomination du premier maire républicain Antoine Gailleton en 1881, Jean Chapitet en tant que nouveau membre du conseil de la ville et militant républicain, réclame la création d'un orphelinat au conseil municipal au mois de février de la même année. Le plaidoyer pour son projet repose sur l'inefficacité du Bureau de Bienfaisance. Il constate que la « [...] distribution de secours avait moins rendus de services, moins alléger les souffrances des infortunés, qu'elles avaient encouru à l'entretien des habitudes de mendicité ».⁹²

Cette critique du Bureau de Bienfaisance fait référence aux politiques d'assistances municipales mises en place à Lyon mais aussi dans d'autres villes pour soulager les difficultés socio-économiques des populations urbaines les plus pauvres. Dans cette perspective, on peut se référer au travail de Pierre Bodineau sur l'assistance municipale dijonnaise⁹³. Cet exemple donne à voir les stratégies municipales à l'œuvre pour aider les pauvres. Ainsi, l'historien souligne que « l'assistance municipale est née avec la ville et ses transformations sont étroitement liées à l'évolution des institutions urbaines, à l'essor des cités et au positionnement de la commune dans le paysage administratif » car « les pauvres représentent en effet une partie importante de la population des villes ».⁹⁴ L'intervention municipale en matière sociale à Dijon comme dans la plupart des villes se caractérise d'abord par une permanence qui prouve l'insuffisance chronique des résultats obtenus, toujours remise en cause par la recrudescence de la pauvreté. Ensuite une autre caractéristique de l'assistance municipale est sa diversité. A savoir le grand nombre d'initiatives, d'institutions et d'acteurs aussi différents que l'Eglise, l'hôpital, les bureaux aux dénominations changeantes ou les sociétés de charité dans lesquels les

⁹¹ Colette Bec souligne dans son ouvrage *L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France du XIXe et XXe siècles*, Belin, 1998 que « La distribution des pouvoirs entre l'Etat qui élabore doctrines et lois, le département qui organise, finance, contrôle et les communes qui cherchent à légitimer une spécificité d'action par la proximité-connaissance avec la population met au jour une recherche permanente d'équilibre » p. 37.

⁹² AML 744WP068 Session ordinaire du conseil municipal du 15 février 1881

⁹³ Pierre Bodineau, « L'assistance municipale : l'exemple dijonnais », *Le Genre humain*, 2002/2, N° 38-39, pp. 359-374.

⁹⁴ Pierre Bodineau, « L'assistance municipale : l'exemple dijonnais », *Le Genre humain*, 2002/2, N° 38-39, p.359.

mairies s'investissent.⁹⁵ Les travaux de Yannick Marec sur les hôpitaux de Rouen témoignent bien de cette imbrication. L'historien met ainsi en lumière les confrontations entre le réseau républicain, à l'origine du Bureau de bienfaisance de la ville, et certains docteurs en médecine qui prônent le maintien des prérogatives traditionnelles des hôpitaux avec notamment l'emploi de religieuses⁹⁶. Ces exemples sont éclairants en ce qui concerne la situation lyonnaise.

En effet, Jean Chapitet souligne la « nécessité de transférer l'assistance publique »⁹⁷ en créant un « orphelinat municipal »⁹⁸. Cet orphelinat doit permettre de « diminuer les charges des familles indigentes, [permettre] à ces familles de supporter ce qui leur reste sans de trop de pénibles privations, par le produit du travail »⁹⁹. Ici, on retrouve la vision traditionnelle de l'orphelin.e mais à celle-ci s'ajoute une réflexion particulière autour de la famille. Il ne s'agit pas de considérer des enfants seuls au monde mais bien de les intégrer à une parentèle particulière car identifiée comme pauvre. C'est cette pauvreté qui motive l'action municipale bien plus que la solitude supposée des orphelin.es. Ainsi, la prise en charge de ces enfants qui ont perdu un ou deux parents doit soulager la parentèle restante des préoccupations matérielles dans un premier temps. C'est pourquoi, l'objectif de cet orphelinat est de « recueillir les enfants orphelins dépourvus d'appui » qu'ils soient familiaux par l'absence d'au moins un de leur parents mais « surtout dépourvus de ressources »¹⁰⁰ notamment économiques et morales.

Finalement, le traitement de l'orphelin.e revient à un traitement de la pauvreté, notamment au sein des familles où le décès d'un parent peut bouleverser l'équilibre économique parfois précaire de ces dernières. On assiste à un double changement de logique, d'abord un élargissement de la réflexion autour de l'orphelin.e en y intégrant sa famille. Ensuite le passage d'une aide ponctuelle et pécuniaire toujours insuffisante ou du moins semblant entraîner de « mauvaises habitudes » comme l'inactivité et la mendicité à une prise en charge de l'orphelin.e soulageant du poids

⁹⁵ Pierre Bodineau, « L'assistance municipale : l'exemple dijonnais », *Le Genre humain*, 2002/2, N° 38-39, pp.359-360.

⁹⁶ Yannick Marec, (dir.), *Les hôpitaux de Rouen du Moyen Age à nos jours. Dix siècles de protection sociale*, Editions PTC, 2005.

⁹⁷ AML 744WP068 Session ordinaire du conseil municipal du 15 février 1881

⁹⁸ *Ibid*

⁹⁹ *Ibid*

¹⁰⁰ AML 744WP068 Session ordinaire du conseil municipal du 15 février 1881

économique d'un enfant et permettant aux familles de maintenir leurs activités pour subvenir à leurs besoins. Cette solution semble « plus moral[e] et plus efficace matériellement »¹⁰¹ pour Jean Chapitet. Ici, on atteint un autre niveau d'argumentaire. Il n'est pas seulement question de préoccupations matérielles mais aussi éthiques, ce qui laisse deviner la présence sous-jacente d'une pensée encore très prégnante au XIX^e siècle, celle de la condamnation morale du mauvais pauvre. En effet, comme le souligne Ivan Jablonka, la famille populaire est dénoncée comme une puissance corruptrice depuis longtemps et, dès 1850, les théories biologiques autour de l'hérédité des tares viennent renforcer cette pensée. Ces tares combinées avec les misères sociales, les maladies ou les problèmes d'addiction viennent criminaliser les familles populaires et notamment leurs enfants sujets selon cette théorie à une plus grande criminalité. Néanmoins cette logique du transformisme fonctionne dans les deux sens : si le milieu social dans lequel se trouvent les enfants peut les corrompre, il peut également les sauver¹⁰². Cette pensée guide la création, en 1891, de l'internat approprié étudiée par les historien.nes Elise et Jean-Jacques Yvorel. Cet établissement, du ressort de l'administration pénitentiaire, prenait en charge les mineurs de justice les plus jeunes, âgés de 7 à 10 ans au moment de leur admission, qui restaient dans l'établissement jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire dans le but de les remettre dans le droit chemin¹⁰³. Ce transformisme est aussi un des principes fondateurs de l'assistance publique sous la Troisième République, un principe qui guide aussi le projet de l'orphelinat municipal lyonnais.

L'orphelinat municipal : un projet voulu innovant et novateur

Ces considérations idéologiques posées on peut s'intéresser au public précis visé par l'institution et chercher à comprendre en quoi ce projet municipal se différencie du service de l'assistance publique en plein développement. Dans cette optique, le plaidoyer de Jean Chapitet au conseil municipal est très éclairant.

¹⁰¹ *Ibid*

¹⁰² Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. « Chapitre 7 L'enfant-arbrisseau » pp.151-164.

¹⁰³ Élise Yvorel, Jean-Jacques Yvorel, « Enfants de justice et scolarité : le cas de l'Internat approprié (1891-1979) », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 2012/3 (N° 59), pp. 65-84

D'abord, il délimite le public visé et les raisons d'un tel choix et déclare ainsi que « Les enfants des deux sexes devront-ils être admis [?] Sans nul doute ; si le délaissement est funeste aux garçons, il ne l'est pas moins pour les filles ». Le projet municipal, à l'instar de l'Assistance publique, aspire à un accueil global des enfants, sans distinction de genre. Cette ambition va à contre-courant de ce qu'est la pratique des institutions privées charitables et ou religieuses au même moment¹⁰⁴. Ce choix est justifié par la peur d'un destin commun à ces filles et garçons : « Le vagabondage, qui suit inévitablement l'abandon des enfants, détruit le sens moral chez ceux de l'un et de l'autre sexe. » Les solutions proposées reposent sur une « sollicitude bienveillante et éclairée » dont il faut comprendre qu'elle est républicaine à contrario de la charité chrétienne et qui doit permettre aux :

« pauvres orphelins ou les enfants des familles indigentes so[ie]nt soustraits aux influences si pernicieuses de la rue » en « pourvoy[ant] à leurs besoins matériels et intellectuels, nous aurons réduit le triste contingent des enfants qui vont, par suite de décisions judiciaires, peupler les maisons de correction, où le vice naissant se perfectionne et va plus tard étaler son cynisme sur les bancs des Cours d'assises, après avoir été la honte et le fléau de la Société. »¹⁰⁵

On peut noter qu'ici l'orphelin.e et l'enfant pauvre se confondent, ce qui témoigne bien du caractère flottant du public visé qui en somme englobe tout enfant considéré sans ressources matérielles ou morales. Au contraire, l'argumentaire mobilisé pour justifier l'intervention municipale est pour sa part très clair. On retrouve l'idée de la dégénération par le milieu des enfants de classes populaires mais aussi toute la réflexion autour de ce qui sera par la suite la justice des mineurs. En effet, l'évocation du vagabondage des mineur.es met en lumière une source d'inquiétude constante dans les sphères politiques, d'autant plus que ce dernier est considéré comme un délit certes courant mais fortement réprimé car représentant la première étape du parcours criminel d'un jeune homme ou d'une jeune fille tel que le démontre l'historien Jean-Jacques Yvorel¹⁰⁶. L'aspect initiateur du vagabondage dans la carrière

¹⁰⁴ On peut penser à la Société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance étudiée par Dominique Dessertine *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890 - 1960). Face à l'enfance en danger, un siècle d'expérience de l'internat et du placement familial*, ERES, 1990. Cette association privée créée en 1890 accueille en réalité seulement des garçons.

¹⁰⁵ AML 744WP069 Session ordinaire du conseil municipal du 15 février 1881

¹⁰⁶ Jean-Jacques Yvorel « Vagabondage des mineurs et politique pénale en France de la Restauration à la République des Ducs » in Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les âmes mal nées : jeunesse et délinquance en France et en Europe XIXe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Besançon, 2006. pp. 63-83.

criminelle des jeunes délinquant.es se retrouve dans la gradation des termes utilisés par le conseiller municipal. Du vagabondage, on passe aux maisons de correction puis aux cours d'assises. Cette réflexion autour de la délinquance juvénile menée par Jean Chapitet ressemble grandement à celle de l'assistance publique qui se développe progressivement au niveau national. Entre 1870 et 1914, la Troisième République cherche à intégrer les plus faibles, dont les enfants orphelins et les pauvres sont les archétypes, à la société¹⁰⁷. L'assistance publique défend également l'idée de la dégénérescence d'une population innocente qu'il ne faut plus condamner mais aider pour éviter certaines dérives. Les principes fondateurs de ces deux institutions semblent donc assez proches. Il reste cependant à analyser les pratiques mises en œuvre par chacune. Dans la suite de son discours, le conseiller déclare que :

« Par nos soins, le jeune garçon et la jeune fille se seront instruits à l'abri des privations pénibles ; l'apprentissage en aura fait ensuite des ouvriers utiles à eux-mêmes et à tous, et ils seront ainsi devenus des citoyens reconnaissants et dévoués à ceux qui auront pris soin de leur enfance. »¹⁰⁸

L'option de l'orphelinat doit permettre non seulement d'éduquer ces enfants vulnérables, quel que soit leur genre, mais aussi de les instruire à un métier pour qu'à terme ils deviennent de bons travailleurs et de bons citoyens. L'idéal républicain de l'intégration est en marche. Si cette proposition de prise en charge vise à éradiquer les problèmes sociaux à la racine comme celle de l'assistance publique, elle diffère dans ses moyens. Ici, il n'est pas question de placement familial à la campagne, solution peu à peu mise en place par l'assistance publique et institutionnalisée par la loi sur les pupilles de l'Etat en 1904¹⁰⁹ ni d'une aide financière aux familles pour empêcher l'abandon physique et moral des enfants, solution très limitée comme le montre les travaux de Rivière Antoine sur l'Assistance publique de la Seine.¹¹⁰ A contre-courant des pratiques qui s'imposent, ce conseiller propose une solution de placement dans une institution qui prend en charge le quotidien des enfants que ce soit les besoins matériels mais également l'instruction et la formation. De plus, les

¹⁰⁷ Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. « Chapitre 8 : La dépenalisation de la misère » pp. 165-185.

¹⁰⁸ AML 744WP069 Session ordinaire du conseil municipal du 15 février 1881

¹⁰⁹ Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. « Chapitre 9 : L'ingénierie de la régénération » pp.187-206.

¹¹⁰ RIVIERE Antoine, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre et Histoire*, 2015, n°16.

propos de Jean Chapitet ne semblent pas aller dans le sens d'une rupture des liens familiaux existant entre l'enfant accueilli et ses proches. En effet, la situation géographique de l'orphelinat, pensée à l'intérieur de la ville où vivent les familles des enfants pris en charge et pas dans les campagnes environnantes, peut permettre aux liens familiaux de perdurer plus aisément grâce aux visites facilitées par la proximité physique. Il y a aussi le destin proposé à ces enfants qui peut jouer dans l'entretien de ces liens, celui d'ouvrier et d'ouvrière. Ainsi, la solution prônée par le conseiller municipal n'extrait pas les enfants de leur environnement familial, social et économique d'origine à contrario de la solution prônée par l'assistance parisienne.

Cette proposition peut être interprétée comme le fruit d'une concurrence de modèle entre la solution parisienne dont est issue par la suite l'assistance publique et la solution lyonnaise de prise en charge des orphelin.es et des enfants issus de familles pauvres mais surtout comme une proposition parmi d'autres dans le cadre du développement de l'assistance publique qui en est encore à un stade balbutiant. Suite à cette invective de Jean Chapitet, le conseil municipal décide de créer une commission spéciale de sept membres pour étudier ce projet. Leur rapport, délivré le 28 février 1881 confirme la nécessité de créer un orphelinat.

Il faut néanmoins attendre la mort de Jean Chazière en 1885 pour que le projet de l'orphelinat prenne finalement une dimension effective. Jusqu'ici, nombre de propositions d'emplacements avaient été faites sans jamais être retenues. De plus, la situation financière de la ville ne permet pas d'envisager une telle réalisation car les deux dernières décennies du XIX^e siècle sont marquées à Lyon par une remise en cause de l'équilibre économique traditionnel et prospère ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour le conseil municipal¹¹¹. La ville est également engagée dans des dépenses très importantes dues aux constructions d'écoles et de l'université pour lesquelles elle ne bénéficie pas du soutien économique de l'Etat¹¹². Néanmoins, le legs Chazière composé d'un vaste terrain et d'un fond pécuniaire importants permet la concrétisation du projet. Dans son testament de 1879, ce lyonnais très enrichi fait part de son intérêt pour la situation des pauvres petites filles. Il lègue donc une grande

¹¹¹ Pierre Cayez « Chapitre V : mutations économiques et sociales » in Françoise Bayard, Pierre Cayez, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours*, Tome 2, Du XVI^e siècle à nos jours, Le Côtéau : Horvath, 1990. pp.321-324

¹¹² Marianne Thivend, « Constructions scolaires et planification urbaines à Lyon au début de la Troisième République » pp.295-304 in Yannick Marec (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^e-fin XX^e siècle)*, Paris, Créaphis, 2005

partie de sa fortune à la ville de Lyon pour qu'elle serve à créer un orphelinat pour jeunes filles. Le 21 septembre 1886 le legs est examiné au conseil municipal et le 8 novembre 1886 celui-ci adopte le 48 rue des Missionnaires, ancienne propriété de monsieur Chazière, comme emplacement pour l'orphelinat devant accueillir initialement 40 jeunes filles¹¹³. Suite à ces quelques années périlleuses, une partie du projet de l'orphelinat municipal est finalement en passe d'être actualisée.

B- Les débuts de l'orphelinat municipal de jeunes filles : analyse d'une formule d'accueil à l'ambition innovante

La création de l'orphelinat n'est permise que par l'apport financier du legs Chazière, qui ne permet d'élaborer, au commencement, qu'une solution pour les filles, en accord avec les volontés testamentaires du bienfaiteur et faute d'autres financements permettant la création d'un orphelinat pour garçons. Après quelques années de travaux sur la propriété visant à construire de toute pièce le bâtiment de l'orphelinat et créer une clôture autour de celui-ci, l'institution ouvre ses portes le 27 juillet 1894 avec 5 enfants en son sein¹¹⁴. Au premier janvier 1895, l'orphelinat accueille 14 fillettes et à la fin de l'année 29 déjà¹¹⁵. Un an après son ouverture, le premier règlement pour le service intérieur de l'orphelinat municipal de jeunes filles¹¹⁶ voit le jour. Il se compose de 90 articles structurés en 9 chapitres. L'analyse de certains points de ce règlement intérieur permet de mieux appréhender le quotidien des fillettes accueillies et de confronter les ambitions du projet à la réalisation de celui-ci.

Règlement intérieur de l'orphelinat municipal : modalités d'accueil

Dès le premier chapitre du règlement, intitulé « But de l'Orphelinat », on retrouve les conditions d'admission et sortie des orphelines. En effet, il est précisé que

¹¹³ AML 744WP068 Legs Chazière

¹¹⁴ *Ibid*

¹¹⁵ AML 744WP069 Délibération du conseil municipal du 10 mars 1896

¹¹⁶ AML 744WP069 Règlement pour le service intérieur de l'orphelinat municipal de jeunes filles, Lyon, 1895. Le règlement a été reproduit dans son intégralité en annexes p.171.

« l'orphelinat a pour but d'accueillir les jeunes filles pauvres nées à Lyon, de parents français et lyonnais, âgées de 4 ans au moins et de 13 ans au plus, orphelines de père et de mère ou de mère » (article premier)¹¹⁷. Ici, on retrouve la réflexion autour de l'enfance malheureuse qui confond enfant orpheline et pauvre. Mais d'autres critères jamais évoqués jusqu'alors sont désormais présents.

D'abord, un critère géographique et national. Cette assistance n'est proposée qu'aux jeunes filles lyonnaises issues de parents français et lyonnais. Cette restriction peut s'expliquer par les pratiques générales de politique d'assistance. L'argent public nécessaire à un tel projet, issu en partie des impôts, doit d'abord bénéficier aux contribuables de la ville. De plus, le caractère démographique de Lyon où se maintiennent un accroissement démographique naturel faible et un taux de mortalité infantile élevé peut éveiller la conscience des édiles. Il peut donc y avoir une volonté de remédier à ce problème en prenant en charge l'éducation des enfants lyonnais les moins favorisés car orphelines, filles et pauvres. Ensuite ce critère exclut à la fois les étrangers et étrangères d'autres pays mais également ceux et celles à la ville. La construction d'une citoyenneté française faite de droits et de devoirs sous la Troisième République peut expliquer cette exclusion d'un service d'assistance publique vu comme un devoir par la ville et l'État mais aussi comme un recours possible pour les citoyens démunis. L'importance d'être Lyonnais.e de naissance sur deux générations (enfants et parents) souligne l'afflux permanent de migrants de toute la région venus en ville pour trouver un emploi sur une plus ou moins longue durée et sans toujours que cela soit signe d'une installation définitive. On peut par exemple penser au cas des usines-internats décrites par Abel Chatelain où un nombre important de jeunes filles migrent temporairement, le temps de se constituer une dot par exemple. Cette pratique se perpétue tout au long du XIX^e siècle jusqu'à la Première Guerre¹¹⁸, ce qui témoigne bien de l'importance des migrations temporaires pour les grandes villes telles que Lyon. Ce critère marque aussi l'importance des familles et surtout des parents dans le dispositif mis en place par la ville car leur origine détermine le sort des orphelines admises ou non à l'orphelinat municipal. Cependant, un assouplissement se fait quant à la nationalité des parents en 1903, le conseil municipal modifie l'article

¹¹⁷ *Ibid*

¹¹⁸ Abel Chatelain, « Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise : seconde moitié du XIX^e siècle et début du XX^e siècle », *Revue d'histoire économique et sociale* vol.48, n°3, 1970, pp.373-394.

en stipulant que les filles doivent être nées de « parents français dont l'un au moins est né à Lyon ou domicilié depuis 20 ans. » ¹¹⁹

Un autre critère nouveau vis-à-vis du projet de départ est celui de l'âge. Ce critère circonscrit l'admission d'orphelines dans des âges précis situés entre le moment de l'acquisition d'une certaine autonomie par l'enfant, signifiée par exemple par la capacité à se mouvoir et manger par soi-même et celui de l'entrée dans le monde du travail pour ces enfants de classes populaires. Cette dynamique de classification des âges de l'enfance et de solutions dispensées à chaque âge se développe et s'institutionnalise au cours du XIX^e siècle. On peut penser, grâce aux travaux de Jean-Noël Luc, à l'élaboration des salles d'asiles puis de l'école maternelle républicaine entre 1881 et 1887 pour la garde des jeunes enfants des classes populaires¹²⁰ par exemple.

La dernière restriction jusqu'ici non formulée est la priorité faite aux orphelines complètes, c'est-à-dire de père et de mère ou celles seulement de mère. Cette règle n'est cependant pas exhaustive car l'administration se réserve le droit d'accueillir des orphelines de père aussi. Néanmoins, on perçoit l'importance des stéréotypes de genre dans la prise en charge des enfants car une mère veuve doit pouvoir élever sa fille, ce qui n'est pas demandé au père veuf. Cette restriction s'inscrit dans la pensée biologisante et essentialiste de la femme dont la fonction de mère est vue comme naturelle et normale, ne présentant pas de fait de grosses difficultés. Cette dimension voulue comme naturelle de la fonction de mère est mise en lumière par les travaux sur le genre de l'éducation comme celui mené par Rebecca Rogers et Françoise Thébaud¹²¹. Il peut s'agir également d'une mesure visant à éloigner les « filles-mères », soit des mères dont l'enfant n'a pas été reconnu par le père, qui subissent un stigmat social et moral fort et dont le conseil municipal peut craindre d'entacher la réputation de l'orphelinat en accueillant leurs filles qui ne sont pas en soi orphelines mais illégitimes. Cette catégorie spécifique de la population est prise en charge dans d'autres structures notamment l'assistance publique travaillée par Antoine Rivière¹²².

¹¹⁹ AML 744WP069 Compte rendu du conseil d'administration de l'internat du 27 octobre 1927.

¹²⁰ Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle*, Belin, 1997. « Chapitre 12 : L'avènement de l'école maternelle républicaine » pp.373-413.

¹²¹ Rebecca Rogers, Françoise Thébaud, Partie I « La République et ses filles 1870-1914. » *La Fabrique des filles, l'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Textuel, 2010. pp.12-63.

¹²² Antoine Rivière, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre et Histoire*, 2015, n°16.

Ces « filles-mères » ne font pas partie du public assisté par l'orphelinat, car il est ici seulement question des enfants légitimes et non pas naturels comme le montre le report de la question de l'admission des enfants naturels lors du Conseil d'administration du 27 octobre 1897.¹²³

Certains articles sont dédiés à la procédure à suivre dans le cadre des demandes d'admission. Ainsi, les articles trois et quatre montrent l'importance décisionnaire accordée au maire de Lyon, c'est à lui que les familles, parents survivants et proches doivent adresser les demandes et c'est lui qui donne son accord pour l'entrée d'une orpheline, après consultation du conseil d'administration de l'orphelinat. Cette dimension fait écho à l'affirmation du pouvoir central du maire à la fin du siècle à Lyon. On peut également relever la composition du dossier de demande d'admission qui nécessite la production d'un certificat médical constatant que l'orpheline n'est atteinte d'aucune maladie contagieuse ou incurable, la communication de son bulletin de naissance, du bulletin de décès de son père et/ou de sa mère et d'un certificat d'indigence. L'ensemble de ces pièces atteste de l'attention portée à la lutte contre les maladies infantiles, trait qu'on retrouve dans d'autres articles du règlement tels que le chapitre VI consacré au régime alimentaire, le chapitre VII définissant le service médical et le huitième chapitre concernant l'infirmerie. Cette attention s'inscrit également dans les considérations hygiénistes de la fin du XIX^e siècle. Ce dossier administratif met aussi en lumière la mise en fiche progressive de la société qui témoigne de l'importance du « papier » pour accéder à certains services. En effet, comme le soulignent Xavier Crettiez et Pierre Piazza, « il existe un lien direct entre l'encadrement et le renforcement des structures étatiques sur les corps (restriction de la circulation) et les âmes (intériorisation des normes et des instruments d'Etat) »¹²⁴.

Règlement intérieur de l'orphelinat : quotidien des jeunes filles

Les articles suivants s'intéressent à l'éducation dispensée aux jeunes filles :

« Les enfants admises dans l'Orphelinat seront entretenues gratuitement. Elles recevront une éducation morale et une instruction primaire et professionnelle, et seront

¹²³ AML 744WP069 Compte rendu du 13 février 1903 du conseil municipal tenu le 10 février 1903.

¹²⁴ Xavier Crettiez, Pierre Piazza, « Introduction » in Xavier Crettiez, Pierre Piazza, (dir.), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*. Presses de Sciences Po, 2006 pp.11-12.

conduites aux écoles municipales. Suivant leurs aptitudes, elles pourront recevoir une instruction primaire supérieure. » (article deux).

Cette préoccupation témoigne des mouvements amorcés dans la scolarisation élémentaire des jeunes filles qui depuis les lois Ferry de 1881, 1882 et 1886 rendent l'instruction scolaire laïque gratuite et obligatoire pour tous, filles et garçons¹²⁵. Mais elle les dépasse aussi d'une certaine façon puisqu'elle donne l'opportunité à celles qui présentent des capacités de suivre une instruction primaire supérieure soit d'accéder à ce qu'on appellera les « collèges du peuple » qui se multiplient et se diversifient dans les années 1880¹²⁶.

Enfin, l'article six précise que « Les pupilles ne pourront rester dans l'établissement que jusqu'à 18 ans, et l'Administration, dès l'âge de 16 ans, devra s'occuper de leur placement. Elle continue à veiller sur elles après leur sortie et les patronne. » L'orphelinat semble donc occuper une place particulière qui dépasse la simple prise en charge des jeunes filles du point de vue scolaire et éducatif, il est aussi question des débouchées sur la vie active, l'institution jouant en quelque sorte le rôle d'association de patronage auprès de ses orphelines. Cette dimension n'est pas que théorique à en voir les relevés des employés qui font état par exemple en 1907 de l'embauche d'une lingère, Adrienne, qui avait été pupille de l'établissement depuis le 5 décembre 1894 et qui après un placement à 16 ans comme bonne chez une femme et le décès de cette dernière, revient travailler à l'orphelinat ou encore celui d'une surveillante embauchée en 1910, Pauline, qui avait été pupille à l'internat depuis le 1er septembre 1895 et qui suite à un maladie survenue peu après son placement et un séjour à la campagne revient à l'établissement pour y travailler cette fois-ci¹²⁷. Si dans cette première période, l'orphelinat ne donne pas précisément de formation professionnelle à ses jeunes filles, il reste qu'il se propose de leur trouver une situation économique stable grâce à un placement. Cette ambition fait partie d'un ensemble de préoccupations plus vastes que semblent porter nombres de notables de la ville comme en témoigne les travaux de Dominique Dessertine sur la Société Lyonnaise

¹²⁵ Nathalie Duval, *Enseignement et éducation en France, du XVIIIe siècle à nos jours*, Armand Colin, 2011. « Chapitre III L'œuvre Ferry : un enseignement primaire laïque pour tous (années 1880) » pp.22-28.

¹²⁶ Nathalie Duval, *Enseignement et éducation en France, du XVIIIe siècle à nos jours*, Armand Colin, 2011. « Chapitre VI Les lycées, création napoléonienne pour les élites du pays. » pp.43-53.

¹²⁷ AML 774WP069, Dossier Orphelinat municipal de jeunes filles : organisation, fonctionnement 1900-1911, relevé des employés.

pour le sauvetage de l'enfance créée en 1890 qui en tant qu'association privée soutenue par l'Etat accueille dans un internat des garçons dès 12 ans tombés sous le coup des lois de protections de l'enfance et leur propose une formation professionnelle¹²⁸. On peut noter néanmoins, que l'accès à l'enseignement primaire républicain, gratuit, obligatoire et laïque ne modifie guère le destin proposé à ces jeunes filles. Selon Antoine Prost, « L'école primaire républicaine affiche donc la volonté de ne pas modifier la position sociale de ceux qu'elle instruit : les petits paysan.nes doivent devenir paysan.nes à leur tour et les petites ouvriers et ouvrières, ouvriers et ouvrières »¹²⁹.

Le chapitre II s'intéresse à l'organisation intérieure. Le chapitre III définit la composition du conseil d'administration, ses prérogatives et son fonctionnement. Le chapitre IV quant à lui décrit la Direction et le cinquième le personnel. Le dernier chapitre, le neuvième, est particulièrement intéressant car il définit les vêtements, l'ordre et la propreté de l'orphelinat et permet donc de percevoir concrètement le quotidien des orphelines au sein de l'établissement.

En effet, les orphelines portent un uniforme (article 62) fait d'une « robe noire ornée de mauve au col et à la ceinture ; leur vêtement sera noir piqué de mauve et le chapeau noir et garni de même nuance. Le vêtement de chaque jour sera gris ; le chapeau d'été en grosse paille blanche sera orné d'un petit ruban violet. » Cet article a une certaine importance car il met en lumière d'abord l'attention portée à un élément qui pourrait sembler dérisoire : la tenue des orphelines. Or, celle-ci doit montrer une appartenance, celle à l'orphelinat, qui les rend donc reconnaissables. Il est facile d'imaginer que dans les espaces qu'elles peuvent fréquenter comme le quartier de la Croix-Rousse ou l'école, leur identification comme les orphelines de l'établissement est aisée. Il est cependant difficile de parler de stigmatisation ou de prestige de cet uniforme car aucun élément ne vient accréditer ou non pareille supposition. Néanmoins, on peut très bien saisir l'importance de cet uniforme à travers le développement tenu par Jean-Claude Caron dans son article « Uniforme(s)

¹²⁸ Dominique Dessertine, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890 - 1960). Face à l'enfance en danger, un siècle d'expérience de l'internat et du placement familial*, ERES, 1990.

¹²⁹ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques : Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997. « III La démocratisation de l'enseignement : histoire d'une notion » pp.47-62.

étudiant(s) ? »¹³⁰. Élément de distinction, le vêtement a son importance comme élément visible d'appartenance.

L'article 83 du règlement est consacré aux punitions qui vont de la réprimande à la soustraction des bons points et des livrets d'épargne et aux récompenses allant des bonnes notes à la mise au tableau d'honneur. Cette dimension des sanctions et de l'ordre disciplinaire a beaucoup intéressé les historien.nes comme Jean-Claude Caron notamment dans le cadre des internats des lycées pour garçons¹³¹ ou les travaux Anne Thomazeau sur les internats de rééducation pour jeunes filles¹³² mais aussi Véronique Blanchard et David Niget à travers leur réflexion sur les « Mauvaises filles ».¹³³ Ces travaux bien que concernant souvent des publics généralement plus âgés, d'une autre classe sociale parfois ou condamnés témoignent des pratiques d'ordre et de disciplines dans les internats à la même époque. Ainsi, l'éloge de la règle est omniprésent. Les règlements se signalent par leur sévérité pour un groupe d'individus perçu comme des êtres à dresser au moyen de mesures coercitives. D'où l'importance des horaires au sein des règlements comme c'est le cas pour l'orphelinat afin d'éviter les périodes d'inactivités et de non surveillance¹³⁴.

Cependant au sein de l'orphelinat municipal de Lyon, les sanctions comme les récompenses semblent être proportionnelles et ne pas mobiliser de sanctions physiques telles que les privations alimentaires, l'usage du cachot ou des coups comme cela a pu être montré dans les travaux historiques cités plus haut. Pour autant, quelques lettres retrouvées aux archives semblent plutôt témoigner d'un écart entre la théorie dictée par le règlement et les pratiques réelles au cœur de l'orphelinat. Ainsi dans un billet anonyme adressé au directeur datant du 22 janvier 1930, des parents

¹³⁰ Jean-Claude Caron « Uniforme(s) étudiant(s) ? », in *Généralisations romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814-1851)*, Paris, Armand Colin, 1991.

¹³¹ Jean-Claude Caron, « Maintenir l'ordre dans les collèges et les lycées : théories et pratiques disciplinaires dans l'enseignement secondaire français (1815-1870) », in Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero, Catherine Rollet (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, pp 605-617.

¹³² Anne Thomazeau, « Violence et internat : les centres de rééducation pour filles, en France, de la Libération au début des années 1960 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, N°9, 2007, pp. 107-125.

¹³³ Véronique Blanchard, David Niget, *Mauvaises Filles, incorrigibles et rebelles*, Textuel, 2016.

¹³⁴ Par exemple on peut citer l'article 51 qui dicte les heures de repas « Le déjeuner à lieu à 7 heures un quart, Le dîner à 11 heures un quart, Le goûter à 4 heures un quart, le souper à 6 heures et demie » AML 744WP069 Règlement pour le service intérieur de l'orphelinat municipal de jeunes filles, Lyon, 1895

dénoncent que « [leurs] enfants se plaignent d'être battue et giflée plusieurs fois par jour. » De la même façon, des lettres d'enfants sont conservées et donc ne sont pas parvenues à leurs destinataires et évoquent également des violences. On retrouve par exemple une lettre de Berthe et Alice adressée à leur frère et à leur belle-sœur en 1930 qui évoque « les misères qu'on [leurs] feraient » et que « la lingère qui [leurs] avait dit du mal sur vous nous a dit : brebis galeuses. » On monte d'un cran avec la plainte d'Alberte à ses parents auxquels elle déclare : « On nous appelle filles d'appaches, d'ivrognes, d'alcooliques (...) aliénés, saltés, ordures »¹³⁵. En somme, on peut au moins en conclure que des tensions ont existé selon les époques entre le règlement et la réalité quant aux punitions et violences infligées aux enfants mais surtout que la médiation entre les familles et l'institution a pu influencer la dureté des sanctions et punitions. Effectivement, l'existence de traces témoignant d'échanges entre les familles et l'institution vis à vis de plaintes formulées par les enfants peut rendre compte du poids des familles quant au traitement disciplinaire des enfants. Comme le souligne Pascale Quincy-Lefebvre, « Si certains parents pardonnent leur propre violence, qu'ils expliquent par leur vie difficile, ils sont déjà beaucoup plus intransigeants avec les professionnels de l'éducation auxquels ils confient leurs enfants »¹³⁶.

L'article 85 précise que « Toute enfant qu'on ne pourrait rendre docile par la bonté, la douceur et l'appel aux bons sentiments, et qui se montrerait habituellement indisciplinaire ou de mauvaise conduite, serait rendue à sa famille, ou placée en maison de correction, si étant orpheline de père et de mère, aucun membre de sa famille ne pouvait ou ne voulait la recevoir. » Les jeunes filles sont aussi assignées à la politesse (articles 86 à 89). On voit donc très clairement se dessiner un modèle à suivre, celui de la jeune fille modèle qui correspond aux attentes de genre. Une méconduite conduit au renvoi ou en maison de correction, thème que nous avons abordé déjà et qui montre bien la manière dont se perçoit l'orphelinat. Ni famille de substitution, ni espace de réclusion. Il s'agit bien d'un espace frontière spécifique.

¹³⁵ AML 2495WP7 Dossier sans nom, lettres et billets.

¹³⁶ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, 1997. « Chapitre II : La correction dans la famille » p.60.

En 1896, ce sont trente-sept fillettes qui sont accueillies, Monsieur Guichard, député du Rhône fait un don pour créer dix lits supplémentaires et porter à cinquante le nombre de places d'accueil¹³⁷. En 1900, le stade des 50 enfants est atteint¹³⁸.

En somme, la formule de l'orphelinat proposée vingt ans plus tôt malgré un certain tâtonnement dû à la difficulté de réalisation et les nombreuses restrictions mises en place telles que l'accueil d'un type de population très restreint et des critères médicaux et sociaux nombreux semble fonctionner. L'agrandissement permanent de l'offre, bien que faible encore à l'orée du XX^e siècle, témoigne sinon du succès de l'orphelinat auprès des familles lyonnaises du moins d'une certaine acceptation et utilisation de cette offre.

C- De l'orphelinat municipal de jeunes filles à l'orphelinat de jeunes filles et de jeunes garçons.

En 1901, sous l'impulsion de l'adjoint Victor Fort¹³⁹, la création d'un orphelinat municipal laïque de garçons est remise à l'ordre du jour. Sa déclaration au conseil municipal rend compte des objectifs de l'orphelinat pour garçons :

« qu'elle [la collectivité] doit prendre à sa charge les enfants privés de l'affection de la famille, désormais livrés à tous les hasards de la vie et incapables de subvenir à leurs besoins. Elle doit les éduquer, les instruire, ne leur inculquer d'autre religion que la conscience, d'autre moral que la moral[e] civique ; en un mot, elle doit en faire des hommes dignes de ce nom. »¹⁴⁰

Au début du XX^e siècle, l'orphelinat se développe, ses capacités d'accueil augmentent constamment grâce aux donations dont celle monsieur Guichard est un exemple et aux dotations municipales. L'augmentation de cette offre répond à une sollicitation croissante des familles lyonnaises qui découvrent cette nouvelle œuvre municipale. L'essai réalisé avec les orphelines semble si bien porté ses fruits que le début sur l'ouverture d'un orphelinat municipal pour garçons devient d'actualité. Néanmoins, cette ouverture tardive, plus de vingt ans après celle de l'orphelinat pour

¹³⁷ AML 744WP069

¹³⁸ *Ibid*

¹³⁹ AML 744WP069 Lettre de communication à l'occasion du début des travaux de l'orphelinat pour garçons du 31 mars 1908.

¹⁴⁰ AML 944WP28

jeunes filles pose question. Qu'est ce qui justifie un tel délai entre l'accueil des jeunes filles et celui des garçons ? Quelles sont les raisons avancées pour défendre un tel projet qui reste coûteux pour la municipalité ? Les motivations de l'ouverture aux garçons de l'orphelinat diffèrent-elles de celles justifiant vingt ans plutôt la création d'un orphelinat pour jeunes filles ?

Motifs de l'ouverture de l'orphelinat aux garçons

Un premier élément de réponse peut se trouver dans le financement de l'orphelinat. En effet, c'est le legs Chazière qui semble donner les moyens nécessaires à la réalisation du projet, tant au niveau du terrain de l'établissement que des fonds nécessaires. Or, le legs était spécifiquement dédié à la création d'un orphelinat pour jeunes filles ce qui peut expliquer la première vocation de l'orphelinat en accord avec le testament de Jean Chazière. Pour autant, cette explication ne semble pas être suffisante pour justifier la longue mise sous silence de la situation des orphelins lyonnais. Ainsi, on peut interpréter la priorité donnée à la situation des jeunes filles comme la conséquence d'une vision genrée des risques inhérents à l'enfance dite malheureuse. En effet, dans un aspect plus large de la prise en charge des enfants, les filles semblent souvent être la cible de mesures spécifiques. Le choix de la clôture est souvent plébiscité car il a un avantage double. D'abord la protection des jeunes filles de leur nature féminine dite fragile et frivole mais aussi une protection face à une société urbaine perçue comme dangereuse et remplie de vices. C'est ce qui avait été souligné par le conseiller municipal, Jean Chapitet, lors de son plaidoyer pour l'orphelinat en février 1881. Ainsi l'orphelinat s'inscrit dans une tradition de traitement des jeunes filles comme le souligne l'historienne Anne Thomazeau à propos des internats de rééducation pour filles un siècle plus tard. Il faut « enfermer, donc couper du monde, pour mieux réadapter au monde. [...] Cette contradiction, au moins apparente, entre l'objectif et les méthodes de la prise en charge n'est pas nouvelle, puisqu'elle concerne également les établissements d'avant-guerre et du XIXe siècle »¹⁴¹. Néanmoins, cette explication n'est pas entièrement satisfaisante dans le cadre de cette institution car bien que l'accueil des jeunes filles soit fait dans un espace

¹⁴¹ Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) », *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, n°26, 2007.

défini et clos, la fréquentation des écoles municipales du quartier et les sorties régulières pour visiter leur famille atténuent cet aspect de l'enfermement.

De plus, à la différence du modèle éducatif masculin et bourgeois qui rejette de plus en plus l'enfermement des internats, celui des jeunes filles est vu comme performant pour la jeunesse féminine au XIX^e siècle. C'est ce que soulignent les travaux de Rebecca Rogers sur l'éducation féminine à cette période. Bien que dans le cadre de cet orphelinat pour filles l'instruction supérieure ne soit pas l'objectif principal il n'empêche qu'on peut comprendre cette solution comme un embryon populaire de pensionnat éducatif. En effet, entre 1850 et 1900 le droit à l'éducation des filles notamment bourgeoises est de plus en plus admis. Néanmoins, les formes que celle-ci doit prendre est encore en cours d'élaboration. L'internat sera grandement plébiscité car vu comme un substitut du foyer familial et comme un lieu de l'émulation des qualités proprement féminines. A cela s'ajoute l'ambition républicaine de soustraire les jeunes filles de l'éducation religieuse dispensée jusqu'alors par les sœurs dans les internats pour filles.¹⁴² Parallèlement, au même moment, la dénonciation des internats pour garçons est vive et provoque un désaveu de la bourgeoisie face à cette offre éducative.¹⁴³ Cet ensemble d'éléments peut expliquer le retard de l'offre pour les garçons de peur du rejet de cette solution et des critiques qu'elle aurait pu entraîner. Enfin, on peut noter que les conseillers municipaux, comme Jean Chapitet, qui sont à l'origine du projet de l'orphelinat municipal sont issus d'une certaine bourgeoisie urbaine et partagent l'idéal républicain d'éducation et de sécularisation des jeunes filles ce qui peut expliquer une certaine adoption de ce modèle.

Ainsi se constitue un faisceau d'explications sur le délai entre la mise en place de l'accueil des jeunes orphelines et celui des jeunes orphelins. Produit des réalités matérielles et d'un prisme idéologique marqué par les normes de genre, la création première de l'orphelinat de jeunes filles s'inscrit dans les préoccupations de son

¹⁴² Rebecca Rogers, *Les Bourgeoises au pensionnat, l'éducation féminine au XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007, « Chapitre VII Batailles politiques autour de l'esprit des femmes (1850-1900) » pp.261-295.

¹⁴³ On peut penser à l'ouvrage de Victor Laprade, *L'Éducation homicide. Plaidoyer pour l'enfance* e 1867 où l'on retrouve cette critique célèbre : « Savez-vous ce qu'est un collège, ô libres penseurs ! C'est un couvent ; le savez-vous, ô chastes mères de famille ! C'est une caserne ; vous le savez trop, pauvres enfants, c'est une prison. » p.9 ou encore à la scène de l'incipit de *Madame Bovary* de Gustave Flaubert de 1857 qui met en scène l'arrivée désastreuse de Charles à l'internat.

temps. La création de l'orphelinat pour garçons est résolument politique et répond également aux aspirations de l'époque.

(Ré)-partition des filles et des garçons à l'internat

En 1907, le conseil municipal donne son accord pour la construction d'un orphelinat pour garçons¹⁴⁴. Le projet, rapporté au conseil municipal, prévoit 64 pensionnaires, une entrée propre à l'établissement pour garçons dans la rue Saint Potin mais aussi un passage couvert qui permet d'accéder aux services centraux situés dans l'orphelinat pour filles. Dans la version officielle de la lettre annonçant le début des travaux, une partie notice nous apprend que suite à la création de l'orphelinat de jeunes filles, les « garçons [restaient] à la charge de l'assistance publique qui les [plaçaient] à la campagne »¹⁴⁵. Cela montre bien la différence de traitement entre l'assistance municipale et l'assistance nationale, entre un placement collectif et urbain pour les filles de l'orphelinat lyonnais, et un placement familial et rural pour les garçons de l'assistance publique.

Cette différence dans le traitement des jeunes filles semble bien accueillie à en croire les éloges que reçoit l'institution. D'abord et sans vraiment de surprise, celles de l'administration municipale qui se félicite de sa réalisation comme en témoignent P. Blanc, premier vice-président du conseil d'administration de l'orphelinat qui affirme en 1895 que « l'orphelinat municipal était la perle des institutions municipales ». Ensuite, et cela de manière plus surprenante l'orphelinat reçoit les éloges d'autres institutions de pouvoir comme celle des services de l'enfance dont madame Gevin Cassal est l'inspectrice en 1901 et qui déclare dans son rapport au ministère que l'orphelinat est un « modèle »¹⁴⁶.

Fort de ces appuis, le conseil municipal peut donner son accord pour le projet et les travaux de l'orphelinat de garçons sont inaugurés le 19 avril 1908.¹⁴⁷ La construction se fera « [dans] le même enclos que celui des filles ; les services généraux seraient communs et établis dans un bâtiment central détaché des deux

¹⁴⁴ AML 944WP28

¹⁴⁵ *Ibid*

¹⁴⁶ *Ibid*

¹⁴⁷ *Ibid*

orphelinats. »¹⁴⁸ Cela permettrait également d'agrandir celui pour filles et de le faire passer de 52 à 70 places. Il ne faut pas conclure cependant à une mixité effective des espaces, à l'instar des écoles de la Troisième République, ils sont divisés selon qu'ils soient affectés à l'accueil des filles ou des garçons. L'analyse du fond photographique des archives, issu d'une période plus tardive certes mais qui montre la réputation de cette séparation, met en lumière le partage de l'espace comme une division de l'espace grâce à des cloisons par exemple et des couloirs séparés menant chacun au réfectoire¹⁴⁹. Ces photographies se déroulant dans des espaces somme toute très similaires mettent en scène très différemment les enfants selon qu'ils soient des filles ou des garçons. Les filles prennent la pose, restent calmes et disciplinées, elles sont majoritairement assises. La présence de livres renforce leur caractère sage et réservé. A l'inverse, la photographie représentant les garçons est bien plus chaotique. Ils chahutent ensemble, courent, le mouvement domine cette prise de vue. Cette mise en scène différenciée nous permet d'analyser les idéaux éducatifs propres aux garçons et aux filles proposés à l'orphelinat.



« Filles dans un couloir », 1955-1989, Fond photographique Internat Favre, AML 2494 W15

¹⁴⁸ AML 744WP069 Lettre de communication à l'occasion du début des travaux de l'orphelinat pour garçons du 31 mars 1908

¹⁴⁹ AML 2494 W photographies 1955-1989, N° 14 Garçon dans un couloir, N°15 Filles dans un couloir.



« Garçons dans un couloir », 1955-1989, Fond photographique Internat Favre, AML 2494 W14

En effet, cet orphelinat pour garçons doit accueillir 50 enfants entre 4 et 13 ans qui par la suite suivront un apprentissage. On voit là déjà un déséquilibre entre un nombre de places réservées aux garçons moindre par rapport à celles pour les filles. Cette inégalité est expliquée par le renouvellement plus fréquent des garçons ce qui rend le déséquilibre des places acceptable car finalement, sur une même durée, l'orphelinat devrait accueillir le même nombre de filles et de garçons. Dans la suite de notre développement nous verrons si cette théorie se retrouve en pratique¹⁵⁰. La raison de ce renouvellement spécifique aux garçons est donnée dans une version non officielle de la lettre de communication où il est dit que « les filles restant jusqu'à 18 ans et rendant les services de leur sexe, »¹⁵¹ ce qui n'est pas demandé aux garçons. Ainsi, si les enfants des deux sexes suivent l'enseignement primaire au sein des écoles du quartier, leurs occupations à l'internat sont bien différentes. Le compte-rendu du conseil d'administration du 25 janvier 1899 est éclairant à ce sujet :

¹⁵⁰ Voir les parties sur la première génération d'orphelines

¹⁵¹ AML 744WP069 Lettre de communication à l'occasion du début des travaux de l'orphelinat pour garçons.

« à cette date l'orphelinat abrite 44 jeunes filles, 38 fréquentent l'école municipale de la rue Jacquart, 6 plus grandes, dont 5 munies de leur certificat d'études primaires font leur éducation ménagère : tour à tour cuisinières, buandières, repasseuses, couturières ou lingères. Tous ces exercices sont suivis d'une heure de classe le soir. Nous serions bien étonnés si, avec cette éducation, leur belle santé, leur habitude d'ordre et docilité, elles ne réalisaient pas plus tard ce type d'excellente femme d'intérieur que la municipalité a voulu former »¹⁵²

On voit bien le rôle de l'orphelinat dans la construction de destins fortement genrés. A ce critère de genre, est également articulé le critère d'âge. Avec l'arrivée des garçons à l'orphelinat, s'instaure une double hiérarchie de genre et d'âge entre les enfants des deux sexes. Cette dimension est développée dans les travaux de Michel Bozon et Juliette Rennes autour des normes sexuelles. Ainsi, si le critère « [d']âge tel que nous le connaissons, est l'héritier d'une innovation politique majeure : l'enregistrement de la date de naissance » son articulation au genre « comme système de différenciation et de hiérarchisation des deux sexes » permet de créer des asymétries et des hiérarchies.¹⁵³ En plus de limites d'âges différentes qui conditionnent leur accueil, les filles et les garçons selon leurs âges et leur genre ne sont pas astreints aux mêmes tâches et aux mêmes avenir au sein de l'orphelinat.

Maintenant que filles et garçons sont accueillis à l'orphelinat et que nous avons brossé le portrait de cette institution municipale, nous pouvons nous intéresser de plus près aux premières et premiers orphelin.es accueilli.es et à leurs familles entre 1894 et la Première Guerre mondiale.

Chapitre 2 Faire entrer les familles à l'orphelinat

A- La première génération d'orphelin.es : méthode

Il s'agit désormais de faire place aux actrices et acteurs principaux de cette histoire, les orphelin.es. Les archives nous permettent d'entrevoir leur quotidien et leur parcours personnel au sein de l'orphelinat. Cela ne veut pas dire que toute la réflexion

¹⁵² Compte-rendu du conseil d'administration du 25 janvier 1899, AML 744WP069

¹⁵³ Michel Bozon, Juliette Rennes « Histoire des normes sexuelles: l'emprise de l'âge et du genre » in *Clio, Genre, Femmes, Histoire* n°42, 2015, pp.7-23.

autour de l'institution et de son contexte idéologique et matériel de développement n'est pas importante pour décrire la vie des orphelin.es et de leurs familles. Cependant, centrer notre recherche sur elles et eux fait partie d'une démarche historique visant à restituer la multiplicité des parcours de vie. Ainsi, comme l'atteste l'article de synthèse de Didier Lett, Isabelle Robin et Catherine Rollet, « Durant les quinze années passées, on assiste bien plus qu'auparavant au souci de tenir compte de la multiplicité des expériences des enfants et des familles, des situations, des trajectoires personnelles et individuelles, du portrait de l'environnement matériel et des objets des premiers âges. »¹⁵⁴ De plus, cette démarche s'accompagne d'une réflexion sur le genre tel que le soulignent ces historien.nes car « dans la dernière décennie [2000], l'histoire de l'enfance, bien davantage dans les pays anglo-saxons que dans le reste de l'Europe, a été fortement irriguée par l'histoire du genre qui non seulement a définitivement fait entrer les filles dans l'enfance mais a permis également une réflexion sur la construction des féminités et des masculinités au cours des premiers âges et sur la reproduction des rapports et des hiérarchies de sexe »¹⁵⁵

Pour mener à bien cette démarche au sein de l'orphelinat municipal de Lyon, la mobilisation des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991 présents dans le fond d'archives était une bonne piste. Néanmoins, l'absence de dossiers sur la période allant de 1894 à la Première Guerre mondiale n'a pas pu faire aboutir cette démarche. On peut cependant remarquer que cette absence de dossiers individuels pour cette période dit déjà quelque chose sur une pratique administrative de la fin du XIXe siècle où finalement la constitution de dossiers sur les enfants ne semblait pas nécessaire au sein de l'orphelinat. Pour autant, la présence de registres¹⁵⁶ qui enregistrent la présence des filles et des garçons de l'orphelinat entre 1900 et 1930 permettent de glaner quelques informations. De plus, un dossier qui recense les demandes d'admission à l'orphelinat municipal¹⁵⁷ des années 1900 à 1910 permet de

¹⁵⁴ Didier Lett, Isabelle Robin, Catherine Rollet, « Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, 2015/1, n°129, pp.231-276".

¹⁵⁵ *Ibid*

¹⁵⁶ AML 747 WP 182 Registre orphelinat municipal de jeunes filles, AML 747 WP 183 Registre orphelinat municipal de jeunes garçons, 2495 WP 22 Registre des sorties orphelinat municipal de jeunes garçons, AML 24 95 WP 23 Registre des sorties orphelinat municipal de jeunes filles.

¹⁵⁷ AML 744 WP 068 dossier "demandes d'admissions à l'orphelinat municipal"

déployer une réflexion plus précise sur les parcours de vie des orphelin.es et de leurs familles tout en montrant les pratiques d'admission mises en place par l'orphelinat.

B- Les orphelines et leurs familles : portraits économiques et sociaux des demandeuses et demandeurs

En effet, ces demandes permettent de percevoir les stratégies familiales mises en place face à l'offre municipale qu'est l'orphelinat. Si, effectivement, le placement des enfants est volontaire, celui-ci est régi par des conditions déterminées que nous avons détaillées auparavant et doit être accepté par le conseil d'administration de l'orphelinat et par le maire en dernier lieu. En somme analyser ces dossiers permet de « saisir la construction institutionnelle comme un processus dynamique façonné à la fois par l'instituant [l'administration chargée d'examiner les dossiers] et l'institué [ici les enfants et leurs familles] » selon la formule de l'historienne Mathilde Rossigneux-Méheust à propos des hospices de vieillards au XIX^e siècle¹⁵⁸.

Ces demandes d'admissions sont écrites de la main des familles et le plus souvent par les parents notamment les mères et capturent donc le parcours de vie de ces personnes car elles obligent ces individus à décrire la situation qui motivent leur demande. Effectivement, comme le soulignent les travaux de Didier Fassin, le recours à la supplique, soit « une forme ancienne et conventionnelle par laquelle un sujet interpelle une autorité lointaine pour obtenir une faveur ou une grâce »¹⁵⁹, oblige les individus à se raconter pour justifier leur position de solliciteur. Ainsi, « dans les sociétés contemporaines, contre les biens qu'ils reçoivent pour vivre, c'est leur vie même en tant que récit, mis en forme par eux et remis en bon ordre par les pouvoirs publics qui est donnée. »¹⁶⁰ Dans cette stratégie de la supplique, les individus n'hésitent pas à faire appel à la sensibilité et l'émotivité des administrateurs en confiant

¹⁵⁸ Mathilde Rossigneux-Méheust, *Vies d'hospice. Vieillir et mourir en institution au XIX^e siècle*, Champ Vallon, 2018. Introduction pp. 13-14.

¹⁵⁹ Didier Fassin, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 55^e année, N. 5, 2000. pp. 955-981. p.961.

¹⁶⁰ Didier Fassin, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 55^e année, N. 5, 2000. pp. 955-981. p.956.

les difficultés de leur vie et de leur situation quitte à insister sur celles-ci pour obtenir satisfaction.

Ce dossier des archives de l'orphelinat se compose de trente-deux demandes adressées au service de l'assistance municipale de Lyon, ces demandes peuvent être simplement composées d'une lettre souhaitant une admission ou un dossier plus ou moins complet constitué d'une ou plusieurs lettres du demandeur ou de la demandeuse, de correspondances entre le service de la mairie, les membres de la famille et la directrice. Elle comporte parfois une notice provenant du conseil d'admission de l'orphelinat qui examine les demandes et émet un avis pour le placement d'un enfant. L'ensemble de ces documents permettent d'esquisser les situations sociales et économiques des familles. C'est dans ce contexte que des inégalités de genre percent nettement. Sur ces 39 demandes¹⁶¹, 14 sont réalisées par des mères et neuf par des pères, le reste, neuf, sont le fruit de membres de la famille proche de l'enfant dont il est question dans ces demandes d'admission.

Natures familiales des demandeurs et demandeuses	
Mère	14
Père	9
Grand-mère	3
Grand-père	2
Grande sœur	1
Belle-fille	1
Oncle	2
Total	32

Figure 1 : Natures familiales des demandeurs et des demandeuses pour l'admission de jeunes filles entre 1897 et 1910.

¹⁶¹ AML 744 WP 068 Demandes d'admissions pour des jeunes filles dans cet établissement : pièces constitutives des dossiers, certificats médicaux, correspondance 1897-1910.

Une vingtaine de ces parents sont veufs ou veuves. Ainsi, ils remplissent le premier critère d'admission à l'orphelinat pour un enfant à savoir qu'il soit orphelin de père et ou de mère. Si on prend en considération les demandes faites par les autres membres de la famille, à savoir les grands parents dans cinq cas, les oncles dans deux cas, une grande sœur et une belle fille dans un cas chacun, qui font suite au décès du ou des parents de l'enfant dont il question dans la requête, le chiffre d'orphelin.es, une trentaine, représente la grande majorité des situations personnelles de ces enfants et correspondent au premier critère de sélection pour l'entrée à l'internat. Néanmoins, on peut déjà constater un déséquilibre dans le genre des demandeur.ses, il y a surreprésentation des mères comme autrices des demandes alors que le règlement de l'orphelinat stipule que la priorité est donnée aux orphelin.es complètes ou de mère.

Situations familiales des demandeurs et demandeuses	
Veuve	8
Veuf	9
Abandonnée par son mari	2
Divorcée	3
Abandonné par sa femme	1
Fille mère	1
Abandonnée par sa femme	1
Mère de l'enfant morte, abandonnée par le père ou père inconnu	7
Total	32

Figure 2 : Situations familiales des demandeurs et demandeuses pour l'admission de jeunes filles entre 1897 et 1910.

Ce déséquilibre peut s'expliquer par un autre critère d'admissibilité de l'orphelinat, l'indigence des familles demandeuses. En effet, le critère de pauvreté est le second critère le plus important aux yeux des administrateurs mais aussi et surtout

aux yeux des familles demandeuses. La misère motive toutes les demandes même celles de personnes ne répondant pas au premier critère, celui de s'occuper d'un enfant orphelin. On peut citer le cas d'un père qui en 1910 fait une demande d'admission pour ses trois filles car, en tant qu'ouvrier, et suite à l'abandon du domicile conjugal par sa femme, il ne peut pas payer une nourrice pour ses enfants. Sa demande est rejetée bien que son indigence soit prouvée car ses enfants ne sont pas jugés orphelins par le conseil d'administration. Cet exemple illustre bien la primauté de l'orphelinité de l'enfant à placer sur celui de sa précarité économique pour l'institution bien que ce critère puisse être décisif également¹⁶².

Le critère économique peut être considéré comme un critère primordial pour les familles mais aussi pour les administrateurs qui en demandent des preuves. Le tableau récapitulatif ci-dessous fait état des mentions d'indigence inscrites dans les dossiers des demandeurs et demandeuses et témoigne donc de l'importance de ce critère pour l'administration de l'orphelinat.

Déclaration d'indigence des demandeurs et demandeuses	
Présente	13
Absente	1
Non précisée	18
Total	32

Figure 3 : Tableau de l'indigence des demandeurs et demandeuses pour l'admission de jeunes filles entre 1897 et 1910.

Ainsi, quatre des pères veufs mobilisent des preuves de leur détresse économique pour placer au moins une fille à l'orphelinat et fournissent un certificat d'indigence ou sont jugés comme tels. Ce fait est encore plus flagrant chez les mères car huit soit le double sont aussi dans cette situation. Ainsi, dans une lettre de 1905, une mère de trois enfants et veuve depuis trois ans demande l'admission de sa fille Anthelmette née en 1898 en déclarant qu'il lui est « impossible de subvenir au besoin,

¹⁶² AML 744 WP068 Lettre de demande d'admission d'un ouvrier pour ses trois filles 1910.

le nécessaire manque trop souvent »¹⁶³. Si on peut expliquer ce déséquilibre par la prégnance des femmes dans les demandes, il ne faut pas négliger l'importance de la précarité chez des mères veuves dans un temps où les salaires féminins sont bien moins importants que ceux des hommes même si pratiquement tous, hommes et femmes, s'ils travaillent, font état de difficultés financières. Le travail ne protège pas forcément de l'indigence. Effectivement, si l'on croise lorsque les données sont disponibles les déclarations d'indigence et les emplois occupés par les demandeurs et demandeuses, on retrouve des ouvriers, un menuisier, un cocher de remise, un manœuvre puis une ourleuse et une raccommodeuse¹⁶⁴. Deux hommes occupent des emplois moins précaires, un garçon de bureaux qui travaille chez le recteur de l'académie de Lyon et un jardinier de l'hôpital de la Croix-Rousse dont les relations ont grandement joué pour bénéficier d'un avis favorable du conseil d'admission de l'orphelinat.

De plus, dans l'ensemble de ces dossiers seulement trois demandeurs, des pères veufs, proposent soit de payer une participation aux frais de leur fille à l'orphelinat soit ne sont pas jugés indigent par le conseil d'administration de l'institution ce qui n'est jamais le cas pour les mères veuves. Ainsi dans une demande de 1900, un père veuf, teinturier, demande le placement de ses deux filles en déclarant être prêt à payer 20 francs par mois pour ne pas les séparer. Sa demande est acceptée par le conseil d'admission bien qu'il ne soit pas jugé indigent¹⁶⁵. Il n'y a aussi que des hommes qui refusent, après l'avoir demandé, l'admission proposée par l'orphelinat ou ne donnent pas suite à l'accord donné. C'est le cas par exemple en 1906 d'un oncle, coiffeur dont les revenus sont variables, qui demande l'admission de sa nièce orpheline complète mais qui par la suite ne répond pas aux convocations du service de la mairie. C'est également le cas du jardinier de l'hôpital de la Croix-Rousse qui refuse l'admission de sa fille Marie en 1909 car son beau-père lui a finalement trouvé une place à la campagne.

¹⁶³ AML 744 WP068 Lettre de demande d'admission d'Anthelmette à l'orphelinat municipal de jeunes filles 1905.

¹⁶⁴ AML 744 WP 068 Demandes d'admissions pour des jeunes filles dans cet établissement : pièces constitutives des dossiers, certificats médicaux, correspondance 1897-1910.

¹⁶⁵ AML 744 WP068 Lettre de demande d'admission à l'orphelinat municipal du père veuf teinturier, 1900.

Cette analyse met en lumière les inégalités de genre qui se jouent à la fois dans le monde du travail au détriment des femmes mais aussi dans la demande d'assistance à laquelle les femmes ont semble-t-il plus recours que les hommes ou du moins ne la refuse pas.

C- Les familles face à l'institution : motifs de refus d'admission à l'orphelinat

Néanmoins, les refus d'admissions viennent plus généralement du conseil d'administration et surtout du service de la mairie qui se charge de donner suite ou non aux demandes. En effet, sur les trente-deux demandes présentes dans le dossier, dix-huit reçoivent une réponse positive et dix une réponse négative.

Décisions quant aux demandes d'admission des jeunes filles	
Admissions accordées	18
Admissions refusées	10
Réponses inconnues	4
Total	32

Figure 4 : Tableau des décisions finales d'admissions des jeunes filles entre 1897 et 1910.

Si la majorité des demandes donnent lieu à un accord de placement, il ne faut pas négliger le délai qu'il peut s'écouler entre la première demande et l'entrée de l'enfant à l'orphelinat. Par exemple, un père veuf renouvelle sa demande en 1904 pour l'accueil de sa fille Léa suite à l'absence de réponse depuis deux ans bien qu'il ait fourni toutes les pièces administratives demandées¹⁶⁶. De plus, un tiers des demandes sont rejetées pour deux motifs principaux issus du règlement de l'orphelinat. La première raison réside dans la non appartenance à la ville de Lyon des

¹⁶⁶ AML 744 WP068 Lettre de demande d'admission de Léa à l'orphelinat municipal de jeunes filles. 1904

demandeurs et des demandeuses et de leurs enfants. Ainsi, six demandes sont-elles rejetées car les parents demandeurs ne sont pas lyonnais de naissance ou n'y vivent pas depuis assez longtemps. C'est le cas par exemple de la demande d'un père veuf ouvrier et sa fille qui ne sont pas nés à Lyon et qui y vivent seulement depuis cinq mois ou d'une grand-mère dont la petite fille orpheline représente une charge trop lourde. Cette dernière, malgré le soutien de la mairie de Villeurbanne en 1910, n'obtient pas le droit de placer sa petite-fille à l'orphelinat. Toutefois, certains soutiens permettent parfois de déroger à la règle. Ainsi, la demande d'un grand-père non lyonnais, pour sa petite fille orpheline de mère et dont le père a disparu aboutie en 1897 car en tant que garçon de bureaux du recteur de l'académie il bénéficie d'une lettre de soutien qui semble porter ses fruits¹⁶⁷.

Le second motif principal de refus d'admission est l'orphelinité de l'enfant concerné par la requête de placement. Les demandes où l'un des deux parents est toujours en vie ne peuvent bénéficier d'un placement même si ce dernier ou cette dernière a abandonné le foyer familial. De plus, les parents divorcés ou dont le père de l'enfant est inconnu sont également en théorie exclus du système d'assistance de l'orphelinat. On retrouve encore un ressort de l'inégalité de genre car la majorité des parents, cinq sur six, qui se retrouvent dans cette situation et s'acquittent du soin des enfants sont des femmes. Pour autant, le fait d'être « fille mère », c'est-à-dire mère d'un enfant que le père n'a pas reconnu aux yeux de la loi, n'est pas forcément discriminant dans l'admission à l'orphelinat. En témoigne le cas de l'enfant Jeanne, âgée de cinq ans, dont le conseil d'administration se positionne en faveur de son admission bien que sa mère soit « fille-mère »¹⁶⁸. Une piste d'explication à cette exception peut se trouver dans la réflexion d'Antoine Rivière sur l'assistance publique et plus spécifiquement sur les « filles-mères ». Il émet l'hypothèse que l'administration entend remplacer la figure masculine absente¹⁶⁹. Par analogie, le conseil d'administration de l'orphelinat perçoit peut-être également la situation de la même

¹⁶⁷ AML 744 WP068 Lettre de demande d'admission du garçon de bureau du recteur de l'académie de Lyon.

¹⁶⁸ AML 744 WP068 Dossier de demande d'admission de Jeanne à l'orphelinat municipal de jeunes filles

¹⁶⁹ Antoine Rivière, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre et Histoire*, n°16, 2015.

manière et veut pallier la « faute » commise par ces mères en acceptant d'admettre leurs filles à l'orphelinat.

Ces dossiers permettent de dresser un portrait des familles qui entourent les orphelin.es. Faisant partie de familles populaires où le décès d'un parent peut bouleverser un équilibre déjà précaire, ces enfants peuvent représenter une charge difficilement conciliable avec le quotidien de leurs proches. Pour autant, ce placement volontaire en internat ne signifie pas abandon d'enfants ni rupture avec la famille. Au contraire, les liens affectifs qui unissent les orphelin.es et leurs proches sont clairement perceptibles dans les parcours de ces enfants au sein de l'orphelinat¹⁷⁰.

D- Parcours des orphelin.es et de leur famille au sein de l'orphelinat

Pour appréhender les liens entre les enfants et leurs proches. Les registres de l'orphelinat consacrés aux autorisations de sortie entre 1909 et 1927 pour les orphelines¹⁷¹ et 1912 et 1921 pour les orphelins¹⁷² tout comme ceux de sorties définitives datés entre 1917 et 1937¹⁷³ peuvent être une première voie d'accès. Ces registres débordent des bornes chronologiques de la première période de l'orphelinat dont il est question ici mais ils permettent de glaner quelques informations sur les enfants effectivement accueillis à l'orphelinat. Ces premiers registres relatifs aux présences des enfants sont organisés de la sorte : on retrouve le nom et le prénom de l'enfant, son adresse, la date d'entrée dans l'internat, sa date de naissance, la rétribution possiblement perçue par l'orphelinat, les dates de sorties ponctuelles et de vacances et un onglet observations. L'ensemble de ces éléments ne sont pas toujours présents et peu d'enfants inscrits concernent notre période.

¹⁷⁰ En cela, nos conclusions rejoignent les observations faites par Antoine Rivière dans sa thèse *LA MISÈRE ET LA FAUTE. Abandon d'enfants et mères abandonneuses à Paris (1876-1923)*, thèse d'histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne, École doctorale Histoire moderne et contemporaine Centre d'histoire du XIXe siècle, 2012. notamment la partie B. du côté des parents : le refus de l'abandon, tirée du chapitre VII – en finir avec l'abandon : état providence ou police des filles-mères ? pp.674-699.

¹⁷¹ AML 2495 WP 23 Autorisation de sortie (filles): registre 1909-1927.

¹⁷² AML 2495 WP 22 Autorisation de sortie (garçons) : registre 1912-1928.

¹⁷³ AML 747 WP 182 Sorties des filles orphelines : classement alphabétique au patronyme, registre 1917- 1937, AML 747 WP 183 Sorties des garçons orphelins : classement alphabétique au patronyme, registre 1918-1937

Dans les registres de sorties de l'orphelinat, on peut recenser vingt-trois filles et dix-sept garçons entre 1884 et 1914¹⁷⁴. Les quelques informations présentes sur ces enfants vont dans le sens de nos premières constatations sur le public accueilli à l'orphelinat quant à l'âge et à la situation familiale notamment. Ce nombre restreint d'enfants permet aussi de faire une comparaison entre filles et garçons et de mettre en lumière les dispositifs de genre à l'œuvre au sein de l'institution.

L'étude des âges d'entrée et de sortie des enfants selon leur genre peut être une première voie d'analyse. Pour ce qui est de l'âge d'admission à l'orphelinat, la situation est similaire. Les filles et les garçons entrent majoritairement à l'orphelinat entre trois et six ans (vingt-sept enfants sur quarante).

Le déséquilibre des âges se retrouve au moment de la sortie de l'orphelinat. Si globalement tous sortent entre douze et quatorze ans, aucun garçon ne reste une fois son treizième anniversaire passé. A l'inverse, une des filles reste jusqu'à quatorze ans et trois jusqu'à seize ans. D'ailleurs, comme le précise le registre, une jeune fille prénommée Louise, âgée de seize ans, reste en tant qu'employée à l'orphelinat.

Âges d'entrée	Filles	Garçons	Total
0-3 ans	0	2	2
3-6 ans	16	11	27
6-9 ans	5	4	9
9-12 ans	2	0	2
12-15 ans	0	0	0
Total	23	17	40

Figure 5 : Répartition des âges d'entrées des filles et de garçons selon les registres de l'orphelinat avant 1916

¹⁷⁴ AML 747 WP 182 Sorties des filles orphelines : classement alphabétique au patronyme, registre 1917- 1937, AML 747 WP 183 Sorties des garçons orphelins : classement alphabétique au patronyme, registre 1918-1937.

Âges de sortie	Filles	Garçons	Total
0-3 ans	4	1	5
3-6 ans	0	0	0
6-9 ans	0	2	2
9-12 ans	4	6	10
12-15 ans	11	8	19
Total	19	17	36

Figure 6 : Répartition des âges de sorties des filles et des garçons selon les registres de l'orphelinat avant 1916

Ce déséquilibre des âges de sortie entre filles et garçons est dû au dispositif de genre institutionnalisé de l'orphelinat où les premières bien plus que les seconds doivent participer aux tâches quotidiennes et apprendre à devenir de bonnes épouses et de bonnes mères sachant s'occuper d'un intérieur, cuisiner, coudre. Finalement rend[re] les services de leur sexe »¹⁷⁵ selon l'expression du rédacteur de la lettre de communication à l'occasion du début des travaux de l'orphelinat pour jeunes garçons. Toutes ces compétences ne sont pas demandées aux garçons qui sortent rapidement de l'orphelinat avec ou sans placement professionnel, ce qui n'est pas demandé aux garçons. Ainsi les conclusions du premier chapitre rejoignent l'analyse des registres menées jusqu'ici¹⁷⁶. De plus, ce déséquilibre peut aussi s'expliquer par une volonté de prise en charge des filles pour éviter toute « corruption » par le dehors, danger beaucoup moins mis en avant quant aux garçons notamment dans les classes populaires comme en témoignent les travaux sur les jeunesses féminines et le contrôle des déviances tel que celui de Sophie Mendelsohn sur la figure des

¹⁷⁵ AML 744WP069 Lettre de communication à l'occasion du début des travaux de l'orphelinat pour garçons.

¹⁷⁶ Se référer au chapitre 1, B et C de la présente partie.

vagabondes¹⁷⁷. Ces registres de sortie permettent également de vérifier la présence d'orphelin.es au sein de l'institution municipale car l'ensemble des quarante-trois enfants rentrant dans nos bornes chronologiques présentent une précision quant à leur situation familiale.

Situations familiales des enfants accueilli.es à l'orphelinat	Filles	Garçons	Total
Orphelin.e Complète (de père et de mère)	9	4	13
Orphelin.e de Mère	4	1	5
Orphelin.e de Père	8	5	13
Enfant Naturel	1	10	11
Situation inconnue	2	9	11
Total	24	19	43

Figure 7 : Situations familiales des jeunes filles et garçons accueilli.es à l'orphelinat avant 1916.

On retrouve treize orphelin.es complètes, cinq de mères et une treize de père. L'importance d'orphelin.es de père va à l'encontre des règles d'admission à l'orphelinat qui donnent la priorité aux enfants ayant perdus leurs deux parents ou leur mère. Cette donnée confirme notre hypothèse d'une plus grande demande de la part de femmes, mères et veuves dans un contexte de vulnérabilité particulier. On peut également noter la présence d'un enfant dit "naturel" soit non issu d'un mariage ce qui tend à confirmer notre développement sur la prise en charge genrée des familles et plus particulièrement des orphelines.

Finalement, l'étude des demandes d'admission confrontée aux différents registres de l'orphelinat apportent des éléments concrets quant aux familles et aux orphelin.es ayant recours à l'institution. De plus, l'étude du discours de l'administration

¹⁷⁷ Sophie Mendelsohn, *Vagabondes. Les écoles de préservation pour les jeunes filles de Cadillac, Doullens et Clermont*, Henri Manuel, 2015.

au premier chapitre peut être mise en regard par les conclusions issues de l'analyse des registres et des demandes d'admissions. Plus largement le fait de mères veuves dont les revenus ne permettent pas d'élever leurs enfants de manière convenable, le recours à ce service d'assistance met à jour des dispositifs de genre présents dans la société de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. L'orphelinat tend à perpétuer les dispositifs de genre en offrant une éducation et un quotidien spécifiques aux jeunes filles bien différentes de celui des garçons. Néanmoins, cette dynamique dépasse l'espace de l'orphelinat et reflète finalement les préoccupations de son temps. Quant à la question des familles, l'orphelinat adopte une position assez novatrice entre adaptation d'un modèle éducatif et d'assistance issue d'une bourgeoisie républicaine et méfiance envers les classes populaires et ses dérives. Toutefois, quelle que soit la vision de la famille entretenue par l'orphelinat, les liens familiaux eux ne sont jamais remis en question et font partie intégrante de la prise en charge proposée par la municipalité.

E- Perpétuer les liens familiaux à l'orphelinat

L'entrée en orphelinat ne signifie pas forcément rupture des liens familiaux existant jusqu'alors entre les enfants et leurs proches. Les lettres de demandes d'admission des parents étudiées plus haut présentent parfois la volonté d'avoir leurs enfants près d'eux pour leur permettre de les voir régulièrement et ainsi préserver leurs liens physiquement. Un père veuf et ouvrier écrit ainsi dans sa lettre en 1910 pour le placement de ses enfants Louis et Jeanne, « Je vous drait pouvoire les faire placer dans un orphelinat quelconque que je puise les voire de tans a autre. »¹⁷⁸

Le souci de la préservation des liens entre frères et sœurs peut également être une preuve de l'affection des parents ayant recours à l'orphelinat. Bien que la mise en valeur de ces liens puisse aussi entrer dans un développement stratégique pour placer un autre enfant. Un oncle qui a à sa charge deux orphelines de mères et que le père a abandonné, bénéficie d'une place pour l'une d'entre elles à l'orphelinat. En 1909 il demande une seconde place au même endroit pour sa sœur au motif du plaisir que leurs retrouvailles leur procurent. Cette seconde demande est accordée par l'administration. Le besoin de proximité peut également motiver le retrait de

¹⁷⁸ AML 744 WP 068 Lettre de demande d'admission de Louis et Jeanne. 1910.

l'orphelinat. Une mère, veuve, de jumelles qui a progressivement obtenu une place en 1899, les retire en 1907 sous motif « [qu'] elle ne peut résister au désir de les réunir à leur frère car [elle] est bien privée de leur affection. »¹⁷⁹ Anthelnette, dont nous avons parlé plus haut, est également retirée par sa mère lorsque celle-ci se remarie en 1909 pour les mêmes raisons.

Cet intérêt porté aux orphelines peut se lire aussi de manière plus subtile dans les départs de l'orphelinat à l'âge réglementaire. En 1910, une jeune fille de treize ans est retirée par son oncle qui s'engage à lui faire apprendre un état et à l'entourer de tous les soins. Si le retrait à un âge où l'enfant est capable d'aller travailler peut répondre à des besoins financiers et matériels ne dit rien de l'affection de l'oncle pour cette jeune fille, la tendresse qui transparaît à travers sa lettre semble témoigner de cet intérêt. Les retraits temporaires des orphelin.es peuvent être également une preuve de l'attention portée à leur égard. Dans un autre dossier, on retrouve une correspondance entre la mère d'une orpheline et les services de la mairie pour qu'on accorde quinze jours de vacances supplémentaires à sa fille afin qu'elle puisse l'envoyer à la campagne pour ménager sa santé fragile. Il y a donc une véritable attention familiale à l'encontre de ces orphelin.es par les parents proches et cela se retrouve dans notre seconde source principale d'informations pour cette période, les registres de sorties des filles et des garçons de l'orphelinat municipal.

On peut avant tout noter que la présence de registres mentionnant les autorisations de sorties temporaires des orphelin.es témoignent de la continuité des liens familiaux dans et hors l'orphelinat. Les sorties sont instituées et contrôlées comme le soulignent les cartes dédiées à cet effet. Issues de la délibération du conseil d'administration du douze mars 1909, ces cartes précisent les droits de sortie des enfants soit une sortie le premier dimanche de chaque mois de 10h à 18h et les droits de parloir soit des rencontres familiales au sein de l'orphelinat le troisième dimanche de chaque mois entre 13h et 16h¹⁸⁰. Elles donnent aussi les consignes de sorties des enfants en précisant que :

« Les enfants ne seront remis à leurs parents, tuteurs ou toute personne envoyée par eux que contre le dépôt de cette carte qui leur sera rendue au moment de la rentrée de l'enfant

¹⁷⁹ AML 744 WP 068 Dossier des jumelles nées en 1893, placées en 1893, reprises en 1907.

¹⁸⁰ AML 2495 WP 23 Autorisation de sortie (filles): registre 1909-1927.

à l'Orphelinat. La sortie et la rentrée de l'enfant seront consignées sur un registre sur lequel la personne emmenant et ramenant le pupille sera tenue de donner sa signature. »¹⁸¹

Ce cadre institutionnel posé, on peut le comparer à la pratique réelle de sorties des enfants. Pour ce qui est des filles, on retrouve cinquante-quatre noms entre 1909 et 1918. A la suite de trente-neuf d'entre eux, on retrouve les signatures des personnes venues les chercher pour une sortie ponctuelle. On peut se demander si la différence entre noms inscrits et signatures signifient que seules les secondes sont effectivement sorties ou si la signature n'était pas si obligatoire. De la même manière, les heures de sorties et de rentrées ne sont marquées que trente fois ce qui peut montrer une certaine souplesse quant aux règles en vigueur dans le cadre des sorties ponctuelles. Enfin, le nom et les signatures des parents ou tuteurs laissent apparaître sept mentions de veufs ou de veuves ce qui en soi n'est pas un nombre important ni très significatif en ce début de Première Guerre mondiale mais cela tend quand même à démontrer le caractère spécifique de l'orphelinat.

Pour ce qui est des garçons, on constate un net accroissement du nombre d'inscrits entre 1912 et 1914 tendant à montrer une adhésion à l'offre municipale d'orphelinat pour garçons. Ainsi, pour les vacances de Pâques de l'année 1912 se sont quarante-trois enfants qui sont inscrits, et l'on retrouve huit mentions de veuves et veufs dans les signatures des parents ou tuteurs responsables de ces sorties. Aux vacances d'été en août 1914 se sont soixante-dix enfants qui sont inscrits¹⁸².

Bilan : Un orphelinat qui n'en n'est pas strictement un ...

L'orphelinat municipale de la ville de Lyon propose un placement volontaire, et généralement gratuit ou à faible coût, aux familles populaires à l'équilibre précaire de par leurs situations économiques et sociales. Le public qu'il vise à ses débuts, les orphelins, ne sont pas nécessairement des enfants sans parents – mais des enfants sans ressources. Faisant suite normalement au décès d'un ou des deux parents, ce placement est conditionné à des critères stricts bien que contournables. Les orphelines puis les orphelins sont invités à suivre une éducation voulue républicaine.

¹⁸¹ *Ibid*

¹⁸² AML 2495 WP 22 Autorisation de sortie (garçons) registre 1912-1928.

Il ne s'agit pas de transformer ces enfants issus d'un milieu populaire mais de leur offrir la possibilité de grandir à l'abri des besoins matériels et d'acquérir par la suite une situation professionnelle correspondant à leur cadre socio-économique d'origine. Cette éducation perpétue les stéréotypes de genre et ne diffère pas des idées développées dans l'ensemble des œuvres publiques ou privées prenant en charge des enfants. Cependant, le cadre urbain, la volonté de soulager les familles indigentes sans jugement moral a priori et la préservation des liens familiaux au sein de l'institution rendent l'orphelinat municipal de Lyon unique en son genre.

A la veille de la Première Guerre mondiale, l'orphelinat municipal semble bien s'instituer en « modèle » selon les mots de l'inspectrice des services de l'enfant madame Gevin Cassal en 1901¹⁸³. Ces critiques positives ajoutées aux nombreuses demandes qu'il fait naître dans les familles lyonnaises concernées ou non par les conditions d'admission tendent à montrer l'efficacité d'une telle formule d'accueil. Le temps de la guerre en ce qu'il produit des déplacements de populations et nombre d'orphelin.es est un temps à part qui va bousculer l'organisation de l'orphelinat et aboutir à une mutation en internat que nous allons désormais étudier.

¹⁸³ AML 944WP28

**Partie II : D'une guerre à l'autre, de l'orphelinat à
l'internat : élargissement du public. 1914-1945**

Introduction : L'orphelinat face à la guerre, une réaction paradoxale

« Mais les enfants sont aussi des victimes indirectes de la guerre : presque tous ont un père, un frère, un oncle au front. Chacun est donc susceptible de voir revenir un parent blessé ou de devenir orphelin. Les enfants de la Grande Guerre sont en effet ceux qui, les premiers, font l'expérience du deuil de masse. L'orphelin de guerre est un nouveau type d'enfant à secourir ; il constitue désormais une catégorie à part. Avec 350 000 orphelins en Grande-Bretagne, 1 100 000 en France, plus d'un million en Allemagne, c'est toute une génération qui va grandir sans père. »¹⁸⁴

Ce passage tiré des travaux de l'historienne Manon Pignot sur les expériences enfantines de la guerre résume assez bien la situation des enfants lors de la Première Guerre mondiale. Ces derniers et leurs familles doivent en effet faire face à des bouleversements multiples. D'abord, le départ de proches au front, parfois à jamais, qui confrontent ces enfants à l'absence, au manque voir au deuil. C'est aussi des conditions de vie souvent dégradées, notamment pour les déplacé.es et leurs familles, qui doivent faire face à des difficultés matérielles importantes à la fois pour s'alimenter, se loger ou encore s'habiller. L'ensemble de ces éléments peuvent avoir des conséquences sur les enfants et leurs familles et motiver le recours et le développement de politiques d'assistance qui leur soient dédiées. Ainsi, on peut évoquer les mesures successives d'allocations aux veuves et orphelin.es de guerre ou encore la loi sur les pupilles de l'Etat de 1917 instituant l'adoption de ces enfants orphelins de guerre par la France.

La situation de guerre peut également influencer voire perturber les liens affectifs au sein des familles. L'absence parfois définitive de certains proches plonge les familles et les enfants dans un *deuil de guerre*¹⁸⁵. La mort d'un proche notamment du mari et du père est le lot de beaucoup et bouleverse les liens affectifs de chacun.e.

¹⁸⁴ Manon Pignot, « Les enfants » in Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004. p.634.

¹⁸⁵ Stéphane Audoin-Rouzeau, « Qu'est-ce qu'un deuil de guerre ? », *Revue historique des armées*, n°259, 2010, pp.3-12.

La mobilité peut aussi être un facteur de déstabilisation des rapports familiaux en ce qu'elle représente parfois une rupture de la proximité géographique avec les proches. Ce qui est énoncé ici pour la Grande Guerre fonctionne en partie pour la Seconde Guerre mondiale. Si les orphelin.es de guerre sont moins nombreux en France de par l'instauration rapide du régime de Vichy et de son entente avec le régime nazi, il n'empêche que la Résistance, la déportation puis l'épuration ont laissé nombre d'enfants privés de parents voire de familles entières. La période de l'entre-deux-guerres quant à elle est marquée par les difficultés économiques et sociales auxquelles tente de répondre une politique publique d'assistance encore largement balbutiante. Le régime de Vichy parvient néanmoins à mettre en place un système plus ou moins performant qui sera repris après la Seconde Guerre mondiale. Les travaux de François Denord et Paul-André Rosental démontrent que « Vichy apparaît ainsi comme un moment charnière d'une période 1930-1950 qui voit l'économique et le social s'institutionnaliser en tant que catégories d'action publique »¹⁸⁶.

Dans le cadre de l'orphelinat municipal de Lyon, ces bouleversements ne sont pas sans conséquence. Si on peut aisément conclure que lors des périodes de guerre l'institution soutient les politiques d'accueil des enfants orphelin.es et des réfugié.es, l'orphelinat ne semble pas, néanmoins, prendre la voie d'une spécialisation dans l'accueil des pupilles et orphelin.es de guerre. Au contraire, à la sortie de la Première guerre mondiale, c'est l'élargissement du public attendu qui semble primer. Ainsi, paradoxalement, l'orphelinat se voit transformer en internat dès 1925. Devant accueillir non plus seulement des orphelin.es mais aussi des internes selon de nouveaux critères, l'institution change de nom et devient l'internat municipal Adolphe Favre.¹⁸⁷ Par la suite, l'ambition d'élargissement du public de l'internat culmine avec l'ouverture d'un pavillon spécialisé nommé « Les Fougères » et dédié à l'accueil d'un public âgé de trois à six ans¹⁸⁸.

L'ensemble de ces mutations à l'échelle de l'institution mais également au niveau du contexte socio-économique de la ville de Lyon, entraîne l'arrivée d'un nouveau public au sein de l'internat Favre. L'analyse de ce dernier permet la mise en

¹⁸⁶ François Denord, Paul-André Rosental, « Comment lier l'économique et le social ? Une analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy » in *Gouvernement et action publique*, vol.2, Presses de Sciences Po, Paris, 2013/2 p.187.

¹⁸⁷ AML 744WP069 Extrait du registre des Arrêtés du maire du 20 octobre 1925.

¹⁸⁸ AML 218WP8 Délibération du conseil municipal du 4 octobre 1943.

valeur des liens familiaux entretenus entre les enfants et leurs familles au sein de l'institution. En effet, à travers les dossiers individuels des enfants accueillis à l'internat entre 1926 et 1945, il s'agira d'appréhender les parcours de vie des internes et de leurs proches en étudiant le quotidien de chacun.es, leurs attentes face à l'institution et leurs rapports affectifs à l'œuvre au cœur de l'internat municipal.

Chapitre 3 : Quand accueillir des orphelin.es ne suffit plus... Nouvelles formules d'accueil, nouveaux publics.

A- L'orphelinat dans la Grande Guerre : maintien de ses prérogatives

Suite à l'entrée en guerre de la France en 1914, la ville de Lyon connaît les mêmes difficultés que le reste du territoire. La mobilisation des hommes, des vivres et des moyens de transport désorganise la vie quotidienne des Lyonnais.es. Bien que l'agglomération ne connaisse pas de grandes destructions et se trouve loin du front, elle devient un espace de repli sanitaire pour les armées ainsi qu'un lieu de production industriel massif. Face à ces bouleversements, la municipalité prend des mesures pour soutenir les familles pauvres touchées par la mobilisation générale des hommes. Le conseil municipal met en place, par exemple, des distributions de soupes¹⁸⁹ et prend également en charge les enfants qui, n'ayant que leur père, se retrouvent sans famille¹⁹⁰. Cette prise en charge peut concrètement se réaliser par l'accueil temporaire de ces derniers au sein de l'orphelinat.

Bien que les archives de l'orphelinat ne s'attardent pas sur cette question, l'hypothèse d'un accueil des orphelin.es de guerre mais aussi des déplacé.es au sein de l'établissement est probable à l'image de ce qui est réalisé dans le reste des services municipaux de la ville. En effet, quelques preuves semblent confirmer cette

¹⁸⁹ AML 1217 WP 176 Délibération du conseil municipal relative à la création de soupes populaires, 2 août 1914.

¹⁹⁰ Pour un bref résumé des décisions municipales pendant la guerre on peut se référer au fond constitué aux archives municipales de Lyon intitulé *14/18 Lyon dans la Grande Guerre* et consultable en ligne : <https://recherches.archives-lyon.fr/editorial/page/f0358bfd-6cd9-495f-9781-29b2a001b343> et aux travaux d'Axelle Brodiez-Dolino *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*. CNRS éditions, 2013. « Chapitre 4 : La Grande guerre, ou le social au prisme de l'urgence sanitaire » pp.113-131.

hypothèse. D'abord, une lettre de l'économiste des internats municipaux adressée au maire de Lyon datée du 24 janvier 1919 indique la titularisation de « Mademoiselle A. Augusta, lingère, ancienne pupille, gardée à l'Établissement et occupant le poste de lingère depuis le 6 mai 1914 »¹⁹¹. L'usage du terme pupille ne fait pas strictement écho à une situation d'orpheline de guerre. Il est utilisé au sein de l'orphelinat dès sa création en 1894. Néanmoins, au vu de la date de cette lettre, 1919, on peut émettre l'hypothèse que le terme "pupille", dans un ce contexte particulier d'après-guerre, revêt ici le sens spécifique qu'on lui attribue à ce moment, soit celui de synonyme d'orphelin.e de guerre. Ensuite, de manière plus évidente, une lettre de la mairie datée du 21 mars 1918 à destination du bureau de l'office municipal du travail requiert la publication dans la chronique locale d'une annonce concernant spécifiquement les enfants victimes de la guerre. En effet, « l'Orphelinat Municipal se propose d'organiser l'apprentissage en faveur des jeunes garçons et des jeunes filles de mobilisés qui lui ont été confiés »¹⁹². Ici, on retrouve l'ambition de l'orphelinat, à savoir celui de former les enfants qu'il accueille notamment en s'occupant de leur placement professionnel¹⁹³. Bien qu'aucune archive ne permette de mesurer l'efficacité de cette démarche, cette lettre démontre la présence d'enfants dont le père est mobilisé à l'orphelinat.

En somme, l'établissement participe à l'accueil d'un public spécifique à la situation de guerre et s'inscrit donc dans l'effort d'assistance publique mis en place à l'échelle de la ville mais aussi au niveau national. Malgré cela, l'orphelinat semble poursuivre son idéal éducatif, celui de former des enfants, filles et garçons, issus de classes populaires selon les attentes républicaines. Ainsi, à l'instruction primaire succède une éducation pratique au sein de l'orphelinat ou à travers un placement en apprentissage en dehors de l'établissement pour faire de ces enfants de bons travailleurs et travailleuses et cela selon une certaine division sexuée du travail.

¹⁹¹ AML 534WP012 Dossier personnel Internat A.Favre, gestion, 1919-1950. Lettre de l'économiste des Internats municipaux au Maire du 24 janvier 1919. Titularisation de Mademoiselle A. Augusta.

¹⁹² AML 747WP74 Dossier établissements municipaux : Orphelinat Municipal, apprentissage, 1918-1921. Lettre de la mairie du 21 mars 1918 pour le bureau de l'office municipal du travail.

¹⁹³ AML 744WP069 Règlement pour le service intérieur de l'orphelinat municipal de jeunes filles, Lyon, 1895. Notamment l'article 2 et 6 relatifs à l'instruction et à l'apprentissage au sein de l'orphelinat.

B- Les limites de l'orphelinat : une difficile conciliation entre le modèle et les pratiques

A la sortie de la guerre, l'orphelinat perpétue sa politique de placement des enfants ayant fini leur scolarité élémentaire obligatoire. La réception, par le service municipal dédié à la question des internats, de multiples offres d'emploi témoigne bien de cet enjeu. Par exemple, dès 1920, certains patrons et particuliers s'adressent à la mairie pour obtenir en apprentissage des garçons de l'orphelinat dans des métiers comme mécanicien, cultivateur, maréchal ferrant, boulanger ou encore graveur sur métaux. Parallèlement, pour les filles, ce sont des demandes de placement pour bonnes, apprentie en tissage d'or et d'argent ou manutentionnaire de tulle qui affluent¹⁹⁴. Néanmoins, ces offres ne sont pas retenues par le service municipal. Ce refus est explicité dans une réponse concernant la demande de placement « d'une jeune fille d'une quinzaine d'année de l'orphelinat pour garder [un] bébé »¹⁹⁵. Ainsi l'office lyonnaise décline l'offre en déclarant que les jeunes filles « sortent de l'orphelinat municipal à l'âge de 15 ans et entrent alors en apprentissage »¹⁹⁶. L'insistance sur la nécessité d'un apprentissage, notamment pour les jeunes filles comme c'est le cas ici, témoigne bien de l'ambition de l'orphelinat. Il ne s'agit pas seulement d'élever des enfants dans des conditions matérielles et humaines saines. L'institution affiche également la volonté de fournir un métier, compris comme une activité manuelle ou mécanique nécessitant l'acquisition d'un savoir-faire et d'une pratique spécifique, à ces derniers. Le bilan du directeur de l'orphelinat adressé au maire et aux membres du conseil d'administration de l'établissement pour l'année 1924 fait ainsi allusion à l'existence de quatre enfants en apprentissage sans toutefois qu'il ne soit précisé ni leur âge ni le type de contrat dont ils bénéficient. Néanmoins, on peut émettre l'hypothèse qu'ils sont âgés d'au moins 15 ans et qu'ils ont terminé leur scolarité primaire obligatoire selon les propos tenus par l'office lyonnaise. Ainsi, une fillette se forme à la broderie à la machine, un garçon apprend le métier

¹⁹⁴ AML 747WP74 Dossier établissements municipaux : Orphelinat Municipal, apprentissage 1918-1921. Offres d'emplois 1920.

¹⁹⁵ AML 747WP74 Dossier établissements municipaux : Orphelinat Municipal, apprentissage 1918-1921. Offres d'emplois 1920. Offre du 14 octobre 1921 et réponse du 15 octobre 1921.

¹⁹⁶ *Ibid*

d'encadreur, un autre celui d'horticulteur et le dernier suit une formation à l'école municipale d'agriculture¹⁹⁷.

Cet apprentissage reste cependant différencié selon le sexe des enfants. Les garçons et les filles sont orientés dans des métiers catégorisés comme masculins ou féminins. Les offres d'emploi à destination des filles sont plutôt de l'ordre du travail de care comme le montre les demandes de placement en tant que domestique. Les propositions concernant le secteur du textile sont aussi importantes de par les besoins de l'industrie soyeuse de Lyon et par la catégorisation de ce travail comme activité éminemment féminine. Ces quelques exemples d'emplois soumises aux jeunes filles de l'orphelinat mettent en valeur les attentes sociales de l'éducation dispensées à ces dernières. Il s'agit, comme le soulignent les travaux de Rebecca Rogers, de former des jeunes filles à devenir de bonnes épouses et des mères performantes dans leurs tâches domestiques. Dès lors les emplois destinés spécifiquement aux femmes répondent également à ces critères essentialisant faisant appel à des savoir-faire typiquement féminins comme les travaux d'aiguille ou de soin¹⁹⁸. Pour les garçons, ce sont l'artisanat et l'agriculture qui priment. A l'instar de ce qui est pratiqué par l'assistance publique, ces deux voies sont grandement privilégiées en ce qu'elles sont jugées moralisatrices et surtout peu coûteuses pour l'institution en question¹⁹⁹.

Dans le même ordre d'idée, l'orphelinat municipal organise le placement en apprentissage des enfants dont il a la charge aux alentours de leur 15 ans. En attendant cet âge, jugé comme suffisant pour sortir de l'orphelinat, les enfants qui ont terminé leur scolarité primaire obligatoire accomplissent à l'internat une sorte d'éducation professionnelle destinée à les insérer plus facilement dans leur futur placement. Cette réalité est particulièrement vraie pour les jeunes filles qui sont placées plus tardivement que leurs homologues masculins. En effet, celles-ci, compte tenu de l'aide qu'elles dispensent au sein de l'orphelinat, sont plus facilement mises au travail au sein de l'institution qu'à l'extérieur bien que certains garçons semblent également

¹⁹⁷ AML 747WP83 Bilan du directeur de l'année 1924 adressé au maire et aux membres du conseil d'administration de l'orphelinat.

¹⁹⁸ Rebecca Rogers « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie » in Pierre Caspard, Jean-Noël Luc, Rebecca Rogers (dir.), *L'Éducation des filles, XVIIIe-XXIe siècles, Hommage à Françoise Mayeur, Histoire de l'éducation*, n°115-116, 2007. pp. 37-79 et Rebecca Rogers, Françoise Thébaud, *La Fabrique des filles, l'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Textuel, 2010. « I La République et ses filles 1870-1914 » pp.10-63.

¹⁹⁹ Ivan Jablonka, Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939), Seuil, 2006. « Troisième partie : Une jeunesse sans avenir ». pp.199-290.

fournir une aide au fonctionnement quotidien de l'orphelinat. Ainsi on peut citer un bilan du directeur adressé au maire en 1924 dans lequel il est écrit que « l'entretien des locaux est assuré par les grandes fillettes et les grands garçons (en dehors des heures d'études) »²⁰⁰. De la même manière, dans un document nommé « employés nécessaires à l'orphelinat » il est fait mention « d'une blanchisseuse, huit heures par jour, les fillettes de 10 à 13 ans aidant le jeudi matin au blanchissage et le dimanche au repassage, une raccommodeuse, huit heures par jour, même chose mais le jeudi après-midi et le soir, un concierge jardinier chauffeur, huit heures par jour, les grands garçons aidant au jardinage le jeudi et le dimanche matin. »²⁰¹ Ces écrits établissent une certaine proximité entre les employé.es de l'orphelinat, adultes et payé.es comme tel.les et les plus grands enfants, qui dispensent une aide assez conséquente notamment les jeunes filles. Effectivement, dans une lettre de la directrice destinée au maire et datée du 1 mars 1924, on apprend qu'en 1923 l'orphelinat comptait 18 employé.es et à titre d'aide, « 12 fillettes de 14 à 16 ans » pour 113 enfants²⁰², soit presque autant d'employé.es que de jeunes filles aidant au quotidien pour le fonctionnement de l'orphelinat. Ce travail peut représenter une charge assez importante comme le souligne l'état du personnel en service pendant l'année 1923 car « tous les vêtements sauf les pèlerines et les complets des garçonnetts sont confectionnés aux Orphelinats, chaque semaine, il faut réparer 400 à 500 pièces de vêtements [...]. Ce travail occupe un certain nombre de grandes filles »²⁰³.

Cependant, cet emploi des grands enfants aux tâches d'entretien de l'orphelinat semble poser problème quant à l'idéal de l'institution. Comme le souligne la directrice dans une lettre adressée au maire en 1923, « Les orphelinats municipaux exercent les enfants au travail mais ne voudraient pas imiter les maisons dites du Bon Pasteur de si fâcheuse renommée »²⁰⁴. L'usage de l'expression « Bon Pasteur » fait référence aux établissements de rééducation religieuse. Les travaux de l'historienne

²⁰⁰ AML 77WP83 Dossier affaires diverses 1910-1935. Bilan du directeur adressé au maire. 1924.

²⁰¹ AML 77WP83 Dossier affaires diverses 1910-1935. Document nommé employés nécessaires à l'orphelinat.

²⁰² AML 77WP83 Dossier affaires diverses 1910-1935. Lettre de la directrice de l'orphelinat au maire. 1 mars 1924.

²⁰³ AML 77WP83 Dossier affaires diverses 1910-1935. Orphelinats municipaux : Etat du personnel en service pendant l'année 1923.

²⁰⁴ AML 77WP83 Dossiers affaires diverses 1910-1935. Lettre de la directrice de l'orphelinat au maire. 1923.

Anne Thomazeau mettent en lumière la volonté moralisatrice de ces maisons dédiées à des jeunes filles, notamment des adolescentes, jugées corrompues ou viciées²⁰⁵. Leur relèvement est permis par leur mise au travail car, comme le montre Sophie Mendelsohn dans son étude des écoles de préservation pour les jeunes filles, il permettrait à la fois de leur inculquer des valeurs et leur donnerait l'opportunité de se racheter par rapport à la société²⁰⁶. Néanmoins, ces maisons du Bon Pasteur sont ici considérées comme des contre-modèles. D'abord, l'orphelinat n'a pas vocation à relever des enfants condamnés par la justice ou la société. Au contraire, l'établissement vise plutôt à les soutenir, eux et leur famille, en pourvoyant aux besoins quotidiens et à l'éducation de ces derniers et cela avec l'accord total des proches.

Ensuite, l'institution tient à ne pas être considérée comme un lieu d'enfermement ou de relégation à l'instar de ces prisons pour jeunes filles que sont les établissements du Bon Pasteur. Un contentieux quant à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard illustre bien la volonté institutionnelle de l'orphelinat à intégrer les jeunes filles au sein de la société et de ne surtout pas les en exclure²⁰⁷. En 1922, lorsque le maire informe la directrice de l'établissement que « les fillettes de l'orphelinat municipal ne peuvent rester à l'étude de l'école de la rue Jacquard de quatre heures à six heures pendant la saison d'hiver, le chemin à parcourir pour le retour à l'orphelinat étant trop long par les intempéries et par l'obscurité »²⁰⁸. Dès lors, une surveillance des études des fillettes est organisée à l'orphelinat²⁰⁹. Le maire propose même la création de classes dans l'établissement en 1925. Or, le directeur de l'institution semble assez réfractaire à l'idée. Il juge cette création « nuisible à l'instruction et à l'éducation [des] fillettes » car « il y aurait de ce fait une anomalie [...] alors que nos pupilles garçons

²⁰⁵ Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) » *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, n°26, 2007. <https://doi.org/10.4000/clio.6292>.

²⁰⁶ Sophie Mendelsohn, *Vagabondes. Les écoles de préservation pour les jeunes filles de Cadillac*, Doullens et Clermont, Henri Manuel, 2015.

²⁰⁷ AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925.

²⁰⁸ AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925. Lettre du maire à la directrice. 1922.

²⁰⁹ AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925. Bilan du directeur adressé au maire et aux membres du conseil d'administration des orphelinats municipaux. 1924.

continueraient à fréquenter l'école publique et à être mêlés à leurs camarades vivant dans leurs familles, nos fillettes subiraient une sorte de réclusion. Elles sentiraient aussi plus durement leur situation d'orphelines. »²¹⁰ L'argumentaire du directeur pour défendre l'instruction des filles en dehors de l'établissement croise différentes sphères. D'abord, il évoque une question d'efficacité de l'enseignement dispensé. Ce critère rejoint, ensuite, une question de coût pour l'établissement d'une telle prise en charge. Ainsi, dans un bilan du directeur adressé au maire et aux membres du conseil d'administration des orphelinats municipaux, il souligne l'absence de résultats des études dispensées par deux institutrices. C'est pourquoi « dès la rentrée des classes, [il] fait immédiatement les démarches nécessaires pour que la surveillance des études soit assurée de façon normale, c'est-à-dire par des personnes qualifiées et cela sans dépense supplémentaire »²¹¹. Enfin, le dernier critère avancé est celui de l'égalité de traitement entre les filles et les garçons de l'orphelinat qui doivent bénéficier de traitements similaires. Partageant la même situation d'orphelins, ils doivent également disposer des mêmes ressources. Par conséquent, le directeur met en avant que « depuis le premier octobre, nos fillettes comme nos garçons sont admises aux études surveillées de leurs écoles respectives »²¹². Malgré cela, une certaine méfiance semble persister quant au bien-fondé de l'éducation des jeunes filles en dehors de l'établissement. Cette réticence provient notamment de l'école qui accueille ces dernières. Dans une lettre du directeur adressée au maire, il est mentionné « des désirs exprimés par diverses institutrices qui ne veulent pas de nos fillettes dans leurs classes et qui ne se gênent point de les déclarer anormales alors que toutes sont d'une intelligence égale à la moyenne »²¹³. La mobilisation du terme d'anormalité, que ce soit pour défendre l'insertion des orphelines à l'école publique ou au contraire dans

²¹⁰ AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925. Lettre du directeur au maire. 6 décembre 1924.

²¹¹ AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925. Bilan du directeur adressé au maire et aux membres du conseil d'administration des orphelinats municipaux. 1924.

²¹² AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925. Bilan du directeur adressé au maire et aux membres du conseil d'administration des orphelinats municipaux. 1924.

²¹³ AML 747WP83. Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925. Lettre du directeur au maire. 5 janvier 1925.

le but de les en exclure témoigne de la difficile conciliation entre prise en charge institutionnelle des jeunes filles et leur inscription dans l'espace social public. En effet, que ce soit les pensionnats de jeunes filles ou les maisons de rééducation, toutes conçoivent l'éducation de ce public comme une affaire relevant de l'espace clos de l'institution. Pour s'en convaincre, on peut penser encore une fois aux travaux de Rebecca Rogers et Françoise Thébaud sur l'éducation des jeunes filles bourgeoises ou encore ceux d'Anne Thomazeau et Sophie Mendelsohn sur la répression des déviances féminines²¹⁴.

Cet exemple de conflit illustre bien une des particularités de l'orphelinat municipal de Lyon, à savoir celle de ne jamais se considérer comme espace de relégation ou d'enfermement. Se voulant lieu de sécurité matérielle et économique pour les enfants et leurs familles, l'institution cherche à promouvoir les valeurs républicaines d'instruction et d'éducation pour former des citoyen.es et des travailleurs et travailleuses conformes aux attentes de leur époque. Cependant, cette ambition ne semble pas toujours comprise et nécessite souvent d'être réaffirmée. La transformation de l'orphelinat en internat peut faire partie d'une stratégie de démonstration d'un tel idéal.

C- Réaffirmation d'un idéal : transformation en internat et élargissement du public

Après la guerre, les effectifs de l'orphelinat déclinent peu à peu. Le bilan de l'année 1925 fait état d'une centaine d'enfants présents dans l'institution soit entre 44 et 53 filles et 47 et 57 garçons²¹⁵. Or l'orphelinat dispose désormais de 170 places. Il y a donc bien une certaine désaffection de l'orphelinat ou du moins celui-ci ne semble plus entièrement répondre aux aspirations de son temps. Cette réalité alerte les décideurs politiques. En effet, le maire Edouard Herriot souligne lors de la réunion du conseil de surveillance en 1925 que l'institution propose « 170 places et [l'] effectif va tomber d'ici quelques jours à 87 ». Cette baisse s'explique pour lui par, un « signe du

²¹⁴ Rebecca Rogers, Françoise Thébaud, *La Fabrique des filles, l'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Textuel, 2010. « I La République et ses filles 1870-1914 » pp.10-63, Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) » *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, n°26, 2007. <https://doi.org/10.4000/cli0.6292>, Sophie Mendelsohn, *Vagabondes. Les écoles de préservation pour les jeunes filles de Cadillac*, Doullens et Clermont, Henri Manuel, 2015.

²¹⁵ AML 2495 WP 4 Tableau résumé des effectifs de l'année 1925.

temps, ce qui prouve une amélioration de l'état social, il y a moins de nécessiteux, (...) il n'y a pas de chômage et que les salaires ont été élevés. »²¹⁶

Cette déclaration du maire républicain radical tend quelque peu à atténuer les réalités de la ville de Lyon. Celle-ci, selon Benoit Bruno, « dans les premières décennies du XX^e siècle, à l'image de toutes les cités industrielles, est confrontée, à la fois, à une forte croissance de sa population et à une dégradation de la situation de l'hygiène publique : logements, immondiçes, eau, égout. »²¹⁷ Néanmoins, Edouard Herriot cherche à perpétuer cette politique de solidarisme municipal, initiée dès 1880 et dont l'orphelinat est un exemple de concrétisation. Ainsi, il propose de « [changer] agréablement le caractère de notre institution » en le « [transformant] en internat" » accueillant des « enfants payants »²¹⁸.

L'intérêt d'Edouard Herriot pour cette question s'inscrit dans la politique sociale et radicale qu'il mène à Lyon. Cet ancien élève boursier et professeur agrégé de lettres voit dans l'instruction un moyen d'améliorer le sort des enfants des classes populaires. Partisan de l'école unique, il milite pour une certaine démocratisation scolaire portée non pas par l'augmentation des effectifs d'élèves mais par la sélection selon le mérite de ces derniers²¹⁹. A ce titre, le développement d'institutions scolaires pour les classes populaires accompagne le mouvement de protection des plus jeunes en ce début de siècle, notamment dans la lutte contre les maladies, premières causes de mortalité chez les 15-29 ans. En effet, comme le soulignent Anne-Marie Châtelet et Jean-Noël Luc, le maire Edouard Herriot a déjà ouvert la voie à la réalisation de certains projets faisant le lien entre ces deux aspirations en fondant la première école de plein air en France après la Grande Guerre. L'école-internat du Vernay voit ainsi le jour et accueille chaque été 35 enfants choisis en fonction de leur condition sociale et de leur état de santé²²⁰. Changer la nature de l'orphelinat en internat représente ici un choix

²¹⁶ AML 747WP88 Procès-verbal du conseil de surveillance du 2 octobre 1925.

²¹⁷ Benoit Bruno, « La politique sociale d'Edouard Herriot à Lyon, de 1905 au début des années 1930 » in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp. 624-633. p.625-26.

²¹⁸ AML 747WP88 Procès-verbal du conseil de surveillance du 2 octobre 1925

²¹⁹ Antoine Prost, *Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2007. « Edouard Herriot ou le bon usage des mauvais jours » pp. 59-62.

²²⁰ Anne-Marie Châtelet, Jean-Noël Luc, « L'école en plein air en France au XXe siècle : politique municipale et prévention de la tuberculose » in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp. 305-314.

fort qui se veut novateur et bien loin des lycées, pensions ou autres maisons décrites de plus en plus comme des espaces de relégation.

Ainsi, par arrêté du maire le 20 octobre 1925²²¹, l'orphelinat municipal de la Croix-Rousse est transformé en internat municipal sous le nom d'internat A.Favre où les orphelin.es seront admis par préférence. Le choix d'un tel nom est issu de la volonté du maire de rendre hommage à un fonctionnaire de la ville, Adolphe Favre, chef de Bureau. Il participe à la réalisation du projet de l'orphelinat pour garçons et à sa mort en 1917 sur les champs de bataille de la Grande Guerre, Edouard Herriot propose de donner son nom à l'orphelinat en référence à son sacrifice et à son engagement pour les enfants des classes populaires au sein des services de la ville²²². Bien que l'accueil des orphelin.es reste une priorité, les places vacantes sont à disposition des familles lyonnaises désireuses d'assurer à leurs enfants une bonne instruction primaire et une bonne éducation. Dès lors, l'ambition de l'institution se transforme quelque peu. Il ne s'agit plus seulement de prendre en charge des enfants dénués de soutien affectif et ou matériel en visant les orphelin.es des classes populaires. Désormais, l'internat cherche à attirer des enfants qui peuvent toujours avoir leurs parents et qui ne vivent pas forcément dans des conditions matérielles et sociales compliquées. Par conséquent, l'institution en se transformant en internat, accomplit une certaine promotion sociale.

En effet, en élargissant à la fois le public attendu à d'autres situations familiales et sociales mais aussi en développant ses attributions et ses ambitions, l'internat doit pouvoir dispenser à tous les enfants accueillis, quel que soit leur origine, une bonne instruction et éducation. Son caractère dorénavant payant peut également participer à cette promotion sociale de l'établissement. Dès 1928, le conseil municipal instaure un barème dégressif de participation des familles aux frais d'entretien des enfants placés à l'internat allant d'aucune participation au règlement de la totalité des frais selon les revenus des familles²²³. Bien que le coût pour les familles soit corrélé au revenu de chacune d'entre elles, il n'empêche que la participation économique aux frais des enfants placés favorise l'apparition d'un nouveau public capable de fournir un tel effort financier.

²²¹ AML 744WP069 Extrait du registre des Arrêtés du maire du 20 octobre 1925.

²²² AML 524W391 Arrêté du maire attribuant le nom d'Adolphe Favre à l'orphelinat municipal. 1917.

²²³ AML 747WP74 Délibération du conseil municipal du 23 janvier 1928.

La transformation de l'orphelinat en internat semble cependant être une solution à contre-courant de l'opinion commune. En effet, l'internat est de plus en plus sujet à critique de par son règlement, souvent jugé sévère, par sa promiscuité supposée et l'isolement du reste du monde qu'il peut créer. Par exemple, Ivan Jablonka montre que la loi du 27 juin 1904 institutionnalise le placement familial au sein de l'Assistance publique au détriment de la mise en place de grands internats qui sont réservés plutôt au traitement des déviances juvénile comme les prisons pour enfants ou les maisons de rééducation.²²⁴ Dans le milieu scolaire, l'internat est également de moins en moins plébiscité. La réforme de 1923 qui rend l'enseignement secondaire gratuit tend à accélérer son abandon de par le coût que représente la mise en place d'internats pour un plus grand nombre d'élèves. De plus, la répartition géographique des lycées sur l'ensemble du territoire progresse et favorise par conséquent l'usage de l'externat notamment à partir des années 1930.

Paradoxalement, cette décision semble maintenir l'institution. Les effectifs croissent rapidement jusqu'à occupation totale de l'internat. En 1926, il y a 111 enfants accueillis dont 55 filles et 56 garçons²²⁵. Puis, en 1927, on retrouve 167 internes dont 69 filles et 98 garçons. Enfin, en 1929, on dénombre 170 enfants dont 67 filles et 103 -garçons²²⁶. Parallèlement, entre 1926 et 1930, l'internat participe à des caravanes scolaires en accueillant des délégations orphelines de toute la France dans le cadre d'une visite de la ville de Lyon ou de la traversée du pays pour les vacances et les colonies²²⁷. L'inscription de l'internat dans le réseau des colonies témoigne encore une fois de sa participation aux ambitions de son temps, à savoir offrir aux enfants un cadre de vie sain et vivifiant pour le corps et l'esprit. De plus, cette participation met également en valeur la renommée de l'internat à travers le pays. Reconnu et utilisé par les autres institutions, l'internat semble avoir réussi à trouver un mode de fonctionnement performant.

Dans les années 1930, les débats sur l'élargissement du public à accueillir au sein de l'internat sont relancés. Cette fois-ci, il n'est plus seulement question de la classe sociale ou de la situation familiale des enfants. Le critère d'âge devient

²²⁴ Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. « Chapitre 9 : L'ingénierie de la régénération » pp. 187-206.

²²⁵ AML 747WP88 Procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 16 octobre 1926.

²²⁶ AML 747WP88 Procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 14 mars 1929.

²²⁷ AML 2495WP7 Dossier caravanes scolaires 1926-1930.

primordial dans la conquête de nouveaux publics. Ainsi, dans un souci de cohérence éducative, l'âge réglementaire limite d'accueil à l'internat est rehaussé. En 1938, le conseil de surveillance décide de s'aligner sur les modifications législatives quant à l'âge de fin de scolarité, les enfants sont donc acceptés et gardés jusqu'à 14 ans désormais²²⁸. Dans cet élan d'élargissement, l'idée de la réhabilitation d'un bâtiment inutilisé de l'internat émerge. Cet édifice, nommé villa des « Fougères », doit être destiné à l'accueil des enfants, filles et garçons, âgés de trois à cinq ans, et qui étaient jusqu'ici exclus des prérogatives de l'internat.

Dès 1937, l'accueil des enfants en bas-âge devient une nouvelle préoccupation de la municipalité lyonnaise. En effet, dans une note pour Monsieur le maire du mois de juillet de cette année et qui fait suite à la délégation du 24 juin de la commission municipale au sujet de l'examen de la villa « Les Fougères », on apprend qu'en « vue du placement éventuel des enfants de 3 à 5 ans, pour lesquels la Ville est obligée actuellement de faire appel, soit aux établissements privés, soit au service des enfants assistés. »²²⁹ La gestion des jeunes enfants comme le souligne une lettre de l'Assistance Publique adressée à la mairie de Lyon²³⁰ semble problématique, d'où le projet de réhabiliter la villa « Les Fougères » comme annexe de l'internat Favre ce qui permettrait « une diminution du nombre d'enfants envoyés dans les préventorium ou même les sanatorium, si ceux-là étaient placés dans un internat plutôt que dans un foyer de contagion qui est trop souvent le milieu où ils vivent. »²³¹ L'évocation des préventorium et sanatorium comme espace de prise en charge des jeunes enfants démontre bien l'absence d'institution municipale dédiée à cette question. Ces établissements de santé sont normalement destinés à l'accueil d'enfants malades qui nécessitent des soins spécifiques à l'instar des enfants tuberculeux soignés au grand air et loin de la ville²³². Or, si l'accueil d'enfants âgés de trois à cinq ans nécessite un

²²⁸ AML 747WP88 Réunion du conseil de surveillance du 31 janvier 1938.

²²⁹ AML 218WP8. La villa des «Fougères» Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des «Fougères» 1937-1961. Note pour Monsieur le maire, juillet 1937.

²³⁰ AML 218WP8. La villa des «Fougères» Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des «Fougères» 1937-1961. Lettre de l'Assistance publique à la mairie de Lyon du 23 septembre 1937.

²³¹ *Ibid*

²³² Anne-Marie Châtelet, Jean-Noël Luc, « L'école en plein air en France au XXe siècle : politique municipale et prévention de la tuberculose » in Yannick Marec, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005. pp305-314.

traitement particulier de par les besoins propres à ce public encore restreint dans son autonomie notamment face aux tâches courantes, cela n'explique pas la médicalisation dispensée dans les préventorium ou sanatorium. En revanche, il y a bien une spécificité à cet accueil inhérent à cet âge particulier. Ces enfants ont acquis la parole et une certaine autonomie mais ils restent encore très dépendants des adultes en ce qui concerne leur quotidien comme par exemple s'alimenter, se laver ou encore s'habiller. Dès lors, l'option de l'internat représente un enjeu particulier car leur prise en charge nécessite de prendre en compte ces critères. Cependant, la visée éducative de l'internat joue un rôle déterminant dans la légitimation de cette ambition. Ces enfants devront aller à l'école maternelle de la place Camille Flammarion²³³. L'association de l'accueil des jeunes enfants à leur scolarisation motive leur placement à l'internat. En effet, ce n'est pas tant que ces derniers soient placés dans des établissements privés ou médicaux qui semble déranger, c'est surtout la nécessité de leur offrir une éducation qui prime. Les enjeux de la scolarisation des plus petits ont été étudiés, pour l'époque contemporaine, par l'historien Jean-Noël Luc²³⁴. C'est au cours du XIX^e siècle que la conception du « jeune enfant comme un sujet scolarisable et capable de profiter d'un enseignement régulier »²³⁵ apparaît. Les salles d'asile, ancêtres des classes de maternelle, sont à la croisée de l'assistance et de l'éducation en ce qu'elles se destinent d'abord à l'accueil des enfants issus de classes populaires pour à la fois prodiguer une éducation morale et physique à ces derniers et permettre aux familles notamment aux mères de travailler en dehors de la maison²³⁶. C'est sous la Troisième République que l'école maternelle devient véritablement un lieu d'éducation. Confiées à de véritables institutrices, ces classes deviennent un milieu légitime d'apprentissage²³⁷. De plus, Antoine Prost souligne qu'à partir des années 1950, la maternelle vue jusqu'alors comme un pis-aller ou une garderie devient peu à peu préférable à une garde en famille des enfants les plus petits. « L'école vaut mieux

²³³ AML 218WP8. La villa des "Fougères" Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des "Fougères" 1937-1961. Note de renseignements de la mairie de Lyon sur l'orphelinat municipal A.Favre, 1942.

²³⁴ Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle*, Belin, 1997.

²³⁵ *Op.cit.* p.8.

²³⁶ *Op.cit.* « 2-L'assistance et l'éducation » pp.39-57.

²³⁷ *Op.cit.* « 12-L'avènement de l'école maternelle républicaine » pp.373-413.

que la famille et elle la remplace » pour cette classe d'âge²³⁸. Ce retour par l'histoire des jeunes enfants et de ses lieux spécifiques d'accueil permet de mieux saisir la pertinence d'un tel projet d'accueil au sein de l'internat. En effet, l'association de l'assistance et du projet éducatif est au cœur de l'institution depuis sa création. Par conséquent, l'ouverture aux plus jeunes s'inscrit dans la continuité des ambitions de l'établissement municipal. Ce projet peut s'inscrire également dans une politique sociale et urbaine plus large. Axelle Brodier-Dolino démontre que dans la période d'entre-deux-guerres, « La protection de l'enfance est particulièrement développée à Lyon, reposant sur l'édification d'un réseau vaste, dense, cohérent et durable, allant de la lutte contre la mortalité infantile à la surveillance des enfants d'âge scolaire »²³⁹.

Le projet retient donc l'attention de la ville. Une capacité d'accueil de 50 enfants est envisagée. Pour autant, cette proposition est à examiner au vu des finances municipales et des avantages d'une telle entreprise pour la Ville. D'autant plus que la Seconde Guerre éclate et mine les finances lyonnaises. Le maire semble cependant réceptif au projet, suite à sa visite à l'internat Favre du 23 avril 1942, le devis de 1937 est révisé pour 30 enfants²⁴⁰. C'est avec le soutien du Comité d'assistance aux enfants nécessiteux de Zurich, qui apprécie le projet de la villa lors de sa visite en 1942 et octroie des subventions pour permettre la création et le fonctionnement de celle-ci pendant 5 ans, que l'aménagement des « Fougères » se concrétise²⁴¹. L'intervention de ce comité étranger peut paraître surprenante. Elle est inédite dans l'histoire de l'institution et n'est pas davantage documentée dans les sources. Cependant, on peut la rattacher à une certaine tradition du don et de la charité. L'institution a ainsi bénéficié du soutien financier de notables lyonnais comme Jean Chazière pour la création de l'orphelinat ou du préfet Guichard pour l'augmentation des effectifs.

²³⁸ Antoine Prost « La famille et l'individu » in Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, V, De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Seuil, 1999. pp. 61-114. pp.82-83.

²³⁹ Axelle Brodier-Dolino, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, CNRS éditions, 2013. « Chapitre 5 : L'Entre-deux-guerres (1), apogée de l'hygiène sociale. » pp. 133-150. p.138.

²⁴⁰ AML 218WP8. La villa des "Fougères" Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des "Fougères" 1937-1961. Note de renseignements de la mairie de Lyon sur l'orphelinat municipal A.Favre, 1942.

²⁴¹ AML 218WP8. La villa des "Fougères" Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des "Fougères" 1937-1961. Note de renseignements du 15 mai 1947 de la mairie.

Ainsi, le 9 octobre 1942, une prévision budgétaire est réalisée par le bureau de l'assistance de la mairie de Lyon pour une entrée en service en 1943 avec 30 enfants²⁴². Le 4 octobre 1943, le conseil municipal donne son accord pour la création d'un pavillon spécial à l'internat A. Favre car « la protection de l'enfance est, vous le savez, au premier plan de nos préoccupations ; aussi, tous nos efforts dans ce domaine s'inspirent-ils de la politique familiale suivie par le gouvernement pour encourager la natalité et développer une surveillance efficace de l'enfance malheureuse. »²⁴³

En résonance avec les attentes du régime de Vichy, notamment le code de la famille de 1939 qui vise à soutenir financièrement la natalité française mais aussi à protéger la maternité en luttant contre les avortements et en développant la puériculture²⁴⁴, le projet de la villa des « Fougères » se concrétise néanmoins grâce aux aides financières suisses dont la délibération municipale ne manque pas de souligner l'importance : « A la vérité, ce beau geste de nos amis Suisses ne nous a pas surpris, car nous connaissons tous leur inépuisable bonté de cœur et de leur délicate générosité pour soulager toutes les détresses humaines que la Guerre a engendrées. »²⁴⁵ La nécessaire aide suisse met en lumière le manque de moyens à la fois de la municipalité et de l'Etat français dans la réalisation des politiques familiales et natalistes du régime de Vichy. En effet, comme le souligne Paul-André Rosental, au-delà de la propagande importante mettant à l'honneur la famille, en pratique Vichy a consacré relativement peu d'argent à cette dernière²⁴⁶.

Finalement, le pavillon des « Fougères » ouvre ses portes le 5 janvier 1944 et est inauguré le 6 juin de la même année. Ses conditions d'accès sont identiques à celles de l'internat en général et les enfants des deux sexes y sont accueillis

²⁴² AML 218WP8. La villa des "Fougères" Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des "Fougères" 1937-1961. Prévision budgétaire du 9 octobre 1942 du bureau de l'assistance de la mairie de Lyon.

²⁴³ AML 218WP8. La villa des "Fougères" Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des "Fougères" 1937-1961. Délibération du conseil municipal du 4 octobre 1943.

²⁴⁴ Michel Chauvière, « L'expert et les propagandistes. Alfred Sauvy et le Code de la Famille de 1939. » *Population*, 47^e année, n°6, 1992. Hommage à Alfred Sauvy. pp. 1441-1451.

²⁴⁵ AML 218WP8. La villa des "Fougères" Internat Adolphe Favre : Aménagement et fonctionnement de la villa des "Fougères" 1937-1961. Délibération du conseil municipal du 4 octobre 1943.

²⁴⁶ Paul-André Rosental, « Politique familiale et natalité en France : un siècle de mutations d'une question sociétale » in *Santé Société et Solidarité*, Janvier 2010, pp.17-25.

indifféremment entre trois et cinq ans. La photographie ci-dessous représente ces jeunes internes au moment du repas. Le mobilier adapté à leur taille, les bavoirs et la protection entourant le poêle démontrent bien de l'attention particulière et nécessaire à la prise en charge d'enfants âgés de trois à cinq ans. L'indistinction entre les sexes dénote par rapport aux autres internes plus âgés qui eux sont séparés entre filles et garçons. Cette différence s'explique par l'âge du public, avant l'âge de raison établi aux alentours de sept ans, les enfants appartiennent encore à la catégorie de la petite enfance, celle-ci reste encore indifférencié au niveau du sexe.



« Pavillon des Fougères : réfectoire », 1940-1950, service municipal de la voirie, AML 15PH/1/666

En somme, dans cette première partie de siècle, l'institution lyonnaise doit faire face à de grandes mutations, et ce, à différents niveaux. Dans un premier temps, l'orphelinat accueille les orphelin.es et réfugié.es de la Grande Guerre pour soutenir les familles affectées par des difficultés financières ou par des deuils inhérents au conflit. Néanmoins, à la sortie de la guerre, le paradigme éducatif de l'institution est réaffirmé et motive sa transformation en internat. Marquant sa différence d'avec les maisons de correction ou les orphelinats dédiés aux seul.es pupilles de la guerre, l'internat veut devenir une référence dans l'accueil et l'accompagnement scolaire des enfants notamment des classes sociales les plus humbles, en évitant, avec plus ou moins de réussite, toute connotation coercitive ou punitive. L'élargissement du public

accueilli aux enfants agés de trois à cinq ans au sein du pavillon des Fougères répond une fois encore à l'ambition d'assistance et de scolarisation défendue par le conseil municipal et la direction de l'établissement. Cette visée coïncide également avec les attentes du régime de Vichy. Ainsi, le rapport aux familles est une composante essentielle de la pérennité de l'internat. Le caractère volontaire du placement oblige l'institution à prendre en compte les familles dans la manière de concevoir l'accueil des enfants. De plus en plus clients à satisfaire, les familles deviennent le premier interlocuteur de l'internat et modèlent donc la réponse institutionnelle. Dès lors, la mobilisation des dossiers individuels des enfants devient une source précieuse de ce dialogue entre institution et familles mais aussi entre ces dernières et les enfants accueillis au sein de l'internat.

Chapitre 4 : Parcours de vie des internes et de leurs familles

A- Ce que les dossiers individuels des enfants ont à nous dire...

L'exploration des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991²⁴⁷ a été le fil directeur de l'analyse des parcours de vie des internes et de leurs familles au sein de l'internat. En effet, à la différence de la première période de l'institution, soit celle où elle est encore un orphelinat, le dossier individuel devient désormais une pratique administrative courante de l'internat. Il faut cependant noter que ce corpus ne débute qu'en 1926, date la plus ancienne de dossier dépouillé, et laisse donc dans l'ombre plus d'une dizaine d'années où la connaissance particulière des parcours de vie des enfants accueillis à l'orphelinat reste limitée. Cette absence peut s'expliquer par la période de guerre qui a pu perturber les pratiques administratives face à une sollicitation importante de l'orphelinat dans ce contexte particulier. Elle peut également témoigner d'un problème de conservation au sein de l'institution ou tout simplement d'une destruction de ces dossiers qui n'ont, par conséquent, pas été versés aux archives. Cependant, l'usage du dossier individuel peut également correspondre à la transformation de l'orphelinat en internat. Cette modification de l'institution en 1925

²⁴⁷ AML 2497W1 à 2497W27 Dossiers individuels des enfants radiés avant 1991. Lettres A et B.

peut avoir entraîné l'adoption à partir de 1926 du dossier individuel. Ce changement peut aussi être une conséquence d'un processus étatique initié sous la Troisième République et qui s'intensifie au début du XXe siècle. Effectivement, certains historiens, à l'instar de Gérard Noiriel, mettent en lumière le phénomène d'encartement progressif de la société française qui atteint sa pleine réalisation sous le régime de Vichy. Compris comme un ensemble de documents administratifs reconnus comme légitimes et uniques, cet encartement résulte « d'un processus d'identification qui met aux prises des acteurs dont les uns disposent du pouvoir de nommer les autres, de les catégoriser (donc de les « mettre à part »), de fixer les éléments considérés comme « essentiels » dans l'identité d'une personne, en isolant certaines de ces caractéristiques au détriment des autres »²⁴⁸. En ce sens, l'affirmation de l'usage du dossier individuel peut correspondre à cette volonté de d'identifier précisément les enfants de l'internat, leur histoire et leur famille dans le cadre d'une institution d'assistance.

Quoiqu'il en soit, on peut recenser, dans le corpus composé des enfants dont le nom commence par la lettre A ou B, 151 dossiers individuels correspondant à la période 1926-1945 dont 57 concernent des filles et 94 des garçons. On retrouve une fois encore la dysmétrie dans l'accueil des enfants selon leur sexe que nous avons déjà évoqué et tenté d'expliquer. Ces dossiers individuels ne sont, pour cette période, pas toujours très complets et ne suivent pas forcément une nomenclature préétablie. Cependant, ils se composent généralement de plusieurs documents. D'abord, on retrouve toujours une fiche médicale avisant du bon état de santé de l'enfant avant son admission à l'internat et parfois d'un dossier plus complet faisant état des traitements et visites médicaux menés au sein de l'institution. Ensuite, on peut classer un ensemble de documents relatifs à la situation familiale et aux motivations du placement de l'enfant. Ces documents peuvent être une fiche ou une lettre de renseignements relatives à la constitution de la demande d'admission. De plus, on peut parfois noter la présence de livrets scolaires issus des écoles publiques fréquentées par les internes. Enfin, de manière ponctuelle on retrouve des documents de natures diverses comme de la correspondance entre la famille et la direction de

²⁴⁸ Gérard Noiriel, « Chapitre 1 : L'identification des personnes » in Xavier Crettiez, Pierre Piazza, (dir.), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*. Presses de Sciences Po, 2006. pp.29-37, p.32.

l'internat ou entre cette dernière et les services de la municipalité à propos de l'enfant dont il est question dans le dossier.

L'ensemble de ces documents permettent de glaner des informations sur l'enfant notamment son âge et son sexe mais aussi sur sa famille avec des éléments sur la composition de cette dernière, les emplois occupés par les parents ou encore leurs motivations pour leur demande de placement. Ces renseignements sont propices à un traitement quantitatif qui permet l'élaboration de profils récurrents au sein de l'internat. Ce traitement représente aussi un premier moyen d'accéder au parcours de vie des enfants et de leur famille. Par ces dossiers individuels, on peut également capter la position de l'internat face à ces enfants et leurs familles. En effet, les jugements et les attentes exprimés par l'internat dessinent ainsi sa posture institutionnelle face à son public. L'interaction entre attentes familiales et institutionnelles est souvent l'occasion d'une mise en récit des liens affectifs entre parents et enfants. C'est pourquoi une étude plus qualitative sur l'expression des sentiments et ressentiments entre enfants, parents et institution est à son tour pertinente dans l'exploration de ces dossiers individuels. Mêlant ces deux approches, le développement qui suit tend à mettre en valeur les parcours de vie des enfants et de leurs familles au sein de l'internat en insistant particulièrement sur le maintien de leurs liens affectifs.

B- Être interne à Favre : quelques repères sur une population spécifique d'enfants

Le traitement des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991 permet de dresser le portrait des internes accueilli.es au sein de l'institution entre 1926 et 1945. En effet, la mobilisation de certaines informations présentes dans ces dossiers comme l'âge, le sexe et la durée du placement à l'internat des enfants sont autant d'éléments propices à une analyse statistique. A travers ces renseignements, il s'agit de répondre à une série de questions visant à retracer les profils de ces enfants mais aussi leurs activités quotidiennes au sein de l'internat. Ainsi, à quels âges ces enfants sont-ils entrés et sortis de l'internat ? combien de temps y sont-ils restés ? De quelles manières étaient organisées leurs différentes occupations liées notamment à leur scolarité ou à leurs loisirs ?

Cette démarche s'inscrit dans le sillage d'une réflexion autour d'une « histoire de l'enfance arrivée à maturité » selon les termes des historiens Didier Lett, Isabelle Robin et Catherine Rollet. Cette dernière met effectivement l'accent sur « la multiplicité des expériences des enfants et des familles, des situations, des trajectoires personnelles et individuelles, du portrait, de l'environnement matériel et des objets des premiers âges. »²⁴⁹ Face aux sources administratives, ces éléments permettent d'engager un dialogue fécond entre ce qui est souhaité par l'établissement et la réalité vécue par les internes. Par conséquent, cette analyse cherche à confronter les prérogatives de l'internat à ce qui est vérifiable au sein des dossiers. Ainsi, les critères d'âge, de sexe ou encore de scolarisation prônés par l'institution trouvent-ils leur réalisation concrète auprès du public accueilli ?

En ce qui concerne le critère de l'âge, comme le montre le graphique ci-dessous, la majorité des enfants, filles et garçons confondus, font leur entrée à l'internat entre six et neuf ans. L'âge d'entrée en institution semble plus tardif que du temps de l'orphelinat, ce dernier se situant entre trois et six ans. Néanmoins, le nombre restreint d'enfants présents dans les registres de la première période tend à nuancer cette conclusion. Pourtant, il faut signaler l'ouverture, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, du pavillon des Fougères réservé aux enfants de trois à cinq ans. On peut ainsi citer l'exemple de Georgette qui est née en 1941 et qui rentre au pavillon à l'âge de trois ans. Sa mère, dans sa lettre de demande d'admission, explique sa requête entre autres motifs par sa « peur de lui [à l'enfant] faire prendre froid de la sortir à tous les temps pour la mettre à la maternelle »²⁵⁰. L'évocation du risque de maladie et celle de l'école élémentaire témoignent bien de la spécificité du public accueilli aux Fougères. Ces enfants en bas âge sont plus susceptibles de contracter des affections et fréquentent une classe spécifique de l'école : la maternelle. Cette offre municipale d'accueil aux jeunes enfants semble donc bien répondre à une certaine demande de l'époque. Cependant, l'apparition de cet espace réservé aux plus jeunes enfants dans l'institution est tardive à l'échelle de l'ensemble de la période étudiée et ne semble pas modifier, pour le moment, l'âge moyen d'entrée à l'internat situé entre six et neuf ans. Néanmoins, l'ensemble des constatations peuvent

²⁴⁹ Didier Lett, Isabelle Robin, Catherine Rollet, « Faire l'histoire des enfants au début du XXI^e siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, 2015/1, n°129, pp.231-276.

²⁵⁰ AML 2497W15 Dossier individuel de Georgette.

s'expliquer par l'ambition de l'internat, à savoir, apporter un cadre sain et un soutien éducatif aux enfants de classes populaires. En effet, la corrélation entre l'âge de l'obligation scolaire, six ans, et l'âge d'entrée massive à l'internat entre six et neuf ans tend à valider cette hypothèse.

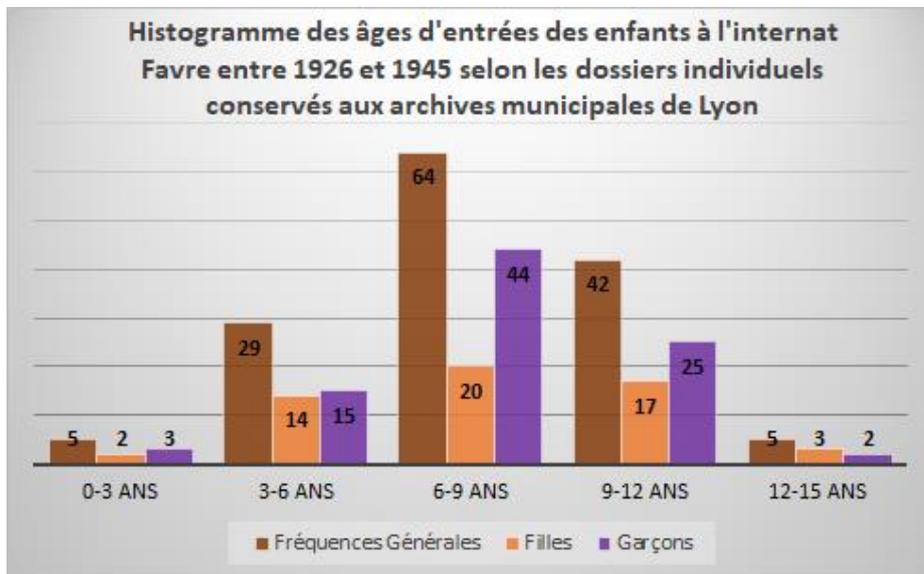


Figure 8 : Répartition des âges d'entrées des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1926 et 1945

La figure suivante décrit les fréquences d'âges de sortie des enfants de l'internat entre 1926 et 1945. On retrouve, à l'instar de la première période, la prépondérance de la catégorie 12-15 ans. Il n'y a pas non plus de différence notable entre les filles et les garçons. De plus, cette tranche d'âge, 12-15 ans, correspond à la fin de la scolarité obligatoire qui depuis 1938 a été repoussée à 14 ans. L'ambition d'accompagnement éducatif de l'internat semble par conséquent assez opérante au niveau des âges des enfants accueillis. Certains dossiers d'enfants mentionnent bien cette concordance entre fin de scolarité et fin de l'accueil à l'internat. A titre d'illustration, on peut citer le cas de Francine qui entre en 1935 à l'internat à l'âge de dix ans. Un an après, le bureau des services enfances-internats de la mairie dans une lettre adressée à sa mère, propose pour "[la] décharger de [son] troisième enfant, [...] de retirer de l'internat Favre, [sa] fille Francine qui, âgée de 11 ans, peut [l'] aider et mettre à sa place sa sœur Maria"²⁵¹ née en 1929. Francine ayant terminé sa scolarité

²⁵¹ AML 2497W17 Dossier individuel de Francine.

primaire, le maire encourage son retrait de l'établissement au profit de sa jeune sœur âgée de sept ans. Cette dernière vient de débiter son cycle de scolarité obligatoire et son placement semble plus opportun que pour sa sœur Francine qui serait plus utile au domicile de sa mère infirme pour l'aider. De même, le dossier du jeune René admis à l'internat en 1937 à l'âge de six ans précise en 1945, année de sa sortie à l'âge de 14 ans, son admission au CEPE soit le certificat d'études primaires sanctionnant la fin de sa scolarité et de son placement à l'internat²⁵². Le temps de l'internat semble donc bien correspondre à celui de la scolarisation primaire des enfants. Or, le temps de l'école primaire peut représenter une période assez longue, de sept à dix ans pour ce qui est de la scolarisation obligatoire voire plus si on prend en compte les classes de maternelle. Dès lors, la question de la durée du placement à l'internat devient centrale dans la compréhension du quotidien de ces enfants. La brièveté ou la longueur du séjour dans l'établissement a des conséquences dans la manière de vivre à l'internat mais elles peuvent également jouer un rôle essentiel dans le maintien des liens familiaux.

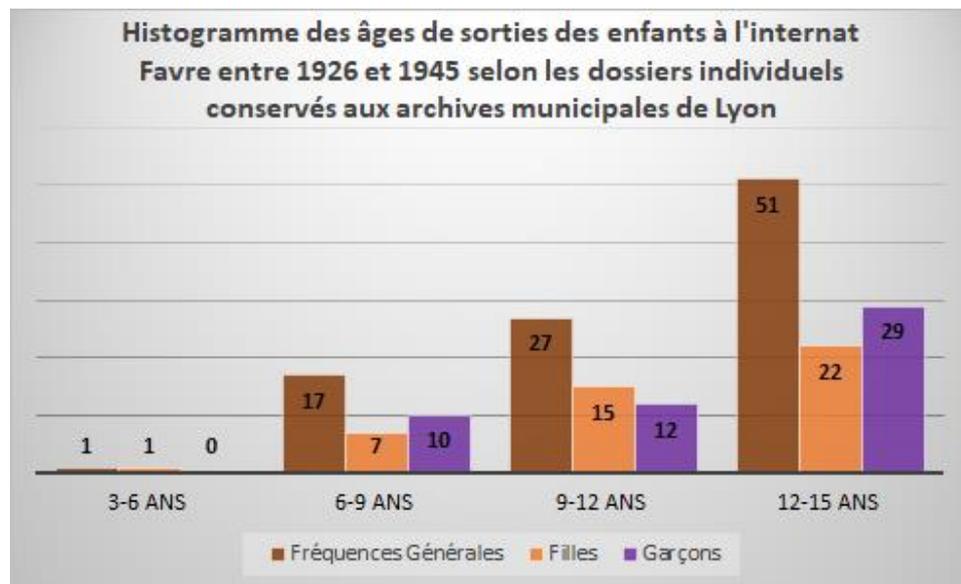


Figure 9 : Répartition des âges de sortie des internes selon leur sexe l'internat Favre entre 1926 et 1945

C'est pourquoi la figure représentée ci-dessous donne à voir la fréquence des durées de placement des enfants à l'internat. Contrairement à la première période de l'institution où le calcul de ce critère était faussé par l'absence trop fréquente des âges

²⁵² AML 2497W18 Dossier individuel de René.

d'entrée et de sortie de chacun.es des orphelin.es, l'élaboration des durées de présence à l'internat a été ici possible pour ce corpus. La brièveté des séjours concerne la grande majorité des enfants, filles et garçons. Plus de 100 enfants soit 70% de l'effectif total reste à l'internat entre quelques jours ou mois et trois ans. 17% du reste des enfants réside à l'internat entre trois et six ans. A l'inverse, une très mince partie des enfants réside à l'internat plus de six ans. Cette situation concerne en généralement des enfants orphelin.es à l'instar de ces frères et sœurs, Estelle, Louis et Antoine qui restent respectivement neuf, six et treize ans et dont le père est décédé et la mère travaillant en tant que femme de ménage ne peut pas les garder auprès d'elle²⁵³. Cependant, le recours à un placement ponctuel dans le temps des enfants semble être la norme. Il s'agit surtout pour la famille de répondre à des situations d'urgence et passagère comme une incapacité ponctuelle à s'occuper d'un enfant ou de faire face à des difficultés économiques. Par exemple Louise est confiée à l'internat en 1940 à l'âge de huit ans car son père, divorcé et ayant sa garde, est mobilisé pour la guerre²⁵⁴. Elle sort trois ans plus tard, en 1943, à l'âge de 11 ans lorsque son père est finalement démobilisé. L'ambition d'accompagnement de la scolarité complète des enfants par l'internat semble donc s'opposer à la pratique réelle que font les familles de l'institution. Vécu par les familles comme un recours possible pour faire face à des embarras personnels, le placement à l'internat ne semble pas correspondre à une volonté de suivi éducatif sur la durée pour la majorité de ses usagers. Ce constat peut s'expliquer par le caractère payant de l'établissement, qui, bien qu'indexé sur les revenus des familles, peut freiner son recours sur la longue durée. De plus, par le public qu'il vise, les classes populaires, le recours à l'internat reste encore bien marginal notamment lorsqu'il est à visée éducative. A la différence des classes sociales plus favorisées qui envoient leurs enfants dans des pensions ou des lycées, la scolarité des enfants des classes plus modestes est globalement courte et ne nécessite pas de déplacements de ces derniers dans les grandes villes qui concentrent les écoles prestigieuses²⁵⁵. Néanmoins, quelle que soit la durée du séjour

²⁵³ AML 2497W2 Dossiers individuels des enfants Estelle, Louis et Paul.

²⁵⁴ AML 2497W15 Dossier individuel de Louise.

²⁵⁵ Antoine Prost « II : Jeunesse et société dans la France de l'Entre-deux guerres » in *Éducation, société et politiques : Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997. pp.47-62.

à l'internat, ce dernier modifie fortement le quotidien des enfants et de leurs familles peut avoir des conséquences sur les liens qui les unissent.

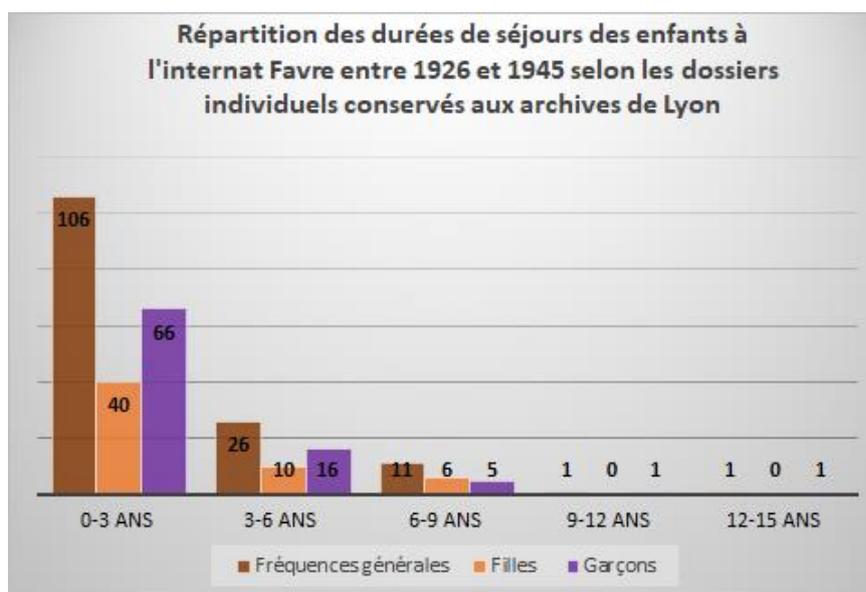


Figure 10 : Répartition des durées de présence des enfants à l'internat Favre entre 1926 et 1945

Ce dernier point vise à comprendre comment s'organise le quotidien des enfants à l'internat. Il ne s'agit pas de rentrer dans les détails de chaque journée mais de dégager sommairement comment pouvait se dérouler la vie des internes au sein de l'institution durant cette période et en quoi cette dernière a pu modifier les rapports entretenus entre les enfants et leurs familles. L'accueil à l'internat est, comme nous avons pu le voir, organisé autour de l'école. Les enfants se lèvent, se préparent et déjeunent avant d'être accompagnés en classe par les employé.es de l'internat. A midi, ils retournent manger à l'internat, jouent dans la cour puis retournent en classe. Après l'étude dispensée au sein des écoles²⁵⁶, les enfants retournent à l'internat où ils jouent et prennent leur dîner avant de se coucher. Néanmoins, ce quotidien n'est pas celui de tous les enfants. Les plus grands, notamment certaines filles qui ne fréquentent plus l'école peuvent participer à l'entretien de l'internat en attendant leur placement ou leur retour dans leur famille. De plus, les temps libres comme le jeudi, jour sans école, et week-ends ne sont pas forcément orientés vers les activités

²⁵⁶ AML 747WP83 Dossier contentieux par rapport à l'accueil des fillettes de l'orphelinat dans l'étude du soir et les classes des écoles de la rue Jacquard. 1923-1925.

scolaires. Ainsi, les plus grands enfants peuvent ponctuellement participer aux tâches d'entretien de l'internat même s'ils sont encore scolarisés au nom d'une éducation ménagère pour les filles et à un exercice au travail plus général de tous. Le document nommé « employés nécessaires à l'orphelinat » rédigé par la directrice met en valeur la correspondance entre l'aide dispensée par les grands enfants au sein de l'internat et le temps où celle-ci s'effectue. Pour ce qui est du travail de blanchissage, les filles aident le jeudi matin et le dimanche. Le jeudi après-midi, elles s'adonnent au raccommodage. Les garçons quant à eux dispensent leur aide le jeudi et le dimanche matin aux travaux de jardinage²⁵⁷. Cependant, les temps libres des enfants à l'internat ne sont pas tous orientés vers ces tâches d'entretien. La présence d'un ouvroir au sein de l'établissement souligne par exemple l'initiation des jeunes filles à la couture. En 1938, ce sont, par exemple, 60 fillettes âgées de six à huit ans qui apprennent à réaliser des ceintures, des napperons, des pochettes, des lavettes, des cols ou encore des blouses²⁵⁸. L'idéal d'éducation féminine formulé dès les origines de l'établissement semble encore se perpétuer à la moitié du XX^e siècle à l'internat. Néanmoins, d'autres aspirations et modèles pénètrent de plus en plus l'institution. Déjà, en 1927, l'éventualité d'un cours d'éducation physique pour les petites filles est évoquée car « Il n'y a pas de raison que ce ne soit organisé que pour les petits garçons »²⁵⁹. L'institution semble donc vouloir élargir les occupations féminines à l'internat sur le modèle des garçons. Cet alignement peut répondre aux aspirations hygiénistes évoquées précédemment. En effet, les bénéfices de la pratique sportive sur la santé s'appliquent autant aux garçons qu'aux filles. Il peut également faire écho au développement des activités en plein air, des colonies de vacances à la campagne et à l'apparition du scoutisme. Les influences du mouvement de « l'éducation nouvelle » qui s'affirment dans les années 1930 dans les institutions publiques²⁶⁰ peut aussi avoir joué un rôle dans la progressive remise en question des activités mises en place à l'internat. Cette inspiration sera analysée plus précisément dans la partie

²⁵⁷ AML 77WP83 Dossier affaires diverses 1910-1935. Document nommé employés nécessaires à l'orphelinat.

²⁵⁸ AML 2495W10 Ouvroir registre de présence.

²⁵⁹ AML 747WP88 Dossier internat Favre, fonctionnement 1919-1939. Procès-verbal de la réunion du Conseil de surveillance du 20 décembre 1927.

²⁶⁰ Nathalie Duval, *Enseignement et éducation du XVIII^e siècle à nos jours*, « XI Le mouvement de l'éducation nouvelle » pp. 90-107.

suiuante de notre propos en raison d'exemples plus probants d'activités nouvelles au sein de l'internat à partir de 1945.

Dans tous les cas, le quotidien des enfants à l'internat est surtout organisé, après l'école, autour des visites des proches au sein de l'établissement ou aux allers et venues des enfants entre leur famille et l'institution. Rappelons que l'institution autorise les visites des familles à l'internat le jeudi et le weekend tout comme les sorties des enfants pendant ces jours de congés ou les vacances afin de retrouver leurs proches. Dès lors, l'attente de ces retrouvailles familiales peut être centrale dans la vie des enfants mais aussi de leurs parents. Le dossier de Jeanne, âgée de 11 ans lorsqu'elle entre à l'internat en 1944, illustre bien cette attente. Elle écrit dans un de ses billets conservés aux archives « chère maman. Je te crie ce petit mos pour te dire que je veux que tu me retire care je suis male les filles [m'embêtent] [...] Je tansipli retire moi à la fin du mois d'avril le 30 »²⁶¹. Cette jeune fille ne semble pas très bien supporter l'éloignement que représente son placement à l'internat. Elle le dénonce comme une source de mal-être provoqué entre autres par les internes qui la moquent mais aussi la frappe sans que cela ne prête à réaction de la part de l'établissement. Elle écrit : « elle me bas sur la tête [...] on ne veu pas me soigné. »²⁶² Bien que les maltraitances au sein de l'internat ne soient pas le cœur de notre sujet, il faut noter que leur dénonciation de la part des enfants se retrouve plusieurs fois dans les archives pendant la période. On peut penser par exemple à la lettre de Berthe et Alice adressée à leur frère et à leur belle-sœur en 1930 qui évoque « les misères qu'on [leurs] feraient » et que « la lingère qui avait dit du mal sur vous nous a dit : brebis galeuses.» ou à la plainte d'Alberte à ses parents auxquels elle déclare : « On nous appelle filles d'appaches, d'ivrognes, d'alcooliques (...) aliénés, saltés, ordures »²⁶³. La dénonciation de ces violences peut provoquer une réponse de la part des proches, ce qui montre l'intérêt et l'attachement qu'ils portent à leurs enfants. En effet, si les châtiments corporels sont encore très répandus dans les milieux populaires comme le montre les travaux de Pascale Quincy-Lefebvre, il n'empêche que les parents « sont déjà beaucoup plus intransigeants avec les professionnels de l'éducation auxquels ils

²⁶¹ AML 2497W26. Dossier individuel de Jeanne.

²⁶² *Ibid*

²⁶³ AML 2495WP7 Dossier sans nom, lettres et billets.

confient leurs enfants. »²⁶⁴ Ainsi, dans un billet du 22 janvier 1930, conservé dans le même dossier archivistique que les plaintes citées, des parents dont l'identité n'est pas spécifiée dénoncent que « nos enfants qui se plaignent d'être battue et giflée plusieurs fois dans la journée » et exhortent le directeur à faire cesser ces abus²⁶⁵.

Les parents peuvent aussi exprimer leur volonté de visiter régulièrement leurs enfants et marquent ainsi leur attachement à ces derniers. Certaines lettres de demandes de placements mettent l'accent sur la proximité géographique de l'internat qui permet aux parents lyonnais de rencontrer facilement et fréquemment leur progéniture. La mère d'Estelle, Louis et Antoine que nous avons déjà évoqué, explique que « Cette faveur [le placement de ses enfants] aurait d'abord l'avantage de réunir mes trois enfants dans la même maison et de leur donner la même éducation. Ensuite, elle me permettrait de mieux les suivre en me facilitant les visites, que leur dispersion m'oblige souvent à écourter »²⁶⁶. La mère de Lucienne, motive aussi la demande d'admission de sa fille âgée de 11 ans en 1938, par sa capacité à payer une pension et « [d'] avoir la satisfaction, en tant que mère, de la voir le plus souvent possible, sans trop de frais. »²⁶⁷ L'attachement à la possibilité de visiter leurs enfants de la part des parents semble donc fondamental dans leur manière d'appréhender ce placement à l'internat. Néanmoins, ce critère n'est pas le seul motif poussant ces familles à recourir à l'institution. Dès lors, avant d'analyser plus en profondeur les liens affectifs en action au sein de l'internat, il est primordial de comprendre pourquoi les familles ont recours à cette solution. En effet, les critères socio-économiques et les profils familiaux peuvent influencer le maintien des liens affectifs entre les enfants et leurs parents au sein de l'internat.

²⁶⁴ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, 1997. « Chapitre 2 : La correction dans la famille » pp.51-96. p.60.

²⁶⁵ AML 2497WP7 Dossier sans nom. Billet du 22 janvier 1930 adressé au directeur.

²⁶⁶ AML 2497W3 Dossiers individuels d'Estelle, Louis et Antoine. Demande de placement.

²⁶⁷ AML 2497W8 Dossier individuel de Lucienne.

C- Être parent d'interné : motifs de placement et regards de l'institution

En partant de l'idée que le placement à l'internat résulte d'une décision volontaire des tuteurs des enfants et qu'il ne s'adresse plus forcément à des orphelins, on peut se demander quelles sont les motivations d'une telle décision de la part, le plus souvent, des parents. En effet, l'élargissement du public souhaité par l'institution semble répondre à des attentes nouvelles. Il ne s'agit plus de prendre en charge des enfants privés de soutien familial. À l'inverse, les internes ont généralement tous au moins un parent en vie qui parvient à subvenir à leurs besoins matériels et affectifs élémentaires. Dès lors, qui sont ces parents qui font le choix de placer leurs enfants ? Selon quelles motivations décident-ils de recourir à cette solution ? Comment expliquent-ils cette décision ? De plus, quels regards porte l'institution à leur égard ? Existe-t-il des méfiances particulières de la part des acteurs de l'internat sur ces familles ? L'ensemble de ces questions irriguent le développement qui suit afin de connaître au mieux les familles qui ont recours à l'internat et à quelles fins. La réalisation de statistiques à partir des informations issues des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991 permet d'appréhender les situations socio-économiques de chacun et leurs motifs propres. Ainsi, se dressent des archétypes de demandeurs et demandeuses qu'on retrouve de manière récurrente au sein de l'internat entre 1926 et 1945. Néanmoins, cette démarche repose sur les seuls éléments présents dans les dossiers qui ne sont pas toujours très pertinents pour un tel traitement. Sur 151 internes, la description des familles est présente dans seulement un tiers des cas. Cette analyse ne vise donc pas à l'exhaustivité mais tente plutôt d'apporter des éléments de compréhension. C'est pourquoi, elle est complétée par la mobilisation d'exemples concrets, qui en plus de donner de la chair à ces graphiques, permet d'affiner la compréhension des familles et de leurs motivations à placer leurs enfants.

Situations Familiales			
Mères célibataires	10	Pères célibataires	0
Mères séparées	9	Pères séparés	0
Mères divorcées	2	Pères divorcés	3
Mères veuves	20	Pères veufs	7
Mères mariées	1	Pères mariés	0
Total	42	Total	10
Parents mariés	2		
Parents séparés	0		
Parents divorcés	2		
Total	4		
Parents étrangers	2	Dont 2 mères espagnoles	
Total global	56	Sur 151 dossiers	

Figure 11 : Tableaux des situations familiales des demandeurs et demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945

Définition de l'absence de l'autre parent	effectif
Pères fusillés	7
Mère fusillée	1
Père en prison	1
Total	9

Figure 12 : Tableau des raisons de l'absence de l'autre parent évoquées par les demandeurs et demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945.

Un des critères pour définir les familles des internes est la situation de leurs parents ou de leurs tuteurs qui font la demande de placement. Le tableau ci-dessous les recense selon leur statut conjugal. La première constatation possible est la prédominance des mères, toutes situations conjugales confondues, comme autrices de la demande de placement. Elles sont 42 contre 10 pères reconnus comme initiateurs de la requête. Ce fait peut s'expliquer par la place qu'occupe traditionnellement les mères dans l'éducation de leurs enfants, premières gestionnaires du quotidien de ces derniers. Elles se chargent généralement aussi de toutes les démarches administratives de la famille notamment en ce qui concerne les demandes d'aide auprès des services d'assistance de l'Etat ou de la ville. L'étude de l'historienne Anaïs Albert sur le Mont-de-Piété de Paris entre 1850 et 1920 démontre bien que le recours au prêt est réalisé en majorité par les femmes dans les classes populaires car c'est à elles que revient la tâche de nourrir la famille et le travail domestique quand bien même elles occuperaient un emploi rémunéré en plus²⁶⁸. Cette explication semble confirmée par le nombre restreint de pères demandeurs. Les seuls à l'origine des requêtes de placement sont en fait des pères séparés ou divorcés qui ont la charge de leurs enfants. De la même manière, la majorité des mères demandeuses sont des femmes qui élèvent seules leurs enfants. En effet, la moitié

²⁶⁸ Anaïs Albert, "Le genre du prêt sur gage : rapport de pouvoir au Mont-de- Piété de Paris (années 1850-1920)", *Genre & Histoire* [Online], 17 | Printemps 2016, Online since 31 May 2016, connection on 09 April 2021. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/2462>.

des demandeuses sont encore des veuves. On retrouve une certaine continuité entre le public de l'orphelinat, des enfants privés d'au moins un de leur parent, et celui de l'internat. Néanmoins, cette prérogative sein de l'internat même n'est plus si exclusive que par le passé. Pour preuve, les mères célibataires, séparées ou divorcées sont aussi nombreuses que celles veuves. Cette prégnance des mères seules dans le recours à l'offre municipale qu'est l'internat n'est pas sans rappeler celle des « *mères sans mari* » de l'Assistance publique de la Seine étudiée par Antoine Rivière. Il souligne aussi que « Le père de l'enfant n'est pratiquement jamais visible dans les dossiers d'admissions des pupilles de la Seine autrement que par son absence, sauf quand il effectue lui-même le dépôt à l'hospice [...]. Rarement nommé, il n'est évoqué que par qu'il est mort, disparu, emprisonné, hospitalisé, mobilisé ou, dans plus de huit cas sur dix, parce que « la mère [en] est délaissée » »²⁶⁹. Si on croise les deux tableaux ci-dessus, on peut aisément conclure que la même situation semble exister à l'internat. Les demandeurs et demandeuses mettent particulièrement l'accent sur le caractère d'isolement de leur situation. Veufs et veuves, divorcé.es, séparé.es ou célibataires, tous disent qu'ils sont seuls pour élever leurs enfants, à cause de l'absence de l'autre parent mais aussi par l'incapacité de leurs proches à les aider. Deux dossiers sont, entre autres, exemplaires de ces tensions. La mère de Georges qui entre à l'internat en 1945 à l'âge de neuf ans explique que suite à sa séparation de son mari, celui-ci a abandonné leur famille en 1943. Or, comme elle travaille comme femme de service à l'hôpital Saint-Irénée, elle ne peut pas garder son fils²⁷⁰. De même, la mère de Solange qui entre à l'âge de trois ans au Pavillon des Fougères en 1946 est veuve et travaille à l'hôpital du Vinatier en tant que femme de ménage. Sa mère qui gardait sa fille jusqu'alors en est désormais incapable au vu de son âge et de son infirmité²⁷¹.

Ainsi, on peut conclure que lorsque le couple conjugal est compromis et que les solidarités familiales ne suffisent plus, le recours au placement à l'internat Favre devient une solution adéquate. Cependant, ces facteurs ne sont pas les seuls déterminants. Le travail des parents joue également un rôle essentiel dans les motifs de placement. Tous, pères ou mères, avancent leur nécessité de travailler. Cet emploi

²⁶⁹ Antoine Rivière, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre et Histoire*, 2015, n°16.

²⁷⁰ AML 2497W7 Dossier individuel de Georges.

²⁷¹ AML 2497W9 Dossier individuel de Solange.

ou sa recherche ne sont pas toujours compatibles avec la garde d'enfants à plein temps. Ils ne permettent pas non plus toujours de subvenir à l'ensemble des besoins de leur famille. De plus, le recours à une garde extérieure et payée est parfois trop onéreux pour ces parents. C'est pourquoi, l'analyse des situations socio-professionnelles des demandeuses et demandeurs de placement est pertinente pour comprendre leur requête.

Les dossiers individuels des enfants sont assez silencieux sur les situations socio-professionnelles de leurs parents. Néanmoins, à partir des informations présentes, il a été possible de dresser les tableaux des emplois occupés par certain.es des mères et pères des internes. Ces derniers, présentés ci-dessous, permettent d'appréhender plus précisément le public auquel s'adresse l'internat ou en tout cas celui qui répond positivement à l'offre municipale de prise en charge éducative des enfants. Si on s'intéresse d'abord aux emplois occupés par les mères, on retrouve une grande majorité de travailleuses du care. Métiers typiquement féminins, il est marquant de voir que nombre de mères travaillent soit comme domestique, femme de ménage ou bonne chez des particuliers ou dans des hôpitaux de la ville de Lyon bien que quelques-unes soient infirmière ou aide-soignante. La prégnance de ces emplois de care chez les demandeuses de placement à l'internat renvoie à toute la réflexion historiographique et sociologique sur cette thématique que nous avons commencé à esquisser. Ce type de travail nécessite un investissement temporel et affectif fort auprès des personnes qui en bénéficient. Ces mères peuvent ainsi commencer leur travail très tôt et le finir tard voir travailler de nuit ce qui est difficilement conciliable avec l'entretien d'enfant notamment quand il n'y a pas de relais de la part de l'autre parent ou de la famille. Quant au travail de domestique, l'employée est souvent logée sur place et doit être disponible à tout moment, ce qui renforce l'incapacité à s'occuper d'un enfant d'autant que l'habitat peut être trop exigu pour accueillir ce dernier. L'importance de la disponibilité dans le travail des mères demandeuses se retrouvent également dans les métiers de la restauration. En effet, celles-ci doivent travailler au moment des repas voire tôt ou tard le matin et ne peuvent donc pas s'acquitter de donner le repas à leurs enfants. De la même manière, les ouvrières que peuvent être aussi les employées du textile doivent adapter le soin dispensé à leurs enfants aux exigences d'un travail en usine avec des horaires strictes. Dès lors, l'emploi des mères demandeuses est bien déterminant dans leur requête de placement. L'accueil de leurs

enfants est primordial pour qu'elles puissent travailler. Ce travail est nécessaire vu qu'elles sont souvent seules pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Cette charge assumée par les seules mères peut aussi entraver leur recours à un système de garde payant. Se dessine donc un cercle vicieux où ces mères pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants sont obligées de travailler et ne peuvent, par conséquent, pas les garder. Mais la garde de leurs enfants représente un coût financier trop important pour qu'elles puissent y recourir. De ce fait, pour ces femmes seules qui travaillent, l'offre municipale de l'internat devient une solution enviable par son coût restreint voire nul pour le placement de leurs enfants. Par exemple, la mère d'un garçon prénommé Georges le place en 1946 à l'âge de dix ans car il « reste seul à la maison pendant les heures de travail de sa mère qui redoute un accident toujours possible »²⁷². Les pères qui font une demande de placement le font aussi en raison de leur travail et de l'absence d'aide possible de la part de l'autre parent ou de leur famille. A titre d'illustration, on peut évoquer le père de Michel, accueilli à l'internat en 1940 à l'âge de neuf ans. Veuf et père de dix enfants, ce père travaille en tant que gaufreur sur étoffes, il demande à placer ces deux derniers fils en raison d'un manque d'argent et de temps pour s'en occuper convenablement ou les confier à quelqu'un qui puisse se charger de cette tâche²⁷³.

Solitude, manque d'argent et de temps, obligation de travailler sont autant de motifs avancés par les parents, mais surtout les mères, pour demander le placement de leurs enfants à l'internat. Reste à savoir quels regards portent l'institution sur ces motifs et ces demandeurs et demandeuses. Les trouve-elle légitimes ou au contraire se montre-elle méfiante envers ces parents ?

²⁷² AML 2497W3 Dossier individuel de Georges.

²⁷³ AML 2497W19 Dossier individuel de Michel.

Situations professionnelles des mères	effectif
Ouvrières	2
Employées de bureaux	3
Employées aux hospices civiles : infirmière, aide-soignante, auxiliaires, agents de service	6
Femmes de ménage, bonnes, domestiques	9
Mères en recherche d'emploi	4
Mères travaillant sans précision sur la nature de celui-ci	1
Emplois de la restauration : serveuse, plongeuse, cuisinière, assistante maître d'hôtel	1
Emplois du textile : corsetière, repasseuse, tisseuse, finisseuse	2
Surveillante d'immeuble, concierge	1
Journalière	1
Total	30

Figure 13 : Situations socio-professionnelles des mères demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945.

Situations professionnelles des pères	Effectif
Mobilisé	1
Métallurgiste	1
Gaufreur	2
Manceuvre	1
Limonadier	1
Total	6

Figure 14 : Situations socio-professionnelles des pères demandeurs de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945.

Le regard de l'institution sur ces parents n'est pas toujours perceptible à travers les dossiers individuels des enfants. Néanmoins, même s'il est rare, quand il est présent, il s'ancre sur un jugement de la moralité des parents et peut prendre deux formes. D'abord, les acteurs de l'administration peuvent faire preuve d'éloge par rapport à des parents vus comme courageux et de bonne conduite. C'est le cas de la mère de Laurent et Fanette qui place ses enfants en 1940. Elle est certes ouvrière et fragilisée par une tuberculose mais aussi mariée. Or, le père de ses enfants est en prison pour cinq ans. Néanmoins, comme elle est bien estimée par le service d'assistance de la ville, sa demande est acceptée²⁷⁴. Au contraire, l'administration peut se montrer méfiante et condamner une conduite jugée légère et peu morale dont font preuve ces derniers. C'est le cas de la mère de Françoise qui entre à l'internat en 1939. Veuve et espagnole, son dossier est accepté bien qu'elle soit jugée peu sérieuse et de moralité mauvaise²⁷⁵. On peut se demander s'il existe un lien entre la nationalité de la demandeuse et le jugement qui lui est réservé car les étrangères sont rares à bénéficier d'un placement à l'internat (voir figure 13). Toutefois, le peu d'éléments sur cette question ne permet pas de conclure de manière catégorique sur le regard porté par l'institution sur les parents des internes. Cependant, il faut noter que celui-ci est toujours orienté sur le comportement des mères et jamais des pères. Sans pouvoir dire précisément si cette constatation n'est qu'un biais de source ou au contraire si elle témoigne d'une pression sociale particulière de la part de l'internat sur les mères, il est quand même essentiel de préciser son importance. En effet, sans conclure définitivement cette question, on peut se demander, à l'instar d'Antoine Rivière, si « la persistance du soupçon à l'égard des filles-mères, qui sont suspectées de sacrifier leurs devoirs maternels à une vie de plaisirs et de débauche ou de se livrer à la prostitution » ne témoigne pas d'une volonté de l'administration de contrôler et de surveiller ces dernières²⁷⁶.

Avant de conclure et pour tenter de combler les lacunes d'un tel traitement statistique, l'évocation de quelques parcours biographiques d'internes et de leurs familles accueillis au sein de l'internat entre 1926 et 1945 peut être bénéfique à la

²⁷⁴ AML 2497W14 Dossiers individuels de Fanette et Laurent.

²⁷⁵ AML 2497W4 Dossier individuel de Françoise.

²⁷⁶ Antoine Rivière, "Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920)", *Genre et Histoire*, 2015, n°16.

compréhension des différents ressorts à l'œuvre dans la prise en charge institutionnelle. Illustrant à la fois les éléments mis en valeur par notre développement, ces quelques cas tirés des dossiers individuels permettent également de restituer les itinéraires des enfants et de leurs proches dans leur complexité.

Estelle, Louis et Paul
(2497W3)

Agé.es de cinq, sept et trois ans lors de leur placement en 1939, ces enfants restent respectivement jusqu'à leurs 14 ans, 13 ans et 15 ans. Leur mère, veuve, est femme de ménage. Obligée de travailler, elle ne peut garder ses enfants la journée. Or sa mère, la grand-mère des enfants, qui les gardait jusqu'alors ne peut plus s'acquitter de cette tâche. Dans sa lettre de demande d'admission, elle énumère les avantages du placement de ses enfants à l'internat Favre : "Cette faveur aurait d'abord l'avantage de réunir mes trois enfants dans la même maison et de leur donner la même éducation. Ensuite, elle me permettrait de mieux les suivre en me facilitant les visites, que leur dispersion m'oblige à écarter". Sa requête est acceptée par l'administration de l'internat car elle correspond aux différents critères d'admission. Elle est à la fois veuve, mère de plusieurs enfants, travailleuse de conditions humbles et privée de solidarités familiales. Ses enfants restent à l'internat pour une durée longue, jusqu'à la fin de leur scolarité certainement. Le destin qui leur est proposé n'est pas évoqué dans leurs dossiers sauf pour Louis qui en avril 1945 part définitivement chez son oncle pour travailler au champ.

André et Yvette
(2497W19)

Les dossiers de ces frères et sœurs agé.es respectivement de sept et six ans à leur entrée à l'internat en 1945 ne comprennent que très peu d'informations. Néanmoins, ils sont intéressants en ce qu'ils illustrent les problématiques liées à la guerre dans l'accueil des enfants à l'internat. C'est le grand-père des enfants qui remplit la demande de placement. Marié, lui et sa femme ne travaillent plus depuis trois ans à cause de leur âge. Leurs difficultés physiques et matérielles rendent complexe la prise en charge de leurs petits-enfants suite au décès de leurs parents fusillés par les Allemands pendant la guerre. Pour soulager leur situation, la directrice de l'internat demande le statut de pupilles de la nation qui leur est refusée bien qu'ils soient orphelins de guerre. Les dossiers individuels de ces enfants sont muets quant aux causes de ce refus. Cependant, ils illustrent bien les tensions à l'œuvre dans la reconnaissance des orphelin.es de guerre comme pupilles de la nation pour le second conflit mondial. André et Yvette sortent tous deux de l'internat en 1953 à l'âge de 15 et 14 ans.

Janine René
(2497W22)

Janine et René sont frères et sœurs et entrent à l'internat en 1941 à l'âge de six et huit ans. C'est leur grand-mère paternelle qui est à l'origine de la demande car elle vit seule avec son fils, le père des enfants, dans une seule pièce avec alcôve. L'administrateur du dossier de placement note en commentaire que "Les habitants sont encore plus mal propres que le logis". Au vu de l'urgence sanitaire, la demande de placement est acceptée et les enfants restent à l'internat jusqu'en 1946, soit jusqu'à l'âge de 11 et 13 ans. En 1944, le divorce des parents est prononcé au profit du père car lors de la guerre sa femme s'est prêtée à une conduite notoire en fréquentant un Allemand en zone occupée et en tombant enceinte de celui-ci tandis que son mari était prisonnier de guerre. La mère est donc déchue de ses droits parentaux. Cependant, la même année, le père vient à mourir. La grand-mère paternelle reste donc seule responsable des enfants. Mais en 1946, la mère des enfants est de nouveau mariée et jouit de bonnes considérations, elle réclame donc ses enfants à l'internat. Si les dossiers ne disent pas explicitement que la mère a réussi à récupérer ses enfants, l'année de leur départ semble correspondre à cette hypothèse. L'évocation de ce cas extraordinaire est intéressante en ce qu'il montre les tensions entre les attentes des différents acteurs quant à la conduite de chacun.es et de quelles manières celles-ci peuvent influencer le placement ou non des enfants.

En tout état de cause, ce développement nous a permis de mieux appréhender les motifs et les profils des parents requérant le placement de leurs enfants à l'internat. Ces mères pour la plupart vivent et font vivre leurs enfants grâce à leur travail. Elles peuvent difficilement concilier cette charge avec l'entretien quotidien de leur progéniture. L'internat devient donc une solution enviable de par le coût restreint qu'il représente pour ces parents seuls. Cependant, ce placement, comme nous avons pu le voir, n'est pas globalement envisagé dans la durée et concerne certains âges spécifiques des enfants. Dès lors, les visites et les sorties en familles sont fondamentales dans la manière de concevoir ce placement par à la fois les enfants et leurs proches mais aussi par l'institution. C'est pourquoi, les mécanismes de maintien des liens affectifs et familiaux à l'œuvre au sein de l'internat ont laissé des traces dans les dossiers individuels des enfants, des traces qu'il nous reste à restituer.

D- Paroles et discours de l'attachement familial

Nous ne rappellerons pas ici comment et pourquoi les enfants de l'internat et leurs familles sont autorisés et encouragés à se voir le plus souvent possible. Il s'agira plutôt, à travers les dossiers individuels des enfants correspondant à la période 1926-1945, de capter les traces d'un attachement réciproque ou non entre l'interne et sa famille. Dire que la pratique administrative de l'institution ne met pas à l'honneur cette dimension affective dans sa manière de concevoir le dossier individuel n'est pas une exagération. Très peu d'entre eux conservent effectivement la trace d'un tel aspect. Néanmoins, le fil directeur de ce travail est bien de mettre en lumière les traces, même minces, des liens familiaux au sein de l'institution. A partir des quelques éléments présents dans les dossiers, le développement suivant cherche à rendre visible, dans la banalité des rapports et des attentions portés par la famille aux enfants, ce qui révèle leur attachement réciproque. Dans la lignée du séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires » du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1 en 2018-2019²⁷⁷, il sera donc ici question de comprendre comment l'internat Favre, par sa

²⁷⁷ Notamment les interventions d'Elsa Genard et de Lola Zappi qui ont nourri cette réflexion. Podcast de la séance 2 du 19/12/18, « Correspondance entre les murs », intervention de Elsa

pratique administrative, peut laisser des traces des liens familiaux à l'œuvre au sein des classes populaires. Dès lors, que peuvent nous dire ces dossiers individuels sur les liens familiaux entretenus au sein de l'internat entre enfants et familles ? D'abord, les lettres de demandes d'admission témoignent d'un souci des parents pour la sécurité et le bien-être de leurs enfants. Cette forme d'attention peut être comprise comme une preuve d'attachement de ces derniers. C'est le cas, déjà évoqué plus haut, de la petite Georgette dont la mère a « peur de lui faire prendre froid de la sortir à tous les temps pour la mettre à la maternelle »²⁷⁸. Le père de Suzanne, âgée de 12 ans au moment de son placement, motive aussi sa demande d'admission en 1941 par le fait qu'il ne peut pas s'en occuper que cela le met « en peine de [la] savoir seule »²⁷⁹. De la même manière, la mère de Georges craint qu'il « reste seul à la maison pendant [ses] heures de travail » car elle « redoute un accident toujours possible »²⁸⁰. L'emploi du registre de la peur et de la peine semble bien indiquer l'attachement de ces parents à leurs enfants. Un autre élément qu'on peut interpréter comme une démonstration de l'attachement des familles aux internes est la volonté de leur rendre visite ou que ces derniers retournent avec eux lors des vacances. Ainsi, l'exemple de la mère d'Estelle, Louis et Paul sollicite le placement de ses enfants à l'internat Favre car celui-ci lui « permettrait de mieux les suivre en me facilitant les visites, que leur dispersion m'oblige souvent à écourter »²⁸¹. La mère de Lucienne, motive aussi la demande d'admission de sa fille âgée de 11 ans en 1938, par sa capacité à payer une pension et « [d'] avoir la satisfaction, en tant que mère, de la voir le plus souvent possible, sans trop de frais. »²⁸² Ensuite, le retour en famille pendant les vacances peut aussi être une preuve de l'attachement des proches à ces enfants. Par exemple, dans une lettre adressée à l'administration de l'internat en 1942, le père de Louise donne son accord

Génard, « Je t'écrirais plutôt trois fois qu'une si cela dépendait de moi ». Liens épistolaires et liens familiaux en prison. (France, fin XIXème siècles, années 1930). <https://ia801505.us.archive.org/18/items/CommunicationElsa.3gp/Communication%20Elsa.mp3>, consulté le 09/04/2020. et Podcast de la séance 3 du 29/01/19, « Visiter, être visité », intervention Lola Zappi, Le rôle central des assistantes sociales dans le maintien des liens familiaux face aux cas d'enfants placés. <https://grid.hypotheses.org/1047>, consulté le 09/04/2020.

²⁷⁸ AML 2497W15 Dossier individuel de Georgette.

²⁷⁹ AML 2497W19 Dossier individuel de Suzanne.

²⁸⁰ AML 2497W3 Dossier individuel de Georges.

²⁸¹ AML 2497W3 Dossiers individuels d'Estelle, Louis et Antoine. Demande de placement.

²⁸² AML 2497W8 Dossier individuel de Lucienne.

pour que son frère prenne la fillette chez lui pendant les vacances de Pâques²⁸³. Enfin certains dossiers renferment directement l'expression des liens affectifs qui unissent les parents aux internes. La mère de Denise, qui est accueillie à l'internat en 1944 à l'âge de six ans, écrit dans une lettre adressée à la directrice peu après le placement de sa fille : « J'espère que Denise s'habitue bien à sa nouvelle vie et qu'elle ne pleure pas. Je l'embrasse bien fort en attendant de la revoir. »²⁸⁴ L'attachement des enfants à leur parents est aussi perceptible dans les billets que ceux-ci transmettent ou tentent de transmettre à ces derniers. La plainte de Jeanne, adressée à sa « chère maman » exprime son mal-être et sa volonté de retrouver au plus vite sa mère en envisageant même une fugue de « cette prison »²⁸⁵ est un modèle dans ce domaine. Néanmoins, il faut se garder d'idéaliser les sentiments des enfants à l'encontre de leurs proches et vice-versa. La mère de Bernard, âgée de 18 ans et célibataire, place son nourrisson dans une œuvre de la ville. Par la suite, elle ne donne plus de nouvelles. Dans une lettre adressée à la directrice, elle déclare avoir « été enfermer par les Allemands pour avoir insulté un lieutenant où [elle] travaillait » et pense reprendre son fils pour ses trois ans. Or, lorsqu'il atteint cet âge, sa mère a de nouveau disparu, il entre donc à l'internat en 1945. Après son placement dans l'institution qui nous intéresse, la mère de Bernard ne le visite pas et n'informe pas la directrice de ce qu'elle compte faire de l'enfant.²⁸⁶

En somme, bien que les traces d'affection ou de rejet soient assez modestes pour la période 1926-1945, elles préfigurent ce qu'il sera possible de trouver au sein des dossiers individuels des enfants dans la période suivante. En effet, l'institutionnalisation progressive du dossier après la Seconde Guerre mondiale permet une plus grande profusion d'éléments quant aux enfants, aux familles et aux façons dont ils maintiennent ou non leurs liens au sein de l'internat.

²⁸³ AML 2497W15 Dossier individuel de Louise.

²⁸⁴ AML 2497W18 Dossier individuel de Denise.

²⁸⁵ AML 2497W8 Dossier individuel de Lucienne.

²⁸⁶ AML 2497W15 Dossier individuel de Bernard.

Bilan : La période d'Entre-deux-guerres : une période de remise en question pour l'institution

Face aux conséquences de la Première Guerre mondiale, l'orphelinat municipal est exposé à ses limites. Accueillant une nouvelle population d'orphelin.es, privée en général de père et ou de soutien à cause des conflits meurtriers, l'institution se retrouve dans une position problématique. Entre la spécialisation dans l'accueil de ce type d'orphelin.es et une réaffirmation de ses ambitions originelles, l'institution balance. C'est la seconde voie qui est choisie par les élus municipaux et l'administration de l'orphelinat. La volonté d'offrir à des familles dans le besoin, mais pas que, l'opportunité de placer leurs enfants dans une institution abordable financièrement et pourvoyant à l'entretien et à l'éducation de ces derniers est réaffirmée. Néanmoins, face aux risques d'assimilation de l'œuvre lyonnaise à d'autres institutions comme le Bon Pasteur, la transformation de l'orphelinat en internat en 1925 devient nécessaire pour préserver l'image d'un établissement bienveillant où le placement volontaire des enfants n'est en rien une condamnation de déviations de la part de ses derniers ou de leurs familles. L'idéal de suppléance dans l'entretien quotidien et l'éducation des filles et des garçons est soutenu par l'élargissement du public accueilli au sein de l'internat. S'adressant désormais à une population plus vaste, notamment des enfants âgés de trois à cinq depuis l'ouverture du pavillon des Fougères en 1943, l'œuvre municipale s'inscrit aussi dans la politique familialiste de l'Etat qui connaît son apogée avec le régime de Vichy. L'internat Favre suit également le processus d'encartement initié depuis le début du XX^e siècle, ce qui se traduit ici par l'instauration progressive du dossier individuel pour chaque enfant.

L'apparition de cette nouvelle pratique administrative, encore balbutiante dans la période 1926-1945, permet d'aborder les parcours de vie des internes et de leurs familles par le prisme de l'institution. Croisés aux autres sources, ces dossiers favorisent l'appréhension du quotidien des enfants au sein de l'internat mais aussi les raisons de placement avancés par leurs familles. Ces dossiers sont aussi l'occasion de capter les traces, même infimes, des liens familiaux au sein de l'institution. Cette dimension essentielle de notre travail sera encore plus prononcée dans la période 1945-1991, période où l'internat affirme véritablement son protocole d'admission à

travers la constitution systématique de dossiers individuels. C'est aussi à ce moment que l'internat confirme, grâce à un nouveau personnel spécialisé, ses prérogatives sociales dans la prévention du décrochage scolaire et de la rupture familiale.

**Partie III : Intégration de l'internat à des
ensembles plus vastes : Systèmes d'assistance,
systèmes des familles. 1945-1991**

Introduction : L'internat Favre à la croisée des institutions et des familles

« L'internat municipal Adolphe Favre est un établissement à caractère social géré par la ville de Lyon. Les parents y inscrivent leurs enfants directement, volontairement, sans intervention de la D.D.A.S.S ou de l'Éducation surveillée »²⁸⁷

Cette définition de l'internat Favre est donnée par le directeur de l'établissement, en 1987, dans une lettre adressée à l'assistance sociale chargée du suivi d'un ancien enfant de l'institution municipale. L'intérêt premier de cette réponse réside dans la mise en lumière de la manière dont se conçoit l'institution face aux autres acteurs institutionnels de la protection et de la justice des mineurs.

En effet, l'évocation, par le directeur de l'internat, de réalisations publiques démontre bien de l'institutionnalisation réussie de ces services à partir de la Seconde Guerre mondiale²⁸⁸. Ces derniers occupant une place de plus en plus importante, l'affirmation de la singularité de l'internat devient primordiale pour sa pérennité en tant qu'œuvre municipale autonome. L'internat ne semble donc pas être assimilable à la D.D.A.S.S. soit la direction départementale des affaires sanitaires et sociales qui avait succédé à l'Assistance publique dans ses missions de secours dispensés aux enfants sans ressources matérielles et ou familiales ni à l'Éducation surveillée, évoquée également par le directeur de l'internat. Cette instance est issue des transformations de la justice des mineurs dont le sociologue Philip Milburn montre le progressif remplacement de l'univers répressif et coercitif des déviances enfantines du XIX^e siècle par l'instauration du principe d'éducabilité au XX^e siècle. L'ordonnance du 2 février 1945 crée une justice bien spécifique aux mineurs avec d'un côté des

²⁸⁷ AML 2497W1 Dossier individuel de Jules. Attestation du directeur de l'internat adressée à une assistante sociale. 1987

²⁸⁸ François Denord, Paul-André Rosental, « Comment lier l'économique et le social ? Une analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy » in *Gouvernement et action publique*, vol.2, Presses de Sciences Po, Paris, 2013/2 pp.183-219

juges dédiés et de l'autre une administration spécifique de suivi éducatif pour ces jeunes²⁸⁹ dont il est ici question. La distance énoncée dans ce discours entre l'institution lyonnaise et ces réalisations gouvernementales confirme l'hypothèse du rejet de ces modèles par l'internat. Il reste une œuvre municipale dirigée et financée par la ville seule. Ainsi, presque cent ans après son ouverture, l'établissement se conçoit toujours de manière indépendante et n'hésite pas à s'afficher comme telle face aux autres institutions d'assistance et de justice des mineurs. Néanmoins, la présence et le développement de ces autres institutions après 1945 obligent l'internat à se recomposer en fonction de celles-ci tout en s'en distinguant très clairement par la mise en avant de ses propres spécificités.

Par conséquent, un des attraits de l'étude de l'internat dans la période allant de 1945 à 1991, est de pouvoir capter de quelles manières ce dernier négocie, s'intègre ou rejette les autres modèles d'assistance de l'Etat. Comment l'internat parvient-il à se maintenir au sein de ce système, de plus en plus fourni, d'assistance aux différentes enfances ? Quels sont les principes mobilisés pour défendre cette autonomie ? Ses pratiques et ses discours diffèrent-ils de ceux des institutions comme la D.D.A.S.S ou de L'Éducation surveillée ? L'ensemble de ces questions commande la première partie de notre développement. Néanmoins, la question de l'insertion de l'internat dans des dispositifs d'assistance plus larges n'est pas la seule interrogation guidant notre propos.

La réponse du directeur citée plus haut insiste également sur le rôle des familles au sein de l'internat. La variation lexicale autour de la thématique du libre placement des enfants par leurs proches témoigne bien d'une des spécificités de l'établissement. Cette particularité est mise en valeur pour se différencier des autres institutions et participe donc bien à l'élaboration d'un modèle propre de l'internat Favre. Néanmoins, l'intégration des familles à l'internat pousse à s'interroger sur leurs identités, qui plus est, dans une période de fortes mutations socio-économiques. En effet, la période dite des Trente Glorieuses est marquée par le baby-boom, soit l'augmentation inédite du nombre des naissances, qui, selon Paul-André Rosental, est « entamé sous la Seconde Guerre mondiale s'accélère et se confirme après la

²⁸⁹ Philip Milburn, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, ERES, 2009. « 1- De la correction paternelle au paternalisme d'Etat » pp.33-61.

Libération »²⁹⁰. Or l'ampleur relative des allocations familiales, notamment pour les familles nombreuses et pour les familles aux faibles revenus a pu jouer un rôle, difficile à cerner, dans ce phénomène. Dès lors d'autres éléments non moins complexes entrent en jeu, « tel le taux d'activité des femmes (et des mères) sur un marché du travail que l'on se représente volontiers favorable [...] mais qui privilégie en réalité le modèle du salaire masculin ». De plus, « avec l'âge au mariage le plus bas de tout le XX^e siècle, un faible taux de célibat, de naissance hors mariage et de divorce, le période apparaît rétrospectivement comme l'âge d'or de la famille conjugale légitime »²⁹¹. Face à ces constatations, on peut s'interroger sur la manière dont se positionnent les familles ayant recours à l'internat dans ce contexte spécifique. Dans un autre ordre d'idée, le développement de l'émigration pour servir le développement économique et urbain du pays peut aussi avoir des conséquences sur le public accueilli à Favre. Marcel Roncayolo souligne ainsi que le « cycle d'urbanisation des années 1950-1970 n'a d'écho que celui des années 1850-1890, tous deux portés par l'expansion de l'économie », sans oublier que le cycle d'immigration bat son plein entre 1950 et 1970.²⁹² Enfin, cette période est aussi marquée par des mouvements sociaux, dont mai 68 est exemplaire, qui influencent aussi les conceptions de l'éducation et accélèrent certaines mutations sociales, culturelles et politiques.

Finalement, à travers l'intérêt porté aux familles par l'institution, il s'agit de comprendre comment ces transformations les touchent et influencent le placement de leurs enfants. C'est aussi l'occasion d'approcher aux plus près les parcours de vie qui unissent les enfants accueillis à l'internat et leurs proches. Le recours aux dossiers individuels des enfants, désormais automatiquement constitués à leur entrée à l'internat, peut se révéler payant dans cette perspective. En effet, ces archives sont primordiales parce qu'elles permettent d'accéder aux traces de la conception des familles par les acteurs de l'internat tout autant qu'aux marques des liens affectifs entre les enfants et leurs proches. Le fil directeur de notre seconde partie réside donc dans l'appréhension de cette insertion de l'internat au sein des systèmes familiaux. A

²⁹⁰ Paul-André Rosental, « Politique familiale et natalité en France : un siècle de mutations d'une question sociétale » in *Santé Société et Solidarité*, Janvier 2010, pp.17-25. p.22.

²⁹¹ *Ibid*

²⁹² Marcel Roncayolo, « Une société en mouvement et ses villes » in Georges Duby, Marcel Roncayolo, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 5, La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citadin*, Paris, Seuil, 1985. p.15-73, p.17.

la fois témoin et acteur de la perpétuation et de la reconfiguration des parcours de vie de chacun.es mais aussi des liens qui les unissent, l'internat s'avère être un terrain d'analyse fécond pour ces derniers.

Chapitre 5 : L'internat Favre, un internat éducatif indépendant parmi une constellation d'institutions et d'acteurs

A- L'internat Favre : un internat scolaire avant tout

L'accueil d'enfants jugés vulnérables par leurs situations familiales et ou économiques a toujours été au cœur des prérogatives de l'institution lyonnaise. L'hébergement des orphelin.es puis des internes répond aux ambitions d'assistance de la ville en ce qui concerne la santé mais aussi l'éducation des classes sociales les plus démunies. C'est pourquoi l'accompagnement scolaire et l'initiation au travail au sein et au dehors de l'établissement au cours des périodes jusqu'ici étudiées ont eu une importance capitale. Néanmoins, à partir de 1945, l'identité éducative de l'internat s'affirme de plus en plus pour l'administration et le public de l'internat. Il ne s'agit plus seulement d'offrir aux enfants un cadre de vie sain. La spécialisation progressive de l'internat dans le placement d'enfants en âge d'aller à l'école maternelle et primaire, entre cinq et quatorze ans, témoigne bien de la primauté de l'aspect scolaire de l'établissement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, l'ambition de l'internat se resserre autour de la réussite du premier niveau de l'instruction obligatoire, c'est-à-dire, l'école primaire. Effectivement, l'étude des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991 qui, pour cette période, sont au nombre de 513 répartis entre 269 filles et 244 garçons²⁹³ tendent à montrer l'importance de cette donnée pour les acteurs de l'institution mais aussi pour les familles des enfants. Au vu de l'importance numérique et de la richesse des dossiers sur une période assez longue, l'étude de cas est ici une méthode féconde d'analyse. L'institutionnalisation du recours au papier dans l'administration donne aux dossiers

²⁹³ Il est toujours question du corpus archivistique regroupant les dossiers individuels des enfants radiés avant 1991 dont le nom commence par la lettre A ou B mais pour la période 1945-1991. AML 2497W1 à 2497W27.

individuels un caractère plus riche et étoffé qu'auparavant. Par conséquent, elle rend aussi plus difficile la réalisation d'une synthèse globale qui mobilise systématiquement tous les dossiers individuels des enfants. C'est pourquoi la mobilisation, à des moments différents de la période, de certains dossiers exemplaires de l'intérêt pour la scolarité à l'œuvre au sein de l'internat paraît plus pertinente. Rapportés aux travaux de l'histoire de l'éducation et de la prise en charge des enfants, ces exemples démontrent le caractère éminemment scolaire de l'internat. Bien que l'intérêt des familles et de l'internat pour la scolarité des enfants soit permanent, son approche est différente selon la période du placement de l'enfant. La période allant de 1945 à 1970 témoigne d'un intérêt porté surtout sur la question de l'orientation professionnelle des enfants une fois l'école primaire achevée. Au contraire, la période 1970-1990 est marquée plutôt par le recentrement autour de la réussite du premier palier éducatif que représente l'école primaire. Cet écart s'explique par les mutations de l'instruction et de l'assistance publique que certain.es historien.nes ont analysé.

1945-1970 : Un internat tourné vers l'insertion professionnelle des enfants

La scolarité des enfants est un motif parfois mobilisé par les familles pour justifier leur demande de placement. C'est le cas, par exemple, du père de Gilda qui entre en 1955 à l'âge de huit ans à l'internat. Ce veuf souhaite changer le placement de sa fille au profit de l'établissement municipal car il « est très mécontent, (surtout au point de vue scolaire) »²⁹⁴ de son premier choix. La mère de Margueritte, âgée de sept ans en 1950, motive aussi sa demande de placement par la volonté de faire bénéficier à sa fille d'une « bonne éducation »²⁹⁵. Enfin on peut citer le cas de Daniel qui entre à l'internat à dix ans en 1948 car sa mère est mécontente de ses résultats scolaires et espère ainsi remédier à cette situation²⁹⁶. L'administration de son côté surveille également la scolarité des enfants qui lui sont confiés. On apprend ainsi dans une lettre adressée à la mère de Marcel, âgé de neuf à ce moment et entré à l'établissement en 1946, qu'il est privé de sortie dimanche en raison de sa conduite

²⁹⁴ AML 2497W5 Dossier individuel de Gilda.

²⁹⁵ AML 2497W17 Dossier individuel de Margueritte.

²⁹⁶ AML 2497W18 Dossier individuel de Daniel.

en classe et à l'internat²⁹⁷. Toutefois, le suivi éducatif ne semble pas pour autant être la priorité des parents et des enfants. Les exemples cités sont rares sur l'ensemble du corpus exploré. Ce qui prime réellement pour cette période allant 1945 et 1970 c'est l'orientation professionnelle des internes.

En effet, l'administration et les familles rendent compte d'un vif intérêt face à cette question. A l'approche de la fin de la scolarité primaire des enfants, des échanges, dont les archives gardent des traces, entre les parents, les proches et l'administration peuvent se mettre en place pour décider de l'orientation des internes. A ce titre la correspondance entretenue par la grand-mère de Sylvie, orpheline complète qui entre à l'internat à l'âge de huit ans, et le directeur de l'internat est exemplaire. En 1968, la jeune fille touche le bout de sa scolarité primaire. Or sa grand-mère s'inquiète du choix de son orientation. Destinée à une filière professionnelle en couture, sa petite fille n'est pas enchantée par cette idée et préférerait faire quelque chose dans le dessin qui reste « son idéal (peut-être d'adolescente) »²⁹⁸. L'évocation de l'adolescence comme origine de l'expression d'un désir propre à cette jeune fille renvoie à la diffusion achevée d'un paradigme spécifique à cet âge développé dès le XIX^e siècle. Le travail de l'historienne Agnès Thiercé souligne que « si le XIX^e siècle n'a pas inventé l'adolescence, il a créé le « modèle » adolescent »²⁹⁹, caractérisé par la crise, l'encadrement et la puberté. Or, si ce modèle ne s'applique aux jeunes filles que bien après les garçons, c'est bien au XX^e siècle que véritablement celles-ci entrent dans l'adolescence. Elles deviennent peu à peu membres actives à partir de 1950 d'une certaine culture juvénile³⁰⁰ reconnue de plus en plus comme telle. Cela peut expliquer l'usage du terme adolescent par la grand-mère de Sylvie. Néanmoins, sans pouvoir conclure que ses souhaits ont été respectés, on peut aisément dire que la grand-mère de Sylvie a été comblée par la décision prise pour l'orientation de sa petite fille à l'internat. En effet, cinq ans plus tard, en 1973, elle écrit de nouveau au directeur pour lui dire « toute la reconnaissance qu[elle] lui doi[t] pour la tâche accompli et que

²⁹⁷ AML 2497W16 Dossier individuel de Marcel.

²⁹⁸ AML 2497W8 Dossier individuel de Sylvie.

²⁹⁹ Agnès Thiercé, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Belin, 1999. p.7.

³⁰⁰ Ludivine Bantigny, Ivan Jablonka, *Jeunesse oblige, Histoire des jeunes en France (XIX^e - XX^e siècles)*, PUF, 2009. « Troisième partie : vers une identité juvénile ? (des années 1960 à nos jours) » pp.183-294.

vous accomplie chaque jour avec cœur et diligence envers nos enfants afin de faire d'eux une jeunesse dont l'on soit fier »³⁰¹. De la même manière, la jeune Simone, âgée de 14 ans, remercie le directeur peu après son arrivée dans un atelier Ecole section repasseuse-détacheuse. Elle écrit : « monsieur je viens vous remercier de tout mon cœur de tout le bien que vous avez fait pour moi »³⁰². En somme, la correspondance entre les familles et le directeur quant à l'avenir professionnel des enfants n'est pas rare. Par exemple, l'oncle et la tante d'Arlette, qui sont les tuteurs de l'enfant, échangent avec le directeur sur le choix du centre apprentissage que doit intégrer leur nièce en 1961 à l'âge de 14 ans³⁰³. De manière plus succincte, au détour des dossiers, on retrouve la mention des motifs de départ de certains enfants liés à leur entrée en apprentissage ou en école secondaire. Ainsi, Léon sort de l'internat à 14 ans suite à son placement pour être ajusteur mécanicien en 1949³⁰⁴. Roger intègre, pour sa part, au même âge un apprentissage en menuiserie en 1958³⁰⁵. Enfin, sans plus de précision, on apprend que Murielle sort à 14 ans de l'internat en 1964 pour rejoindre une école technique³⁰⁶. Parfois, l'orientation des enfants est sujette à de vifs débats et concertations entre l'administration, l'école primaire, les services de la ville et les familles et cela bien avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de la fin de scolarité obligatoire. Ainsi, Monique, six ans lorsqu'elle entre à l'internat en 1963, est le motif de plainte de la part de sa maîtresse. Son très mauvais niveau scolaire, elle a déjà redoublé une fois, et les vols répétés qu'elle commet dans la classe en 1965 motive les reproches. Le directeur décide d'écrire une lettre à sa mère car « le comportement de Monique nous a toujours posé des problèmes et que son maintien à l'internat, dans son intérêt, n'est pas souhaitable »³⁰⁷. Il réclame l'inscription de la jeune fille au Centre de rééducation psychopédagogique de Varey à Ambronay dans l'Ain. Néanmoins, sa demande n'aboutit pas et ce n'est que deux ans plus tard que la jeune fille quitte l'internat et intègre finalement un IMP (institut médico-psychologique) adapté à ses

³⁰¹ AML 2497W8 Dossier individuel de Sylvie. Lettre de sa grand-mère au directeur de l'internat. 1973.

³⁰² AML 2497W21 Dossier individuel de Simone. Lettre de Simone au directeur. 1965.

³⁰³ AML 2497W24 Dossier individuel d'Arlette.

³⁰⁴ AML 2497W17 Dossier individuel de Léon.

³⁰⁵ AML 2497W9 Dossier individuel de Roger.

³⁰⁶ AML 2497W20 Dossier individuel de Murielle.

³⁰⁷ AML 2497W17, Dossier individuel de Monique.

difficultés scolaires et à ses besoins spécifiques. Cet exemple permet d'illustrer le glissement qu'opère l'administration de l'internat entre l'orientation à la fin de la scolarité obligatoire et ce qui se fera par la suite, à savoir un recentrement sur la réussite de l'éducation primaire.

1970-1991 : Prévenir l'échec scolaire au sein de l'internat

A partir des années 1970, l'administration de l'internat oriente ses efforts dans le suivi scolaire des enfants accueillis à l'établissement. Il n'est plus question de trouver une offre professionnelle adéquate mais bien d'accompagner les internes en difficulté, pour de multiples raisons, à mener à bien leur premier cycle de scolarité. Ce changement s'explique, selon Antoine Prost, par une nouvelle appréhension de l'échec scolaire. En effet, « jusqu'au début des années 1960, l'échec scolaire reste individuel, et il est expliqué principalement par des facteurs affectifs ou familiaux ». Or, « dans les années 1960, les perspectives changent : l'INED prouve, chiffre à l'appui, que l'entrée en 6^{ème} de lycée dépend du milieu social bien davantage que du mérite scolaire »³⁰⁸. Parallèlement, la période 1945-1990 est marquée par de nombreuses réformes scolaires qui modifient considérablement le système initial. Face à la massification des effectifs à l'école primaire, conséquence du baby-boom, le remaniement de l'offre devient nécessaire. Suivant les recommandations de la commission Langevin-Wallon (1944-1947), la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans inscrite dans la réforme Berthoin de 1959 permet l'instauration d'un lycée unique et gratuit qui deviendra un collège d'enseignement secondaire (CES). En 1975 la loi Haby le transforme en un collège unique et obligatoire divisé entre un cycle d'observation (6^{ème} et 5^{ème}) et un cycle d'orientation (4^{ème} et 3^{ème}). Le passage de l'école primaire au collège devient automatique³⁰⁹. Dès lors, l'administration de l'internat n'a pas plus à se soucier spécifiquement de l'orientation des enfants mais plutôt de leur réussite du premier cycle de scolarité. Face aux difficultés scolaires et/ou

³⁰⁸ Antoine Prost, *Éducation, société et politiques : Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997. p.57.

³⁰⁹ Nathalie Duval, *Enseignement et éducation en France, du XVIII^e siècle à nos jours*, Armand Colin, 2011. « Chapitre V : Un système éducatif en expansion après 1945 », pp.35-40. « Chapitre VIII : Démocratisation et unification : un second degrés unifié pour les masses » pp.60-66.

familiales rencontrées par les internes, l'institution propose un accompagnement éducatif et social prenant en charge ces deux volets pour prévenir l'échec scolaire. Les dossiers individuels de cette période regorgent d'exemples démontrant l'intérêt porté à la réussite du premier cycle de scolarité et à l'entrée en 6^{ème}.

En effet, à partir des années 1970, les dossiers individuels des enfants se parent de documents relatifs à la scolarité primaire des internes. On retrouve à la fois des bulletins scolaires rédigés par les maîtres et maîtresses des écoles du quartier de la Croix-Rousse à propos des enfants, des fiches de renseignements concernant l'état de la scolarité avant l'admission à l'internat et des dossiers d'observation remplis par les employé.es de l'établissement. La prévention du décrochage scolaire motive certes les parents qui vivent des situations familiales et sociales compliquées à placer leurs enfants mais cet enjeu est surtout primordial pour l'institution. L'explication possible de cet intérêt peut se lire dans le rapport d'enquête auprès des travailleurs sociaux des établissements et services sociaux et médicaux sociaux datés de 1977 où le directeur déclare que l'internat a pour vocation de « prévenir l'apparition de cas sociaux »³¹⁰. Cette déclaration fait écho aux travaux sur les enfants anormaux à l'école menés par Monique Vial³¹¹. Retraçant l'histoire d'un courant médical à cheval sur le XIX^e et XX^e siècles, elle montre comment les exigences et le comportement scolaires deviennent un critère d'anormalité et plus seulement un symptôme pour différencier les enfants normaux de ceux dits anormaux. Pourtant, ce n'est qu'à partir de la Seconde Guerre mondiale que se développent véritablement des initiatives réelles de prise en charge des écoliers considérés comme anormaux avec des classes et des enseignements spécialisés qui leur sont dédiés. Or, selon Monique Vial « l'un des objectifs majeurs des classes et des écoles de perfectionnement est la moralisation - la « désintoxication » - des enfants du peuple les plus rebelles »³¹². Dès lors, on comprend mieux le va-et-vient permanent entre la situation familiale des enfants et leur niveau scolaire à l'œuvre dans les dossiers individuels constitués par l'administration de l'internat. Par exemple, Karim qui entre en 1988 en classe de CP est admis à l'internat au motif qu'il est insupportable avec sa mère et que le besoin de

³¹⁰ AML 2495WP4, Rapport d'enquête auprès des travailleurs sociaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux rédigé par le directeur de l'internat Favre. 1977.

³¹¹ Monique Vial, *Les enfants anormaux à l'école : aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*, Paris, Armand Colin, 1990.

³¹² *Ibid* p. 159.

le reprendre rapidement en main est urgent pour « bien débiter sa scolarité »³¹³. A la même date, la mère d'Eddy demande l'admission de son fils âgé de 12 ans car il a besoin d'un « encadrement scolaire solide » qu'elle peut difficilement apporter à cause de la charge que représente ses cinq autres enfants et l'absence d'aide de la part de son mari³¹⁴. Un autre cas illustre bien le lien entre difficultés sociales de la famille et difficultés scolaires de l'enfant : Didier intègre l'internat en 1982 à l'âge de dix ans, il redouble son CM1 et a tendance à suivre des adolescents plus âgés que lui qui ont une mauvaise influence sur lui. Ces derniers sont jugés problématiques par l'administration de l'internat car ils sont issus du quartier de la Duchère³¹⁵. Cette méfiance s'explique par le développement des problèmes sociaux liés à la construction à partir des années 1950 des grands ensembles pour absorber la croissance urbaine et l'émigration. Or, ces constructions rapides et immenses ont favorisé l'exclusion sociale et spatiale des tranches vulnérables de la société sujettes au décrochage scolaire par exemple³¹⁶.

En somme, la prédominance de la mission éducative de l'internat s'est bien maintenue pendant cette période mais elle a connu des mutations. Sous l'effet des modifications de l'instruction publique, l'institution s'est spécialisée dans l'accueil des enfants du premier cycle scolaire afin d'éviter les échecs et décrochages dès les débuts de la scolarité obligatoire de ces derniers. Cette attention s'explique aussi par la vocation éminemment sociale de l'internat. Face à la vulnérabilité des familles des internes, l'institution tente de prévenir toute déviance notamment scolaire. En cela, l'internat Favre correspond en tout point à la définition de l'internat de semaine donnée par Marcel Jaeger dans son *Guide du secteur social et médico-social*. Il écrit ainsi que, « la notion d'internat implique d'emblée la référence à la distinction extérieur-intérieur, et du même coup, à une double fonction : mise en retrait en vue d'une protection des mineurs vis-à-vis de l'extérieur dangereux et pathogène ; soustraction du milieu social à des fins de punitions et de correction au nom de la défense de l'ordre

³¹³ AML 2497W10, Dossier individuel de Karim.

³¹⁴ AML 2497W14, Dossier individuel d'Eddy.

³¹⁵ AML 2497W15, Dossier individuel de Didier.

³¹⁶ Jacques Brun, Marcel Roncayolo, « Formes et paysages » in Georges Duby, Marcel Roncayolo, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 5, La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citadin*, Paris, Seuil, 1985. pp. 333-437.

social. »³¹⁷ Au demeurant, la poursuite d'un tel objectif nécessite la mobilisation d'acteurs propices à une telle entreprise.

B- Un nouveau personnel éducatif au sein de l'internat Favre

Dans sa contribution au rapport d'enquête auprès des travailleurs sociaux des établissements de services sociaux et médicaux sociaux de 1979, le directeur de l'internat déclare que « l'établissement est entièrement financé par la ville de Lyon et dont le personnel est recruté dans le cadre du Statut des collectivités locales. Il n'emploie ni moniteurs-éducateurs ni éducateurs spécialisés »³¹⁸. Cependant, il est difficile de croire que les emplois de l'internat soient restés similaires et en même nombre que ceux définis lors de l'ouverture de l'orphelinat. A l'origine, l'œuvre comptait une directrice, une sous-directrice, une lingère, une cuisinière, trois femmes de service et un concierge-jardinier³¹⁹. L'augmentation du nombre d'internes accueillis et l'absence de grands enfants pour aider à l'entretien de l'établissement rendent le maintien d'un personnel restreint difficilement concevable. De plus, l'observation des dossiers individuels des enfants semble au contraire donner la preuve de certains changements au niveau du personnel de l'établissement.

D'abord, on peut noter une certaine permanence des fonctions au sein de l'internat. En plus du directeur, les dossiers font mention d'une Surveillante Générale³²⁰ qu'on peut assimiler à la sous-Directrice, d'une cuisinière³²¹ et d'un employé des Fougères³²² qui, sans que soient décrites précisément ses attributions, peut éventuellement exercer en tant que concierge-jardinier. Toutefois, sans avoir mené une étude précise sur le personnel de l'internat, on peut remarquer, à partir des années 1970, la présence de moniteurs monitrices et éducateurs et éducatrices travaillant au sein de l'établissement. Ce sont eux qui remplissent les fiches

³¹⁷ Marcel Jaeger, « I : internat », *Guide du secteur social et médico-social*, Dunod, 2017, pp.171-190, p.171.

³¹⁸ AML 2495WP4, Rapport d'enquête auprès des travailleurs sociaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux rédigé par le directeur de l'internat Favre. 1977.

³¹⁹ AML 744WP069, Règlement pour le service intérieur de l'orphelinat de Jeunes Filles, Lyon, 1895. Annexes p.171.

³²⁰ AML 2497W2. Dossier individuel de Michelle.

³²¹ AML 2497W18. Dossier individuel de Jean-Jacques.

³²² AML 2497W15. Dossier individuel de Sylvie.

pédagogiques et les dossiers d'observation des internes contenus dans les dossiers individuels et semblent donc vivre quotidiennement avec les enfants. Ainsi, dans le dossier de David, 6 ans en 1974, on peut noter la présence d'une fiche pédagogique portant l'inscription suivante : « Très bonne attitude avec la famille. Sa maman coopère avec la monitrice ». ³²³ Dès lors, on peut se demander à quoi renvoient ces titres au sein de l'internat. Diffèrent-ils des métiers de moniteurs/monitrices et éducateurs/éducatrices comme le déclare le directeur ? Au contraire, ces employés municipaux accomplissent-ils le même travail que leurs homologues ?

Tout laisse à penser que ces employé.es réalisent les tâches inhérentes aux métiers d'éducateur/éducatrice et moniteur/monitrice. Ils et elles concourent à l'éducation d'enfants grâce à un accompagnement particulier et quotidien dans le but d'instaurer, restaurer ou préserver l'adaptation sociale et l'autonomie de ces derniers. ³²⁴ Cet accompagnement réside aussi dans l'animation et l'organisation de la vie quotidienne en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée. Cette donnée occupe une place forte à l'internat. Les archives témoignent de multiples activités proposées aux enfants à l'instar de sorties organisées pendant les vacances comme celles de Pâques 1989 où 12 enfants ont arpenté à vélo le trajet parcouru par R.L. Stevenson et Modestine, un voyageur écossais et son ânesse, entre Le Puy-en-Velay et Naussac ³²⁵. Le personnel de l'internat propose également des activités courantes comme des balades ou des cours de sport tels qu'on peut le constater sur les photographies qui suivent.

³²³ AML 2497W2. Dossier individuel de David.

³²⁴ Henri Pascal, *Histoire du travail social en France, de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Presses de l'EHESP, 2014. « Chapitre 4 : L'expansion et la diversification du travail social durant les Trente Glorieuses (1950-1980) » pp.169-232.

³²⁵ AML 2495WP35. Brochure de 12 enfants à vélo tout-terrain sur les traces de R.L Stevenson et Modestine (congés scolaires Pâques 1989).



AML 2494 W20 : « Les judokas », février 1956



AML 2494 W24 : « Bambi aux fougères », 1955-1989

De plus, ces éducateurs et éducatrices sont les premiers interlocuteurs et interlocutrices des familles, des écoles et des enfants. On peut noter par exemple le lien qui semble unir Zohra interne en 1975 à sa monitrice. La fillette de huit ans “sort assez rarement, sa famille lui manque, elle en parle beaucoup à sa monitrice”³²⁶. Plus généralement, l’étude des dossiers fait transparaître l’importance de la confiance et du dialogue qui irriguent l’ensemble du travail social auprès des internes et de leur famille. Sans multiplier les exemples, on peut citer le rapport de l’année scolaire 1987-1988 de l’interne Alexandra. Rédigé par son éducatrice, ce document mentionne « un consensus qui s’est formé entre la maîtresse, le père, la mère, les éducateurs afin qu’il y ait un discours commun tenu »³²⁷ à la jeune fille. Cette allusion à la conciliation entre les différents acteurs, familiaux et institutionnels, a été analysée par Lola Zappi dans ses travaux sur les assistantes sociales de l’Entre-deux-guerres.

En effet, l’historienne montre comment la professionnalisation des services sociaux d’assistance s’est accompagnée d’une injonction à l’amitié entre les assistantes sociales et les familles populaires demandeuses. La relation qui se tissent entre les agents institutionnels et les familles est particulière en ce qu’elle mobilise à la fois la proximité mais aussi une certaine distance entre les deux instances. La mobilisation de l’outil analytique du care fait apparaître les rapports de pouvoir et les tensions qui s’instaurent dans la confrontation entre ces assistantes sociales et les familles³²⁸. Dès lors, le rapprochement entre cette étude et la situation de l’internat éclaire les rapports de pouvoir à l’œuvre au sein de l’institution. Prenant en charge le quotidien et l’éducation de certains enfants, l’internat est confronté à la fois aux familles et aux différents acteurs de l’assistance. Il tient donc une position intermédiaire complexe qui nous reste à analyser.

³²⁶ AML 2497W4 Dossier individuel de Zohra.

³²⁷ 2497W1 Dossier individuel d’Alexandra.

³²⁸ Lola Zappi, « Comment être « l’amie » des familles populaires : la relation de care chez les assistantes sociales de l’entre-deux-guerre, entre vocation et formation », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [Online], 49 | 2019, 49 | 2019. pp. 93-113.

C- L'internat Favre, entre adaptations et innovations des offres d'assistance contemporaines

L'étude du travail social au sein de l'internat permet d'entrevoir les interactions possibles avec les différentes institutions et acteurs de ce secteur. Bien que l'internat défende toujours son indépendance face à ces derniers, il n'empêche que des interactions existent et participent à la définition de l'identité de l'internat.

L'un des premiers interlocuteurs de l'administration de l'internat sont les assistantes sociales ou scolaires issues du système public. C'est à partir de 1945 véritablement que les dossiers individuels des enfants contiennent une notice, remplaçant l'ancienne demande d'admission rédigée par les parents, écrite par l'assistante sociale ou scolaire. Les situations familiales et sociales des enfants ne sont plus directement racontées par les parents mais plutôt par ces agents publics qui jouent le rôle d'intermédiaire entre ces derniers et l'administration de l'internat. Les proches doivent toujours se plier à la stratégie de la supplique et à l'obligation de se raconter pour justifier leur position de solliciteur mais, selon Didier Fassin, elle « donne lieu le plus souvent à des récits produits oralement au cours d'entretiens dans le cadre formalisé d'une « évaluation sociale », en vue de l'obtention d'une prestation particulière, ou plus informel d'une « consultation sociale », ayant plutôt pour objectif une orientation vers les dispositifs adaptés. »³²⁹ Ainsi, comme le souligne Lola Zappi dans son intervention au séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires », du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1, 2018-2019, les parents, l'institution et l'assistante social forment un « ménage à trois » où la dernière joue à la fois le rôle d'intermédiaire et de pivot entre les attentes inhérentes à sa fonction et celles des deux autres³³⁰. En effet, ces assistantes sociales ont comme mission, en travaillant auprès des familles populaires, de prévenir et de protéger leurs enfants de conditions

³²⁹ Didier Fassin, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 55^e année, N. 5, 2000. pp. 955-981. p.957.

³³⁰ Lola Zappi, « Le rôle central des assistantes sociales dans le maintien des liens familiaux face aux cas d'enfants placés » Podcast de la séance 3 du 29/01/19, « Visiter, être visité » du séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires », du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1, 2018-2019, <https://grid.hypotheses.org/1047>, consulté le 09/04/2020.

matérielles et humaines jugées défavorables à leur développement. Les dossiers individuels des enfants regorgent d'éléments illustrant l'importance du rôle de l'assistance sociale dans l'admission à l'internat Favre. La fiche préalable à l'admission de Linda datée de 1985 est un cas exemplaire. L'assistance sociale qui l'a remplie, exprime son ressenti par rapport à la situation familiale de la jeune fille dans l'onglet expliquant la demande de placement : « Elle [la mère] ne supporte plus ses enfants, surtout Linda, a besoin de « souffler » un peu, sinon elle va craquer. Elle a tout raté »³³¹. A la même date, l'assistante scolaire de David qui est à l'origine de la rédaction de la demande de placement en accord avec les parents écrit : « Climat familial très anxiogène, perturbant David. Crainte du père. Placement demandé par David ! »³³² En somme, l'interaction avec les services publics d'assistance, à travers les figures de l'assistante sociale et scolaire, semble être devenue une norme dans le processus d'admission à l'internat Favre. Ces agents sont l'une des premières interlocutrices de l'administration municipale quant au placement des enfants. En cela, l'internat se place dans un réseau d'assistance plus large bien qu'il conserve son autonomie de décision et de fonctionnement.

Néanmoins, l'institution municipale peut reprendre à son compte certains dispositifs d'assistance pour mener à bien l'accompagnement et la réussite scolaire des enfants qu'il accueille. C'est pourquoi, après la Seconde Guerre mondiale, on voit apparaître de nouveaux interlocuteurs appelés au service de l'internat. Les dossiers individuels de cette période regorgent effectivement de documents nouveaux concernant le suivi psychologique des enfants. L'internat n'hésite pas à avoir recours à des médecins spécialisés dans les troubles de l'enfance. L'un des premiers interlocuteurs est souvent l'orthophoniste, spécialisé dans la correction des problèmes de parole et de langage. Si cela ne suffit pas à remédier aux difficultés d'apprentissage, l'internat peut aussi faire appel à des psychiatres et psychologues pour diagnostiquer les soucis rencontrés par les enfants dans leur scolarité mais aussi dans leurs interactions sociales³³³. En effet, le développement au cours du XX^e siècle d'un savoir médical et notamment de la psychanalyse propre aux différents stades de

³³¹ AML 2497W1. Dossier individuel de Linda.

³³² AML 2497W2. Dossier individuel de David.

³³³ AML 2495WP4. Rapport d'enquête auprès des travailleurs sociaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux rédigé par le directeur de l'internat Favre. 1977.

l'enfance entraîne des mutations quant à la manière de prendre en charge les internes au sein de l'institution. Les nombreux travaux sur le traitement des différents âges de la vie, du nourrisson à l'adolescence témoignent bien de l'effervescence des savoirs scientifiques sur la première période de la vie de l'être humain³³⁴. La spécificité de la période étudiée réside dans l'écho que trouvent ces savoirs au sein de la société. La médecine devient, selon Sandrine Garcia, un « pôle d'expertise légitime » et le « travail de médecin est aussi, on le voit, un travail d'imposition de normes sociales »³³⁵. Il suffit d'un exemple issu des dossiers individuels des enfants pour mieux comprendre cette interaction entre recours à la médecine et méfiance envers les familles dans les institutions d'assistance comme c'est parfois le cas à l'internat Favre. En effet, le cas de Sylvie, âgée de dix ans lorsqu'elle entre à l'internat en 1964 illustre parfaitement ce lien. Elle passe un an à l'internat, avec son frère, avant d'être envoyée au centre d'observation d'Oullins à cause de problèmes de comportement. Dans une lettre adressée au directeur de l'internat en 1966, le docteur de la Maison des enfants dresse un pronostic quant à la jeune fille : « absence de base affective (mère débordée, dénuée de soucis d'éducation, père éthylique a fait de la prison), les intérêts sexuels précoces risquent d'entraîner à l'adolescence une orientation vers la délinquance ». Il conclut en recommandant l'envoi de Sylvie dans un institut du Bon Pasteur³³⁶. Sans revenir sur la nature de cette institution, on peut noter que l'orientation de la jeune fille dans ce milieu est formulée en fonction de sa situation familiale plus que par rapport à ses propres comportements actuels. Dès lors, comme le souligne Sandrine Garcia, « ce qui est institué, sans relâche, c'est que la famille est pathogène, que ce soit parce que le père vient à manquer, parce que les mères ne sont jamais à la hauteur de leurs tâches, parce que l'inceste rôle, parce qu'on attend trop de ses enfants, qu'on ne sait plus dire « non » ou au contraire qu'on se montre trop violent, que les rôles sexuels sont brouillés, que l'ordre symbolique est menacé,

³³⁴ Pour les nourrissons on peut penser aux travaux de Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique sur l'évolution des savoirs sur la petite enfance*. Pour le jeune enfant, Paris, PUF, 2011. Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle*, Belin, 1997 et sur l'adolescence Agnès Thiercé *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Belin, 1999

³³⁵ Sandrine Garcia, *Mère sous influence, de la cause des femmes à la cause des enfants*, La Découverte, Paris, 2011. « Chapitre 4 : L'invention d'un pôle d'expertise légitime. » pp.125-145. p.141.

³³⁶ AML 2497W16. Dossier individuel de Sylvie.

etc. »³³⁷ A bien chercher, on trouverait un exemple de chaque situation évoquée par la sociologue au sein des dossiers individuels des enfants. Cependant, l'intérêt de notre étude repose surtout sur l'insertion des familles dans l'accompagnement scolaire et éducatif dispensé à l'internat. Plutôt qu'analyser la méfiance de l'institution face aux proches des internes, il s'agit de montrer en quoi ces derniers sont partis prenante de cette démarche. En effet, à aucun moment, les familles ne sont exclues de l'accueil réalisé à l'internat. Au contraire, ils participent à toutes les décisions et s'engagent à s'investir auprès de leurs enfants. En cela, l'administration de l'internat occupe une place particulière au sein des différentes institutions d'assistance. La participation effective de la famille est un prérequis essentiel dans l'idéologie de l'internat, qui remonte à sa création, et se perpétue encore après la Seconde Guerre mondiale.

On remarque effectivement qu'aucune décision ou consultation concernant les internes n'est faite sans l'accord et l'accompagnement des parents. Le directeur se charge d'informer et d'inclure systématiquement les proches dans toutes les démarches éducatives et médicales prises à la faveur des enfants. On peut citer par exemple la lettre adressée en 1975 à la mère de Michaël dans le cadre de la consultation prochaine d'un neuropsychiatre. Le directeur requiert la présence de sa mère pour qu'elle puisse « s'entretenir avec le médecin, dans l'intérêt de [son] enfant »³³⁸. De manière générale, les déclarations du chef de famille remplies par les parents lors de l'entrée de leur(s) enfant(s) à l'internat stipule que « Le directeur, ses adjoints, l'équipe éducative, l'école sont conscients qu'un « bon » travail ne peut se faire qu'avec la participation active des familles. Pour cela ils souhaitent des contacts les plus fréquents possibles »³³⁹. Cette participation active des familles n'est pas une formalité sans conséquence. Elle est véritablement une injonction formulée par l'internat aux familles. Les manquements donnent lieu à une abondance de lettres entre la direction et les parents pour remédier à ce souci et sans amélioration elles peuvent, dans de rares cas, aboutir à des signalements auprès des services de protection des mineurs. La mère de Jean-Yves, qui avait placé son fils en 1966 car ses ressources, en tant que mère célibataire et femme de ménage, ne lui permettait

³³⁷ Sandrine Garcia, *Mère sous influence, de la cause des femmes à la cause des enfants*, La Découverte, Paris, 2011. « Introduction » p.14.

³³⁸ AML 2497W1. Dossier individuel de Mickaël.

³³⁹ AML 2497W1 Dossier individuel de Thierry.

pas payer une nourrice ne donne plus signe de vie. Dans une lettre que lui adresse le directeur en 1967 il déclare que « c'est avec beaucoup d'étonnement que nous avons constaté que vous n'étiez pas venue chercher vos enfants pour Noël ». Or, ils étaient les seuls à ne pas être sortis. En mars 1968, le directeur rédige une lettre au maire car la mère ne réapparaît toujours pas et signale le cas à la préfecture. Il juge « inadmissible que des enfants restent dans un abandon aussi total » et impossible le maintien de ces derniers à l'internat car l'institution « n'est pas un orphelinat ! »³⁴⁰

Le rejet de l'image de l'orphelinat et l'attention portée par l'administration au maintien du dialogue entre l'internat, les parents et les enfants témoignent bien du rôle essentiel que jouent les familles dans la manière dont se conçoit l'œuvre municipale. Sans pour autant idéaliser cette dimension et passer sous silence les méfiances et les jugements négatifs à l'encontre des familles, on peut cependant conclure que ces dernières sont des actrices de premier plan à l'internat Favre. Bien loin des pratiques d'assistances publiques traditionnelles sur cet aspect, l'institution semble donc donner une place réelle et indispensable aux familles des enfants qu'elle accueille dans la mission éducative qu'elle s'est donnée. Par conséquent, et c'est que nous allons désormais étudier, l'internat Favre dans cette dernière période est aussi un laboratoire propice d'analyse du maintien des liens affectifs entre parents et enfants au sein des institutions.

Chapitre 6 : Vocation de l'internat Favre, composer avec les familles

A- Les familles, interlocutrices privilégiées de l'internat

Ici encore notre développement repose sur l'exploitation des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991. Sans revenir sur leurs caractéristiques principales, il faut cependant noter à la fois leur nombre et la richesse de leur composition pour cette période. Si, jusqu'à maintenant, la pratique administrative de

³⁴⁰ AML 2495W25. Dossier individuel de Jean-Yves.

l'internat ne privilégiait pas totalement le suivi individuel précis des enfants, désormais, par la pratique systématique du dossier personnel à chaque interne cela est chose faite. La première preuve d'un tel souci est le nombre de dossiers disponibles dans notre corpus pour cette période. En effet, entre 1945 et 1991 pour les dossiers concernant les lettres A et B on retrouve 513 enfants et plus précisément 269 filles et 244 garçons³⁴¹. Ensuite, l'épaisseur des dossiers va aussi dans le sens d'une affirmation de cette pratique administrative à l'internat. On retrouve les éléments classiques constitutifs des dossiers comme les demandes de placements, les fiches médicales ou encore des correspondances de natures diverses. Mais, c'est véritablement à cette période que les dossiers individuels grossissent et contiennent systématiquement des pièces jusqu'alors non obligatoires. La restitution du parcours de vie de l'enfant et sa famille avant son placement, le suivi de la scolarité et du quotidien de l'interne donnent lieu à la rédaction de multiples documents jusqu'alors absents des dossiers individuels. En plus des bulletins scolaires trimestriels remplis par les professeur.es et ceux concernant le comportement ordinaire des enfants à l'internat complétés par les éducateurs et éducatrices de l'institution, on retrouve au moment de chaque départ de l'institution une fiche pédagogique concernant l'interne en question. Celle-ci est encore une fois remplie par les éducateurs-éducatrices ou moniteurs-monitrices chargé.es du suivi des enfants. Cette fiche dresse le bilan du comportement de l'enfant au sein de l'internat mais aussi en dehors. La structure du document³⁴² comporte notamment un onglet, nommé « attitude avec la famille », dédié aux liens familiaux existants entre l'enfant et ses proches. Mettant en valeur les sorties de l'enfant, l'entente ou la discorde entre ce dernier et sa famille mais aussi entre ses proches et l'institution, cette partie de la fiche pédagogique a un intérêt particulier pour notre étude. A travers le regard, pas toujours neutre, de ces acteurs de l'internat, on accède à une marque des liens familiaux en institution.

Dès lors, on comprend mieux l'importance de ce nouveau personnel. A la fois fabricants et témoins des liens familiaux entre l'interne et ses proches, c'est par ses écrits principalement que la capture des interactions entre les familles et les enfants est possible. Néanmoins, les écrits des éducateurs-éducatrices et moniteurs-monitrices de l'internat ne sont pas les seules sources disponibles. D'abord, ils

³⁴¹ AML 2497W1 à 2497W27. Dossiers individuels des enfants radiés avant 1991.

³⁴² Présentation d'un exemple-type de fiche pédagogique en annexe 2. p.

complètent les documents traditionnellement présents dans les dossiers individuels, notamment les correspondances entre les familles et le directeur de l'internat et parfois entre les proches et l'enfant placé. Ensuite, d'autres acteurs peuvent distiller, à l'intérieur de leur propos, des traces des liens unissant familles et enfants. C'est le cas des évaluations psychologiques et psychiatriques menées par les médecins rencontrant les enfants et leurs familles mais aussi des professeur.es des écoles qui sont parfois témoins du comportement et des paroles de leurs élèves à propos de leurs proches. Enfin, certains de ces documents cherchent à resituer explicitement la parole des enfants. Parfois ces derniers s'expriment directement en dessinant et écrivant leurs ressentis. Bien que l'ensemble de ces informations doivent être traitées avec une certaine distance critique, notamment quand elles sont issues de diagnostics psychologiques, il n'empêche que leur présence enrichit grandement notre compréhension des liens familiaux à l'œuvre au sein de l'internat.

L'importance de l'intérêt porté aux familles par les différents acteurs présents à l'internat et par l'administration de l'institution tend à démontrer l'enjeu primordial que celles-ci représentent à leurs yeux. L'injonction de leur insertion dans la prise en charge de leurs enfants, le souci apporté au maintien d'une relation entre les internes et leurs proches tout autant que la préoccupation permanente quant aux difficultés rencontrées par les parents et les enfants pour mener à bien l'idéal de l'internat, à savoir éviter l'échec scolaire et réussir son insertion dans le monde social, sont autant d'exemples de la dimension essentielle accordée à la participation des familles dans la prise en charge de leur progéniture. Cette coopération des familles s'institue dans un discours nouveau dans les services d'assistance à l'enfant. Comme le soulignent les recherches de Gérard Neyrand, c'est à partir des années 1960 que la société entière et les spécialistes de l'enfance prennent « désormais conscience que le sauvetage des corps doit s'accompagner d'une prise en charge affective suffisante pour éviter les naufrages psychologiques »³⁴³ notamment pour les jeunes enfants. Or l'internat se spécialisant dans l'accueil de jeunes enfants, dès trois ans, on comprend la place accordée au maintien du lien affectif entre internes et familles. Ainsi, l'internat Favre semble s'inscrire dans ce que les historien.nes Didier Lett, Isabelle Robin et Catherine Rollet ont identifier comme un « changement récent de paradigme pour

³⁴³Gérard Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2011."Chapitre II : La reconnaissance de l'affectivité du jeune enfant (l'après-guerre)" pp.51-69. p.54.

penser le lien parents/professionnels en cas de placement : au lieu de donner à l'enfant des parents de substitution, les pouvoirs publics souhaitent favoriser un lien de « suppléance familiale », instituant la famille d'origine comme interlocuteur privilégié. »³⁴⁴

Dès lors on peut se demander de quelles manières l'internat Favre et ses acteurs parviennent-ils à mettre en place un dialogue entre familles et institutions quant à la prise en charge de leurs enfants. Dans ce but, on peut d'abord s'intéresser aux enfants eux-mêmes. En effet, leur genre, leur âge et leur histoire personnelle comme leurs origines sociales influent grandement sur les modes de prises en charge à l'internat. De la même manière, l'étude des familles de ces enfants participe à cette compréhension.

B- Passer par l'internat Favre, une parenthèse marquante dans la vie des internes

A la lecture des dossiers individuels des enfants de cette période, un des éléments qui ressort le plus est la manière dont se conçoit le placement à la fois par l'institution, les familles et les enfants. Tous comprennent le recours à l'internat comme une solution ponctuelle à des difficultés scolaires, sociales ou économiques pour les enfants et leurs proches. Dès lors, les graphiques suivant représentant les âges d'entrée, de sortie et les durées du séjour à l'internat semblent confirmer cela. Cette conception du placement est aussi présente directement dans les motifs évoqués par les familles, les enfants et les acteurs de l'institution au sein des documents des dossiers individuels.

³⁴⁴ Didier Lett, Isabelle Robin et Catherine Rollet "Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle : de l'enfance aux enfants", *Annales de démographie historique*, 2015/1, N°129, pp. 231-276. DOI : 10.3917/adh.129.0231.

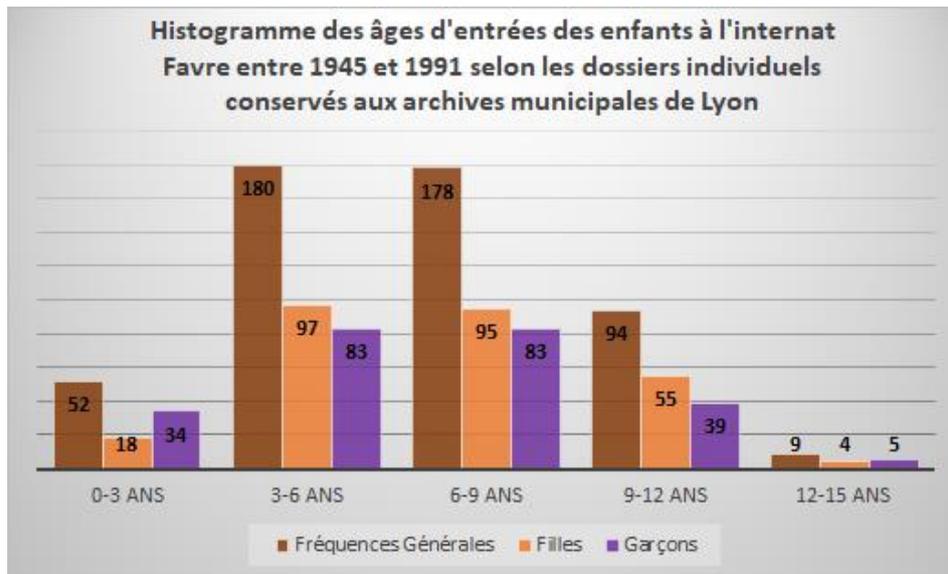


Figure 15 : Répartition des âges d'entrée des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1945 et 1991.

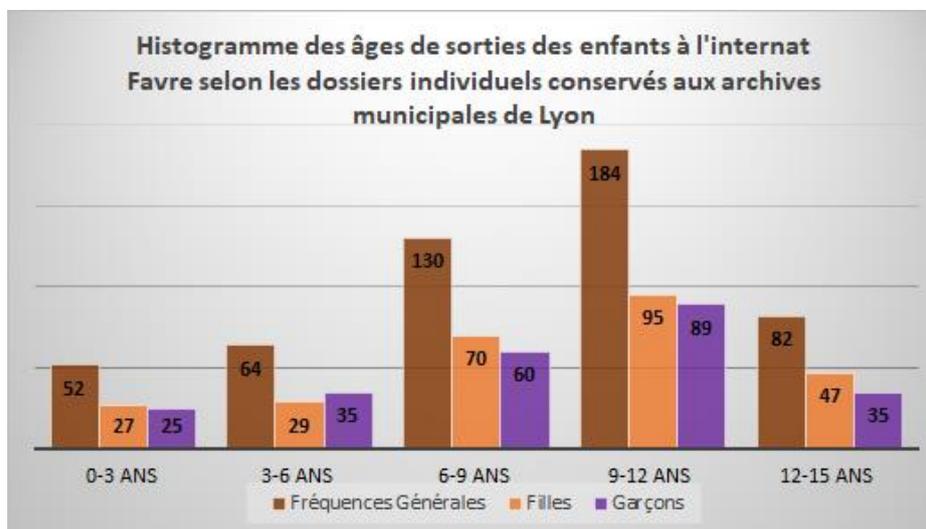


Figure 16 : Répartition des âges de sortie des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1945 et 1991.

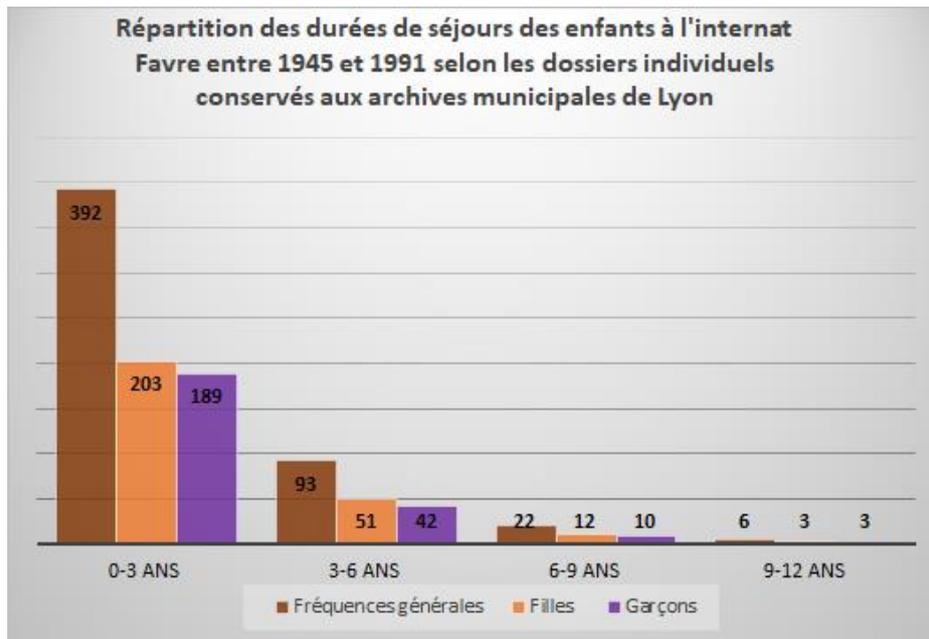


Figure 17 : Répartition des durées de présence des enfants à l'internat à l'internat Favre entre 1945 et 1991.

Si on s'intéresse à la question de la répartition des âges d'entrée et de sortie des enfants à l'internat entre 1945 et 1991, (figure 15 et 16), on constate que globalement filles et garçons arrivent et partent de Favre entre leur troisième et neuvième année. Ces âges correspondent à l'âge charnière du début de l'école maternelle ou primaire. On retrouve donc bien ici le caractère éminemment scolaire de l'internat. A l'inverse, les entrées avant trois ou après 12 ans sont assez rares et correspondent plutôt au début de la période. C'est le cas, par exemple, de Jean qui rentre à l'internat à l'âge de 13 ans en 1950 et ne sort qu'à 16 ans en 1953³⁴⁵. De plus, il n'y a pas vraiment de disparités entre les sexes par rapport aux âges du début du placement. Les filles sont néanmoins toujours plus nombreuses que les garçons sauf dans les âges extrêmes du placement soit moins de trois ans et plus de 12 ans. L'explication exacte de cette différence est difficile à trouver et est sûrement multifactorielle et reste assez secondaire vis à vis de notre propos. L'accueil d'enfants de moins de trois ans peut faire potentiellement écho au manque chronique de structures destinées à l'accueil des jeunes enfants mise en lumière notamment par

³⁴⁵ AML 2497W1 Dossier individuel de Jean.

Jean-Luc Noël ou Catherine Rollet Echalié³⁴⁶. De plus, le prolongement de l'accueil à l'internat après 12 ans peut simplement signifier que les enfants ont redoublé, ce qui peut arriver assez souvent à l'internat, à l'instar de Jean-Claude qui reste à l'internat jusqu'à ses 14 ans du fait de son retard scolaire³⁴⁷. Cela explique donc que ces derniers n'ont pas forcément terminé leur scolarité primaire à l'âge attendu. Néanmoins, il est intéressant de remarquer qu'à l'âge de sortie de l'internat, ces différences de sexe s'inversent. Les filles sont un peu plus nombreuses à sortir de l'internat avant l'âge de trois ans et après 12 ans. Si pour la sortie prématurée des filles avant l'âge de trois ans nous ne disposons pas d'explication probante, l'âge tardif des sorties peut lui indiquer la prégnance de l'héritage de la clôture des jeunes filles encore présente dans cette seconde moitié du XX^e siècle. En effet, déjà l'orphelinat pratiquait le maintien des jeunes filles à l'institution sur une durée plus longue que celle des garçons. De plus, comme le font remarquer les historiennes Anne Thomazeau et Rebecca Rogers, la clôture reste plus longtemps la norme de la prise en charge des jeunes filles, déviantes ou non, par rapport aux garçons³⁴⁸. Finalement, cette réflexion autour de la différenciation sexuée des accueils pousse à analyser la durée de ces derniers entre 1945-1991 (figure 17). Encore une fois, les placements courts dominant la période de prise en charge à l'internat. C'est 76 % de l'effectif total des internes de la période qui passent maximum trois ans à l'internat. Il faut noter qu'une grande partie d'entre eux n'y restent pas plus d'une année scolaire. Daniel, par exemple, rentre à l'internat à l'âge de huit ans en 1960 et sort l'année d'après³⁴⁹. L'ensemble de ces éléments statistiques et qualitatifs montrent bien le caractère temporaire du placement à l'internat. Dès lors, le placement peut être vécu comme une parenthèse voire une rupture par les enfants accueillis à l'internat. L'étude des dossiers individuels témoigne bien de l'ambiguïté de ces placements pour les enfants. A la fois cadre de vie souhaité sain et joyeux, il est aussi un lieu de rupture et d'isolement entre l'enfant et sa famille. Cette ambivalence est soulignée par Marcel

³⁴⁶ Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle*, Belin, 1997, Catherine Rollet Echalié, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République*, Paris, INED-PUF, 1990.

³⁴⁷ AML 2497W8. Dossier individuel de Jean-Claude.

³⁴⁸ Anne Thomazeau, « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) » *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, n°26, 2007. <https://doi.org/10.4000/clio.6292>. Rebecca Rogers, *Les Bourgeoises au pensionnat, l'éducation féminine au XIX^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

³⁴⁹ AML 2497W9. Dossier individuel de Daniel.

Jaeger. Parlant des internats contemporains de la protection de l'enfance, il estime que moins de la moitié des jeunes restent moins de six mois dans un établissement. Le sociologue évoque aussi le changement des attentes qui s'est progressivement institué au sein des familles et des institutions. Si l'internat continue de remplir sa fonction d'être essentielle, pallier aux carences des milieux familiaux, l'exclusion des familles est devenue très discutable et non conforme aux attentes des enfants et de leurs proches³⁵⁰. Ainsi, on comprend mieux comment, même pour une période assez courte, le placement à l'internat peut être vécu difficilement par les enfants et leurs familles.

En effet, nombre de dossiers individuels témoignent des difficultés rencontrées par les enfants au sein de l'internat. Coupés de leur famille pendant au moins une semaine, parfois très petits, ils doivent affronter le manque et la rupture temporaire d'avec leurs proches. Cependant, cette séparation n'est pas toujours vécue négativement. Au contraire, la vie en groupe et parfois avec les frères et sœurs, peut nuancer leur solitude familiale.

La période de placement à l'internat peut être compliquée pour les enfants. En témoignent les écrits des éducateurs-éducatrices qui suivent les internes durant leur quotidien. Ainsi, le rapport trimestriel de Jules-Thierry fait allusion à ses difficultés de se séparer de sa mère pendant la semaine. La nuit à l'internat est assez dure pour cet enfant de six ans car « chez lui il dort avec sa maman ». Or à l'internat, il dort seul et cela le rend « un peu angoissé ». Il a aussi parfois « du mal à se séparer de sa mère » lorsque celle-ci le ramène à l'internat. Néanmoins, au cours de l'année qu'il passe à l'internat, cette difficulté semble s'être apaisée. La monitrice qui le suit note que désormais « il vit très bien sa séparation avec sa mère et comme toujours, il n'est jamais pressé de partir quand elle vient le chercher ». A la fin de son placement, l'éducatrice conclut que « l'internat lui a permis de se séparer de sa mère, de lui dire oui ou non selon ce qu'il avait envie »³⁵¹. A travers cet exemple, on perçoit les mécanismes affectifs à l'œuvre dans le placement des enfants. Si, d'abord, ils éprouvent des difficultés à se séparer de leurs parents, il semblerait que généralement

³⁵⁰ Marcel Jaeger, « I : internat », *Guide du secteur social et médico-social*, Dunod, 2017, pp.171-190.

³⁵¹ AML 2497W1 Dossier individuel de Jules-Thierry.

celles-ci s'estompent avec le temps. Néanmoins, ce processus ne fonctionne pas toujours. Certains enfants expriment la solitude qu'ils ressentent lors d'entretiens avec les psychologues. Thierry, âgé de neuf ans en 1973 lorsqu'il entre à l'internat déclare au médecin qu'il est triste car il n'a pas d'amis ici³⁵². Cette déclaration met en lumière l'importance des amis voire des frères et sœurs présents à l'internat pour les enfants. Assurément, la présence d'autres membres de la famille et ou d'enfants dans la même situation qu'eux adoucit la séparation d'avec les parents. L'éducatrice de Zohra âgée de sept ans note par exemple dans sa fiche pédagogique de 1975 qu'elle « sort assez rarement, sa famille lui manque, elle en parle beaucoup à sa monitrice ; tous les soirs elle embrasse sa grande sœur avant d'aller se coucher. Elle aime se retrouver seule avec elle »³⁵³. Les enjeux des liens adelphiques commencent à être étudiés en histoire notamment dans les champs émotionnels et affectifs comme le relève le travail de synthèse de Didier Lett³⁵⁴. Corinne, quatre ans, quant à elle est « très attachée à son cousin, Willy » de deux ans son aîné, bien que sa famille lui manque aussi beaucoup³⁵⁵. De manière générale, la vie en communauté au sein de l'internat permet d'apaiser les douleurs liées à la séparation familiale des enfants. Travaillant sur les internats de rééducation pour filles de l'après-guerre à 1975, l'historienne Anne Thomazeau montre bien qu'à partir des années 1950, les acteurs des institutions tentent « de compenser les effets de l'enfermement », on pourrait même dire pour ce qui nous intéresse ici les effets de la séparation familiale, « en mettant en place une organisation aussi proche que possible de la vie réelle dans laquelle le rythme de vie des élèves est celui jeunes filles normales vivant dans leur famille »³⁵⁶. L'internat Favre s'inscrit également dans cette démarche comme tendent à le montrer le traitement réservé aux enfants et à leur famille. La réussite scolaire mais aussi le bien-être des enfants motive toute l'organisation de la prise en charge à l'internat. Les activités proposées au sein de l'institution sont une illustration parfaite de l'intérêt porté à la satisfaction des enfants. Les photographies présentées ci-dessous mettent en scène les jeux enfantins réalisés dans la cour de l'institution. Si l'on retrouve encore

³⁵² AML 2497W3 Dossier individuel de Thierry.

³⁵³ AML 2497W3 Dossier individuel de Zohra.

³⁵⁴ Didier Lett, *Histoire des frères et sœurs*, Editions de la Martinière, 2004.

³⁵⁵ AML 2497W21. Dossier individuel de Corinne.

³⁵⁶ Anne Thomazeau « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) » *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, n°26, 2007. <https://doi.org/10.4000/clio.6292>.

une fois la partition genrée des activités, qui veut que la ronde soit une occupation plutôt féminine et le basket à l'inverse une masculine, on voit aussi la construction de *sociétés enfantines*³⁵⁷ propres à l'internat Favre. Celles-ci peuvent avoir joué un rôle primordial d'intégration dans une communauté d'enfants spécifique, celle des enfants de Favre.



AML 2494 W9 : « Filles faisant la ronde » 1955-1989.



AML 2494 W12 : “ Garçons jouant au basket” 1955-1989.

³⁵⁷ Expression empruntée à Maurice Crubellier « Chapitre 3 : La société enfantine » in *L'Enfance et la jeunesse dans la société française : 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979. pp.57-76.

Sans conclure à une situation idyllique, le placement en institution de ces enfants ne semble pas toujours être douloureux et ou difficile. Au contraire, par la volonté institutionnelle de préserver les liens familiaux et offrir aux internes un cadre de vie sain et épanouissant, cette parenthèse dans la vie des enfants peut leur être bénéfique autant qu'à leur famille. Dès lors, il s'agit de mieux comprendre qui sont ces familles et pourquoi font-elles appel au placement à l'internat afin d'appréhender au mieux le système relationnel existant entre les enfants, leurs proches et l'institution. La description des profils des parents ayant recours à l'internat pour cette période met en lumière les permanences et les mutations dans les attentes de chacun de acteurs gravitant autour de l'internat.

C- Confrontation des attentes institutionnelles et familiales

La première constatation possible quant au placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991, est qu'il répond toujours aux difficultés sociales et économiques des parents. Cette permanence vis à vis du public accueilli correspond aux ambitions de l'internat : offrir aux familles les plus vulnérables une prise en charge matérielle, humaine et éducative de leurs enfants. L'étude des 513 dossiers individuels des internes de cette période, plus complets et nombreux, permet de confirmer les hypothèses avancées jusqu'ici. En effet, sur l'ensemble de ce corpus, nous disposons de la situation familiale de 463 enfants (Figure 18). De plus, les professions occupées par leurs mères sont présentes dans 340 cas (Figure 19). Celles exercées par les pères sont nommées dans 82 dossiers (Figure 20). Par conséquent, cette dernière analyse sur les situations socio-professionnelles des parents revêt un caractère exemplaire. Elle permet de relever une stabilité dans les profils accueillis à l'internat mais aussi de signaler les mutations à l'œuvre à la fois dans les attentes parentales et institutionnelles quant au placement des enfants. La position des parents et des acteurs de l'institution face au placement des internes met en valeur, à travers les traces conservées aux archives, les rapports de pouvoir présents à l'internat. Confronter les attentes de chacun permet en creux de dessiner les négociations et les recompositions permanentes entre l'institution et les familles.

Situations Familiales			
Mères célibataires	87	Pères célibataires	7
Mères séparées	64	Pères séparés	7
Mères divorcées	120	Pères divorcés	24
Mères veuves	66	Pères veufs	24
Mère mariée	0	Père marié	1
Total	337	Total	63
Parents mariés	54		
Parents séparés	5		
Parents divorcés	4		
Total	63		
Autre membre de la famille	14		
Parents étrangers	48		
Total global	463	sur 513 enfants	

Figure 18 : Tableaux des situations familiales des demandeurs et demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991

Les situations familiales des demandeurs et demandeuses de placement à l'internat pour cette période confirment encore une fois la prédominance des mères dans la formulation des demandes. Bien que les pères ayant recours au placement de leurs enfants soient un peu plus nombreux que pour les périodes précédentes, cette augmentation peut s'expliquer à la fois par un total de dossiers plus important et par une part plus importante de couples mariés demandeurs. Néanmoins, les mères sont à l'origine de plus de 72 % des demandes, soit une écrasante majorité. Sans revenir sur les explications déjà évoquées de cette prédominance, on peut noter la croissance du nombre de mères divorcées ayant recours au placement de leurs enfants. Les mères divorcées représentent 26 % des demandes. Cette augmentation résulte d'un recours au divorce plus aisé³⁵⁸. Ainsi, Martine Segalen et Françoise Zonabend observent que c'est véritablement dans les années 1970 que le décrochement dans la courbe des divorces augmente vivement³⁵⁹. Quoiqu'il en soit, les mères célibataires, divorcées, séparées représentent la majorité des demandes. Encore une fois, le recours à l'internat est bien une solution privilégiée pour les mères seules, privées du soutien familial du père ou de ses proches. Ces dernières, pour subvenir aux besoins de leur famille, travaillent, à l'instar des pères demandeurs présents ici. Par conséquent, cela peut provoquer de nouveau une indisponibilité physique de prise en charge de leurs enfants. En effet, comme le montre le tableau suivant, les parents des internes occupent tous un emploi, ou en recherchent un, et la garde de leurs enfants est souvent incompatible avec ce dernier. A l'indisponibilité parentale ponctuelle, à cause de maladies par exemple, on retrouve encore une fois une indisponibilité chronique liée à l'occupation professionnelle des mères et des pères.

³⁵⁸ La loi du 11 juillet 1975 rend la procédure de divorce plus aisée en cas de consentement mutuel des époux. Cette loi a notamment contribué à la dédramatisation du recours au divorce en France.

³⁵⁹ Martine Segalen, Françoise Zonabend « 13 : Familles en France » in André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen, (dir.), *Histoire de la famille, 2, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986. pp. 497-582. p.499.

Ouvrières	67
Employées de bureaux	36
Employées aux hospices civiles : infirmière, aide-soignante, auxiliaires, agents de service	32
Agents de service	32
Bonnes, domestiques, femmes de ménage	26
Mères en recherche d'emplois	28
Mères déclarées en longue maladie ou invalidité	20
Mères travaillant sans précision sur la nature de celui-ci	18
Emplois de la restauration : serveuse, plongeuse, cuisinière, assistante maître d'hôtel	9
Emplois du textile : corsetière, repasseuse, tisseuse, finisseuse	16
Vendeuses	7
Animatrices	3
Étudiantes, en formation	13
Manutentionnaires	4
Mères déclarées sans emploi	12
Mères travaillant à l'internat	5
Surveillantes d'immeuble, concierges	2
Commerçantes	2
Charcutière	1
Journalière	1
Foraine	1
Mécanicienne	1
Esthéticienne	1
Caissière	1
Conductrice TCL	1
Professeure de lettre en intérim	1
Total	340

Figure 19 : Situations socio-professionnelles des mères demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991.

Ouvriers	23
Chauffeur-livreurs	10
Monteur-électriciens	5
Pères travaillant sans précision sur la nature de celui-ci	6
Pères déclarés sans emploi	5
Emboutisseurs	3
Régleurs de presse	2
Commerçants	2
Employés municipaux	4
Employés aux hospices civiles	3
Régleurs aux presses	2
Employés de bureaux	2
Emplois de la restauration : commis, plongeur	4
Eboueurs	2
Garde forestier	2
Pères en recherche d'emplois	2
Maçon	1
Peintre	1
Gardien de police	1
Garde, surveillant	2
Total	82

Figure 20 : Situations socio-professionnelles des pères demandeurs de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991.

L'étude des situations socio-professionnelles des parents des internes entre 1945 et 1991 fait écho aux observations faites pour la période précédente. Les pères

demandeurs occupent globalement les mêmes emplois. Les mères quant à elles se partagent entre trois catégories principales d'emplois : les ouvrières, les employées de bureaux et les fonctions de care. L'éventail des métiers occupés par les mères est cependant plus grand que pour les périodes précédentes. Cet élargissement peut être la conséquence d'un nombre de dossiers et donc de cas plus important mais aussi le signe de l'augmentation du recours à l'emploi salarié des femmes dans la seconde moitié du XX^e siècle. En effet, quand, à la fin du XIX^e siècle, la majorité des salariés des villes était des ouvriers-ouvrières, désormais c'est la catégorie des employés féminins qui prime. D'où le développement du stéréotype de l'employée féminine sténodactylographe, perforatrice ou encore caissière dont on retrouve des exemples ici³⁶⁰. Autre trace possible du temps, la part des parents décrits comme étant au chômage ou en recherche d'emploi. En effet, ce sont 8 % des mères et 6 % des pères qui se retrouvent dans cette situation. Or comme le souligne Marcel Roncayolo, les années 1970 sont marquées par les crises économique défavorables à l'emploi notamment féminin³⁶¹. De plus ce chômage structurel touche plus souvent les personnes immigrées ou issues de l'immigration du fait d'un moins bon accès à l'instruction scolaire et à une moins bonne insertion dans la société et plus particulièrement les femmes qui sont plus souvent « sous-éduquées, victimes premières désignées du chômage » selon Martine Segalen et Françoise Zonabend³⁶².

Cette dimension est perceptible au sein de l'internat. Le tableau suivant met l'accent sur les nationalités étrangères des demandeurs et demandeuses de placement. Il montre que l'institution s'est ouverte à un public plus large. La nationalité française ne semble plus aussi déterminante que dans le passé : 10 % de l'ensemble des parents demandeurs de placements sont de nationalités étrangères. L'élargissement du public répond à l'idéal républicain de l'internat. Jouant le rôle d'agent d'intégration sociale pour ces nouvelles populations vulnérables³⁶³, l'institution

³⁶⁰ Marcel Roncayolo, « Chapitre I : Un nouveau cycle ou fin de l'urbanisation ? Une société en mouvement et ses villes » in Georges Duby, Marcel Roncayolo, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 5, La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris, Seuil, 1985. pp.15-73.

³⁶¹ *Ibid* p.52.

³⁶² Martine Segalen, Françoise Zonabend « 13 : Familles en France » in André Burguière, Christiane Klapisch-Zuber, Martine Segalen, (dir.), *Histoire de la famille, 2, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986. pp. 497-582. p.502.

³⁶³ Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. « 11 : Du droit à la différence au devoir d'intégration » pp. 233-255.

doit cependant apprendre à composer entre ses propres aspirations et les attentes de l'ensemble des familles.

Nationalités des parents étrangers	effectif
Algérienne	39
Mauricienne	3
Espagnole	2
Italienne	2
Tunisienne	1
Polonaise	1
Total	48

Figure 21 : Nationalités des parents étrangers demandeurs de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991.

Les regards réciproques entre l'institution et les familles est le dernier trait caractéristique de cette analyse. Ils permettent de mettre en valeur à la fois les tensions à l'œuvre entre les aspirations des parents et celles du personnel de l'internat quant au placement des enfants. C'est aussi le moyen d'accéder aux discours sous-jacents tenus par l'institution quant aux familles. Entre méfiance, éloge ou condamnation mutuels, ces différents acteurs sont parfois engagés dans un rapport de pouvoir dont il s'agira ici de décrire les grandes lignes.

D'abord, il peut exister un rapport cordial entre l'institution et les familles. Lorsque les aspirations de chacune sont respectées, le placement d'un enfant n'est pas un enjeu de conflit, au contraire. La mère d'Anne, Catherine et Irène, veuve depuis 1962 place ses enfants en 1964 et cela pour une dizaine d'années. En 1967, elle écrit au directeur suite à l'entrée de son plus jeune garçon. Dans sa lettre, elle déclare « Je vous remercie beaucoup pour ce que vous faites, pour l'humanisme de l'internat, aux

Fougères surtout les enfants ne se sentent pas trop pensionnaires ». Le personnel de l'internat se montre aussi élogieux quant au comportement de la mère. La fiche pédagogique de 1964 de Catherine comporte dans l'onglet observation la remarque suivante : « Mère parfaite à tous les points de vue »³⁶⁴. La longévité du placement et les rapports cordiaux entre la mère et l'institution semblent bien être la trace d'un rapport apaisé et cordial entre ces acteurs. Néanmoins, les relations entre parents et institution ne sont pas toujours aussi calmes. Parfois, celles-ci se teintent d'incompréhension et de discorde de la part soit des parents ou du personnel de l'internat.

Ainsi, l'institution peut condamner le comportement de certains parents qu'elle ne juge pas conforme à ses attendus. Le directeur, par exemple, dans une lettre de 1976 adressée à la mère de Michelle, condamne sa réaction à la conduite de sa fille. Reprenant les paroles de la surveillante générale, il évoque la « désinvolture avec laquelle [la mère a] appris que Michelle grimpait sur les balustrades de la cage d'escalier ». Or, « si l'enfant et la maman sont d'accord pour estimer que de tels comportements ne tirent pas à conséquence, il ne nous reste plus qu'à dégager notre responsabilité [celle de l'établissement] » car « nous voulons bien avoir l'esprit large mais pas au point de “ fermer les yeux » ce que vous seriez la première à nous reprocher si par malheur un accident arrivait »³⁶⁵. Ce rappel à l'ordre témoigne bien de la discordance entre les attentes de l'institution et celles des familles quant aux attendus du placement. Les parents peuvent également faire savoir leur mécontentement quant à la prise en charge de leurs enfants. C'est le cas du père de Jean-Louis qui suite à une altercation avec son ex-femme au sein de l'internat écrit une lettre au directeur en 1965 pour se plaindre de la conduite du personnel de l'établissement. Il dénonce le comportement des surveillantes qui « paraissant s'occuper plus de la vie privée des parents que du bonheur des enfants, car leur attitude et leur langage à [son] égard laisse à désirer »³⁶⁶. Parfois, c'est le traitement réservé aux enfants au sein de l'internat qui est sujet à discorde pour les parents. Ainsi, le père d'Abdel, Fathia Malika et Yasmina, s'il est jugé par le personnel de

³⁶⁴ AML 2497W2 Dossiers individuels d'Anne, Catherine, Irène et Stéphane.

³⁶⁵ AML 2497W2 Dossier individuel de Michelle.

³⁶⁶ AML 2497W3 Dossier individuel de Jean-Louis.

l'internat comme « irréprochable »³⁶⁷ vis-à-vis de ses enfants, se plaint du traitement réservé à sa fille Malika. En effet, le père, dans une lettre adressée au directeur en 1969, raconte que lors d'une de ses visites à l'établissement sa fille s'est plaint d'être battue par la cheftaine. Or, le directeur se contente de rejeter la faute sur le père en remettant en cause son investissement auprès de ses enfants. Il conclut sa missive en déclarant : « nous faisons notre métier : nous occuper des enfants, encore faut-il que les parents ne se désintéressent pas de ceux-ci »³⁶⁸. Cet exemple démontre bien le poids de l'institution face aux familles, la condamnation des comportements et des discours semble avoir plus de conséquences pour les parents que pour l'internat. Ce déséquilibre peut s'expliquer par le biais des sources, émanant de l'institution elle-même, mais aussi par le poids de l'internat face à un nouveau public de familles en difficulté. La corrélation entre accueil de familles étrangères ou d'origines étrangères notamment maghrébines et la condamnation de l'éducation dispensée aux enfants en famille au sein de l'internat témoigne d'une certaine méfiance voire d'un rejet au sein de la société française contemporaine des enfants d'immigré.es. Ivan Jablonka souligne effectivement la constitution, dans les années 1980, de la catégorie d'analyse scientifique d'enfants d'immigrés qui décrit les « jeunes issus de l'immigration portant une hérédité suspecte, à mi-chemin entre l'altérité ethnique et l'infériorité sociale, à laquelle rien ne peut remédier, ni la naissance ou la socialisation en France, ni la maîtrise du français, ni la possession de la nationalité, ni la réussite scolaire »³⁶⁹. Ainsi, la marque du bâtard, de l'orphelin ou du mauvais pauvre du XIX^e siècle semble s'être peu à peu attachée aux enfants issus de l'émigration de l'après Seconde Guerre mondiale. Pour ne citer qu'un exemple probant de ce type de jugement de la part de l'institution lyonnaise, on peut évoquer le relevé d'enquête de l'assistante sociale de l'internat sur la famille de Fabienne, Jocelyne et Josué en 1979. La mère, séparée du mari et femme de ménage pour la ville de Lyon éprouve des difficultés pour payer les pensions de ses enfants. L'enquête, demandée par l'institution, vise à comprendre ses retards de paiements. L'assistante déclare que « Monsieur et Madame agissent avec le tempérament et le caractère insouciant liés à leurs origines et ne voient pas suffisamment les conséquences néfastes qui se répercutent sur la vie de leurs cinq

³⁶⁷ AML 2497W13 Dossier individuel d'Abdel, fiche pédagogique 1970.

³⁶⁸ AML 2497W13 Dossier individuel de Malika.

³⁶⁹ Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010. « 11 : Du droit à la différence au devoir d'intégration » pp. 233-255. p.251.

enfants »³⁷⁰. Sans même connaître les origines de ces parents, tout de suite, celles-ci sont associées à la cause de leur retard de paiement. Ce jugement, teinté de racisme, explicite clairement la position dominante de l'institution face aux familles.

De plus, l'ensemble de ce développement montre bien que l'analyse intersectionnelle croisant l'âge, le sexe, la race et la classe est particulièrement féconde pour appréhender les rapports de pouvoir à l'œuvre au sein de l'internat Favre. Si le dialogue avec les familles est au cœur des ambitions de l'internat, celui n'est pas toujours exempt de jugements et de conflits. Néanmoins, cette caractéristique de l'internat favorise l'exploration des liens familiaux entretenus entre les proches et les enfants dans une situation particulière de placement en institution.

D- 1945-1991 : une période d'effusion des liens familiaux à l'internat

Si jusqu'ici les dossiers individuels des enfants étaient restés assez silencieux sur les liens familiaux que les internes entretiennent avec leurs proches, cette dernière période est véritablement celle où la pratique administrative met à l'honneur cet aspect. En effet, les traces des liens qui unissent parents et enfants notamment abondent dans les dossiers individuels des internes entre 1945 et 1991. Les différents acteurs de l'internat insistent tous sur la nécessité du maintien des liens familiaux car, à leurs yeux, ceux-ci sont indispensables dans la réussite de la prise en charge de l'enfant. A l'instar de l'établissement Théophile Roussel étudié par Pascale Quincy-Lefebvre³⁷¹, l'internat Favre milite pour l'entretien des liens familiaux. Or ces derniers passent, entre autres, par « la correspondance, les visites faites par les parents, les sorties accordées à l'enfant »³⁷². En somme, « le maintien d'une relation entre la famille et l'enfant placé implique une histoire. Il y a le témoignage des observateurs et celui des acteurs qui, à travers leur correspondance, ont involontairement laissé des traces de leur petits et gros problèmes »³⁷³. C'est cette histoire, à travers les yeux du

³⁷⁰ AML 2497W5 Dossier individuel de Fabienne.

³⁷¹ Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, 1997.

³⁷² Pascale Quincy-Lefebvre, *Familles, institutions et déviances. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, 1997. « Chapitre 5 : La famille et l'enfant placé » pp.246-270. p.252.

³⁷³ *Ibid*, p.260.

personnel de l'internat Favre mais aussi des familles et de leurs enfants que nous nous proposons de retracer ici.

Le personnel de l'internat et notamment les éducateurs-éducatrices et les moniteurs-monitrices semblent jouer un rôle fondamental dans la perpétuation des liens familiaux. Ils et elles sont les premiers interlocuteurs des familles et de leurs enfants et reçoivent, écoutent et retranscrivent les paroles de chacun.es au sein des dossiers individuels. C'est par leur travail d'enregistrement, comme on a pu le voir, qu'on peut parfois percevoir l'affection qu'expriment les enfants quant à leur famille. C'est eux également qui, par leur travail d'accompagnement, cherchent à apaiser, voire (re)créer, le dialogue entre parents et enfants dans des situations parfois compliquées comme des divorces, des épisodes de maladie ou d'emprisonnement. Comme le souligne Jacques Loubet, ancien éducateur, psychanalyste et désormais formateur en travail social :

« L'éducateur, le psychologue sont des médiateurs dans la relation famille-enfant.[...] Le dispositif part de la présence-absence pour un internat de semaine, d'où l'intérêt que ces jeunes rentrent chez eux le week-end. Cela va instaurer un travail qui porte essentiellement sur la séparation et les différents changements induits par le placement. Cela permet une articulation logique du travail avec la famille »³⁷⁴.

Ce rôle d'intermédiaire du personnel de l'internat entre la famille et l'enfant dans des situations complexes est perceptible dans le dossier de Mehdi. Lorsqu'il entre, à l'âge de dix ans, à l'internat en 1988 à cause du divorce de ses parents, sa monitrice écrit dans son dossier qu'il est « un enfant sensible qui souffre beaucoup de l'absence de sa maman ». Il exprime son mal-être par la discussion et les échanges avec son éducatrice. Les disputes entre les parents quant à la garde de l'enfant s'enchaînent et un dispositif entre les éducateurs et l'assistante sociale est mis en place pour éviter de trop grandes répercussions sur Mehdi. Au bout d'un an de conciliation, la garde est confiée à la mère et l'enfant sort de l'internat³⁷⁵. De manière plus générale, la prise en charge d'un enfant à l'internat peut répondre à un risque de rupture des liens familiaux. Le placement devient donc un moyen de les préserver. Ainsi, Nassera entre à l'internat en 1975 à l'âge de neuf ans car « sa mère ne supportait plus son caractère buté ». Lorsqu'elle sort deux ans plus tard, l'éducatrice constate une meilleure entente dans

³⁷⁴ Jacques Loubet, « L'enfant, sa famille, son histoire : qui sait ? » *Empan*, 2005/1, n°57, pp.130-136.

³⁷⁵ 2497W1 Dossier individuel de Mehdi.

la famille³⁷⁶. Il ne faut pas cependant idéaliser le passage à l'internat. Certains dossiers individuels montrent bien que le placement à Favre n'est pas forcément synonyme d'amélioration dans les liens familiaux, au contraire. Sans reprendre les exemples que nous avons déjà évoqué jusqu'ici, on peut s'intéresser au cas de Joanny. Ce garçon est entré à l'internat en 1965 à l'âge de quatre ans et ne ressort que neuf ans plus tard. Sa fiche pédagogique rédigée à cette occasion mentionne un « gros problème' ». La maman se désintéresse de Joanny, le sort peu souvent et fabule pour expliquer sa carence alors que le frère à la maison est « chouchouté »³⁷⁷. L'ensemble de ces remarques, bien qu'elles dessinent des tendances générales à propos des liens familiaux à l'internat Favre, ne doivent pas être comprises comme des vérités absolues. Elles ne donnent qu'à voir les commentaires laissés par le personnel de l'institution. C'est pourquoi l'analyse des lettres écrites directement par les proches des enfants est primordiale dans la compréhension des liens affectifs qu'ils tissent avec leurs enfants internes.

L'étude des correspondances est un champ fécond pour l'analyse des liens familiaux en institution. Les historien.nes tel.les que Cécile Dauphin³⁷⁸ ou Elsa Génard³⁷⁹ en font la matière principale de leurs recherches. Dans cette optique, la mobilisation des correspondances entre les parents, leurs enfants et les membres de l'internat est une démarche fertile dans la compréhension des liens familiaux à l'œuvre dans l'institution. La mère de Christian et Joëlle, qui sont rentrés à l'internat à l'âge de dix et neuf ans, multiplie les lettres adressées au directeur de l'internat. Celles-ci visent à expliquer la situation familiale des enfants, l'attachement qu'elle ressent pour eux et la méfiance qu'elle éprouve vis-à-vis de son ex-mari. Ainsi, dans une lettre de 1964 elle explique que « depuis qu'il est parti [son ex-mari] il n'a pas vu ses enfants une seule fois ». Or elle ne veut pas que qu'il lui enlève ses enfants car elle ne pourrait pas vivre sans eux³⁸⁰. L'année suivante, cette mère, informée des difficultés scolaires

³⁷⁶ 2497W13 Dossier individuel de Nassera.

³⁷⁷ 2497W18 Dossier individuel de Joanny.

³⁷⁸ Cécile Dauphin, "Les correspondances comme objet historique", *Sociétés et représentations*, 2002/1, n°13, pp. 43-50.

³⁷⁹ Podcast de la séance 2 du 19/12/18, « Correspondance entre les murs », intervention de Elsa Génard, « Je t'écrirais plutôt trois fois qu'une si cela dépendait de moi ». Liens épistolaires et liens familiaux en prison. (France, fin XIXème siècle, années 1930). <https://ia801505.us.archive.org/18/items/CommunicationElsa.3gp/Communication%20Elsa.m.p3>, consulté le 09/04/2020.

³⁸⁰ AML 2497W4 Dossier individuel de Christian.

de ses enfants, en explique la cause : « Ce sont des enfants que le départ de leur papa a terriblement éprouvé car ils l'adoraient [...] ils craignaient leur papa et ils travaillaient un peu pour lui faire plaisir »³⁸¹. Par sa correspondance, cette mère exprime à la fois son attachement pour ses enfants mais aussi celui de ces derniers pour leur père. Les lettres peuvent être directement adressées aux enfants eux-mêmes, notamment lorsqu'il s'agit de cartes postales, et témoignent aussi de l'attachement des proches aux internes. En effet, Michelle Perrot met en lumière le « rôle massif » joué par la carte postale à partir de 1900. La fréquence de son usage montre comment « avoir des nouvelles, fréquentes, régulières et surtout « fraîches » est devenu un besoin » notamment pour les familles dispersées³⁸². Le cas de la mère de Jean-Marc, entré à six ans à l'internat en 1980, symbolise véritablement cette dimension. De fait, le dossier individuel de son enfant conserve plusieurs cartes et lettres qui lui sont destinées. La première comporte un petit mot assez court mais riche de sens pour notre propos : « Je veux que tu sois heureux, ne pense rien qu'à toi, ta maman qui t'aime ». La seconde carte est déjà plus longue et introduit plus de motifs. Elle témoigne d'un intérêt accru quant à l'évolution de son enfant mais aussi par la répétition de son amour pour lui, de l'affection portée par sa mère à son égard :

« Cher Jean-Marc, je t'écris pour recevoir de tes nouvelles. J'aimerais bien que tu m'écris une gentille lettre pour voir tes capacités. Je t'aime de tout mon cœur et j'aimerais te voir grandir et chose est sûre c'est que tu penses uniquement à toi. Grosses bises de ta maman qui t'aime ».

Dans la lettre suivante, la mère de Jean-Marc espère qu'il a « fait une bonne rentrée d'école » et lui annonce qu'elle passera le voir dimanche si cela est possible. Encore une fois elle l'embrasse, l'encourage à ne penser qu'à lui et à s'amuser. Enfin, dans une dernière carte postale, elle laisse un message plus concis : « Je t'aime de tout mon cœur, je te vois partout »³⁸³. Cette mère, indisponible pour l'éducation de son fils car malade, semble donc très mal vivre l'éloignement de ce dernier.

La multiplication des lettres et leur caractère très affectueux montrent tout de même que la séparation physique que représente le placement à l'internat Favre n'est

³⁸¹ *Ibid*

³⁸² Michelle Perrot « La vie de famille » in Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, V, De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Seuil, 1999. pp.187-192. p.188.

³⁸³ AML 2497W3 Dossier individuel de Jean-Marc.

pas forcément synonyme de rupture des liens familiaux. Au contraire, l'institution semble plutôt être, notamment dans cette dernière période, le lieu d'une recomposition perpétuelle des liens familiaux dans le but d'une prise en charge efficace des enfants. Sans conclure à une réussite permanente, l'internat Favre cherche bien à (re)composer avec les liens familiaux qui unissent les enfants à leurs proches dans le but de proposer une prise en charge conforme aux attentes de chacun.es des acteurs présents au sein de l'institution.

Bilan : L'internat Favre, combinaison d'une formule institutionnelle et familiale, au service de la prise en charge des enfants

L'institution municipale, entre 1945 et 1991, connaît à la fois des permanences et des mutations dans la manière dont elle se conçoit et appréhende ses différents interlocuteurs. D'abord, on peut noter que l'internat maintient ses prérogatives sociales : sa mission principale est toujours de proposer aux enfants issus de familles vulnérables un cadre vie sain, propice à leur éducation et à leur instruction primaire. Néanmoins, l'établissement s'est peu à peu spécialisé dans les placements éducatifs courts, plus à même d'aider les enfants à bien démarrer leur scolarité obligatoire ou à faire face à des situations sociales ou personnelles déstabilisantes. Dans cette optique et face à l'affirmation des institutions gouvernementales d'assistance, l'internat a dû s'adapter aux mutations sociales et médicales du champ de l'enfance en faisant appel à un nouveau personnel spécialisé dans l'accueil d'enfants en difficulté. Ce dernier, conformément à la volonté de l'internat et aux attentes parentales, est un médiateur des relations familiales à l'œuvre au sein de l'institution.

En effet, l'internat Favre perpétue sa politique de conciliation avec les familles et l'accentue même avec l'influence des autres institutions et spécialistes dédiés à la question de l'enfance en difficulté. Plus que jamais dans l'histoire de l'internat, les familles ont été des interlocutrices privilégiées. Dans le but premier de favoriser le placement de leurs enfants à l'internat et de mener à bien sa mission, l'institution n'a eu de cesse de composer avec ses propres attentes et celles des parents de ses internes. Les archives conservent les traces du dialogue incessant entre les familles et le personnel de l'internat. L'intérêt porté aux familles par l'institution concerne également les rapports familiaux à l'œuvre entre les enfants et leurs parents. Leur

maintien, leur accompagnement et leur redéfinition est un des objectifs visés par les différents acteurs gravitant autour de l'internat. Dès lors, l'effusion des signes affectifs au sein des dossiers montre bien comment le placement en institution peut influencer les ruptures et les continuités des liens familiaux en institution.

Conclusion générale

Pour conclure cette étude, il est intéressant d'évoquer le présent de l'internat Favre. Si en 2015 l'institution a fermé ses portes sous sa forme municipale, il n'empêche que dès l'année suivante l'internat a rouvert sous le nom d'internat Chazière. Financée et dirigée désormais par la métropole de Lyon, l'institution a cependant gardé les mêmes prérogatives que par le passé. En effet, l'internat social scolaire Chazière se destine à accueillir, avec accord des parents, des enfants scolarisés en primaire ou au collège qui bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Dès lors, certains traits de ce mémoire, à savoir la reconstitution des origines de l'institution municipale, son fonctionnement et ses missions mais aussi leur évolution s'inscrit dans une histoire au long court qui porte encore des traces dans les réalisations actuelles de politiques d'assistance à Lyon.

Retracer l'histoire de l'internat Favre nous a permis également de mettre en lumière les interactions entre les différents acteurs et institutions de l'assistance aux enfants vulnérables. Parfois similaires dans leurs attentes et des leurs pratiques, ces derniers ont en commun la volonté de proposer à des enfants en difficultés pour des raisons multiples un placement dans un cadre de vie sain et propice à leur instruction. L'originalité de ce travail sur l'internat Favre, au-delà de son caractère historique inédit, revient surtout à la place qu'occupe les familles au sein de l'institution. Privilégiant une approche des parcours de vie à travers l'exploration des dossiers individuels des internes, notre étude s'est notamment concentrée sur la compréhension du placement par leurs principaux intéressés : les enfants et leurs familles. Loin d'une histoire purement institutionnelle de l'œuvre municipale, nous avons plutôt orienter nos recherches sur l'articulation des rapports de pouvoir à l'œuvre entre les différents individus gravitant autour de l'internat. Après les confrontations de modèles de prise en charge au sein des différentes institutions d'assistance dédiées aux enfants, c'est la rencontre entre le personnel de l'internat et les familles des internes qui a été au cœur de notre développement. Dans cette

perspective, l'internat Favre est devenu un laboratoire d'analyse propice des liens familiaux.

De fait, la richesse des archives notamment dans leur dimension biographique rendait possible une étude des liens familiaux en institution. En cet instant de bilan, nous espérons avoir pu mettre en valeur la perpétuelle reconfiguration des liens familiaux à l'œuvre au sein de l'internat. Loin d'une image de cloître ou de prison, l'institution lyonnaise a toujours mis l'accent sur le dialogue entre la famille, les enfants et le personnel de l'établissement. Dès lors, cet aspect a pris peu à peu une place centrale dans la pratique administrative de l'internat faisant des liens affectifs entre enfants et proches un véritable leitmotiv des dossiers individuels constitués après la Seconde Guerre mondiale. Cette sensibilité des professionnels exerçant à l'internat à la question des liens familiaux est une marque des attentes sociales quant à l'enfance qui s'est peu à peu constituée à l'époque contemporaine. Néanmoins cet intérêt n'interdit pas une certaine méfiance voire des jugements négatifs sur les familles des internes sur leur capacité à être de bons parents de part leur genre, leur race ou leur classe. Dès lors, la place ambiguë occupée par les orphelin.es pauvres au début de la période étudiée, à la fois suspecte et porteuse d'espoir dans les politiques de publiques d'assistance semble être désormais dédiée aux enfants issus de l'émigration. Pour autant, l'exploration des archives de l'internat montre bien toutes les nuances possibles quant au traitement des familles et de leurs enfants par le personnel de l'établissement. La perpétuation des liens familiaux prime toujours, quels que soient les rapports de domination à l'œuvre dans la relation entre parents et personnel de l'internat.

Néanmoins, ce travail sur l'internat Favre pourrait encore être complété. L'ensemble du fond d'archives n'a pas été dépouillé ni traité pour réaliser ce mémoire. Les dossiers individuels notamment sont encore porteurs de nombreuses informations qu'il n'a pas été possible de rendre compte ici. De plus, un élargissement du corpus des sources serait bénéfique à une compréhension plus fine des réalités de chacun.es des enfants et de leurs familles. On peut noter cependant que le traitement des archives a sans cesse repositionné les interrogations initiales guidant ce travail. Certaines n'ont pas pu aboutir à une réflexion poussée dans cette étude. Leur évocation ici cherche à rendre compte des multiples voies de recherches, encore inexplorées, mais potentiellement porteuses d'une compréhension plus complète de

l'internat Favre et de sa richesse historique. Deux voies, dans la continuité des renouvellements historiographiques récents, semblent particulièrement propices.

Tout d'abord une étude plus poussée du travail de care exercée par les mères des internes mais aussi par les travailleuses au sein de l'internat serait intéressante. L'analyse des situations socio-professionnelles des parents au cours de ce travail a mis en valeur l'importance des emplois du care dans l'éventail des professions représentées. Face à ce constat, et dans une démarche d'études sur le genre, il serait envisageable d'appréhender plus précisément le transfert du travail de care auprès des enfants des mères aux monitrices et éducatrices de l'internat. Tout laisse à penser que si ces mères font appel à au placement à l'internat c'est bien à cause de l'indisponibilité due à leur travail de soin. Parallèlement, un examen plus ample de la dimension matérielle de l'éducation des enfants à l'internat, notamment les soins corporels, réalisés.es par les éducatrices et monitrices pourrait enrichir la compréhension du travail de care. Cette question du transfert du travail de care est actuellement travaillée en sociologie, en particulier par Caroline Ibos. Ses recherches sur la globalisation du travail de care montre comment des femmes pourvoyeuses de care issues de pays en développement partent dans des pays développés pour remplacer les femmes, aisées et demandeuses de care, pour leurs enfants ou leurs parents³⁸⁴. Cette réflexion sur les effets du genre dans le monde du travail pourrait se poursuivre au sein de l'internat par l'analyse des postes occupés par chacun selon leur sexe à la fois au niveau de la direction mais aussi dans le travail social ce qui permettrait de mettre en lumière les rapports de pouvoir au sein même du personnel de l'institution.

Ensuite, dans un autre ordre d'idée, ce mémoire aurait gagné en grandeur par un plus grand usage de la méthode comparative. Effectivement, si nous avons envisagé d'autres institutions et leurs influences, il serait aussi intéressant de comparer plus précisément l'internat Favre avec les autres réalisations municipales à destination des enfants à l'instar de l'internat du Vernay ou encore des colonies de vacances. Ces différentes structures mettent-elles en pratique les mêmes idées et sont-elles dédiées à un public similaire ? Au contraire, l'internat Favre occupe-t-il une place particulière au sein des œuvres municipales d'assistance ? Ce rapprochement à d'autres institutions pourrait également concerner les réalisations charitables et

³⁸⁴ Caroline Ibos *Qui gardera nos enfants ? Les nounous et les mères*, Paris, Flammarion, 2012.

privées nées à la même époque comme la société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance, étudiée par Dominique Dessertine³⁸⁵. Cette association, comme l'internat Favre, a connu de nombreuses mutations mais existe encore aujourd'hui et porte aussi l'héritage de plus de cent ans d'histoire.

³⁸⁵ Dominique Dessertine, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890 - 1960). Face à l'enfance en danger, un siècle d'expérience de l'internat et du placement familial*, ERES, 1990.

Catalogue de sources

Ce travail sur les liens familiaux en institution est issu de l'exploitation du fond archivistique de l'internat Favre conservé aux archives municipales de Lyon. Ces sources sont extrêmement denses et s'étendent d'une période allant de 1884 aux années 2000. Elles restent encore largement inexplorées à ce jour par les historiens. La liste de cartons et leur description sommaire ci-dessous retrace le cheminement archivistique accompli au cours de ce travail et ne vise pas l'exhaustivité. Elle est également le fruit d'une sélection et ne témoigne pas de l'ensemble de ce qui a pu être dépouillé aux archives mais seulement de ce qui a été utilisé dans la rédaction de ce mémoire.

Dans cette perspective, le classement qui suit ne vise pas à répertorier l'ensemble des documents disponibles, au contraire, il s'agit de mettre en valeur les documents utilisés dans cette recherche et permettre à ceux et à celles qui voudraient entreprendre un travail sur l'internat de disposer d'une première approche thématique de ces sources. Au vu de cette étude, deux grands axes d'exploration se sont dégagés.

Le premier axe d'exploitation des sources recense les documents permettant de comprendre le contexte de création de l'institution, ses différentes mutations à travers le temps et ses liens avec le public qu'elle accueille. Ce sont donc les sources mobilisées dans le cadre de l'élaboration de l'histoire institutionnelle de l'internat Favre bien que le classement dans cette catégorie ne veuille pas dire qu'aucune information sur les liens familiaux n'ait été glané dans ces documents. Cet axe regroupe les documents comme les compte-rendus du conseil municipal de Lyon à propos de l'internat, les règlements successifs, les décisions émanant du conseil d'administration de l'institution ou encore des correspondances entre les directeurs et directrices de l'internat et les différents services de la mairie à propos de la logistique de

l'établissement. La lecture de ces documents permet également de percevoir les postures assumées par l'institution auprès des familles et de leurs enfants.

744WP/68/1 et 744WP/68/2 1871-1899 LEGS CHAZIÈRE : Création d'un orphelinat de jeunes filles : fondation de l'établissement : correspondance 1871-1888, acquisition de propriétés : textes officiels, plans, correspondance 1881-1895.

744WP/69/1 et 744WP/69/2 1890-1925 ORPHELINAT MUNICIPAL DE JEUNES FILLES : Organisation et fonctionnement : textes officiels, correspondance 1890-1899, correspondance 1900-1911 - Transformation de l'orphelinat municipal de la Croix-Rousse en internat municipal sous le nom d'internat Adolphe Favre : textes officiels 1925.

1896WP/26 1983-2001 Suivi des internats municipaux. Internat Favre.- 90e anniversaire, conflit entre employés, accident scolaire : déclarations d'accident, carte de commémoration, brochure « De l'orphelinat à la maison d'enfants à caractère social... », dessin de l'internat, copies de coupures de presse, correspondance (1984).- Historique, statistiques, fonctionnement : notes, brochure, correspondance (1980-2001).

2495WP/6 1895-1944 Caisse d'Epargne Jeunes Filles (1911-1924), cartes d'alimentation (1944), dépenses par enfant (1926-1928), registre de correspondance (1895-1903), registre d'infirmerie.

2495WP/37 1962-1996 Règlement intérieur.

2628WP/1 1980-2013 Administration. - Présentation de l'établissement : brochures, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, historique (1994-2008).- Conseil de surveillance : rapport (1980-1986).- Projet de service : rapport au comité technique paritaire (2009).

2495WP/4 1895-1994 Fonctionnement, objectifs, rapports (1991-1994). Répertoire des procédures. Règlements : arrêtés du Maire, notes, correspondance (1908-1925). DASS : statistiques, notes, correspondance (1972-1978). Comptabilité : registres (1899-1911).

960WP/8/2 1925-1937 EDIFICES COMMUNAUX : internats (Adolphe Favre, du Vernay, Brignais) : projet d'agrandissement, projet d'une pouponnière, travaux d'aménagement et de réparation : rapports, correspondance, pièces comptables, marchés publics, plans, arrêtés, affiches 1925-1937.

- 469WP/17 1887-1898 ORPHELINAT : Orphelinat Chazières : construction, entretien: correspondance, plans, devis, affiche, soumissions, cahiers des charges, délibérations, arrêtés, procès verbaux d'adjudication 1887-1898
- 944WP/28 1900-1913 Établissements d'enseignement : orphelinat Chazière (quartier de la Croix-Rousse) : projet de construction : correspondance, procès verbaux d'adjudication, affiches, arrêtés... 1900-1913
- 419WP/35 1958-1962: ÉDIFICES COMMUNAUX : internats (Adolphe Favre, de Tourvielle, du Vernay) : réparations et entretien 1958-1962
- 428WP/49 1975-1981 Établissements d'enseignement : groupes scolaires, internat Adolphe Favre entretien, aménagement, réparations 1975-1981.
- 923WP/358/1 1917-1920 ÉDIFICES À USAGE DE SERVICES D'ASSISTANCE ET PRÉVOYANCE: agrandissement de l'orphelinat municipal rue Adolphe Favre: correspondance, rapports, plans, délibérations, procès-verbal de mensuration, acte de vente, arrêtés, cahier des charges, procès-verbal d'adjudication 1908-1911.
- 218WP/8 1935-1977 : AFFAIRES SOCIALES : internat Adolphe Favre : fonctionnement, aménagement et fonctionnement de la villa « les Fougères » (prévisions budgétaires, travaux, règlement général), acquisition de la propriété Rambaud pour extension, legs Labaty, accident mortel de l'enfant Marie-Louise DOP 1935-1977.
- 2494W/1-2494W31 : photographies 1955-1989

Le second axe archivistique de cette recherche rassemble les documents relatifs à la compréhension du public accueilli au sein de l'internat. Les sources permettant de dresser les portraits des enfants et de leurs familles ont été recensées. Il s'agit pour la grande majorité des dossiers individuels des enfants radiés avant 1991, des correspondances entre les familles, les services municipaux et les directeurs et directrices mais aussi des registres de présence des enfants au sein de l'institution. L'ensemble de ces documents ont été traité de manière quantitative et qualitative. C'est de ce traitement que sont issus les graphiques ponctuant ce mémoire. Néanmoins, ici encore cette liste se limite aux sources exploitées dans cette étude.

Dans l'optique de ce travail sur les liens familiaux en institution, une concentration particulière sur les dossiers individuels a été faite car ils donnent accès aux situations particulières de chaque enfant et de sa famille par le biais de l'accueil

à l'internat. En effet, l'usage de la procédure administrative au sein de l'institution permet de saisir une trace des situations familiales des enfants accueillis à l'internat. De plus, l'atout majeur de telles sources réside dans la parole des familles et parfois des enfants conservées dans ces dossiers. Ainsi, la constitution d'un corpus comprenant les dossiers individuels des enfants ayant un patronyme commençant par la lettre A et B a permis d'explorer 27 cartons et 663 cas d'enfants. Ce choix s'explique par l'impossibilité de créer un corpus représentatif de toutes les lettres ou de toutes les périodes en amont de l'exploitation des dossiers de par le référencement des documents aux archives. L'examen de l'ensemble des 109 cartons relatifs aux dossiers individuels était également très difficile de par le temps nécessaire à un tel travail et par l'interdiction de reproduction des sources car soumises à un droit de dérogation. Par ailleurs, la lettre B étant la lettre la plus courante dans les initiales des noms français, son exploitation confère une certaine légitimité à ce choix.

Les dossiers individuels se composent généralement de la manière suivante. On retrouve de manière systématique l'état civil et le suivi médical de l'enfant. De manière courante, ils présentent également des documents relatifs à la scolarité de l'enfant avec les bulletins et remarques renseignés par son ou sa professeur.e. De la même manière, on constate la présence des demandes de placement et les dossiers d'inscriptions remplis par les parents de l'enfant. Enfin, ponctuellement, les dossiers peuvent contenir des correspondances entre les directeurs et directrices de l'établissement et les familles voire d'autres documents relatifs aux enfants comme des coupures de journaux ou des cartes postales.

744WP/68/3 1897-1910 LEGS CHAZIÈRE : - Orphelinat municipal : demandes d'admissions pour des jeunes filles dans cet établissement : pièces constitutives des dossiers, certificats médicaux, correspondance 1897-1910.

747WP/84 1920-1937 INTERNAT MUNICIPAL ADOLPHE FAVRE : - Sorties : dossiers individuels : classement alphabétique A-B : pièces constitutives des dossiers, correspondance 1920-1937

747WP/85 1917-1937 INTERNAT MUNICIPAL ADOLPHE FAVRE : - Sorties : dossiers individuels : classement alphabétique C-D : pièces constitutives des dossiers, correspondance 1917-1937

- 747WP/86 1920-1937 INTERNAT MUNICIPAL ADOLPHE FAVRE : - Sorties :
dossiers individuels : classement alphabétique E-L : pièces constitutives des
dossiers, correspondance 1920-1937
- 747WP/87 1918-1937 INTERNAT MUNICIPAL ADOLPHE FAVRE : - Sorties :
dossiers individuels : classement alphabétique M-S : pièces constitutives des
dossiers, correspondance 1918-1937
- 747WP/88/1 1919-1937 INTERNAT MUNICIPAL ADOLPHE FAVRE : - Sorties :
dossiers individuels : classement alphabétique T-Z : pièces constitutives des
dossiers, correspondance 1919-1937
- 747WP/88/2 1919-1939 INTERNAT MUNICIPAL ADOLPHE FAVRE :
Fonctionnement : procès-verbaux du Conseil d'Administration, procès-verbaux
du Conseil de Surveillance 1919-1939
- 747WP/182 1917-1937 ASSISTANCE : - Internat municipal Adolphe Favre : sorties
des filles orphelines : classement alphabétique au patronyme : registre 1917-
1937
- 747WP/183 1918-1937 Internat municipal Adolphe Favre : sorties des garçons
orphelins: classement alphabétique au patronyme : registre 1918-1937
- 747WP/74/4 1918-1921 Orphelinat municipal : apprentissage, propositions des
employeurs, placement des pupilles : correspondance 1918-1921
- 2495WP/22 1912-1928 Autorisation de sortie (garçons) : registre
- 2495WP/23 1909-1928 Autorisation de sortie (filles) : registre.
- 2497W/1-2497W/109 1920-1991 Internat municipal Adolphe Favre. Suivi des
enfants radiés avant 1991

ANNEXES

Règlement pour le service intérieur de l'orphelinat municipal de
Jeunes Filles, Lyon, 1895.
AML 744WP069

Le Maire de Lyon, Commandeur de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique ;

Vu l'article 4 de la loi du 13 juin 1790 et le titre V de la loi du 24 vendémiaire an XI sur le domicile de secours ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon du 28 septembre 1893 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

ARRÊTE : Un orphelinat municipal de jeunes filles est ouvert à Lyon, rue Chazières, 48.

CHAPITRE PREMIER

But de l'Orphelinat. - Conditions d'admission et sortie des élèves.

ARTICLE PREMIER

L'Orphelinat a pour but de recueillir les jeunes filles pauvres nées à Lyon, de parents français et lyonnais, âgées de 4 ans au moins et de 13 au plus, orphelines de père et de mère ou de mère. L'Administration se réserve le droit d'admettre des orphelines de père et de mère.

ARTICLE 2

Les enfants admises dans l'Orphelinat seront entretenues gratuitement. Elles recevront une éducation morale et une instruction primaire et professionnelle, et seront conduites aux écoles municipales. Suivant leurs aptitudes, elles pourront recevoir une instruction primaire supérieure.

ARTICLE 3

Les demandes d'admission à l'Orphelinat doivent être adressées au Maire de Lyon, et accompagnés des pièces suivantes ;

- 1° Un certificat médical constatant que l'orpheline n'est atteinte d'aucune maladie contagieuse ou incurables ;
- 2° Son bulletin de naissance ;
- 3° Le bulletin de décès de ses père ou mère, ou de l'un ou de l'autre
- 4° Un certificat d'indigence délivré par M. l'Adjoint de l'arrondissement du lieu de domicile de la postulante.

ARTICLE 4

Les admissions sont prononcées par le Maire ou son délégué.

ARTICLE 5

A son arrivée à l'établissement, chaque orpheline, après son inscription, sera baignée avec soin, aura les cheveux visités et revêtira l'uniforme de l'Orphelinat.

ARTICLE 6

Les pupilles ne pourront rester dans l'établissement que jusqu'à 18 ans, et l'Administration, dès l'âge de 16 ans, devra s'occuper de leur placement. Elle continue à veiller sur elles après leur sortie et les patronne.

CHAPITRE II

Organisation intérieure

ARTICLE 7

L'organisation intérieure se compose :

1° D'un Conseil d'administration dont les fonctions sont gratuites ;

2° Du personnel qui comprend :

Un Directeur Fr. 2,400

Une sous-Directrice 1,000

Une lingère 600

Une cuisinière 500

Trois femmes de services 400 l'une.

Un concierge-jardinier 1,500.

Les trois femmes de service comprennent une couturière, une blanchisseuse et une repasseuse.

Tous ces agents sont nommés par le Maire, après avoir été présentés par la Directrice et agréés par le Conseil d'Administration.

Leur traitement et les autres avantages attachés à leur emploi sont déterminés par l'arrêté de nomination.

Le maire a la faculté de créer tous les emplois que l'intérêt du service commande, et d'augmenter le traitement du personnel suivant le mérite de chacun d'eux.

CHAPITRE III

Conseil d'administration

ARTICLE 8

Le conseil d'administration est composé de neuf membres ; il est nommé par le Conseil municipal, et placé sous la présidence du Maire, président-né.

Chacun de ces membres est nommé pour six ans.

Le Conseil d'administration se renouvelle par tiers tous les deux ans ; les deux premiers renouvellements ont lieu par voie du sort, l'autre tiers à l'ancienneté.

Les membres sortant peuvent être réélus.

Les Conseillers municipaux ne sont élus membres du Conseil d'administration de l'Orphelinat que comme Conseillers et non comme citoyens, et par suite, devront être renommés au commencement de leur nouveau mandat, s'ils sont réélus Conseillers municipaux.

Le Maire ou l'Adjoint délégué à l'assistance publique en est le Président.

Après chaque renouvellement, le Conseil d'administration nomme son Vice-Président et son Secrétaire.

ARTICLE 9

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de toutes les parties du service intérieur de l'Orphelinat.

Il est appelé à donner son avis sur le budget, sur les comptes et sur les actes relatifs à l'administration de l'Orphelinat.

Il signale, en outre, dans ses délibérations, toutes les infractions aux lois et règlements, et indique les améliorations dont l'établissement lui paraît susceptible.

Il donne officiellement au Maire tous les avis qu'il croit utiles dans l'intérêt du service. Les avis officiels sont formulés dans les délibérations prises à la majorité des voix. Ces délibérations sont transcrites par le Secrétaire du Conseil sur un registre *ad hoc*, dont une copie est envoyée au Maire, à l'appui des propositions du Conseil d'administration.

Aucune délibération ne pourra être prise sans la présence de six membres au moins.

ARTICLE 10

Le Conseil d'administration est chargé de son règlement intérieur.

ARTICLE 11

Le Conseil se réunit une fois par mois dans l'une des salles de l'Orphelinat. Il est, en outre, convoqué par le Président chaque fois que les besoins du service l'exigent.

La Directrice de l'Orphelinat n'assiste pas aux séances du Conseil. Toutefois, avant l'ouverture de chaque séance, elle donne au Conseil tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin, et reste à sa disposition.

ARTICLE 12

Le Conseil fait chaque année un rapport d'ensemble sur l'Orphelinat, tant au point de vue de la situation morale du personnel et des orphelines, qu'au point de vue matériel et du fonctionnement de tous les services.

Ce rapport est adressé au Maire, le premier mardi de janvier au plus tard.

Ce rapport sera inséré au compte moral.

CHAPITRE IV

De la Direction

ARTICLE 14

La Directrice est chargée, sous l'autorité du Conseil d'administration :

- 1° De l'administration intérieure de l'Orphelinat ;
- 2° De l'exécution des règlements généraux et particuliers ;
- 3° De veiller à l'exécution des marchés pour les différentes fournitures
- 4° De désigner les orphelines qui peuvent aider au service de l'établissement. Elle établit un roulement par ordre de tour chaque samedi.
- 5° Les attributions et fonctions du personnel seront fixées par le Conseil d'administration et soumises au Conseil municipal.

ARTICLE 15

L'action de la Directrice, comme chef d'établissement, s'étend à toutes les parties du service. Tous les employés lui sont subordonnés et doivent lui obéir d'une façon absolue, sans réplique ni discussion.

ARTICLE 16

La Directrice remplit également les fonctions d'économe : elle préside l'achat des aliments, en surveille l'emploi et en fait la répartition entre les orphelines et le personnel de la maison ; elle préside aussi à l'achat, à la confection et à la distribution des effets d'habillement, de lingerie, de literie, etc.

ARTICLE 17

La Directrice est chargée de pourvoir à tout ce qui concerne le bon ordre et la police de l'établissement.

ARTICLE 18

Elle est aidée dans cette surveillance par la sous-Directrice, placée directement sous son autorité.

Pendant l'absence de la Directrice, la sous-Directrice est responsable de toutes les infractions au règlement et lui en rend compte.

ARTICLE 19

La Directrice ne peut recevoir des fournitures que des personnes avec qui l'Administration municipale a passé des marchés réguliers, ou qui ont été agréées par elle.

En cas de difficulté avec les fournisseurs, elle en réfère au Conseil d'administration, qui statue.

ARTICLE 20

Elle a garde de tous les magasins, de la lingerie et du vestiaire et de la surveillance de la cuisine.

ARTICLE 21

Elle est chargée de veiller à l'entretien et à la conservation du mobilier. Elle dresse l'inventaire général du mobilier de l'Orphelinat, et le récolement en est fait, chaque année, au mois de janvier, en présence de deux membres du Conseil d'administration.

Nul objet porté sur les inventaires ne peut être retranché que par suite de procès-verbaux de destruction et d'usure, rédigés par la Directrice et signés par deux membres du Conseil d'administration.

ARTICLE 22

Elle exige que le personnel placé sous ses ordres lui rende compte des moindres incidents qui pourraient l'éclairer sur la conduite et la moralité des orphelines, et statue.

ARTICLE 23

La Directrice est dépositaire de toutes les clefs de l'établissement. Elle ouvre seule la boîte aux lettres placée à l'entrée de la maison et en fait la distribution aux orphelines selon qu'elle le juge convenable.

ARTICLE 24

La correspondance avec le Maire n'appartient qu'à la Directrice.

ARTICLE 25

En cas de décès d'une orpheline, la Directrice se conforme à l'article 80 du Code civil, en donnant avis du décès à la Mairie du 4^e arrondissement, en même temps qu'au Maire.

ARTICLE 26

Elle est tenue d'avoir les registres suivants :

1° Un registre matricule contenant le nom des orphelines avec les indications suivantes ;

- a) Le numéro d'admission ;
- b) Le nom patronymique ;
- c) Les prénoms ;
- d) L'âge ;
- e) La date de l'entrée ;
- f) Les antécédents ;
- g) Le nom et la demeure des parents ou du tuteur légal ;
- h) Le détail des objets appartenant à l'enfant ;
- i) La date de sortie ;
- j) Les causes de la sortie ;
- k) Les renseignements qu'on aura pu obtenir sur la situation de l'orpheline après sa sortie ;
- l) Des notes sur la conduite des orphelines

2° Un livre d'inventaire du mobilier et du matériel de l'Orphelinat

Les renseignements h et i pourront faire l'objet de carnet spéciaux.

3° Un journal de menues dépenses.

4° Un relevé de factures.

5° Un livre de la vente des produits du jardin, dont le jardinier aura le double et sur lequel la Directrice inscrira chaque somme au moment où elle en fera recette.

6° Un livre du produit du travail des orphelines et de sa répartition entre elles.

ARTICLE 27

A la fin de chaque mois la Directrice adresse au Maire un état du mouvement de la population de l'Orphelinat.

CHAPITRE V

Personnel

ARTICLE 28

L'éducation morale et professionnelle est donnée dans l'établissement par le personnel, sous l'autorité de la Directrice.

ARTICLE 29

L'éducation professionnelle comprend tous les travaux de première nécessité, tels que : lingerie, couture, blanchissage, repassage, raccommodage, cuisine, soins du ménage, en un mot toutes les occupations propres aux femmes.

ARTICLE 30

Le personnel remplit des fonctions spéciales désignées par la Directrice. Ces fonctions comprennent : l'entretien du linge, la confection des vêtements, le nettoyage des locaux, la surveillance des dortoirs, préau, infirmerie, salle de bains, etc.

En un mot, la surveillance active et continue des enfants, l'enseignement professionnel et les nettoyages de la maison.

ARTICLE 31

La sous-Directrice ne doit jamais quitter les enfants. Elle préside au lever, aux repas, aux récréations, au coucher.

Elle accompagne les enfants à l'école. Elle fait minutieusement, avant le départ, la visite de propreté de chacune d'elles ; elle va les chercher. Elle donne les bonnes notes et les punitions, après s'être entendue à cet égard avec la Directrice.

ARTICLE 32

Elle réunit, dans un lieu affecté à cet effet, les enfants de 13 à 14 ans qui ne vont plus aux écoles. Chaque jour, pendant 1 heure, elle leur donne une leçon spéciale, soit de calcul mental ou de tenue de livres, d'hygiène, d'économie domestique, de coupe et d'assemblage, soit une dictée ou une composition française. Elle leur apprend, par l'enseignement pratique, les différents points de couture, de raccommodage, la marque sur canevas et sur le linge, le tricot, le crochet, la broderie, etc. Chaque jour, une pièce de couture doit être distribuée et, après la leçon spéciale, doit être rangée dans un carton qui sera conservé. Une composition est faite chaque mois.

La sous-Directrice réunit et surveille, à l'étude du soir, les enfants qui vont à l'école.

ARTICLE 33

La couturière et la lingère réunissent à l'ouvrage les jeunes filles de 14 à 18 ans pour l'enseignement professionnel qu'elles désirent embrasser. On y fera tous les travaux de lingerie et de confection de la maison ; on pourra recevoir de l'ouvrage du dehors, afin d'occuper constamment et de rendre les orphelines habiles de leur état. Selon le mérite et le travail de chacune d'elles, le produit leur en sera réparti chaque semaine et placé à leur nom à la Caisse d'épargne.

ARTICLE 34

Tous les travaux de la maison, de la cuisine, blanchissage, repassage, locaux seront faits par les orphelines, par ordre de tour, sous la direction du personnel spécial.

ARTICLE 35

La lingère ou repasseuse a la garde de la lingerie, sous l'autorité de la Directrice, ainsi que des effets d'habillement en service. Elle est chargée du pliage, de la visite du linge qui sera raccommodé à l'école d'enseignement, du repassage du linge des enfants et de la maison, lequel doit toujours être tenu en parfait état. Elle est aidée, dans ce service, par les enfants de la semaine.

ARTICLE 36

La blanchisseuse et les enfants qui lui ont été données comme aides font chaque jour une petite lessive, à l'aide d'une lessiveuse, dans la buanderie de l'établissement. On lave 4 heures par jour. On étend ensuite le linge qui, aussitôt sec, est porté par les blanchisseuses au repassage, pour être visité, raccommodé, plié ou repassé selon le besoin.

ARTICLE 37

La cuisinière fait les provisions et à la complète charge de la cuisine, avec les enfants qui lui sont données comme aides.

Elle devra se conformer absolument aux menus du jour, aux proportions indiquées au tableau et aux ordres qu'elle aura reçu de la Directrice. Elle tiendra dans une très grande propreté tous les récipients et ustensiles de cuisine. La cuisine sera lavée deux fois par semaine et les réfectoires chaque samedi.

ARTICLE 38

Les femmes de service sont spécialement préposées au service de propreté de l'établissement, qui devra toujours être parfaitement tenu. On balayera chaque jour les dortoirs, lavabos, salles, escaliers, vestibules. Chaque samedi, les parquets seront brossés, les vitres lavées où besoin sera, les vestibules et escaliers lavés, les cuivres et les fourneaux nettoyés. A défaut de concierge, on adjoindra deux aides, chaque samedi, pour le complet nettoyage de la maison.

ARTICLE 39

Le concierge-jardinier veille à ce que la porte d'entrée soit constamment fermée. Il ne doit laisser sortir aucune orpheline, sous quelque prétexte que ce soit, sans l'autorisation de la Directrice.
Il ne doit leur remettre, sans l'autorisation de la Directrice, qui en prendra d'abord connaissance, aucune missive ou paquet.
La clef dite de sûreté est remise, chaque soir, à la Directrice.

ARTICLE 40

Le concierge-jardinier ne doit laisser entrer personne sans une permission de la Directrice. Cette disposition n'est pas applicable aux autorités municipales, aux membres du Conseil d'administration, aux fonctionnaires et employés de l'Orphelinat et aux fournisseurs de la maison.
Il est également chargé du balayage, du lavage des vitres, escaliers, vestibules, et de tous les gros travaux de nettoyage de la maison, suivant les indications données par la Directrice.
Il doit veiller à ce qu'aucun panier ou paquet ne sorte de l'établissement sans une autorisation écrite de la Directrice.

ARTICLE 41

Le concierge-jardinier est chargé du clos qui produit les légumes nécessaires à l'orphelinat, des arbres fruitiers, etc. Il est également chargé de l'entretien de la propriété et des caves.

Mais, à cause de l'étendue du clos, il sera distrait le moins possible des travaux du jardinage. Cependant, il devra casser le bois, monter le charbon, allumer et fermer le gaz, ouvrir et fermer les robinets de conduites d'eau.

Il fera aussi, lorsque la Directrice le jugera à propos, les courses au dehors, et nettoiera chaque jour le parloir et le bureau ; l'hiver, il allumera les feux du parloir, du bureau, de la classe, selon les ordres de la Directrice.

ARTICLE 42

Le personnel est chargé, sous le contrôle de la Directrice, du service économique, des cuisines, de la lingerie, du vestiaire, etc. Il distribue, après les avoir reçus de la Directrice, les vêtements, les aliments et tous les objets nécessaires au service.

Il est également chargé, sous la surveillance expresse de la Directrice, des soins à donner aux orphelines malades, de la réception ainsi que la distribution des médicaments. La répartition du travail du personnel est confiée aux soins de la Directrice.

ARTICLE 43

Le personnel a, sous l'autorité de la Directrice et de la sous-Directrice, la police des réfectoires, dortoirs, préau, et généralement de tous les locaux occupés par les orphelines.

Il assiste à l'arrivée et à la classification des orphelines et veille à l'exécution des mesures de sûreté, de salubrité et de propreté prescrites à cette occasion.

ARTICLE 44

Lorsque les orphelines se mettent dans le cas d'être punies ou réprimandées, les femmes de service en rendent compte immédiatement à la sous-Directrice qui, après avoir fait comparaître les coupables, prononce la punition qu'elle juge convenable de leur infliger et en réfère à la Directrice, qui prononce en dernier ressort.

ARTICLE 45

Chaque quinzaine, selon l'ordre et le roulement indiqué par la Directrice, les femmes de service auront un congé qui s'étendra du repas de midi à l'heure du coucher. Si la femme de service préfère rentrer pour prendre le repas du soir, celui-ci sera facultatif, mais elle ne ressortira pas après.

Les absences momentanées des femmes de service ou autres sont autorisées par la Directrice.

Les congés de plus de trois jours sont accordés par le Maire, après avis de la Directrice.

ARTICLE 46

Toute personne de l'établissement qui se mettrait dans le cas d'être punie subirait la retenue de son salaire mensuel, en partie ou en totalité, avec ou sans suspension d'emploi, suivant la gravité de la faute.

Cette punition est infligée par le Maire, sur la proposition de la Directrice.

Toute personne de la maison qui se permettrait de dire des paroles inconvenantes contre l'autorité serait punie ; s'il y a récidive, elle serait suspendue par la Directrice, et révoquée, s'il y a lieu, par le Maire.

ARTICLE 47

Les femmes de service ont un costume qu'elles sont tenues de porter dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce costume est fourni, entretenu et renouvelé aux frais de l'Administration.

L'Administration leur fournira un costume par année, sauf la première année, où elles en recevront deux.

CHAPITRE VI

Du régime alimentaire.

ARTICLE 48

Le régime alimentaire sera fixé par le Conseil d'administration. Le menu des repas est fixé et notifié à la cuisinière par la Directrice chaque samedi pour toute la semaine suivante.

ARTICLE 49

Le régime alimentaire pour la sous-Directrice, la lingère, la cuisinière et toutes les femmes de service est le même que celui des orphelines.

Toutefois, il est accordé au personnel 50 centilitres de vin par jour et par personne.

ARTICLE 50

Le régime alimentaire se compose comme suit :

Pain de ménage à discrétion, potages, viandes, légumes et desserts.

La quantité de vin à distribuer aux orphelines varie suivant leur âge.

Le vin sera mélangé dans la proportion de 3 litres d'eau pour 2 litres de vin ; le mélange devra être fait avant les repas. On mettra trois bouteilles par table de dix.

La quantité ou ration de viande est de 250 grammes pour la journée.

Les légumes sont à discrétion.

Les restes devront être utilisés.

Les orphelines font quatre repas par jour.

ARTICLE 51

Le déjeuner a lieu à 7 heures un quart.

Le dîner, à 11 heures un quart.

Le goûter, à 4 heures un quart.

Le souper, à 6 heures et demie.

ARTICLE 52

L'ordinaire des enfants est composé de la façon suivante :

A déjeuner : potage.

A dîner : viande, légumes et dessert.

A goûter : fromages, fruits ou confitures.

A souper : potage, viande et dessert.

La Directrice devra, pour le souper, faire utiliser ce qui n'aurait pas été consommé au dîner.

Le dimanche et les jours de fête, il est accordé du café au lait pour le déjeuner.

Au goûter de chaque jour, il sera donné un petit pain frais.

ARTICLE 53

Les malades sont soumises au régime alimentaire qui sera déterminé par le médecin.

CHAPITRE VII

Du service médical.

ARTICLE 54

Le médecin attaché à l'établissement sera nommé par l'Administration municipale et mis à la disposition de la Directrice, qui réclamera ses soins suivant les circonstances. Dans ces conditions, il ne lui sera alloué, comme traitement, que le montant des honoraires produit par le nombre de visites qu'il aura faites et dont le prix aura été convenu d'avance.

ARTICLE 55

Le médecin inscrit ses prescriptions sur un registre contenant huit colonnes, savoir :

La première, le numéro du lit ;

La deuxième, le nom de la malade ;

La troisième, la maladie ;

La quatrième, le nombre de journées passées à la chambre et à l'infirmerie ;

La cinquième, le régime prescrit ;

La sixième, les remèdes internes ;

La septième, les remèdes chirurgicaux,

La huitième, le décès ou la sortie.

Le registre est signé par le médecin après chaque visite.

ARTICLE 56

L'inspection des médicaments est faite par le médecin aussi souvent qu'il le juge convenable.

ARTICLE 57

Le médecin inspecte les dortoirs, l'infirmierie, les salles d'études, les cuisines, etc., et propose tous les moyens de salubrité qu'il juge nécessaires. Il consigne ces mesures dans le cahier des visites.

ARTICLE 58

Chaque année, le médecin fait un rapport sur les maladies qui ont régné dans l'Orphelinat et sur leurs causes. Ce rapport est adressé au Maire, qui le communique au Conseil d'administration, s'il le juge à propos.

CHAPITRE VIII

Du service médical.

ARTICLE 59

Un local spécial est affecté au service de l'infirmierie.

ARTICLE 60

Les orphelines qui tombent malades sont traitées, s'il y a lieu, dans l'infirmierie. Le médecin, immédiatement prévenu, se rend auprès d'elles et décide, en cas de besoins urgents, leur transfert à l'hôpital et adresse un rapport spécial au Maire à ce sujet.

La nourriture des orphelines soignées à l'infirmierie est fournie sur la prescription du médecin.

ARTICLE 61

Les orphelines affectées de maladies cutanées ou dartreuses, si ces maladies sont persistantes et graves, ou exigent un traitement spécial, sont dirigées sur l'hospice de l'Antiquaille, pour y recevoir les soins que nécessitent leur état, et, dans ce cas, un rapport spécial doit être adressée au Maire.

CHAPITRE IX

Vêtements. - Ordre et propreté.

ARTICLE 62

Un uniforme est autorisé pour l'Orphelinat municipal de jeunes filles.

Les orphelines porteront la robe noire ornée de mauve au col et à la ceinture ; leur vêtement sera noir piqué de mauve et le chapeau noir garni de même nuance.

Le vêtement de chaque jour sera gris ; le chapeau d'été en grosse paille blanche sera orné d'un petit ruban violet.

ARTICLE 63

Le trousseau de chaque enfant comprend :

Draps 3 paires.

Serviettes de toilettes 6.

Chemises 6.

Camisoles de coton 6.

Paires de bas de laine 4.

Paires de bas coton 4.

Paires de souliers 2.

Paire de galoches 1.

Jupons de dessous 6 de coton et 2 tricotés.

Mouchoirs 12.

Tricots de coton 2.

Tricots de laine 2.

Pantalons 6.

Un manteau d'hiver 1.

Une veste d'été 1.

Une robe mérinos 1.

Une robe (laine grise) 1.

Tabliers noirs 2.

Un chapeau de paille 1.

Chapeau de feutre ou béret (1 chapeau de feutre et 1 béret).

Un démêloir et un peigne fin 1-1.

Une brosse à peigne 1.

Une brosse à dents 1.

Une brosse à habits 1.

Des gilets de flanelle peuvent être accordés sur la demande du médecin.

Housses de traversin 4.

Serviettes de table 6.

Une paire de chaussons 1.

Deux corsets 2.

Une brosse à tête 1.

Fichus de coton 6.

Fichus de laine 2.

Tabliers bleus 4.

Brosses à souliers 2.

Sacs à linge 2.

Sacs à peignes 2.

ARTICLE 64

Les vêtements, comme tout le linge de la maison, portent l’empreinte de la marque de l’établissement OM et le numéro matricule de l’enfant.

ARTICLE 65

Les vêtements appartenant aux enfants au moment de leur arrivée à l’Orphelinat seront rendus à leurs parents dès qu’elles auront pu revêtir le costume de l’établissement.

ARTICLE 66

Les orphelines changent de linge de corps tous les samedis ; on leur donne une chemise, un pantalon, une paire de bas, une camisole, deux mouchoirs de poche, une serviette de toilette et une serviette de table.

Les draps de lit sont changés tous les mois, mais chaque semaine on renouvelle la housse du traversin.

ARTICLE 67

Les orphelines prennent un bain de corps tous les mois et un bain de pieds chaque semaine.

ARTICLE 68

Le linge sale est aussitôt mis par les orphelines dans le sac à linge qu'on leur donne à cet effet ; le dimanche matin, elles le remettent à la lingère, qui prend note de tout pour le blanchissage.

ARTICLE 69

Chaque matin les orphelines âgées de 9 ans révolus, si les forces le leur permettent, doivent faire soigneusement leur lit en retournant le matelas ; elles doivent cirer leur chaussure, broser leur robe, tenir leurs peignes et brosses dans la plus grande propreté.

ARTICLE 70

Une fois qu'on aura quitté les dortoirs et les lavabos, on n'y retournera plus sans une autorisation spéciale de la Directrice.

ARTICLE 71

Les cabinets d'aisance doivent être tenus dans la plus grande propreté. On y répandra chaque jour du sulfate de zinc ou du sulfate de cuivre.

ARTICLE 72

Un silence relatif sera observé au réfectoire pendant les repas, à l'ouvrage pendant le travail, à l'infirmerie et dans les corridors de la maison. Le silence sera absolu à la classe et à l'étude.

ARTICLE 73

Chaque grande orpheline est chargée spécialement d'une ou de deux pupilles plus jeunes, pour l'ordre, la propreté et la tenue. Elle est responsable des manquements de celles-ci et supporte la peine infligée pour ces manquements. Elle s'exerce ainsi de bonne heure au beau rôle de mère auquel la femme est spécialement destinée.

ARTICLE 74

Le dimanche, de midi à 2 heures, les parents, pères, mères ou tuteurs pourront voir les orphelines au parloir. Elles y seront accompagnées d'une surveillante, s'il y a lieu, selon l'avis de la Directrice.

Les orphelines pourront recevoir quelques friandises de leurs parents. L'entrée du vin, des liqueurs spiritueuses et de toutes boissons est interdite.

Les visiteurs ne devront être introduits que dans le parloir.

Le Président du Conseil d'administration, d'accord avec l'administration de service, pourra interdire l'entrée du parloir pendant une période fixée par eux :

1° A toute personne qui s'y serait déjà présentée ou s'y présenterait en état d'ivresse ou dans une tenue contraire aux convenances.

2° A toute personne qui aurait prononcé ou y prononcerait des paroles grossières des paroles grossières, y tiendrait un langage hostile aux règlements, à la Municipalité, au Conseil d'administration et aux membres du personnel de la maison, sans exception.

ARTICLE 75

Les orphelines pourront être confiées pour la sortie d'une demi-journée à leurs parents ou tuteurs, ou à d'autres personnes désignées par eux et agréées par le Conseil d'administration, mais non à aucune autre personne ; et elles devront toujours être rentrées, accompagnées, pour le souper.

Toute orpheline qui dépasserait l'heure de la rentrée serait privée de permissions pendant un temps plus ou long, selon la gravité de sa faute.

ARTICLE 76

Toutes les entrées et les sorties s'effectuent par la porte de l'établissement, rue Chazière, 48, à moins d'une autorisation spéciale de la Directrice.

ARTICLE 77

Ordre de la journée et du temps

Le lever des femmes de service est fixé à 5 heure et demie l'été, et à 6 heures en hiver.

Le lever des enfants est à 6 heures en été et à 6 heures et demie en hiver.

Elles ont trois quarts d'heure pour faire leurs lits, cirer leurs chaussures, broser leurs robes et s'habiller.

Ensuite, pendant une demi-heure, ménage et tenue du matin.

A 7 heures un quart, déjeuner.

Après le déjeuner, elles se prépareront pour se rendre aux classes ou aux ateliers sous la conduite de leurs surveillantes. Les orphelines allant aux classes quitteront l'orphelinat à 7 heures trois quarts ; les autres rentreront à l'atelier à 8 heures et demie.

A 10 heures trois quarts, la personne chargée de ce soin va chercher les enfants aux classes.

A 11 heures un quart, dîner.

A midi moins un quart, récréation dans la cour de l'établissement ; les orphelines ne doivent pas aller au jardin sans permission. En cas de pluie, elles peuvent momentanément se tenir dans la partie gauche du corridor du rez-de-chaussée.

A midi trois quarts, départ pour les classes.

A 1 heure, rentrée aux ateliers des enfants qui ne vont point aux classes.

A 3 heures trois quarts, départ pour aller chercher les enfants aux classes.

A 4 heures un quart, goûter et récréation jusqu'à 5 heures.

A 5 heures, rentrée à la classe de l'établissement et aux ateliers. Étude et travail personnel, à moins d'avis contraire de la Directrice.

A 6 heures et demie, souper.

A 7 heures, récréation.

A 8 heures, coucher.

ARTICLE 78

Le jeudi, il y aura promenade, dans l'été de 3 heures à 6 heures, et dans l'hiver de 2 heures à 4 heures. Le reste du temps sera employé en petits travaux d'art et de fantaisie.

Chaque dimanche, à moins de mauvais temps, il y aura l'après-midi, grande promenade.

Il y aura deux jours de vacances au jour de l'an, quatre jours à Pâques, et quinze jours maximum, en août ou septembre, lorsque le père, le grand-père ou la grand-mère le demandera.

Les personnes qui voudront faire profiter leurs enfants d'une période de vacances devront en faire la déclaration un mois à l'avance.

Le Conseil d'administration fera faire une enquête sur ces familles, leurs moyens d'existence, leur moralité, l'hygiène de leur habitation. Au vu de cette enquête, le Conseil d'administration autorisera ou refusera la remise des enfants.

ARTICLE 79

Toute pratique religieuse est formellement interdite à l'intérieur de l'Orphelinat. Aucune instruction religieuse n'y sera donnée aux orphelines. Si les tuteurs ou parents désirent faire suivre les exercices des différents cultes, ou donner une instruction religieuse aux orphelines, ils seront autorisés, sur leur demande formelle, à les conduire aux offices le dimanche ou autre jour de la semaine, suivant les exigences du culte, et aux heures indiquées par la Directrice.

Si les parents ou tuteurs veulent charger des tierces personnes de venir prendre les enfants pour les conduire à des exercices religieux, ces tierces personnes devront être agréées par le Conseil d'administration de l'Orphelinat.

ARTICLE 80

Une cloche placée à l'une des entrées de la maison annonce les divers exercices.

ARTICLE 81

Punitions et récompenses

Les orphelines doivent se conformer au règlement, obéir aux fonctionnaires ou employés de l'établissement, en tout ce qui est prescrit pour le maintien du bon ordre de la maison.

ARTICLE 82

Le police des dortoirs, pendant la nuit, est faite par les femmes de service ou surveillantes.

ARTICLE 83

Les punitions sont :

La réprimande ;

La corvée en dehors du tour ;

La privation de dessert ;

La privation de promenade ;

La privation de sortie ;

La soustraction de bons points et des livrets.

Les récompenses sont :

Les bonnes notes ;

Les bons points ;

Les livrets ;

La mise au tableau d'honneur et autres satisfactions qu'on pourrait accorder aux enfants.

ARTICLE 84

La réprimande ou la corvée sont infligées pour des fautes légères ; la privation du dessert de un à huit jours dans les cas suivants :

1° A celles qui manquent au règlement en quelque point ;

2° A celles qui manquent à l'observation du silence dans les cas où il est prescrit;

3° A celles qui se rendent coupables de désobéissance envers les fonctionnaires ou employés de l'Orphelinat.

4° A celles qui négligent les points d'ordre ou de propreté qui leur sont intimés.

Les punitions sont infligées par la Directrice ou par la sous-Directrice, après avis de la première.

ARTICLE 85

Tout enfant qu'on ne pourrait rendre docile par la bonté, la douceur, l'appel aux bons sentiments, et qui se montrerait habituellement indisciplinée ou de mauvaise conduite, serait rendue à sa famille, ou placée en maison de correction si, étant orpheline de père et de mère, aucun membre de sa famille ne pouvait ou ne voulait la recevoir.

ARTICLE 86

Politesse

Les orphelines devront se faire remarquer par la bonne tenue, les bonnes manières, la politesse.

ARTICLE 87

Elles salueront respectueusement chaque matin les fonctionnaires de la maison, de même le soir.

ARTICLE 88

Pleines de reconnaissance envers les membres du Conseil d'administration et du Conseil municipal qui leur tiendront lieu de père, elles se lèveront lorsqu'ils entreront dans un samme et garderont le silence ; elles les remercieront surtout par la bonne conduite et le travail.

ARTICLE 89

Elles garderont également le silence à l'entrée des fonctionnaires de l'établissement; elles se garderont de parler lorsqu'ils parlent et montreront en tout le cachet de jeunes filles bien élevées.

ARTICLE 90

Un extrait du présent règlement sera affiché constamment à l'Orphelinat.

2.

Exemple-type de fiche pédagogique utilisée à l'internat Favre après 1945.

AML 2497W1 à 2497W109. Dossiers individuels des enfants radiés avant 1991.

Fiche pédagogique

Chaque onglet est rempli par l'éducateur, moniteur ou éducatrice, monitrice en charge du suivi de l'enfant à l'internat au moment de sa sortie définitive.

Enfant (Nom-Prénom-Âge)

Habilitété

Régularité dans son travail

Débrouillardise - vivacité

Comportement vis à vis des autres enfants

Attitude aux jeux

Comportement général - sociabilité

Propreté - tenue - soin

Goût de l'ordre

Valeur intellectuelle - esprit d'initiative - sens des responsabilités

Conscience

Honnêteté

Ténacité

Contrôle de soi

Instabilité ou nonchalance

Amour propre

Sensibilité

Attitude avec les animaux

Mensonges

Vols

Actes de perversion - instinct sexuel

Attitude avec la famille (sortie etc.)

Observations particulières

3.

Extraits du fond photographique de l'internat Favre disponible aux archives municipales de Lyon



AML 2494W1 : Entrée principale du bâtiment, 1955-1989.



AML 2494W28 : « Enfants aux fougères et leur âne » 1958.



AML 2494W7 : « Dortoir des filles » 1955-1989



AML 2494W8 : « Dortoir des garçons » 1955-1989



AML 2494W10 : « Cuisine de l'internat avec ses deux cuisinières » 1955-1989.



AML 2494W13 : « Garçons à la cantine » 1955-1989.



AML 2494W16 : « Filles en classe » 1955-1989.



INTERNAT - LA SALLE DE JEUX

AML 2494W26 : « La salle de jeux de l'internat » 1955-1989.

Table des illustrations

- ❖ « Filles dans un couloir » 1955-1989, producteur inconnu, AML 2494W15 p.54
- ❖ « Garçons dans un couloir » 1955-1989, producteur inconnu, AML 2494W14 p.55
- ❖ « Pavillon des Fougères : Réfectoire » 1940-1950 service municipal de la voirie, AML 15PH/1/666 p.91
- ❖ « Les judokas » Février 1956, producteur inconnu, AML 2494W20 p.130
- ❖ « Bambi aux Fougères » Mai 1959, producteur inconnu, AML 2494W24 p.130
- ❖ « Filles faisant la ronde » 1955-1989, producteur inconnu, AML 2494W9 p.144
- ❖ « Garçons jouant au basket » 1955-1989, producteur inconnu, AML 2494W12 p.145

Table des graphiques

- ❖ Figure 1 : Natures familiales des demandeurs et des demandeuses pour l'admission de jeunes filles entre 1897 et 1910. p.59
- ❖ Figure 2 : Situations familiales des demandeurs et demandeuses pour l'admission de jeunes filles entre 1897 et 1910. p.60
- ❖ Figure 3 : Tableau de l'indigence des demandeurs et demandeuses pour l'admission de jeunes filles entre 1897 et 1910. p.61
- ❖ Figure 4 : Tableau des décisions finales d'admissions des jeunes filles entre 1897 et 1910. p.63
- ❖ Figure 5 : Répartition des âges d'entrées des filles et de garçons selon les registres de l'orphelinat avant 1916. p.65
- ❖ Figure 6 : Répartition des âges de sorties des filles et des garçons selon les registres de l'orphelinat avant 1916. p.67
- ❖ Figure 7 : Situations familiales des jeunes filles et garçons accueilli.es à l'orphelinat avant 1916. p.68
- ❖ Figure 8 : Répartition des âges d'entrées des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.96
- ❖ Figure 9 : Répartition des âges de sortie des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.97
- ❖ Figure 10 : Répartition des durées de présence des enfants à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.99

- ❖ Figure 11 : Tableaux des situations familiales des demandeurs et demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.104
- ❖ Figure 12 : Tableau des raisons de l'absence de l'autre parent évoquées par les demandeurs et demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.105
- ❖ Figure 13 : Situations socio-professionnelles des mères demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.109
- ❖ Figure 14 : Situations socio-professionnelles des pères demandeurs de placement à l'internat Favre entre 1926 et 1945. p.109
- ❖ Figure 15 : Répartition des âges d'entrée des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.140
- ❖ Figure 16 : Répartition des âges de sortie des internes selon leur sexe à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.140
- ❖ Figure 17 : Répartition des durées de présence des enfants à l'internat à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.141
- ❖ Figure 18 : Tableaux des situations familiales des demandeurs et demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.147
- ❖ Figure 19 : Situations socio-professionnelles des mères demandeuses de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.149
- ❖ Figure 20 : Situations socio-professionnelles des pères demandeurs de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.150
- ❖ Figure 21 : Nationalités des parents étrangers demandeurs de placement à l'internat Favre entre 1945 et 1991. p.152

BIBLIOGRAPHIE

I Ouvrages méthodologiques et épistémologiques :

Ouvrages généraux :

- BLOCH Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, Paris, 2e édition, 1952.
- DELACROIX Christian, DOSSE Françoise, GARCIA Patrick, *Historiographies : concepts et débats, I*, Gallimard, 2010.
- DELACROIX Christian, DOSSE Françoise, GARCIA Patrick, *Historiographies : concepts et débats, II*, Gallimard, 2010.
- DAUPHIN Cécile, "Les correspondances comme objet historique", *Sociétés et représentations*, 2002/1, n°13, pp. 43-50.
- DELUERMOZ Quentin, FUREIX Emmanuel, MAZUREL Hervé et OUALDI M'hamed, « Ecrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 47/2013, pp. 155-189.
- FASSIN Didier, « La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence. » *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 55^e année, N. 5, 2000. pp. 955-981.

Ouvrages et articles spécifiques au genre :

- BUTLER Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, La découverte, 2006.
- CLAIRE Isabelle, *Sociologie du genre*, Armand Colin, 2015.
- LOWY Ilana « 12. Carlo Ginzburg : Le genre caché de la micro-histoire », CHABAUD-RYCHTER Danielle, éd. *Sous les sciences sociales, le genre. Relectures critiques, de Max Weber à Bruno Latour*, La Découverte, 2010 pp 177-189.

- SCOTT Joan, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, 1988, 37-38, pp. 125-153.
- THÉBAUD Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS Éditions, 2007.

Ouvrages et articles sur les âges de la vie :

- BOURDIEU Pierre, « La jeunesse n'est qu'un mot », entretien avec Anne-Marie Métailié, *Les Jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, pp. 143-154.
- BOZON Michel, RENNES Juliette, « Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, N°42, 2015, pp 7-23.
- GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 2011.
- ROSSIGNEUX-MÉHEUST Mathilde, *Vies d'hospice. Vieillir et mourir en institution au XIXe siècle*, Champ Vallon, 2018.
- VAN DE VELDE Cécile, *Sociologie des âges de la vie*, Paris, Armand Colin, 2015.

II Ouvrages sur l'histoire du XIX^e et du XX^e siècles :

Ouvrages généraux et articles généraux :

- AGULHON Maurice et *alii*, *La France de 1848 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2008.
- BEC Colette, *L'assistance en démocratie. Les politiques assistantielles dans la France du XIX^e et XX^e siècles*, Belin, 1998.
- BODINEAU Pierre, « L'assistance municipale : l'exemple dijonnais », *Le Genre humain*, 2002/2, N° 38-39, pp. 359-374.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, CNRS éditions, 2013.
- BRODIEZ-DOLINO Axelle « Aider les pauvres, lutter contre la pauvreté ? Pouvoirs publics et associations face à la question du « vivre ensemble » », *Entre richesse et pauvreté*, 2014, pp. 39 à 64.
- CRETTIEZ Xavier, PIAZZA Pierre, (dir.), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*. Presses de Sciences Po, 2006.

- DENORD François, ROSENTAL Paul-André, « Comment lier l'économique et le social ? Une analyse structurale des lieux d'expertise sous le régime de Vichy » in *Gouvernement et action publique*, vol.2, Presses de Sciences Po, Paris, 2013/2 pp.183-219
- DUBY Georges, AGULHON Maurice, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 4, La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien*, Paris, Seuil, 1981.
- DUBY Georges, RONCAYOLO Marcel, (dir.), *Histoire de la France urbaine, Tome 5, La ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citadin*, Paris, Seuil, 1985.
- DUBY Georges, PERROT Michelle, *Histoire des femmes en Occident, IV, Le XIX siècle*, Perrin, 1991 (rééd 2002).
- DUBY Georges, PERROT Michelle, (dir.), *Histoire des femmes en Occident, V, Le XX siècle*, Perrin, 1992 (rééd 2002).
- MAREC Yannick, (dir.), *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIIIe-fin XXe siècle)*, Paris, Créaphis, 2005.
- MAREC Yannick, (dir.), *Les hôpitaux de Rouen du Moyen Âge à nos jours. Dix siècles de protection sociale*, Editions PTC, 2005.
- ROSENTAL Paul-André, « Politique familiale et natalité en France : un siècle de mutations d'une question sociétale » in *Santé Société et Solidarité*, Janvier 2010, pp.17-25.
- SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire de leurs métiers, XIXe et XXe siècle*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002.

Ouvrages et articles spécifiques à Lyon :

- BAYARD Françoise, CAYEZ Pierre, (dir.), *Histoire de Lyon : des origines à nos jours, Tome 2, Du XVIe siècle à nos jours*, Le Côtéau : Horvath, 1990.
- BEGHAIN Patrice, BENOIT Bruno, CORNELOUP Gérard Corneloup, *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, S. Bachès, 2009.
- BENOIT Bruno, SAUSSAC Roland, *Histoire de Lyon des origines à 2005*, Brignais, Editions des Traboules, 2005.
- CHATELAIN Abel, « Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise : seconde moitié du XIXe siècle et début XXe siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 48, N°3, 1970, pp. 373-394.

- DESSERTINE Dominique, *La société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance (1890 - 1960). Face à l'enfance en danger, un siècle d'expérience de l'internat et du placement familial*, ERES, 1990.
- PELLETIER Jean, *Lyon connaît son arrondissement, le 4e*, Lyon, LAEH, 2002.

III Ouvrages sur la jeunesse et l'enfance :

Ouvrages généraux :

- BANTIGNY Ludivine, JABLONKA Ivan, *Jeunesse oblige, Histoire des jeunes en France (XIXe - XXe siècles)*, PUF, 2009.
- BARDET Jean-Pierre, LUC Jean-Noël, ROBIN-ROMERO Isabelle, ROLLET Catherine (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.
- BECQUET Valérie, LONCLE Patricia, VAN DE VELDE Cécile, *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012.
- CRUBELLIER Maurice, *L'Enfance et la jeunesse dans la société française : 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979.
- EGLE Becchi, DOMINIQUE Julia (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident, t.2, Du XVIIIè siècle à nos jours*, Points, 2004.
- FABRE Daniel, FINE Agnès (dir.) « Parler, chanter, lire, écrire », *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n°11, 2000.
- LETT Didier, ROBIN Isabelle, ROLLET Catherine, « Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, 2015/1, N°129, pp. 231-276. DOI : 10.3917/adh.129.0231.
- LEVI Giovanni, SCHMITT Jean-Claude (dir), *L'époque contemporaine, Histoire des jeunes en Occident, t.2*, Paris, Seuil, 1996.
- LIGNIER Wilfried, PAGIS Julie, « Inimitiés enfantines. L'expression précoce des distances sociales », *Genèses*, 2014/3, n°96, pp. 35-61.
- LIGNIER Wilfried, *Prendre. Naissance d'une pratique sociale élémentaire*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 2019.
- LUC Jean-Noël, *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle*, Belin, 1997.

- PERROT Michelle (dir.), Jeunesses XXe siècle, *Mouvement social*, N°168, juillet-septembre 1994.
- REVENIN Régis, *Une histoire des garçons et des filles, amour, genre et sexualité dans la France d'après-guerre*, vendémiaire, 2015.
- ROLLET ECHALIER Catherine, *La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République*, Paris, INED-PUF, 1990.
- THIERCÉ Agnès, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Belin, 1999.

Ouvrages et articles thématiques :

- "Jeunesse irrégulière"
- CARON Jean-Claude, « Gouverner et sanctionner les élites. La grande enquête disciplinaire de 1853-1854 dans les lycées et ses conséquences », in GASPARD Pierre, LUC Jean-Noël et SAVOIE Philippe (dir.), *Lycées, lycéens, lycéens. Deux siècles d'histoire*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2005, pp. 381-395.
- CARON Jean-Claude, STORA-LAMARRE Annie, YVOREL Jean-Jacques, *Les Âmes mal nées : jeunesse et délinquance en France et en Europe XIXe-XXe siècles*, Actes du colloque international, Besançon, 2006.
- JABLONKA Ivan, *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Seuil, 2006.
- JABLONKA Ivan, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Seuil, 2010.
- MILBURN Philip, *Quelle justice pour les mineurs ? Entre enfance menacée et adolescence menaçante*, Toulouse, ERES, 2009.
- QUINCY-LEFEBVRE Pascale, *Familles, institutions et déviations. Une histoire de l'enfance difficile, 1880-fin des années trente*, Paris, 1997.
- RIVIERE Antoine, « De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol.9, n°1, 2016, pp.26-51.
- YVOREL Elise, *Les Enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au XXe siècle en France métropolitaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

- Yvorel Élise, Yvorel Jean-Jacques, « Enfants de justice et scolarité : le cas de l'Internat approprié (1891-1979) », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 2012/3 (N° 59), pp. 65-84. DOI : 10.3917/nras.059.0065. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2012-3-page-65.htm>
 - Jeunesses féminines et contrôle des déviances
- BLANCHARD Véronique, NIGET David, *Mauvaises Filles, incorrigibles et rebelles*, Textuel, 2016.
- HOUBRE Gabrielle (dir.), « Le Temps des jeunes filles », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, N°4, 1996.
- MENDELSON Sophie, *Vagabondes. Les écoles de préservation pour les jeunes filles de Cadillac, Doullens et Clermont*, Henri Manuel, 2015.
- THOMAZEAU Anne, « Violence et internat : les centres de rééducation pour filles, en France, de la Libération au début des années 1960 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, N°9, 2007, pp. 107-125.

IV Ouvrages généraux sur l'éducation

- BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *Allez les filles ! Une révolution silencieuse*, points, 2006.
- CARON Jean-Claude, « Maintenir l'ordre dans les collèges et les lycées : théories et pratiques disciplinaire dans l'enseignement secondaire français (1815-1870) », in BARDET Jean-Pierre, LUC Jean-Noel, ROBIN-ROMERO Isabelle, ROLLET Catherine (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, pp 605-617.
- CARON Jean-Claude « Uniforme(s) étudiant(s) ? », in *Généralisations romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814-1851)*, Paris, Armand Colin, 1991.

- CASPARD, Pierre, LUC Jean-Noël, ROGERS Rebecca (dir.), L'Éducation des filles, XVIIIe-XXIe siècles, Hommage à Françoise Mayeur, *Histoire de l'éducation*, n°115-116, 2007.
- CHAUVIERE Michel, « L'expert et les propagandistes. Alfred Sauvy et le Code de la Famille de 1939. » *Population*, 47^e année, n°6, 1992. Hommage à Alfred Sauvy. pp. 1441-1451.
- DUVAL Nathalie, *Enseignement et éducation en France, du XVIIIe siècle à nos jours*, Armand Colin, 2011.
- GERBOD Paul, *La Vie quotidienne dans les lycées et collèges du XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1968.
- HOUBRE Gabrielle, *La Discipline de l'amour. L'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Paris, Plon, 1997.
- LE COEUR Marc, « La chaire et les gradins », *Histoire de l'éducation*, 130/2011, pp 85-109.
- MARUANI Margaret (dir.), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, 1998.
- PROST Antoine, *Éducation, société et politiques : Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997.
- PROST Antoine, *Regards historiques sur l'éducation en France : XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2007.
- ROGERS Rebecca, THEBAUD Françoise, *La Fabrique des filles, l'éducation des filles de Jules Ferry à la pilule*, Textuel, 2010.
- ROGERS Rebecca, *Les Bourgeoises au pensionnat, l'éducation féminine au XIXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- ROLLET Catherine, « Chapitre 3. L'enfance et l'éducation donnée aux enfants : perspective historique. » In Geneviève Bergonnier-Dupuy, Hélène Join-Lambert, et Paul Durning. *Traité d'éducation familiale*. Dunod, 2013 pp. 57-77.
- SKEGGS Beverley, *Des femmes respectables. Classe et genre en milieu populaire*, Marseille, Éditions Agone, coll. « L'ordre des choses », 2015.
- VIAL Monique, *Les enfants anormaux à l'école : aux origines de l'éducation spécialisée 1882-1909*, Paris, Armand Colin, 1990.
- THIERCÉ Agnès « De l'école au ménage : le temps de l'adolescence féminin dans les milieux populaires (IIIe République) », *Clio.Histoire,femmes et*

sociétés, N°4, 1996, URL : <http://journals.openedition.org/clio/433> ; DOI : 10.4000/clio.433.

- WILLIS Paul, *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Marseille, Agone, 2011.

V Ouvrages sur le lien entre travail de care et petite enfance :

Ouvrages et articles généraux :

- BENELLI Nathalie, MODAK Marianne « Analyser un objet invisible : le travail de care », *Revue française de sociologie*, vol 51, n°1, 2010, pp 39-60.
- BOUJUT Stéphanie, "Le travail social comme relation de service ou la gestion des émotions comme compétence professionnelle", *Déviance et Société*, vol. 29, n° 2, 2005, pp. 141-153.
- BRUGÈRE Fabienne, *Le sexe de la sollicitude*, Paris, Le Seuil, 2008.
- COFFIN Jean-Christophe, « La psychiatrie des années trente peut-elle dévoiler l'enfant ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°6, 2004, pp. 21-44.
- CRESSON Geneviève, GARDEY Nicole, « Entre famille et métier : le travail du care », *Nouvelles Questions Féministes*, 3/2004 (Vol. 23), pp. 26-41.
- GILLIGAN Carol, *In a Different Voice*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1982 ; *Une voix différente*, Paris, Flammarion, coll. « Champs essais », 2008.
- HUGHES Everett « The Social Drama of Work », *Mid-American Review of Sociology*, 1 (1976), trad. par JM CHAPOULIE., 1996, « Le drame social du travail », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 115, pp. 94-99.
- HUGON Anne, PLUMAUZILLE Clyde, ROSSIGNEUX-MÉHEUST Mathilde, "Travail de care", *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n°49, 2019.
- MEMMI Dominique, « Care, stigmatisation sociale et femmes : un lien inexorable ? Ou : quand le cadavre se dissout dans le « relationnel » », *Sociétés contemporaines*, vol. 105, no. 1, 2017, pp. 5-29.
- MOLINIER Pascale, LAUGIER Sandra et PAPERMAN Patricia, *Qu'est-ce que le care ?* Paris, Payot, coll. Petite bibliothèque Payot, 2009.

- MOLINIER Pascale, *Le travail du care*, Paris : La Dispute, coll. Le genre du monde, 2013.
- MOLINIER Pascale, « Vulnérabilité et dépendance : de la maltraitance en régime de gestion hospitalière », *Comment penser l'autonomie ?* Paris, Presses Universitaires de France, « Éthique et philosophie morale », 2009, pp. 433-458.
- PAPERMAN Patricia et LAUGIER Sandra (dir.), *Le souci des autres. Éthique et politique du care*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011.
- SCRINZI Francesca, « Care », in *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, "Hors collection Sciences Humaines, 2016, pp. 106-115.

Care et petite enfance :

- CARTIER Marie, LECHIEN Marie-Hélène, MEURET-CAMPFORT Eve, « Hiérarchies et conflictualité dans l'accueil des petits enfants », *Sociétés contemporaines*, vol.95, n°3, 2014.
- IBOS Caroline, « Du macrocosme au microcosme, du vaste monde à l'appartement parisien, la vie morale de la Nounou », *Multitudes*, 2009/2, n° 37-38, pp. 123-131.
- IBOS Caroline, « Les < nounous > africaines et leurs employeurs : une grammaire du mépris social. » *Nouvelles Questions Féministes*, 27 (2), 2008, pp. 25-38.
- IBOS Caroline, *Qui gardera nos enfants ? Les nounous et les mères*, Paris, Flammarion, 2012.
- RUSSELL HOCHSCHILD Arlie, « Le nouvel or du monde ». *Nouvelles Questions Féministes*, 23(3), 2004, pp. 59-74.

VI Ouvrages et articles sur les liens familiaux

Ouvrages et articles généraux :

- ARIES Philippe, DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée, IV, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1999.

- ARIES Philippe, DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée, V, De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Seuil, 1999.
- BAROU Jacques, « Familles et villes : des relations ambiguës », *Informations sociales*, 2006/2, N°130. Pp. 6-17.
- BIENNE Marie, « « Les enfants terribles ». La psychiatrie infantile au secours de la famille : la consultation du professeur Georges Heuyer en 1950 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°6, 2004. pp. 69-91.
- BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALLEN Martine, (dir.), *Histoire de la famille, 2, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986.
- FINE Agnès, KLAPISCH-ZUBER Christiane, LETT Didier, « Les liens familiaux », *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, N°34, 2011.
- GARCIA Sandrine, *Mère sous influence, de la cause des femmes à la cause des enfants*, La Découverte, Paris, 2011.
- GOLLAC Sibylle « Deux femmes détestables ? Dire les inimitiés en famille », *Genèses*, 2014/3, n° 96, pp. 9-34.
- LETT Didier, *Histoire des frères et sœurs*, Editions de la Martinière, 2004.
- LIGNIER Wilfried PAGIS Julie «Le dégoût des autres», *Genèses*, 2014/3, n°96, pp. 2- 8.
- LOUBET Jacques, « L'enfant, sa famille, son histoire : qui sait ? » *Empan*, 2005/1, n°57, pp.130-136.
- NEYRAND Gérard, *L'enfant, la mère et la question du père : un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2011.
- ROSENTAL Paul-André. « Les liens familiaux, forme historique ? », in *Annales de démographie historique*, 2000-2. Famille et parenté. pp. 49-81.
- SOULE Michel, ARIES Philippe (alii.), *Les Grands-parents dans la dynamique psychique de l'enfant, 6e journée scientifique du Centre de guidance infantile de l'Institut de puériculture de Paris, mars 1975*, Paris, ESF, 1982.
- WEBER Florence, *Le sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Aux lieux d'êtres, coll. "Mondes contemporains", 2005.

Ouvrages et articles relatifs à la question des institutions :

- CADORET Anne, « Accueillir l'enfant de l'Assistance publique. Jalons pour une histoire de la politique familiale (1840-1960) », *Ethnologie française*, vol. XXIII, n° 4, 1993, pp. 517-525.
- DÉSESQUELLES Aline, KENSEY Annie, « Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus mais parfois très distendus », *Données sociales, La société française*, 2006, pp. 59-67.
- FECTEAU Jean-Marie, « L'enfance en difficulté au XIXème siècle et dans les premières années du XXème siècle : les implications d'un regard sur les cas-limites », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, n°5, 2003, pp. 237-248.
- GRENUT Isabelle, « L'enfant abandonné et sa famille d'origine : quel lien après la séparation ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n°19, 2017, pp. 67-85.
- JAEGER Marcel, « I : internat », *Guide du secteur social et médico-social*, Dunod, 2017, pp.171-190.
- PASCAL Henri, *Histoire du travail social en France, de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Presses de l'EHESP, 2014.
- POTIN Emilie, « Entre expériences des enfants et écrits institutionnels : des histoires de placement », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, [Online], 11 | 2009, Online since 01 October 2011, connection on 15 April 2021. URL: <http://journals.openedition.org/rhei/3067>;DOI <https://doi.org/10.4000/rhei.3067>.
- RAMBOURG Cécile, « L'assignation identitaire des unités de visites familiales », *Déviance et Société*, 2009/1 (Vol. 33), pp. 51-67.
- RICORDEAU Gwénola, « Entre dedans et dehors : les parloirs », *Politix*, 2012/1 (n° 97), pp. 101-123.
- RIVIERE Antoine, *LA MISÈRE ET LA FAUTE. Abandon d'enfants et mères abandonneuses à Paris (1876-1923)*, thèse d'histoire contemporaine, Université Paris-Sorbonne, École doctorale Histoire moderne et contemporaine Centre d'histoire du XIX^e siècle, 2012.
- RIVIERE Antoine, « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) », *Genre et Histoire*, [Online], 16 | Automne 2015, Online since 16 February 2016, connection on 15 April 2021. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/2292>.

- THOMAZEAU Anne « La clôture en question dans les internats de rééducation pour filles (1945-1975) » *Clio, Genre, Femmes, Histoire*, n°26, 2007. <https://doi.org/10.4000/clio.6292>.

Séminaire « Entre les murs, hors les murs. Revisiter l'histoire des institutions disciplinaires » du GRID (Groupe de Recherche sur les Institutions Disciplinaires) organisé à l'université Paris 1, 2018-2019 : Liens familiaux et institutions disciplinaires :

- Podcast de la séance 1 21/12/18, Introduction de la thématique de l'année « Les institutions séparent-elles les familles ? » <https://ia801505.us.archive.org/6/items/IntroductionGenerale/Introduction%20generale.mp3>, consulté le 10/04/2020.
- Podcast de la séance 2 du 19/12/18, « Correspondance entre les murs », intervention de GENARD Elsa, « *Je t'écrirais plutôt trois fois qu'une si cela dépendait de moi* ». *Liens épistolaires et liens familiaux en prison. (France, fin XIXème siècle, années 1930)*. <https://ia801505.us.archive.org/18/items/CommunicationElsa.3gp/Communication%20Elsa.mp3>, consulté le 09/04/2020.
- Podcast de la séance 3 du 29/01/19, « Visiter, être visité », intervention de ZAPPI Lola, « Le rôle central des assistantes sociales dans le maintien des liens familiaux face aux cas d'enfants placés. » <https://grid.hypotheses.org/1047>, consulté le 09/04/2020.
- Podcast de la séance 3 du 29/01/19, « Visiter, être visité », intervention de TOURAUT Caroline, « les parloirs, une rencontre tant attendue, aux enjeux pluriels ». <https://grid.hypotheses.org/1047>, consulté le 09/04/2020.

Table des matières

L'internat Favre à Lyon : orphelin.e.s, internes, une histoire des ruptures et des continuités familiales en institution (1894-1991).....	1
Remerciements	3
Avertissement	4
Sommaire.....	5
Introduction générale.....	8
Partie I : La création de l'orphelinat : à la rencontre des premiers et premières orphelin.e.s. et de leurs familles (1884 - 1914).....	30
Introduction : De l'orphelin.e seul.e au monde à l'orphelin.e dans le monde.....	31
Chapitre 1 Fonder un orphelinat municipal : confrontation aux enjeux politiques, sociaux et économiques d'une époque	34
A- Le projet d'orphelinat municipal de Lyon : un projet social et républicain.....	34
<i>Contexte de production du projet d'orphelinat municipal</i>	35
<i>L'orphelinat municipal : un projet voulu innovant et novateur</i>	38
B- Les débuts de l'orphelinat municipal de jeunes filles : analyse d'une formule d'accueil à l'ambition innovante	42
<i>Règlement intérieur de l'orphelinat municipal : modalités d'accueil</i>	42
<i>Règlement intérieur de l'orphelinat : quotidien des jeunes filles</i>	45
C- De l'orphelinat municipal de jeunes filles à l'orphelinat de jeunes filles et de jeunes garçons.....	50

<i>Motifs de l'ouverture de l'orphelinat aux garçons</i>	51
<i>(Ré)-partition des filles et des garçons à l'internat</i>	53
Chapitre 2 Faire entrer les familles à l'orphelinat.....	56
A- La première génération d'orphelin.es : méthode.....	56
B- Les orphelines et leurs familles : portraits économiques et sociaux des demandeuses et demandeurs	58
C- Les familles face à l'institution : motifs de refus d'admission à l'orphelinat.....	63
D- Parcours des orphelin.es et de leur famille au sein de l'orphelinat	65
E- Perpétuer les liens familiaux à l'orphelinat.....	69
Bilan : Un orphelinat qui n'en n'est pas strictement un	71
Partie II : D'une guerre à l'autre, de l'orphelinat à l'internat : élargissement du public. 1914-1945	73
Introduction : L'orphelinat face à la guerre, une réaction paradoxale	74
Chapitre 3 : Quand accueillir des orphelin.es ne suffit plus.. ..	76
Nouvelles formules d'accueil, nouveaux publics.....	76
A- L'orphelinat dans la Grande Guerre : maintien de ses prérogatives ..	76
B- Les limites de l'orphelinat : une difficile conciliation entre le modèle et les pratiques.....	78
C- Réaffirmation d'un idéal : transformation en internat et élargissement du public.....	83
Chapitre 4 : Parcours de vie des internes et de leurs familles	92
A- Ce que les dossiers individuels des enfants ont à nous dire... ..	92
B- Être interne à Favre : quelques repères sur une population spécifique d'enfants	94

C- Être parent d'interne : motifs de placement et regards de l'institution	103
D- Paroles et discours de l'attachement familial.....	112
Bilan : La période d'Entre-deux-guerres : une période de remise en question pour l'institution.....	115
Partie III : Intégration de l'internat à des ensembles plus vastes : Systèmes d'assistance, systèmes des familles. 1945-1991	117
Introduction : L'internat Favre à la croisée des institutions et des familles	118
Chapitre 5 : L'internat Favre, un internat éducatif indépendant parmi une constellation d'institutions et d'acteurs	121
A- L'internat Favre : un internat scolaire avant tout.....	121
<i>1945-1970 : Un internat tourné vers l'insertion professionnelle des enfants.....</i>	122
<i>1970-1991 : Prévenir l'échec scolaire au sein de l'internat.....</i>	125
B- Un nouveau personnel éducatif au sein de l'internat Favre	128
C- L'internat Favre, entre adaptations et innovations des offres d'assistance contemporaines	132
Chapitre 6 : Vocation de l'internat Favre, composer avec les familles	136
A- Les familles, interlocutrices privilégiées de l'internat	136
B- Passer par l'internat Favre, une parenthèse marquante dans la vie des internes	139
C- Confrontation des attentes institutionnelles et familiales	146
D- 1945-1991 : une période d'effusion des liens familiaux à l'internat..	155

Bilan : L'internat Favre, combinaison d'une formule institutionnelle et familiale, au service de la prise en charge des enfants	159
Conclusion générale.....	161
Catalogue de sources	165
ANNEXES.....	170
1. Règlement pour le service intérieur de l'orphelinat municipal de Jeunes Filles, Lyon, 1895._AML744WP069.....	171
2. AML 2497W1 à 2497W109. Dossiers individuels des enfants radiés avant 1991.	194
3. Extraits du fond photographique de l'internat Favre disponible aux archives municipales de Lyon	195
Table des illustrations.....	199
Table des graphiques.....	200
BIBLIOGRAPHIE.....	202
I Ouvrages méthodologiques et épistémologiques :	202
Ouvrages généraux :	202
Ouvrages et articles spécifiques au genre :	202
Ouvrages et articles sur les âges de la vie :.....	203
II Ouvrages sur l'histoire du XIX ^e et du XX ^e siècles :	203
Ouvrages généraux et articles généraux :	203
Ouvrages et articles spécifiques à Lyon :.....	204
III Ouvrages sur la jeunesse et l'enfance :.....	205
Ouvrages généraux :	205
Ouvrages et articles thématiques :.....	206
• “Jeunesse irrégulière”	206

- Jeunesses féminines et contrôle des déviations207
- IV Ouvrages généraux sur l'éducation.....207
- V Ouvrages sur le lien entre travail de care et petite enfance :.....209
 - Ouvrages et articles généraux :209
 - Care et petite enfance :.....210
- VI Ouvrages et articles sur les liens familiaux210
 - Ouvrages et articles généraux :210
 - Ouvrages et articles relatifs à la question des institutions :211